



Conseil départemental



Haut-Rhin



santé
famille
retraite
services

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES DU HAUT-RHIN 2017-2019

Cekoïa Conseil

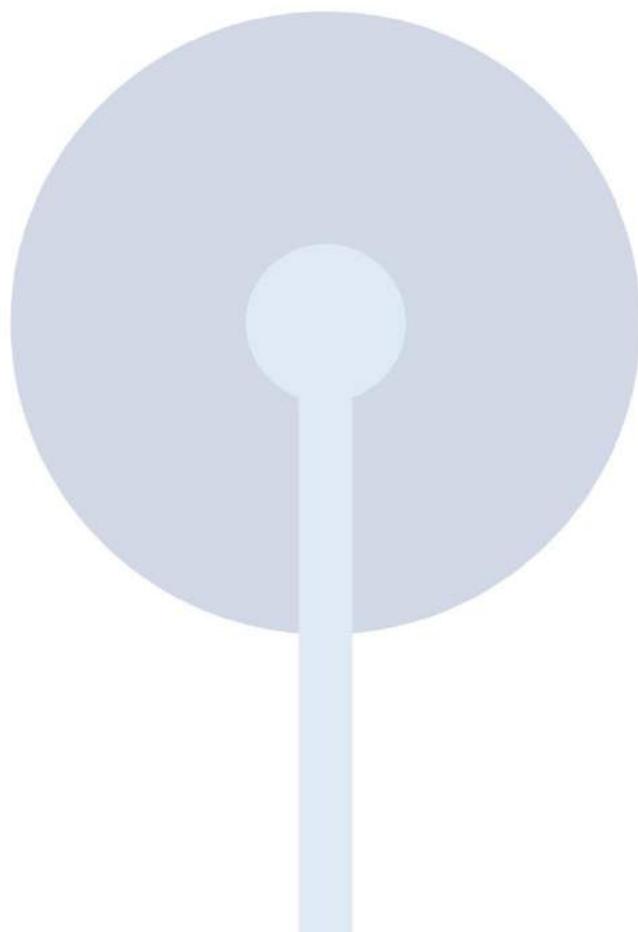
19 rue Martel 75010 PARIS

Tél. 01 42 46 81 67 • Fax 09 81 38 58 65

Mail : contact@cekoia.eu

RCS Paris 513 724 021

www.cekoia.eu



Avant-propos

Les politiques relatives à la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, ou encore, à l'animation de vie sociale, sont conduites par de multiples acteurs et nécessitent donc une coordination renforcée pour atteindre ensemble les objectifs partagés.

Sous l'impulsion du Conseil d'Administration de la Cnaf et dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le gouvernement a décidé de restructurer les politiques locales relatives à la petite enfance et à l'accompagnement à la parentalité. Ainsi, dans le Haut-Rhin, le Préfet, la Caf, le Conseil départemental et la MSA ont engagé, de manière conjointe, une démarche visant à l'élaboration d'un schéma départemental de services aux familles.

Le département du Haut-Rhin dispose d'un maillage partenarial dense et l'élaboration de ce schéma départemental des services aux familles a été, grâce à la mobilisation des partenaires, l'occasion de co-construire une politique partagée, en ayant une visibilité opérationnelle et pluriannuelle.

De nombreuses familles, des jeunes, des élus et des professionnels ont été sollicités pour participer à l'élaboration du schéma tant pour la réalisation de l'état des lieux que pour la définition des préconisations d'actions via des groupes de travail. L'ensemble des contributions a permis de mettre en lumière les attentes des familles et plus particulièrement celles des jeunes et d'élaborer des propositions d'actions concrètes.

Ce schéma départemental a été conçu comme un outil d'aide à la décision à destination des décideurs des politiques publiques. Pour ce faire, il repose, d'une part, sur la réalisation d'un état des lieux et, d'autre part, sur une traduction déclinée en axes stratégiques et opérationnels.

Si l'état des lieux de l'existant a fait apparaître une offre de dispositifs et de services conséquente, la nécessité de faire progresser la coordination, la cohérence des interventions et l'identification d'objectifs partagés constitue le « fil rouge » de ce schéma.

Ainsi, les travaux des groupes de travail ont donné lieu à la réalisation de seize fiches actions organisées autour de six axes thématiques et de deux orientations principales.

Que soient ici remerciés les familles, les jeunes, les élus et les professionnels, sans oublier les organismes publics et associatifs, qui se sont mobilisés pour construire avec nous ce schéma. Sa mise en œuvre est une opportunité forte pour consolider la dynamique partenariale et amplifier les actions engagées en faveur de la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux services.

Pour entretenir cette dynamique, nous espérons pouvoir compter sur vous et votre implication, au cours des deux prochaines années, dans le cadre du suivi des actions programmées ensemble.

Le comité directeur



Sommaire

INTRODUCTION	10
1. Calendrier et méthodologie d'élaboration du schéma	11
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU DEPARTEMENT	13
2. Etat des lieux démographique	14
2.1 Une population qui augmente plus vite que la moyenne régionale mais moins rapidement que la moyenne nationale.....	14
2.2 Une baisse de la natalité plus faible qu'à l'échelle nationale	16
2.3 Une population plus jeune que la population régionale	18
3. Contexte socio-familial	20
3.1 Le département compte plus de couples avec enfant(s) que les moyennes régionales et nationales, et moins de familles monoparentales que la moyenne nationale, bien que celles-ci soient en augmentation	20
3.2 Les allocataires de la CAF sont majoritairement des couples avec enfant(s).....	25
4. Contexte socio-économique	26
4.1 Une population d'actifs ayant un emploi majoritairement composée d'ouvriers et d'employés, dans un département avec un taux de chômage élevé.....	26
4.2 Un niveau de vie plus élevé que dans le reste de la France métropolitaine mais des inégalités de revenus plus marquées.....	27
4.3 Un nombre de bénéficiaires du RSA en forte augmentation.....	27
5. Eléments clefs du contexte sociodémographique et des caractéristiques socioéconomiques.....	30
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX DES SERVICES ET DISPOSITIFS EN DIRECTION DES FAMILLES ET DES JEUNES	31
6. L'accueil du jeune enfant.....	32
6.1 Les solutions d'accueil utilisées par les familles.....	32
6.2 Un déséquilibre relativement important des possibilités d'accueil individuel et collectif à l'échelle du département.....	33
6.3 Des évolutions importantes dans l'offre d'accueil collectif de la petite enfance avec notamment une forte augmentation des micro-crèches PAJE	35
6.4 Un département avec une offre importante en places d'accueil individuel, une couverture en RAM qui s'améliore et une augmentation du nombre de MAM	37
6.4.1 Des places d'accueil individuel réparties sur l'ensemble du département.....	37
6.4.2 Un recours limité aux gardes d'enfants à domicile	39
6.4.3 Une modalité d'exercice spécifique du métier d'assistant maternel qui se développe au sein des Maisons d'Assistants Maternels.....	39
6.4.4 Une couverture territoriale par les RAM qui s'améliore	40
6.5 Les retours des professionnels et des familles sur l'accueil du jeune enfant.....	41
6.5.1 L'avis des professionnels.....	41



6.5.2	<i>Le point de vue des familles (questionnaire)</i>	41
6.6	Ce qu'il faut retenir sur l'accueil du jeune enfant	42
6.7	Focus sur la scolarisation précoce des jeunes enfants	43
6.7.1	<i>La mise en place de classes passerelles</i>	43
6.8	Les actions développées pour permettre l'accueil d'enfants en situation particulière	44
6.8.1	<i>L'accompagnement des familles rencontrant des difficultés via les Contrats d'Accompagnement Parents Enfant (CAPE) du Conseil Départemental</i>	44
6.8.2	<i>L'action innovante d'Enfance Plurielle 68 pour favoriser l'accueil des enfants handicapés au sein des structures d'accueil collectif</i>	44
6.8.3	<i>La CAF du Haut-Rhin mobilise des financements spécifiques pour soutenir des projets d'accueil dans le département</i>	45
6.8.4	<i>L'accompagnement de familles ayant une démarche d'accès à l'emploi</i>	45
6.9	Les retours des professionnels et des familles sur la réponse aux besoins spécifiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance	45
6.9.1	<i>L'avis des professionnels</i>	45
6.9.2	<i>Le point de vue des familles (questionnaire)</i>	45
6.10	Ce qu'il faut retenir sur la réponse aux besoins spécifiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance.....	46
7.	Les dispositifs et services en direction de l'enfance	47
7.1	Une offre en structures d'accueil de loisirs et d'accueil périscolaires qui couvre majoritairement le territoire du Haut-Rhin	47
7.1.1	<i>Un accès aux ALSH facilité par une aide financière de la CAF</i>	48
7.1.2	<i>Une offre qui semble peu adaptée pour les adolescents</i>	48
7.2	Les structures d'Accueil de Loisirs avec hébergement	49
7.3	Des dispositifs d'aide aux vacances financés par la Caf.....	49
7.4	Les retours des professionnels et des familles sur les dispositifs « enfance »	49
7.4.1	<i>L'avis des professionnels</i>	49
7.4.2	<i>Le point de vue des familles (questionnaire)</i>	50
7.5	Ce qu'il faut retenir sur les dispositifs « Enfance »	50
8.	Les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles	51
8.1	De nombreuses actions portées par le Réseau Parents 68 dans le département et une couverture territoriale améliorée grâce aux réseaux locaux	51
8.2	Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) se développent, mais le département reste inégalement couvert	53
8.3	Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	55
8.4	Le programme de réussite éducative (PRE)	55
8.5	La « mallette des parents » et les actions conduites par l'Education Nationale	56
8.6	La Maison des Familles à Mulhouse	56
8.7	Des lieux de médiation familiale actifs mais peu nombreux	57
8.8	L'espace de rencontre la Petite Ourse	58
8.9	Une activité stable concernant les heures d'aide à domicile financées par la Caf et le Conseil départemental en direction des familles	58
8.10	Une offre importante de dispositifs complémentaires de prévention du Conseil départemental (hors ASE)	59
8.11	Une offre diversifiée d'accompagnement par les travailleurs sociaux de la CAF	60
8.11.1	<i>L'offre naissance premier enfant</i>	60
8.11.2	<i>L'offre naissances multiples</i>	60

8.11.3	<i>La séparation des parents</i>	60
8.11.4	<i>Le veuvage, la perte d'un enfant</i>	61
8.11.5	<i>Les travailleurs sociaux Caf peuvent également intervenir dans le cas d'impayés de loyer avec l'allocation Logement Familiale</i>	61
8.12	Un Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité en direction des parents en situation de handicap (SASP 68)	61
8.13	Les retours des professionnels et des familles sur les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles	62
8.13.1	<i>L'avis des professionnels</i>	62
8.13.2	<i>Le point de vue des familles (questionnaire)</i>	63
8.14	Ce qu'il faut retenir concernant les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles	64
9.	Les relais et services d'information des familles	65
9.1	L'information et l'accès aux droits pour les familles	65
9.2	Les Relais assistants maternels, acteurs locaux de l'information des familles en matière d'accueil de la petite enfance.....	65
9.3	La Maison des parents à Mulhouse	66
9.4	La Maison des Associations Familiales et des Familles à Colmar	66
9.5	D'autres associations contribuent également à l'information et à l'accompagnement des familles	67
9.5.1	<i>Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)</i>	67
9.5.2	<i>L'association solidarité Femmes 68</i>	67
9.5.3	<i>L'Union Départementale des Associations Familiales 68 (UDAF 68)</i>	68
9.6	Les retours des professionnels et des familles sur les dispositifs et services d'information des familles	68
9.6.1	<i>L'avis des professionnels</i>	68
9.6.2	<i>Le point de vue des familles (questionnaire)</i>	68
9.7	Ce qu'il faut retenir concernant les dispositifs et services d'information des familles ...	68
10.	Zoom sur quelques dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes et de leur famille	69
10.1	La Maison des Adolescents (MDA), une réponse globale pour les jeunes en difficultés et leurs parents	69
10.2	Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) à Mulhouse	70
10.3	Les points information jeunesse et le bureau d'information jeunesse	70
10.4	Les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)	70
10.5	Le dispositif du service civique	70
10.6	Les retours des professionnels et des usagers sur les dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes	72
10.6.1	<i>L'avis des professionnels</i>	72
10.6.2	<i>Le point de vue des familles (questionnaire)</i>	72
10.6.3	<i>Le point de vue des jeunes (questionnaire)</i>	73
10.7	Ce qu'il faut retenir concernant les dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes et de leur famille	73
11.	Les lieux d'animation de la vie sociale	74
11.1	Les centres socioculturels, acteurs majeurs dans le département du Haut-Rhin.....	74

11.2	Les Espaces de vie sociale labellisés Caf sont peu répandus bien que le tissu associatif soit particulièrement dense et actif dans le Haut-Rhin.....	75
11.3	Les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) acteurs complémentaires à l'action des centres sociaux	76
11.4	La CPCA SARA Alsace Mouvement associatif	76
11.5	Les retours des professionnels et des usagers sur les lieux d'animation de la vie sociale.	76
11.5.1	<i>L'avis des professionnels.....</i>	76
11.5.2	<i>Le point de vue des familles (questionnaire).....</i>	76
11.5.3	<i>Le point de vue des jeunes (questionnaire).....</i>	77
11.6	Ce qu'il faut retenir concernant les lieux d'animation de la vie sociale	77
CHAPITRE 3 : BILAN DE LA CONCERTATION REALISEE.....		78
12.	Méthodologie et objectifs des réunions des groupes de travail	79
13.	Réflexions des groupes de travail	79
CHAPITRE 4 : ORIENTATIONS ET PLAN D'ACTION.....		80
14.	Présentation du plan d'action.....	81
15.	Orientations stratégiques transversales	82
15.1	Axe 1 : Piloter et évaluer les politiques départementales en direction des familles et des jeunes au-travers du schéma	82
15.1.1	<i>Fiche n°1 : Mettre en place les modalités de pilotage et d'évaluation du schéma départemental .</i>	<i>82</i>
15.1.2	<i>Fiche n°2 : Décliner, sur le plan opérationnel, le plan d'action du schéma et s'assurer de sa mise en œuvre</i>	<i>84</i>
15.2	Axe 2 : Renforcer l'information sur les actions et dispositifs existants	86
15.2.1	<i>Fiche n°3 : Améliorer l'information des familles et des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les professionnels.....</i>	<i>86</i>
15.3	Axe 3 : Coordonner les acteurs et les interventions et optimiser les ressources existantes .	88
15.3.1	<i>Fiche n°4 : Renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs de la petite enfance et de l'enfance</i>	<i>88</i>
15.3.2	<i>Fiche n°5 : Renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs de la jeunesse.....</i>	<i>90</i>
15.3.3	<i>Fiche n°6 : Renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs du soutien à la parentalité.</i>	<i>92</i>
16.	Orientations techniques	93
16.1	Axe 4 : Améliorer la réponse aux besoins des familles et des jeunes et renforcer l'accessibilité des services et dispositifs.....	93
16.1.1	<i>Fiche n°7 : Simplifier les démarches administratives pour accéder aux services et dispositifs</i>	<i>93</i>
16.1.2	<i>Fiche n°8 : Réfléchir à une tarification progressive dans les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)</i>	<i>95</i>
16.1.3	<i>Fiche n°9 : Améliorer la réponse aux besoins dans les dispositifs d'accueil de la petite enfance, notamment pour les publics spécifiques.....</i>	<i>97</i>
16.1.4	<i>Fiche n°10 : Améliorer la réponse aux besoins en matière de soutien à la parentalité</i>	<i>99</i>
16.1.5	<i>Fiche n°11 : Mieux répondre aux nouveaux besoins des jeunes.....</i>	<i>101</i>



16.2	Axe 5 : Promouvoir la qualité des services et des dispositifs en direction des familles et des jeunes.....	103
16.2.1	<i>Fiche n°12 : Elaborer une charte qualité déclinée pour les différents services (accueil de la petite enfance, ALSH...)</i>	103
16.2.2	<i>Fiche n°13 : Développer les ressources techniques pour les ALSH</i>	105
16.3	Axe 6 : Mieux accompagner les jeunes et les familles à l’engagement citoyen	106
16.3.1	<i>Fiche n°14 : Promouvoir la participation des usagers, le développement du lien social et le bénévolat et le volontariat</i>	106
16.3.2	<i>Fiche n°15 : Mieux faire connaître et faciliter les différentes formes d’engagement des jeunes...</i>	108
16.3.3	<i>Fiche n°16 : Faire connaître et développer les espaces de vie sociale (EVS) ainsi que l’offre des centres sociaux</i>	109

ANNEXES..... 111

17. Lexique des sigles 112

18. Listes des personnes ayant contribué à l’élaboration du schéma..... 114

19. Composition et rôle des instances de pilotage 115

20. Comptes rendus des réunions des groupes de travail 117

20.1	« Agir pour la petite enfance (0-6 ans) »	117
20.1.1	<i>Participants</i>	117
20.1.2	<i>Déroulement des réunions</i>	119
20.1.3	<i>Réflexions et pistes d’action proposées</i>	119
20.2	« Agir pour l’enfance (7- 11 ans)»	128
20.2.1	<i>Participants</i>	128
20.2.2	<i>Déroulement des réunions</i>	129
20.2.3	<i>Réflexions et pistes d’action proposées</i>	129
20.3	« Agir pour l’adolescence (12 - 17 ans) »	135
20.3.1	<i>Participants</i>	135
20.3.2	<i>Déroulement des réunions</i>	136
20.3.3	<i>Réflexions et pistes d’action proposées</i>	137
20.4	« Agir pour les jeunes (18-25 ans)»	146
20.4.1	<i>Participants</i>	146
20.4.2	<i>Déroulement de réunions</i>	147
20.4.3	<i>Réflexions et pistes d’action proposées</i>	147
20.5	« Accompagner la parentalité, l’intégration et la participation à la vie sociale ».....	155
20.5.1	<i>Participants</i>	155
20.5.2	<i>Déroulement des réunions</i>	156
20.5.3	<i>Réflexions et pistes d’action proposées</i>	157

21. Contributions écrites des élus..... 166

21.1	Ville de Colmar	166
21.1.1	<i>Présentation de votre territoire</i>	166
21.1.2	<i>Les services et dispositifs en direction des familles</i>	166
21.1.3	<i>L’accueil du jeune enfant</i>	166
21.1.4	<i>Les dispositifs et services « Enfance »</i>	166
21.1.5	<i>Les dispositifs de soutien à la parentalité et d’aide aux familles</i>	167
21.1.6	<i>Les dispositifs et services en direction des jeunes (adolescents et jeunes adultes)</i>	167



21.1.7	<i>Les lieux d'animation de la vie sociale</i>	167
21.1.8	<i>Synthèse</i>	167
21.1.9	<i>Les priorités à travailler selon vous</i>	168
21.2	Communauté de communes de Rouffach	168
21.2.1	<i>Présentation du territoire</i> :.....	168
21.2.2	<i>Les services et dispositifs en direction des familles</i>	169
21.2.3	<i>Accueil du jeune enfant</i> :.....	170
21.2.4	<i>Les dispositifs et service enfance</i> :.....	170
21.2.5	<i>Parentalité</i>	170
21.2.6	<i>Actions vers les jeunes</i>	170
21.2.7	<i>Synthèse</i>	171
21.2.8	<i>Les priorités</i>	171
21.3	Ville de Turckheim	171
21.3.1	<i>Présentation du territoire</i>	171
21.3.2	<i>Les services et dispositifs en direction des familles</i>	171
21.3.3	<i>L'accueil du jeune enfant</i>	171
21.3.4	<i>Synthèse et priorités à travailler</i>	171
21.4	Ville de Wintzenheim	172
21.4.1	<i>Présentation du territoire</i>	172
21.4.2	<i>L'accueil des jeunes enfants</i>	172
21.4.3	<i>L'accueil périscolaire et ALSH</i>	172
21.4.4	<i>Dispositifs de soutien à la parentalité et aides aux familles</i>	173
21.4.5	<i>Dispositifs et services en direction des jeunes</i>	173
21.4.6	<i>Lieux d'animation de la vie sociale</i>	173
21.4.7	<i>Synthèse</i>	174
21.4.8	<i>Les priorités</i>	174
21.5	Canton de Wittenheim	174
21.5.1	<i>Présentation de votre territoire</i>	174
21.5.2	<i>Les services et dispositifs en direction des familles</i>	174
21.5.3	<i>Les priorités à travailler</i>	175
22.	Résultats des questionnaires diffusé en direction des familles	177
22.1	<i>Présentation de la démarche et du questionnaire</i>	177
22.2	<i>Participants</i>	177
22.3	<i>Profil des répondants et de leur famille</i>	177
22.3.1	<i>Une majorité de femmes, de familles avec des enfants en bas âge, et de personnes actives en situation d'emploi parmi les répondants</i>	177
22.4	<i>Les modes d'accueil de la petite enfance</i>	180
22.4.1	<i>L'information des familles sur les modes d'accueil de la petite enfance</i>	180
22.4.2	<i>Les besoins des familles en termes de modes de garde</i>	181
22.4.3	<i>Le point de vue et les attentes des familles sur les modes d'accueil de la petite enfance et dans le Haut-Rhin</i>	182
22.4.4	<i>Des attentes quant au développement de l'offre de service et de l'information à destination des familles</i>	185
22.5	<i>Le temps libre et les loisirs des enfants et des jeunes</i>	186
22.5.1	<i>Les besoins des familles concernant le temps libre et les loisirs des enfants et des jeunes</i>	186
22.5.2	<i>Les attentes des familles concernant le temps libre et les loisirs des enfants et des jeunes</i>	188
22.6	<i>Les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles</i>	189
22.6.1	<i>Une identification limitée du réseau parents 68 et de ses actions par les familles</i>	189
22.6.2	<i>La prévention de la rupture du lien familial</i>	189
22.6.3	<i>Un recours limités à l'aide à domicile</i>	191

22.6.4	<i>Peu de connaissance par les familles des dispositifs d'accompagnement aux vacances</i>	191
22.6.5	<i>Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont peu connus des familles</i>	192
22.6.6	<i>L'accompagnement scolaire est peu utilisé</i>	193
22.6.7	<i>Les besoins des familles et leurs souhaits en matière de soutien à la parentalité</i>	193
22.7	Les lieux d'animation de la vie sociale sont connus des familles	194
22.8	Peu d'identification des dispositifs en direction des jeunes	195
22.9	Les dispositifs et services d'information des familles sont peu repérés par les usagers	195
23.	Réponses au questionnaire diffusé en direction des jeunes	197
23.1	Présentation de la démarche et du questionnaire	197
23.2	Participants	197
23.3	Le profil des répondants	198
23.3.1	<i>Une majorité de jeunes femmes, de mineurs, de célibataires et de personnes sans enfant parmi les répondants</i>	198
23.3.2	<i>Des jeunes parents avec des enfants déjà âgés</i>	199
23.4	Les difficultés au quotidien exprimées par les jeunes	200
23.4.1	<i>Peu de jeunes se sentent concernés par les difficultés du quotidien</i>	200
23.4.2	<i>L'aspect financier comme principale difficulté au quotidien</i>	200
23.5	Focus sur les difficultés au quotidien exprimées par les répondants ayant des enfants	201
23.5.1	<i>Des jeunes parents qui rencontrent surtout des difficultés financières</i>	201
23.5.2	<i>Une bonne connaissance des structures d'aide et d'accompagnement par les jeunes parents</i>	201
23.5.3	<i>Une sensation de difficulté assez faible pour les jeunes parents</i>	202
23.6	La vie sociale et les loisirs	203
23.6.1	<i>Une implication importante dans les activités sportives ou culturelles</i>	203
23.6.2	<i>Une jeunesse fortement connectée</i>	204
23.7	La connaissance de son environnement par le jeune	206
23.7.1	<i>Une faible connaissance des structures destinées aux jeunes</i>	206
23.7.2	<i>Une méconnaissance d'une partie des aides financières mobilisables pour les jeunes</i>	208
23.8	Un engagement des jeunes dans la vie sociale et la vie associative de proximité	209
23.9	Une confiance en l'avenir reposant principalement sur la famille, la santé et la vie sociale	210
23.10	Le point de vue des répondants sur leur santé	211
24.	Détails sur quelques dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes et de leur famille	212
24.1	Des actions innovantes de planification et de prévention dans le domaine de la santé	212
24.2	Un dispositif de prévention spécialisée permet des interventions auprès des jeunes dans des quartiers de l'agglomération de Mulhouse et de l'agglomération de Colmar	212
24.3	Une offre modeste en termes d'hébergement exclusivement à destination des jeunes en situation de précarité bien que les besoins soient importants	213
24.4	Plusieurs dispositifs complémentaires du Conseil Départemental peuvent être mobilisés pour l'accompagnement de jeunes en difficultés	214
24.4.1	<i>Dispositifs qui viennent faciliter et accompagner l'insertion sociale des jeunes</i>	214
24.4.2	<i>Dispositifs qui peuvent proposer un accompagnement social et éducatif aux jeunes</i>	215
24.5	L'intervention de la Caf en direction des jeunes	215
24.6	La Commission Départementale du Suivi de l'Absentéisme Scolaire (CDSAS) a pour but de prévenir les situations de décrochage scolaire	216
24.7	La Garantie jeune	216
24.8	Le dispositif Sésame	216



24.9	Les actions portées par la DDCSPP	216
24.10	Des acteurs associatifs interviennent en coopération avec les acteurs institutionnels ..	217
24.10.1	<i>L'association Themis</i>	217
24.10.2	<i>L'association SEPIA</i>	217
24.10.3	<i>L'association Le Cap</i>	217
24.10.4	<i>Dispositifs jeunesse et insertion</i>	218



Introduction



1. Calendrier et méthodologie d'élaboration du schéma

L'élaboration du schéma départemental de services aux familles s'est déroulée en deux grandes phases :

- **Phase 1 : Analyse de l'existant et état des lieux (janvier - mars 17)**

Cette phase a permis de réaliser un état des lieux partagé de l'existant en matière d'actions et de dispositifs en direction des familles et des jeunes. Cet état des lieux s'est appuyé sur une **analyse des ressources documentaires et les bases de données** existantes (profil socioéconomique et sociodémographique du département) ainsi que sur des **entretiens qualitatifs** avec les acteurs clés¹. Ainsi, près de 25 personnes ont été interrogées pour recueillir leur point de vue sur l'état de l'offre dans le département, les points forts, les dispositifs innovants et les manques.

Les élus locaux (communes et EPCI) et départementaux ont également été sollicités (proposition de réalisation d'un entretien ou de transmission d'une contribution écrite).

Le point de vue des usagers a été recueilli grâce à des **questionnaires en ligne**.

Un premier questionnaire a été envoyé à près de 71 000 allocataires de la Caf ayant au moins un enfant, au cours du mois de février. Près de 2 800 familles ont répondu à ce questionnaire et ont ainsi pu exprimer leur niveau de satisfaction et leurs attentes sur les services qui leur sont proposés.

De plus, un autre questionnaire a été diffusé au cours des mois de mars et d'avril auprès des jeunes âgés de 16 à 25 ans, par l'intermédiaire de plusieurs canaux :

- l'Education nationale dans les établissements scolaires (classes de 3ème et lycées)
- la MSA dans les lycées agricoles ainsi que les CFA agricoles
- le CRIJ (Sémaphore) : sites internet, réseaux sociaux, conseillers des services CRIJ, plateforme d'accroche des Perdus de vues, jeunes en Garantie Jeune...
- la Maison des ados
- la Plateforme IDE de la Préfecture (mise en ligne sur la plateforme via la DDCSPP)
- les Missions locales
- les locaux jeunes dans les communes

Plus de 600 jeunes ont répondu à ce questionnaire.

Par ailleurs, une **cartographie analytique de près de 25 cartes** a été élaborée. Celles-ci représentent l'offre relative aux différentes thématiques ainsi que des données populationnelles, à l'échelle des EPCI majoritairement.

Le chapitre 2 du schéma présente, pour chaque thématique, l'état des lieux avec les cartographies ainsi que des éléments de synthèse (encadrés) intégrant le point de vue des professionnels et des usagers.

- **Phase 2 : Concertation avec les différentes parties prenantes et élaboration du plan d'action du schéma (avril - juin 17)**

A partir du diagnostic réalisé en phase 1 et en réponse aux enjeux identifiés, des orientations stratégiques et techniques ont été identifiées. Des thématiques de travail précises ont alors été retenues avec les instances de pilotage pour être travaillées, sous forme de groupes de travail, avec les acteurs et partenaires concernés.

¹ Notamment : DDCSPP, MSA, Caf, Conseil départemental, Education nationale, UDCSC, centre de ressource Enfance plurielle - Voir détails en annexe

Ainsi, **5 groupes de travail thématiques, ayant un rôle consultatif, se sont réunis à 2 reprises au cours des mois d'avril et de mai :**

- Groupe 1 : « Agir pour la petite enfance (0-6 ans) »
- Groupe 2 : « Agir pour l'enfance (7- 11 ans) »
- Groupe 3 : « Agir pour l'adolescence (12 - 17 ans) »
- Groupe 4 : « Agir pour les jeunes (18-25 ans) »
- Groupe 5 « Accompagner la parentalité, l'intégration et la participation à la vie sociale »

Chaque groupe de travail était composé de 15 à 20 personnes, représentatives des institutions, des structures et des usagers concernés. Au total, plus de 90 personnes ont participé à cette phase de concertation.

Les réflexions et les propositions de ces groupes de travail ont contribué à la définition des orientations et du plan d'action du schéma.



Chapitre 1 : Présentation du département



2. Etat des lieux démographique

2.1 Une population qui augmente plus vite que la moyenne régionale mais moins rapidement que la moyenne nationale

Evolution de la population entre 2008 et 2013			
	Population au 1er janvier 2013	Taux annuel moyen de variation de la population entre 2008 et 2013	Projection Omphale (2040)
Bas-Rhin	1 109 460	0,3	1 235 425
Haut-Rhin	758 723	0,3	787 883
Grand Est	5 552 388	0,1	
France métropolitaine	65 564 756	0,5	70 734 000

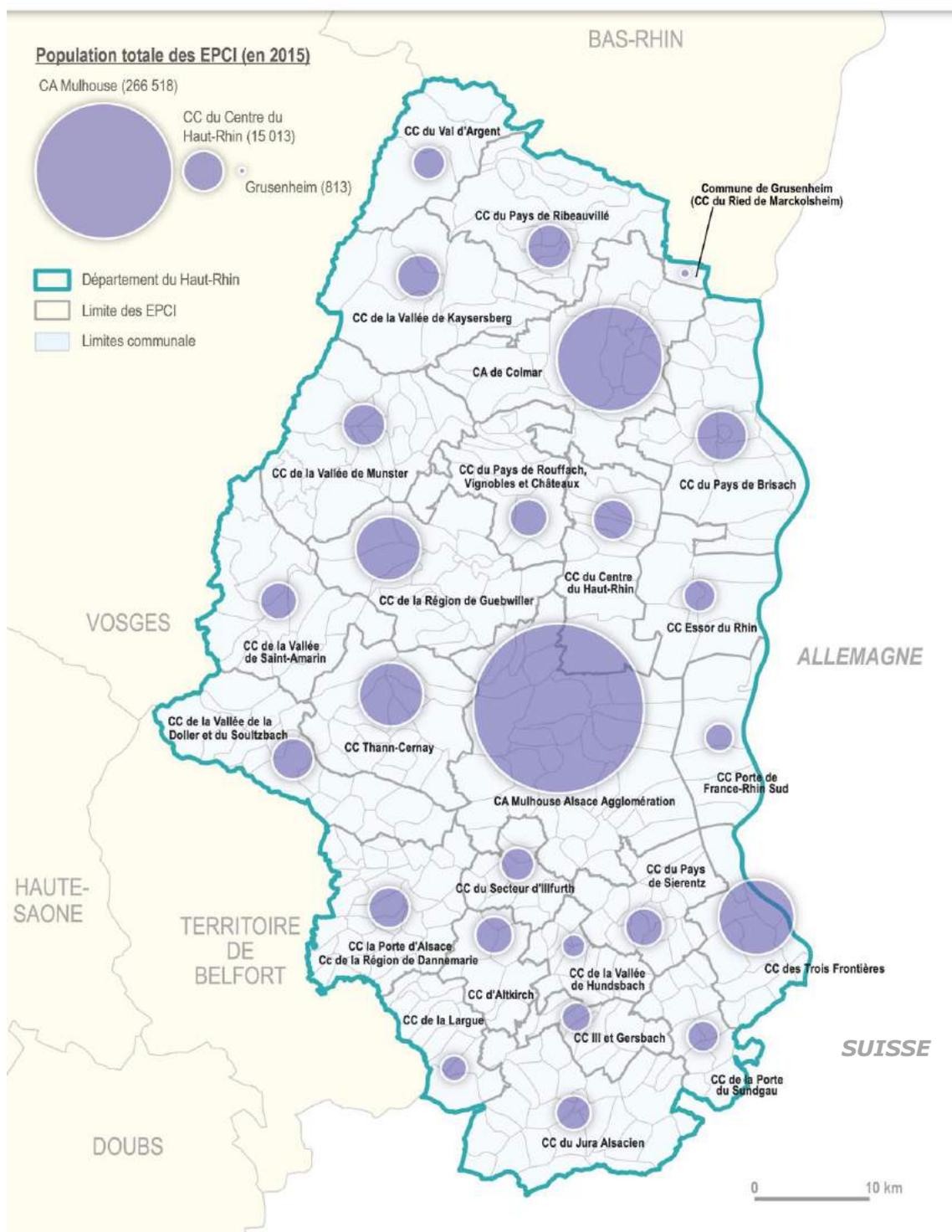
Sources: INSEE, RP 2013, dossier complet paru le 29/09/2016, projection 2040 Omphale 2010

Au 1^{er} janvier 2013, le Haut Rhin comptait **758 723 habitants, soit 14% de la population de la région Grand Est**. Entre **2008 et 2013, la population haut-rhinoise a augmenté de 0,3%**, un rythme qui est supérieur à la moyenne régionale (0,1%), mais inférieur à la moyenne nationale (0,5%). Selon la projection Omphale cette croissance devrait se poursuivre et **en 2040 la population du Haut Rhin devrait atteindre 787 883 habitants**, soit une augmentation de 4% par rapport à 2013².

² Source : Projection 2040 Omphale, 2010



POPULATION DES EPCI



A l'échelle du territoire, les **principaux bassins** sont ceux de **Mulhouse** (Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)), le plus peuplé avec 266 518 habitants, et de **Colmar** (Communauté d'Agglomération de Colmar) avec 103 013 habitants³.

³ Source : Insee, RP2013 exploitations principales

Le **département du Haut-Rhin** a une superficie de 3 525,2 km² (soit **6% de la superficie régionale**) et une forte densité de population avec 215,2 habitants au km² contre 106,6 en France métropolitaine et 96,7 dans la région Grand Est.

2.2 Une baisse de la natalité plus faible qu'à l'échelle nationale

Evolution des naissances dans le département			
	Naissances domiciliées en 2011	Naissances domiciliées en 2015	Taux d'évolution des naissances entre 2011 et 2015
Bas-Rhin	13 030	12 570	-4%
Haut-Rhin	8 927	8 636	-3%
Grand Est	63 690	59 894	-6%
France métropolitaine	791 347	758 341	-4%

Source : Insee, statistiques de l'état civil 2015

En 2015, **14% des naissances, soit 8 636 naissances, ont été domiciliées dans la région**. Sur la période 2011-2015, le département du Haut-Rhin a enregistré la plus faible baisse du taux de natalité⁴ : 3% alors que sur la même période elle s'est élevée à plus de 4% à l'échelle de la France métropolitaine et de 6% à l'échelle régionale.

⁴ Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

2.3 Une population plus jeune que la population régionale

Population par sexe et âge au 1er janvier 2013						
	Ensemble	Hommes	Femmes	Part des 0 à 19 ans (%)	Part des 20 à 64 ans (%)	Part des 65 ans ou plus (%)
Bas-Rhin	1 109 460	540 650	568 810	23,8%	60,2%	16,0%
Haut-Rhin	758 723	371 164	387 559	24,1%	58,8%	17,1%
Grand Est	5 552 388	2 710 830	2 847 474	23,7%	58,8%	17,5%
France Métropolitaine	65 564 756	31 743 561	33 821 195	24,6%	57,7%	17,7%

Source : Insee, RP 2013, dossier complet paru le 29/09/2016

La part des jeunes âgés de **moins de 19 ans représente 24,1%** de la **population totale** du département. Cette proportion est légèrement plus forte qu'à l'échelle régionale pour laquelle la part des jeunes de moins de 19 ans est de 23,7%, mais moins élevée que la moyenne nationale (24,6%).

Structure de la population des jeunes de moins de 25 ans											
	moins de 3 ans		3 à 5 ans		6 à 10 ans		11 à 17 ans		18 à 24 ans		Total
	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	
Bas-Rhin	37 689	11,1%	39 065	11,5%	64 580	19,0%	92 072	27,1%	106 945	31,4%	340 351
Haut-Rhin	26 834	12,0%	28 225	12,6%	46 524	20,8%	65 730	29,4%	55 985	25,1%	223 298

Source : Insee, RP 2013

La part des jeunes âgés de **11 à 17 ans représente 29,4 % de la population totale des moins de 25 ans** dans le département, alors qu'elle n'est que de 27,1% dans le Bas Rhin.

A l'inverse, la part des jeunes de 18 à 24 ans est plus faible dans le Haut-Rhin (25,1%) que dans le Bas-Rhin (31,4%).



REPARTITION DES ENFANTS DE 0 À 24 ANS

Répartition des enfants de 0 à 2 ans



Répartition des enfants de 3 à 5 ans



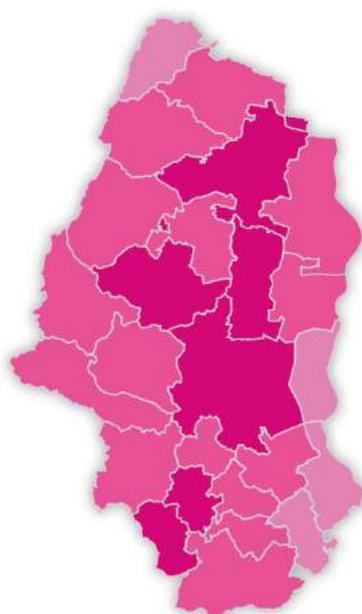
Répartition des enfants de 6 à 11 ans



Répartition des enfants de 12 à 17 ans



Répartition des enfants de 18 à 24 ans



Part d'enfants sur le nombre total d'enfants de 0 à 24 ans (2016)

-  moins de 10%
-  de 10 à 15%
-  de 15 à 20%
-  de 20 à 25%
-  plus de 25%

 Limite des EPCI

Globalement la répartition des enfants par classe d'âge est uniforme dans le département du Haut Rhin. Cependant, il y a une part plus importante d'enfants de 3 à 5 ans au sud-est (CC des Trois Frontières). De même, les jeunes de 18 à 24 ans sont plus nombreux au cœur du département et notamment sur les territoires de la M2A, de la CC du Centre du Haut Rhin, et de la CA de Colmar.

3. Contexte socio-familial

En 2013, le département du Haut-Rhin comptait **322 586 ménages**, dont 31,4% sont des ménages d'une personne et 66,7% des ménages composés d'un couple avec ou sans enfant(s).

La part des ménages composés d'un couple, avec ou sans enfant(s), est en diminution sur la période 2008-2013, avec une baisse de 1,3 points sur cette période⁵.

En 2013, **1 429 enfants étaient confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**. Pour la même année, on note 209 placements directs par un juge, 513 actions éducatives à domicile (AED) et 1 425 actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Les **mesures de l'ASE touchaient ainsi 1,9% des enfants âgés de 0 à 20 ans sur le territoire**.

3.1 Le département compte plus de couples avec enfant(s) que les moyennes régionales et nationales, et moins de familles monoparentales que la moyenne nationale, bien que celles-ci soient en augmentation

Ménages avec famille(s) selon leur composition						
	Couples sans enfant		Couples avec enfant(s)		Familles monoparentales	
	Nombre de ménages	Part (%)	Nombre de ménages	Part (%)	Nombre de ménages	Part (%)
Bas-Rhin	130 186	27,4%	137 370	28,9%	40 508	8,5%
Haut-Rhin	9 2084	28,5%	94 965	29,4%	28 253	8,8%
Grand Est	674 868	27,9%	664 468	27,5%	210 970	8,7%
France Métropolitaine	7 577 562	26,6%	7 654 924	26,8%	2 647 666	9,3%

Source : INSEE, RP 2013

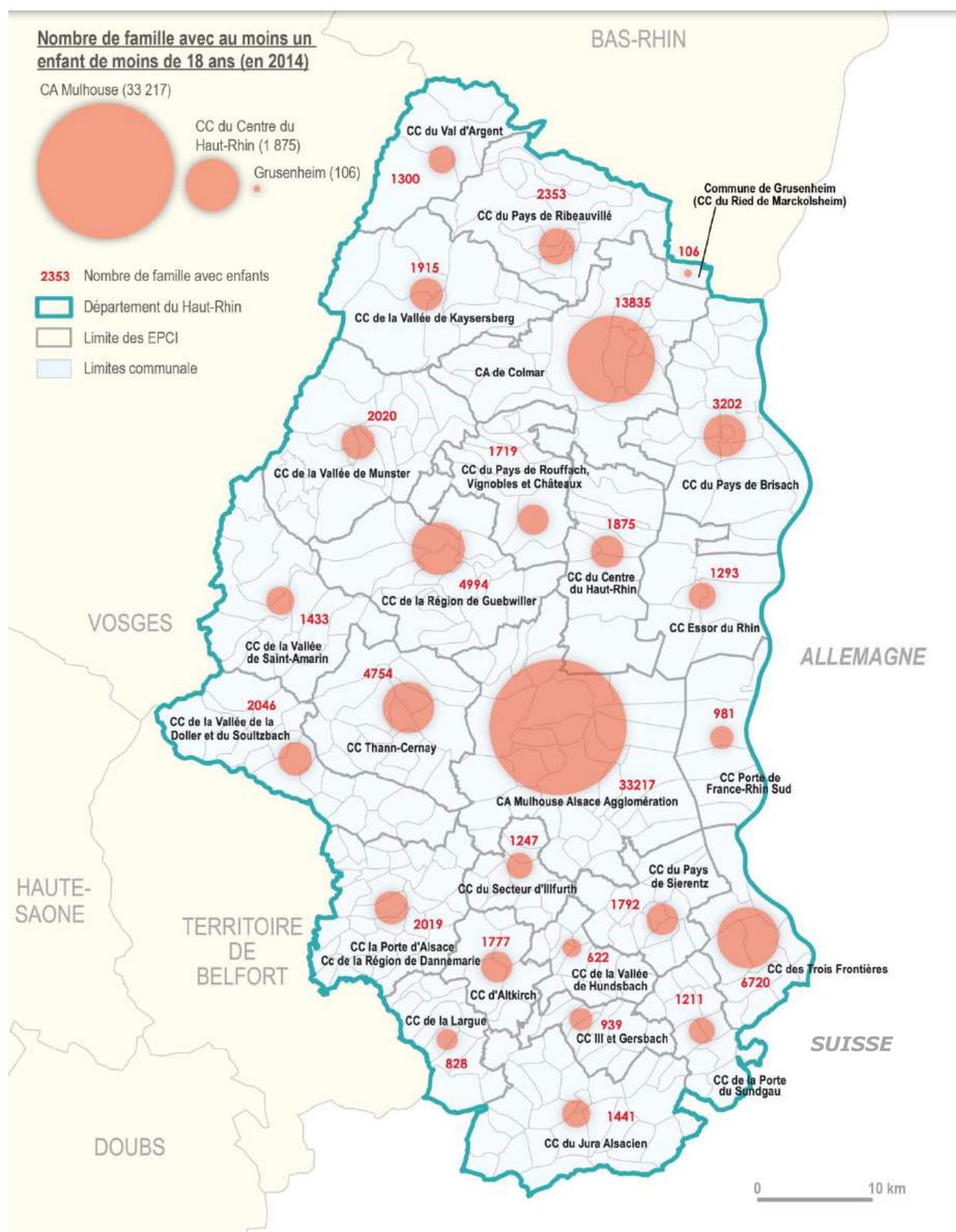
En 2013, le nombre de couples sans enfant représentait 28,5% des ménages haut-rhinois, soit légèrement plus que la moyenne régionale (27,9%) et que la moyenne nationale (26,6%).

Par ailleurs, les **ménages composés d'une famille monoparentale représentaient 8,8% des ménages totaux**, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (9,3%) et légèrement supérieur à la moyenne de la région Grand Est (8,7%).

⁵ Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.



FAMILLES AVEC ENFANTS



Les familles avec des enfants sont majoritairement concentrées dans les agglomérations de Mulhouse et Colmar.

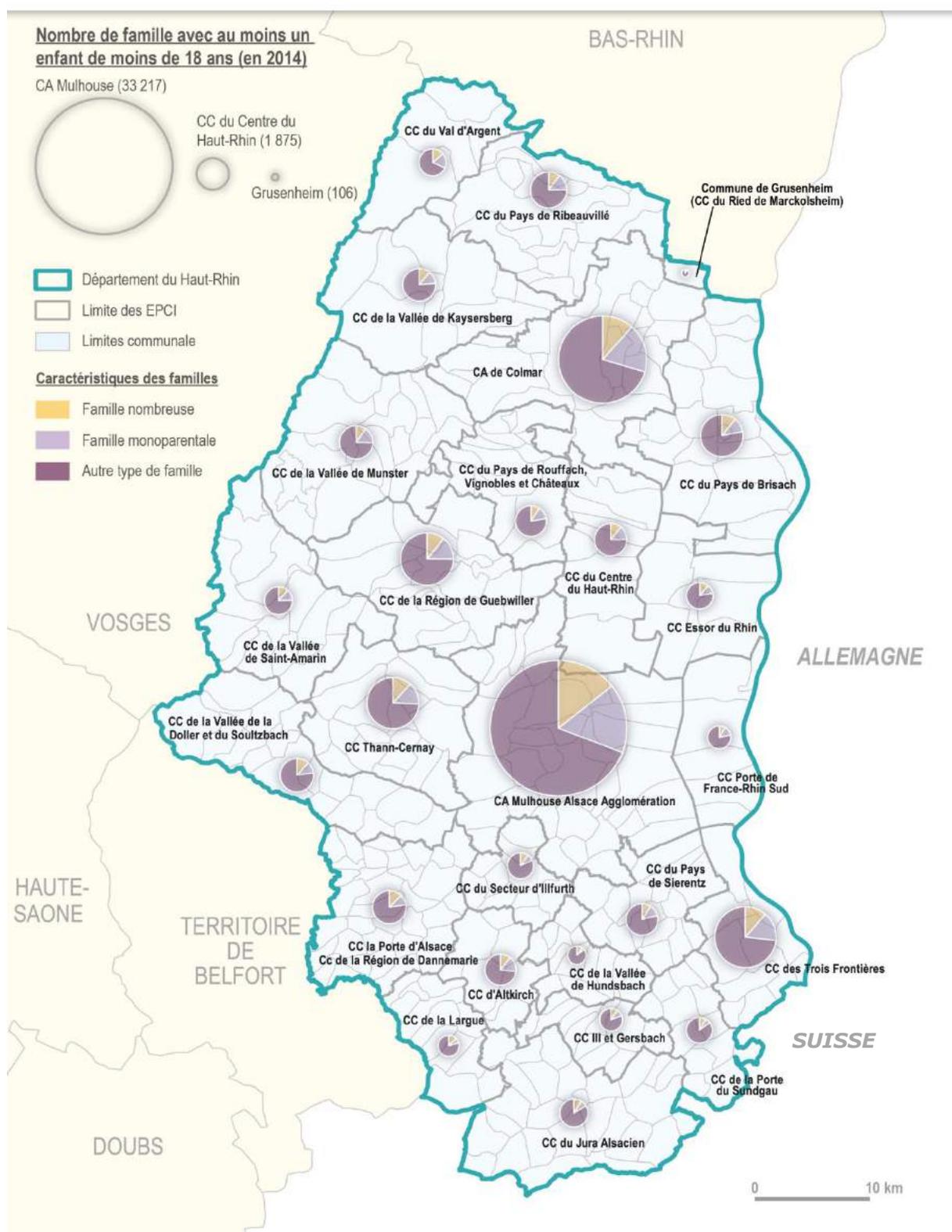
Composition des familles monoparentales						
	Hommes seuls avec enfant(s)	Hommes seuls avec enfant(s)	Evolution (%)	Femmes seules avec enfant(s)	Femmes seules avec enfant(s)	Evolution (%)
	2008	2013		2008	2013	
Bas Rhin	6 191	7 334	18%	32 052	34 323	7%
Haut Rhin	4 505	4 954	10%	21 965	23 983	9%
Grand Est	33 139	37 451	13%	167 844	178 374	6%
France Métropolitaine	390 392	462 021	18%	2 087 895	2 259 835	8%

Source : INSEE, RP 2008, RP 2013, exploitation complémentaire

Dans le **département du Haut-Rhin**, la part des familles monoparentales avec un **homme seul avec enfant(s)** est en **progression de 10%** sur la période **2008-2013**. Cette augmentation est plus faible que la moyenne régionale sur la même période (13%) et bien inférieure à la moyenne en France métropolitaine (18%).

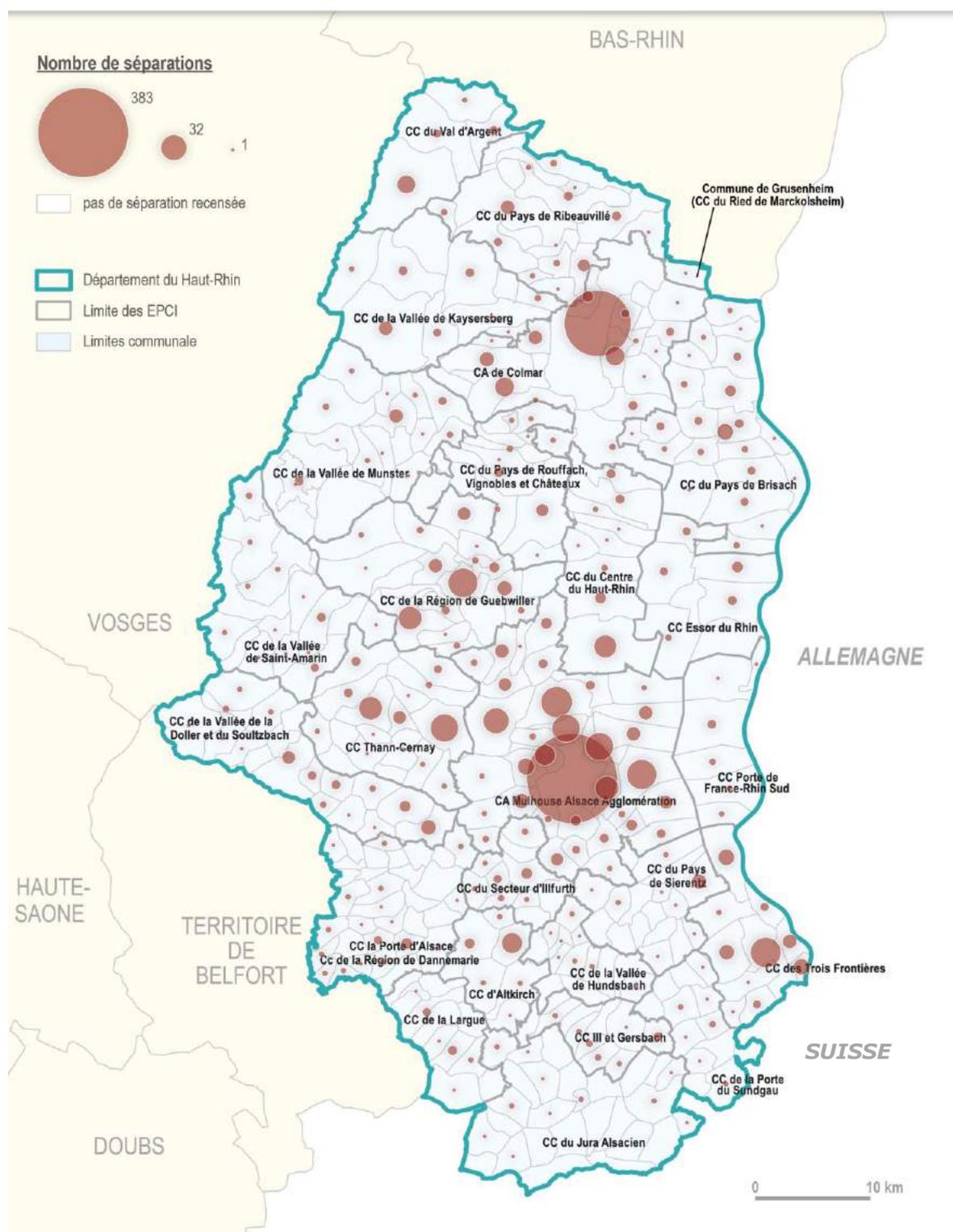
Les **familles monoparentales avec une femme seule** ont augmenté moins rapidement sur la période 2008-2013 (9%), mais **représentent en 2013, 83% des familles monoparentales** du Haut-Rhin.

CARACTÉRISTIQUE DES FAMILLES AVEC ENFANTS



Les caractéristiques des familles, et notamment les parts des familles nombreuses et monoparentales, sont similaires sur les différents territoires du département, tant en zone rurale qu'en zone urbaine.

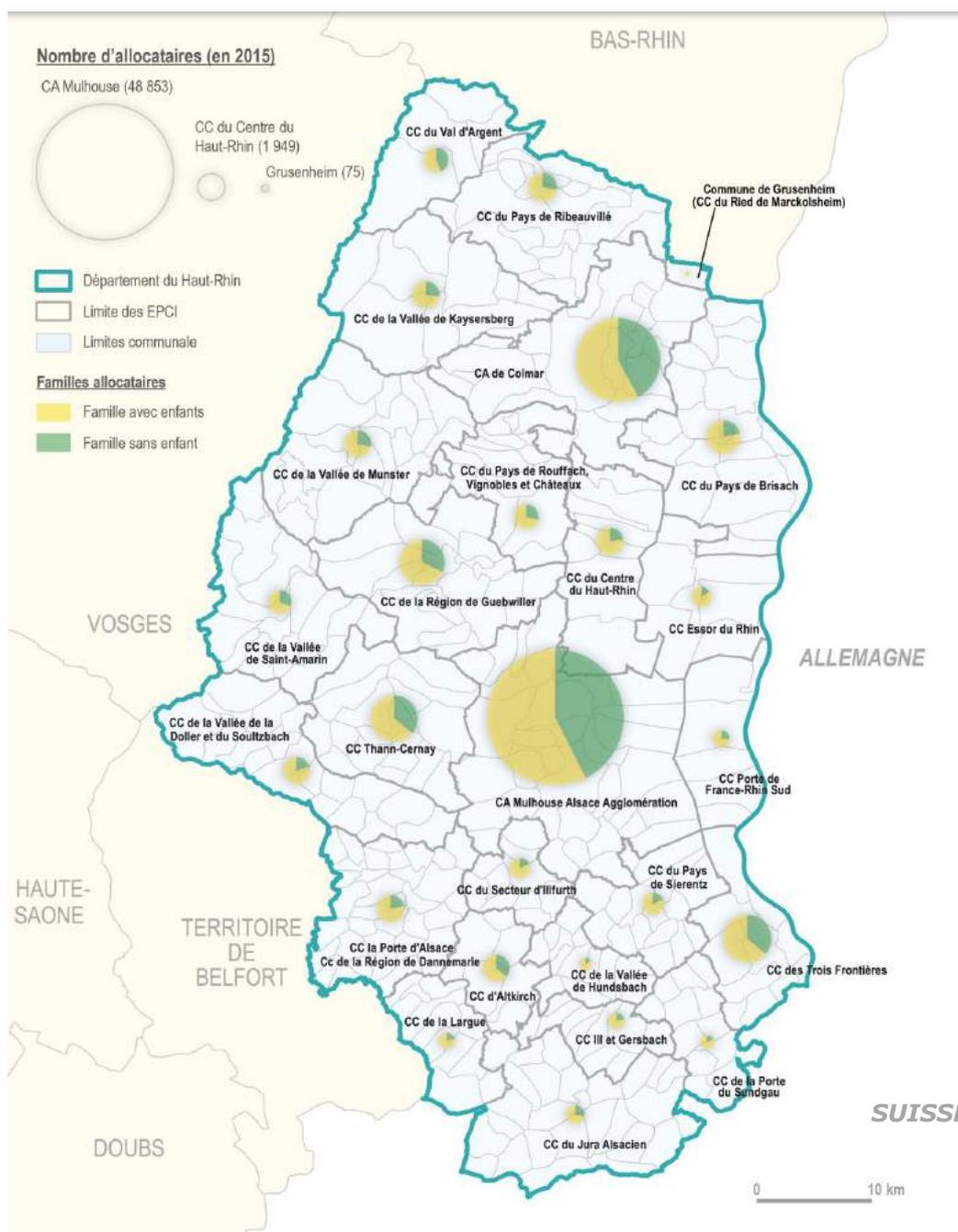
SEPARATIONS



Les séparations de familles sont, conformément à la répartition de la population départementale, **plus nombreuses** dans les zones urbaines de Mulhouse et de Colmar.

3.2 Les allocataires de la CAF sont majoritairement des couples avec enfant(s)

COMPOSITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES



En 2015, la CAF du Haut-Rhin comptait **113 601 allocataires**, dont 71 514 (soit **63%**) avec des enfants. Il s'agit pour la majorité de couples avec enfants (52 735 allocataires). Parmi ces couples allocataires, 38 606 ont 1 ou 2 enfants et 7% des couples allocataires de la CAF ont plus de 4 enfants.

Les **familles monoparentales avec enfants**, sont au nombre de **18 779** et 51% de ces familles ont 1 enfant⁶.

La CAF comptait également, au 31 décembre 2015, **37 parents mineurs** dont 49% résident à Mulhouse⁷.

⁶ Source Données CAF 2015,

4. Contexte socio-économique

4.1 Une population d'actifs ayant un emploi majoritairement composée d'ouvriers et d'employés, dans un département avec un taux de chômage élevé

Activité et emploi de de la population de 15 à 64 ans						
	Population totale	Population active	Actif ayant un emploi		Actif au chômage	
Bas-Rhin	737 159	545 825	479 886	87,9%	65 939	12,1%
Haut-Rhin	489 783	365 340	315 179	86,3%	50 161	13,7%
Grand Est	3 597 038	2 611 757	2 255 650	86,4%	356 107	13,6%
France métr.	40 599 859	29 762 338	25 868 474	86,9%	3 893 864	13,1%

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

En 2013, la part des **personnes actives âgées de 15 à 64 ans au chômage** était plus élevée dans le **Haut-Rhin (13,7%)** que dans le Bas-Rhin (12,1%). Cette proportion est également légèrement **supérieure à la moyenne (13,6%) et à la moyenne nationale (13,1%)**.

Secteurs d'activité des actifs occupés						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Bas-Rhin	0,7%	5,1%	16,8%	26,0%	26,5%	24,9%
Haut-Rhin	1,0%	5,1%	13,3%	25,6%	27,4%	27,3%
Grand Est	1,6%	5,2%	13,2%	25,0%	28,8%	26,1%
France métr.	1,6%	6,3%	17,3%	25,8%	27,9%	21,1%

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Les actifs du Haut-Rhin sont **majoritairement des employés (27,4%) et des ouvriers (27,3%)** contre 21,1% en France métropolitaine). Par ailleurs, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (13,3%) est nettement inférieure à la moyenne nationale (17,3%) mais conforme à la moyenne régionale (13,2%).

⁷ Source : Données CAF 2017



4.2 Un niveau de vie plus élevé que dans le reste de la France métropolitaine mais des inégalités de revenus plus marquées

Revenus fiscaux des ménages et taux de pauvreté en 2013						
	Part des foyers fiscaux non imposables	Revenu fiscal médian par unité de consommation	1er décile du revenu fiscal par unité de consommation	9e décile du revenu fiscal par unité de consommation	Taux de pauvreté	Rapport interdécile
Bas-Rhin	38,2%	21 495 €	11 403 €	38 121 €	12%	3,3
Haut-Rhin	37,6%	21 803 €	11 226 €	40 988 €	13%	3,7
Grand Est	43,7%	20 241 €	10 824 €	36 451 €	14%	3,4
France métropolitaine	41,8%	20 185 €	10 639 €	37 289 €	14%	3,5

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal. 2013

La **part des foyers non imposables dans le Haut-Rhin (37,6%) est nettement inférieure à la moyenne régionale (43,7%)** et la moyenne en France métropolitaine (41,8%). Globalement le niveau de vie est plus élevé dans le Haut-Rhin avec un revenu fiscal médian⁸ par unité de consommation de 21 803 € pour 20 185 € en France métropolitaine et 20 241 € dans la région Grand Est.

En effet, dans le Haut-Rhin le seuil d'entrée dans le 9^{ème} décile est de 40 988 €, alors qu'en France le seuil d'entrée du 9^{ème} décile est de 37 289 €.

A l'inverse, les 10% de ménages les plus pauvres du département du Haut-Rhin ont déclaré avoir un revenu par unité de consommation inférieur à 11 226 €. Celui-ci reste pour autant supérieur au seuil d'entrée du 1^{er} décile du revenu fiscal par unité de consommation de la région Grand Est (10 824 €) et de la France métropolitaine (10 639 €).

Pour autant, le **taux de pauvreté dans le Haut-Rhin (13%), qui est inférieur aux moyennes nationale et régionale (14%),** est supérieur au taux de pauvreté dans le Bas-Rhin (12%).

De même, le **rapport interdécile**, qui mesure le niveau d'inégalité entre les 10% de la population les plus riches et les 10% les plus pauvres⁹, est de **3,7 dans le Haut-Rhin** contre **3,4 pour la moyenne régionale** et **3,5 pour la moyenne nationale**.

4.3 Un nombre de bénéficiaires du RSA en forte augmentation

Nombre de bénéficiaires du RSA socle			
	2012	2015	Taux d'évolution 2012-2015
Nombre de foyers bénéficiaires du RSA	16 822	20 200	20,1%
Dépenses d'allocation	72 676 354 €	96 190 121 €	32,4%

Source: CD 68 Données clefs RSA mai 2016

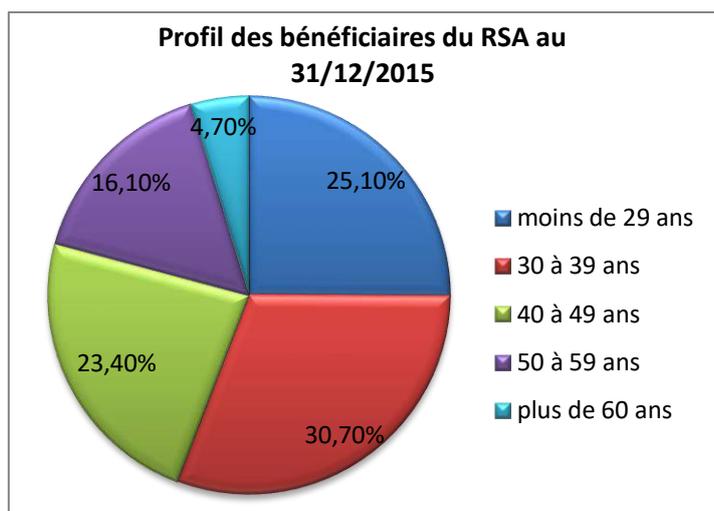
En 2015, **20 200 foyers percevaient le RSA dans le Haut-Rhin, contre 16 822 en 2012, soit une augmentation de 20%**. Sur la même période, les dépenses d'allocation ont augmenté de 32,4% pour atteindre 96 190 121 €.

En France métropolitaine, il y avait en 2012 1 477 000 foyers bénéficiaires du RSA socle et en 2015, 1 709 000 foyers bénéficiaient de cette prestation¹⁰, soit une augmentation de 16% sur cette période. Le nombre de foyers bénéficiaires de cette allocation a donc **augmenté plus rapidement entre 2012 et 2015, dans le Haut-Rhin qu'à l'échelle nationale**.

⁸ Soit la valeur qui partage les revenus fiscaux en deux parties de même effectif par unité de consommation

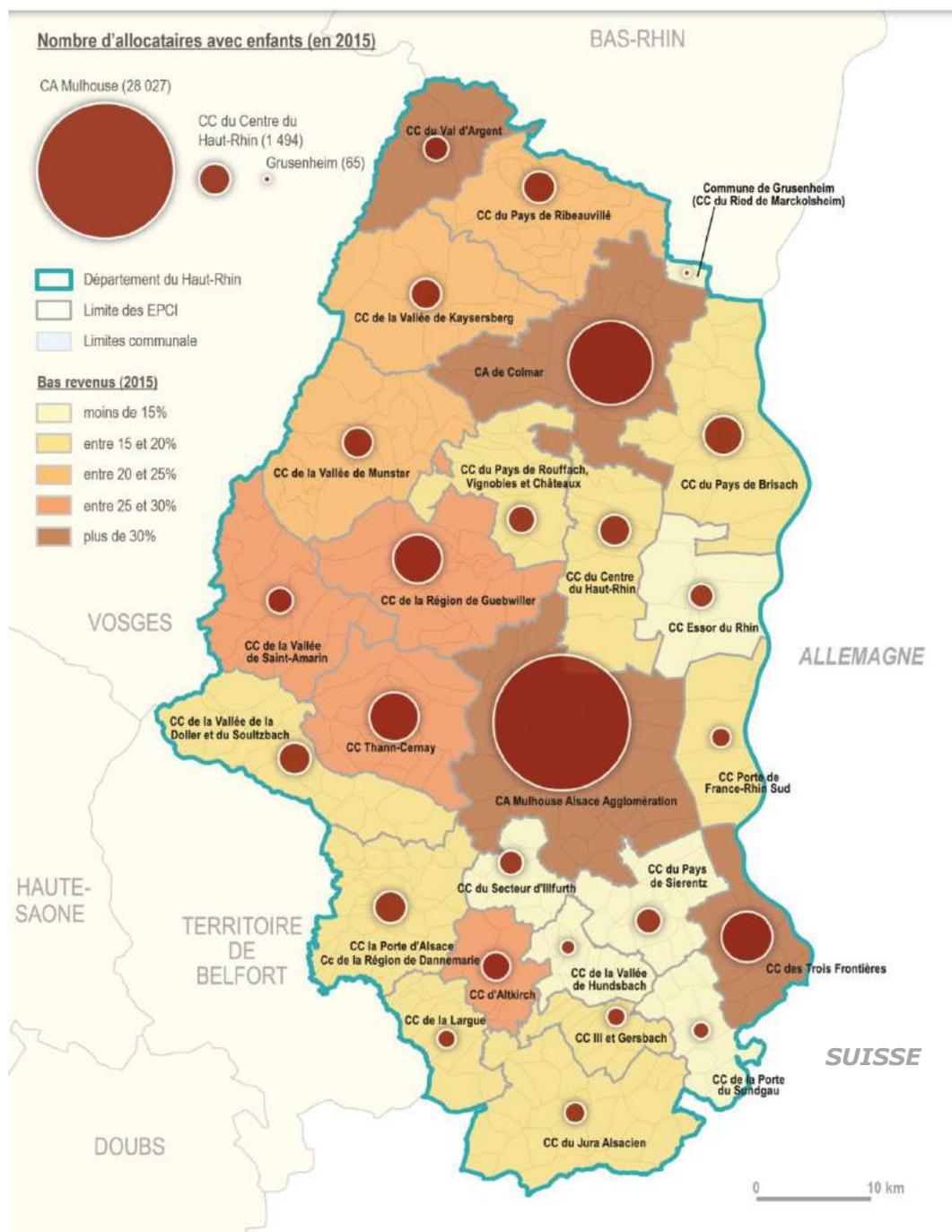
⁹ Plus le rapport est élevé, plus les inégalités sont grandes.

¹⁰ Source : RSA-Conjoncture, Cnaf Numéro 1- mars 2013 et Numéro 13 - mars 2016.



Les personnes bénéficiaires du RSA sont majoritairement âgées de 30 à 39 ans (30,7% des bénéficiaires). La part des bénéficiaires de moins de 29 ans est également importante (25%).

LES FAMILLES ALLOCATAIRES ET BAS REVENUS



Les familles avec enfants et à bas revenus, allocataires de la CAF sont principalement situées dans les Communautés de Communes de Mulhouse Alsace Agglomération et de Colmar qui ont une part importante de familles bénéficiaires de prestations de la CAF. La ville de Mulhouse compte ainsi 28 067 allocataires avec des enfants. De même, ces territoires, ainsi et ceux des Trois Frontières et du Val d'argent ont plus de 30% de leur population qui vit avec un niveau de ressources inférieur au seuil de bas revenus¹¹.

¹¹ Le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des revenus disponibles avant impôts calculé à partir de l'enquête « revenus fiscaux et sociaux ». Dans les fichiers des allocataires CAF et MSA, il s'applique au revenu (disponible avant impôts) par unité de consommation (RUC) mesuré dans ces fichiers.

5. Eléments clefs du contexte sociodémographique et des caractéristiques socioéconomiques

Une population en augmentation et relativement jeune

- Avec 758 723 habitants (14% de la population régionale), la population du Haut-Rhin a augmenté de 0,3% entre 2008 et 2012. C'est aujourd'hui le 3ème département le plus peuplé de la région Grand Est
- La part des jeunes âgés de moins de 19 ans représente 24,1% de la population totale (24,6% au niveau national)

Des ménages majoritairement composés de couples et peu de familles monoparentales

- 67% des 322 586 ménages du Haut-Rhin sont composés de couples, mais cette part a baissé de 1,3 points entre 2008 et 2013
- 8,8% des ménages sont composés de familles monoparentales, contre 9,3% à l'échelle nationale

Une population avec un niveau de vie élevé mais qui connaît des disparités

- La part des foyers non imposables dans le Haut-Rhin (37,6%) est nettement inférieure à la moyenne régionale (43,7%) et la moyenne nationale (41,8%)
- Le taux de pauvreté dans le Haut-Rhin (13%), est inférieur aux moyennes nationale et régionale (14%), mais supérieur au taux de pauvreté dans le Bas-Rhin (12%)
- Une augmentation de 20% du nombre d'allocataires du RSA entre 2012 et 2015, contre 16% à l'échelle nationale

Des territoires aux caractéristiques différentes

- Un territoire départemental organisé autour de 2 centres urbains : Colmar et Mulhouse
 - Colmar, avec un tissu d'emploi plutôt tertiaire (administrations)
 - Mulhouse, avec un tissu d'emploi qui reste encore industriel
 - De nombreux quartiers prioritaires Politique de la ville et des poches de pauvreté importantes
- Des zones frontalières avec une population travaillant en Suisse ou en Allemagne importante et une vie sociale locale relativement peu investie. Des niveaux de vie moyens élevés dans ces territoires mais qui masquent des poches de pauvreté parfois importantes (exemple à Saint Louis)
- Des vallées encore relativement encaissées qui peinent à attirer les populations jeunes et les familles avec de jeunes enfants (difficultés de transport, problématiques d'emploi...)
 - Des anciennes citées minières en cours de redynamisation

Chapitre 2 : Etat des lieux des services et dispositifs en direction des familles et des jeunes

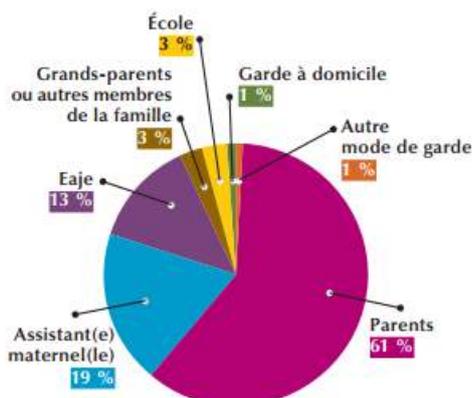


6. L'accueil du jeune enfant

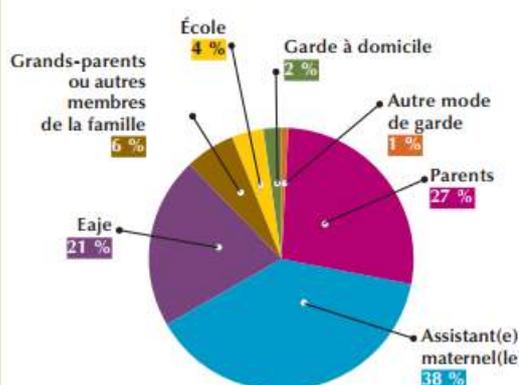
6.1 Les solutions d'accueil utilisées par les familles

Modalité d'accueil des enfants de moins de 3 ans au niveau national

Répartition des enfants âgés de moins de 3 ans selon le mode de garde principal en semaine entre 8 h et 19 h (en %)



Répartition des enfants âgés de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent à temps complet selon le mode de garde principal en semaine entre 8 h et 19 h (en %)



Source: enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, 2013.

Champ: France métropolitaine.

Notes: mode de garde principal: mode d'accueil dans lequel passe le plus de temps l'enfant de moins de 3 ans, du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures.

Autre mode de garde: autre membre de la famille, ami, voisin, baby-sitter, assistant(e) maternel(le) non agréé(e), jardin d'enfants, établissement spécialisé.

A l'échelle nationale, en semaine, entre 8h et 19h, les enfants de moins de 3 ans sont principalement gardés par leurs parents (64%), et par des assistants maternels (19%). Pour les familles dans lesquelles les deux parents travaillent à temps complet, les modes de garde se répartissent entre les assistants maternels (38%), les parents (27%) et les EAJE (21%).

Proportion de congés parentaux dans le Haut-Rhin et en France

	Part des Bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (CLCA) en 2015					
	Taux d'enfants couverts par le CLCA « taux plein » ou « couple »			Taux d'enfants couverts par le CLCA « taux réduit »		
	Grand Est	HAUT-RHIN	National (France métropolitaine)	Grand Est	HAUT-RHIN	National (France métropolitaine)
Enfants de moins de 3 ans	9%	10,90%	8,30%	7,50%	7,80%	7,50%
Enfants de 3 à moins de 6 ans	4,90%	6,00%	4,60%	4,10%	4,10%	4,20%
Enfants de moins de 6 ans	7%	8,40%	6,50%	5,80%	5,90%	5,90%

Source : Données CAF 2015

Dans le Haut-Rhin, les familles ont **recours de manière plus importante au complément de libre choix d'activité (CLCA)¹² à taux plein qu'à l'échelle nationale**. Ainsi, pour 10,90% des enfants de moins de 3 ans, les parents

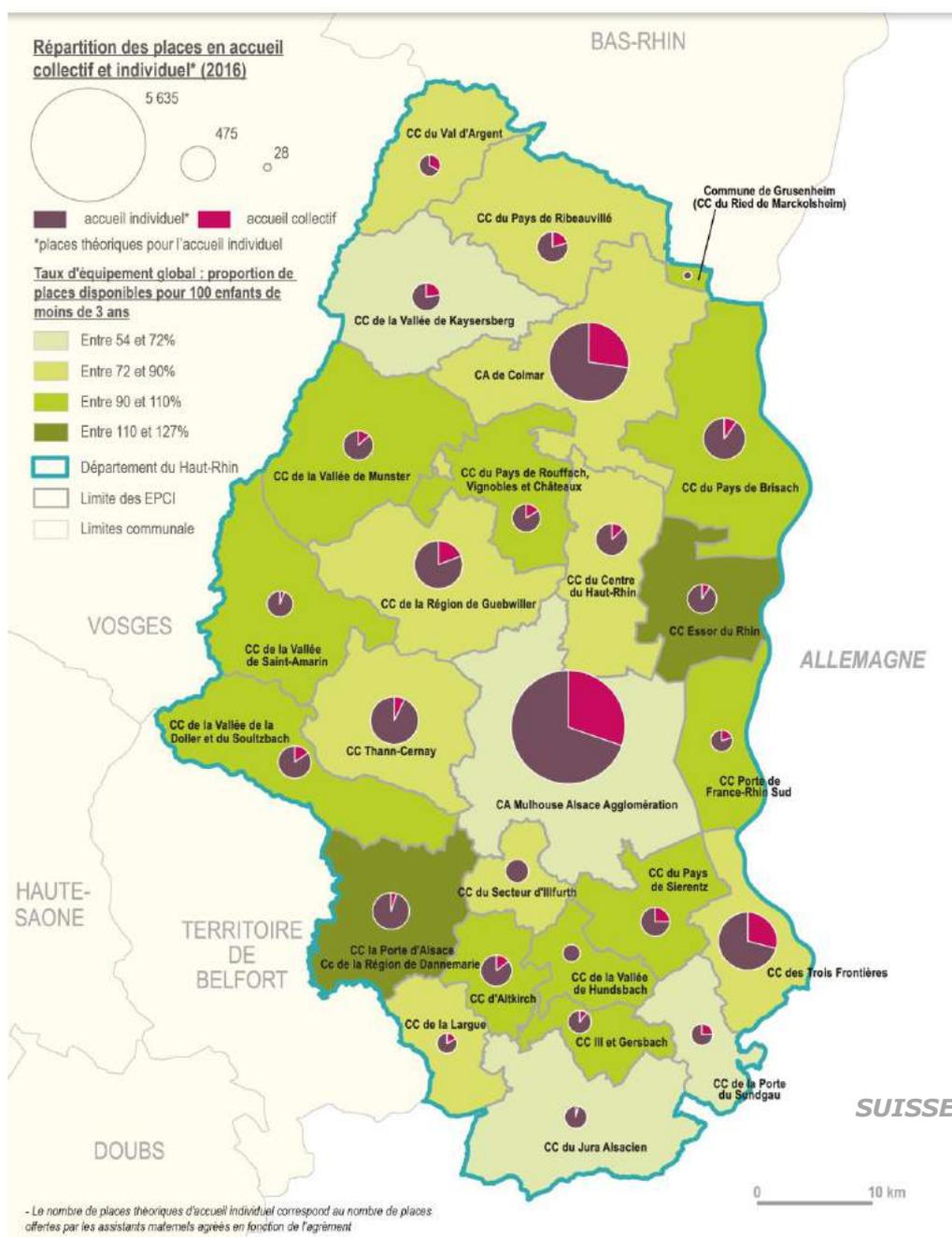
¹² Le complément de libre choix d'activité (CLCA) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une prestation qui peut être versée aux familles avec au moins un enfant âgé de moins de 3 ans, dont au moins l'un des parents travaille à temps partiel (Clca à taux partiel) ou a totalement cessé son activité professionnelle (Clca à taux plein).

bénéficient du CLCA à taux plein dans le département, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (8,30%). Cette différence reste marquée dans les différentes classes d'âge.

A l'inverse, le nombre de parents qui bénéficient d'un CLCA à taux réduit est conforme à la moyenne nationale. Ainsi, on constate que dans le Haut-Rhin, les parents prennent proportionnellement plus de congés parentaux à temps plein que la moyenne nationale.

6.2 Un déséquilibre relativement important des possibilités d'accueil individuel et collectif à l'échelle du département

ACCUEIL INDIVIDUEL ET COLLECTIF DU JEUNE ENFANT



Les territoires du Haut-Rhin présentent un **taux d'équipement théorique¹³ en places d'accueil pour les jeunes enfants important**. A ce titre, les EPCI avec les taux d'équipement théoriques les plus faibles ont un taux global compris entre 54 et 72 places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans, et les EPCI les mieux couverts ont entre 110 et 127 places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Cependant, la typologie de **l'offre d'accueil des jeunes enfants** sur le territoire est **déséquilibrée** entre les différents modes de garde (accueil individuel, accueil collectif). A l'échelle départementale, **l'accueil individuel représente 76% de l'offre de garde théorique, et l'accueil collectif 24%**. Cet écart tend à augmenter dans les zones rurales avec une prévalence plus forte des places en accueil individuel.

Capacité d'accueil théorique en France Métropolitaine					
Mode d'accueil "formel"	Capacité théorique d'accueil 2014	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en%)	Capacité théorique d'accueil 2015	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en%)	Taux d'évolution de la capacité d'accueil théorique
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	714 789	32,5	700 098	32,7	-2%
Salarié(e) à domicile	44923	2	45 192	2,1	1%
Accueil en EAJE (PSU)	382 172	17,4	392 042	18,3	3%
Micro crèches Paje	14 942	0,7	19 766	0,9	32%
École maternelle	92 325	4,2	89 222	4,2	-3%
Total	1248151	56,8	1246320	58,2	-0,1%

Sources : Données CAF, Image 2015

En 2015, le **taux de couverture global des modes d'accueil est de 58,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans** en France métropolitaine. La capacité d'accueil totale est **stable sur la période 2014-2015**, Néanmoins, du fait d'une variation à la baisse du nombre d'enfants sur la même période, la capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est en légère hausse.

En 2016, la **capacité d'accueil théorique nationale en Équipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** était de 18,3 pour 100 enfants de moins de 3 ans, ce qui est **légèrement supérieure par rapport à la moyenne haut-rhinoise (17%)**.

Par ailleurs, pour la même période la **capacité théorique d'accueil individuel (chez les assistants maternels agréés) dans le Haut-Rhin (55%)** était très supérieure à la **capacité théorique d'accueil individuel à l'échelle nationale (32,7%)¹⁴**.

¹³ Places en EAJE + places théoriques totales chez les assistants maternels agréés (nombre de places prévues dans l'agrément). La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné sur le territoire observé. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistant(e)s maternel(le)s (qui peuvent également accueillir des enfants plus âgés), les établissements d'accueil collectif ou familial, les salarié(e)s à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des enfants plus grands) et l'école préélémentaire. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, elles sont parfois approchées.

La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel : ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant.

¹⁴ Point de vigilance : Il s'agit d'un taux théorique à partir du nombre d'assistants maternels ayant un agrément. Or, tous les professionnels agréés ne sont pas en activité. Le nombre réel de places peut donc différer.



En 2016, le **taux d'équipement global** dans le Haut-Rhin (accueil individuel et collectif), est de **72 places théoriques pour 100** enfants de moins de 3 ans, ce qui est **très supérieur** à la **moyenne nationale qui est de 51,9 places théoriques pour 100** enfants de moins de 3 ans (en accueil individuel et collectif).

6.3 Des évolutions importantes dans l'offre d'accueil collectif de la petite enfance avec notamment une forte augmentation des micro-crèches PAJE¹⁵

Répartition des places dans les structures d'accueil collectif			
Types de structure d'accueil	Places en 2014	Places en 2016	Evolution 2014-2016
Crèche collective	795	744	-6%
Crèche familiale ¹⁶	50	0	-100%
Halte-garderie	85	93	9%
Jardin d'enfants ¹⁷	244	215	-12%
Multi accueil ¹⁸	3 152	3 281	4%
Micro-crèche PSU ¹⁹	59	69	17%
Micro-crèche PAJE	110	178	62%
Total	4 495	4 580	2%

Source : Données CAF 2016

Entre 2014 et 2016 il y a eu une légère **hausse des capacités d'accueil dans le département** (+2%), avec en 2016, 4 580 places disponibles. Cette période a par ailleurs été marquée par une reconfiguration de l'offre de places d'accueil avec des évolutions importantes.

En effet, les **places créées ont été essentiellement des places en micro-crèche PAJE** (+62% sur la période 2014-2016) et en micro-crèche PSU (+17% sur la période 2014-2016).

Par ailleurs, sur cette même période, les possibilités d'accueil en crèche familiale ont disparu puisqu'il n'y a plus aucune place en crèche familiale en 2016 (contre 50 places en 2014).

¹⁵ Structures d'accueil pouvant être financées par la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

¹⁶ La crèche familiale, également appelée « service d'accueil familial » emploie des assistants maternels agréés qui accueillent à leur domicile de un à quatre enfants généralement âgés de moins de quatre ans. Les assistants maternels font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement professionnel assuré par le personnel de la crèche. Une ou deux fois par semaine, les assistants maternels et les enfants se retrouvent dans les locaux de la crèche familiale. Des temps de regroupement collectif favorisant la socialisation et l'éveil des enfants sont proposés (source : <http://www.mon-enfant.fr>)

¹⁷ Le jardin d'enfant est une structure d'éveil réservée aux enfants âgés de deux à six ans. Il offre un accueil régulier avec une amplitude d'ouverture correspondant aux horaires pratiqués par l'école maternelle ou à ceux d'une crèche collective (source : <http://www.mon-enfant.fr>)

¹⁸ Le multi-accueil combine différentes formules d'accueil, notamment : accueil régulier et accueil occasionnel

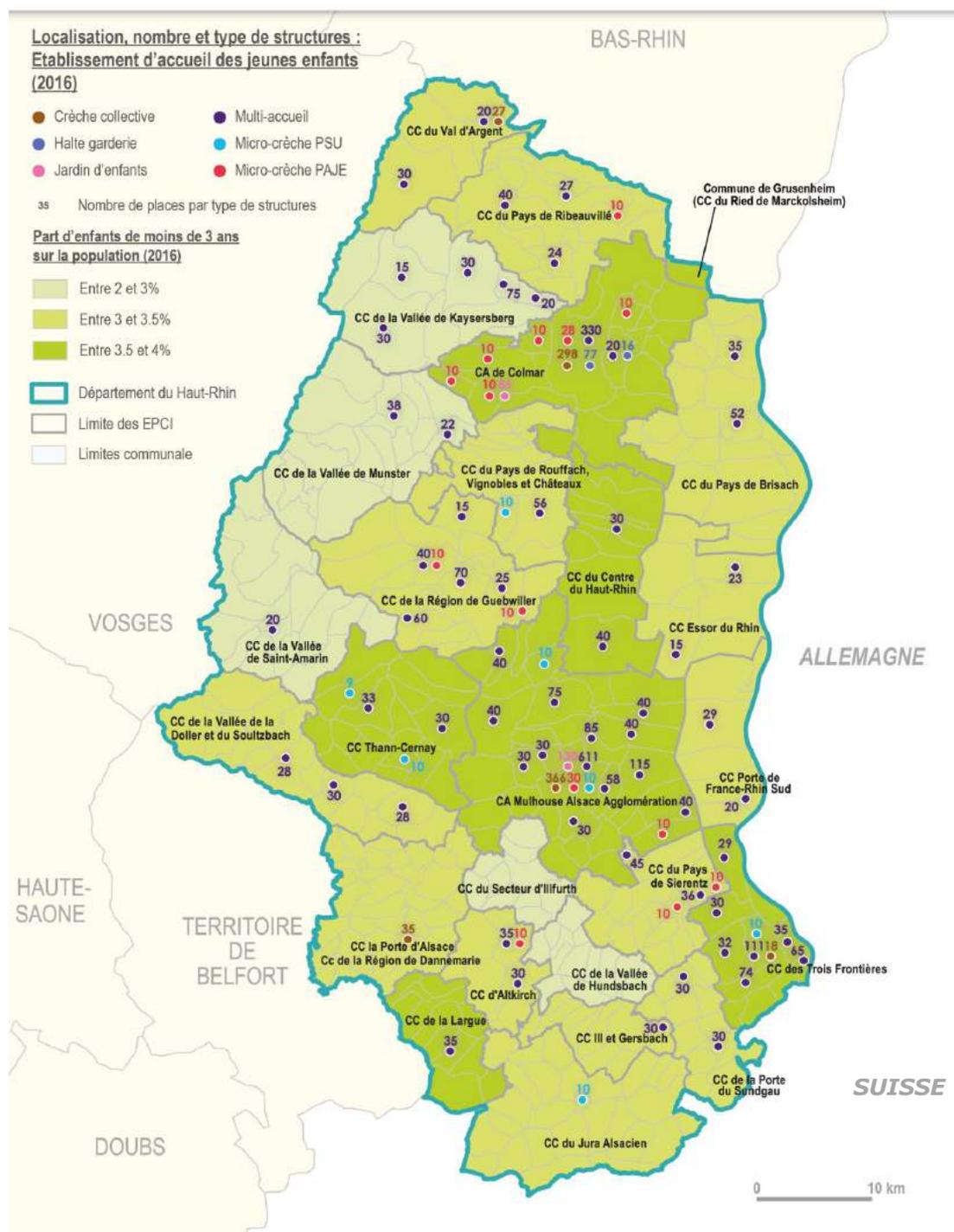
¹⁹ Une micro-crèche accueille dix enfants au maximum. Des conditions particulières régissent leur fonctionnement notamment sur la fonction de direction et des modalités d'encadrement des enfants par rapport aux crèches collectives.

Le financement par la CAF peut être sous la forme :

- d'une prestation de service unique (PSU), prestation qui repose sur une tarification horaire, sur l'application du barème national des participations financières des familles et le respect de plusieurs conditions . Ce financement est identique au financement des autres structures d'accueil collectif.
- d'un versement direct aux familles de complément de libre choix du mode de garde (Cmg) dans le cadre de la Paje



ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT

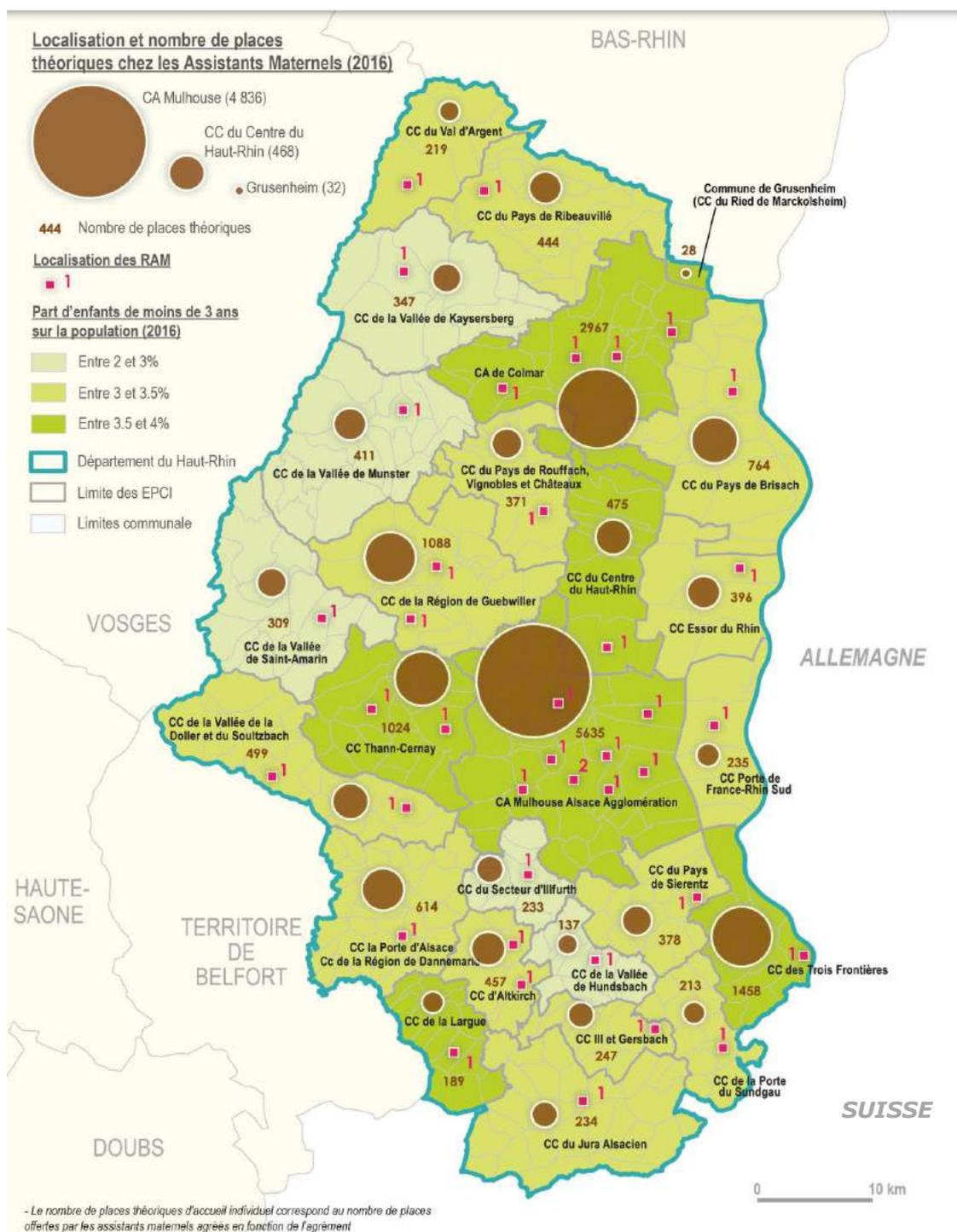


L'offre de service en accueil collectif dans le département du Haut-Rhin est sectorisée sur le territoire. En effet, les zones urbaines, notamment de **Mulhouse et de Colmar**, bénéficient de **dispositifs d'accueils variés**. A l'inverse, les **zones périurbaines sont couvertes par peu d'offres d'accueil différentes**, majoritairement des Multi-accueils. De même, si le cœur du département bénéficie d'un maillage territorial important, les **zones frontalières et le sud du département** ne sont que peu couvertes.

6.4 Un département avec une offre importante en places d'accueil individuel, une couverture en RAM qui s'améliore et une augmentation du nombre de MAM

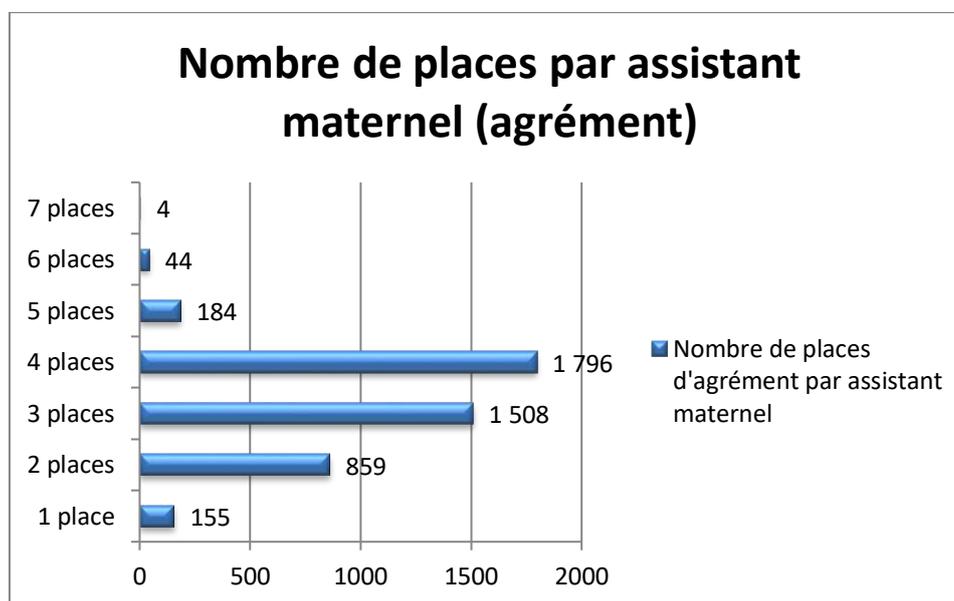
6.4.1 Des places d'accueil individuel réparties sur l'ensemble du département

ACCUEIL INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT

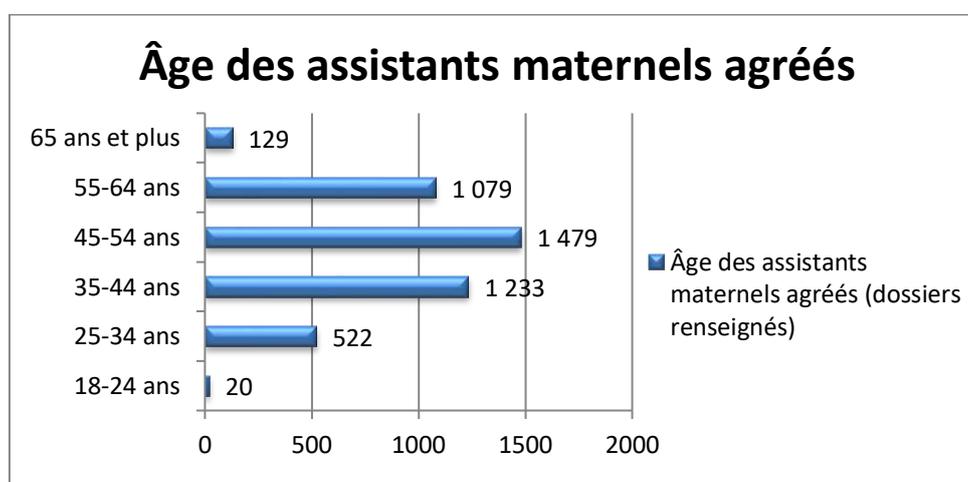


En 2016, le département comptait **14 790 places d'accueil théoriques** réparties entre **4 550 assistants maternels agréés²⁰** sur l'ensemble du territoire.

73% des assistants maternels ont des agréments pour 3 ou 4 places.



Source: Données PMI, 2016



Source : Données PMI, 2016

Dans le département du Haut-Rhin, **la majorité des assistants maternels agréés par la PMI a entre 45 et 54 ans**. L'âge moyen des professionnels est de 47 ans.

²⁰ Au 1^{er} mars 2017, 4521 assistants maternels sont agréés par la PMI

6.4.2 Un recours limité aux gardes d'enfants à domicile

En 2013, le département comptait, **291 gardes d'enfants employés par des particuliers**²¹.

	Taux d'enfants couverts par le CMG garde à domicile	
	HAUT-RHIN	National (France métropolitaine)
Enfants de moins de 3 ans	0,40%	1,50%
Enfants de moins de 4 ans	0,30%	1,40%
Enfants de 3 à moins de 6 ans	0,60%	2,20%
Enfants de moins de 6 ans	0,50%	1,9

Source Données CAF 2015

Dans le Haut Rhin la **part des enfants qui bénéficient d'un CMG garde à domicile**²² est relativement faible. En effet, pour les différentes catégories d'âge, la différence entre la moyenne départementale et la moyenne nationale varie entre 1.10 et 1.6 points.

6.4.3 Une modalité d'exercice spécifique du métier d'assistant maternel qui se développe au sein des Maisons d'Assistants Maternels

Depuis 2010, les assistants maternels peuvent choisir d'exercer leur métier en dehors de leur domicile dans le cadre d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Jusqu'à 4 assistants maternels peuvent accueillir jusqu'à 16 enfants dans des locaux adaptés.

En 2016, dans le département du **Haut-Rhin 13 MAM** étaient réparties sur le territoire, ce qui représente 130 places.

Maisons d'assistants maternels	
Localisation	Nombre de places
Eguisheim	8
Hegenheim	12
Orschwihr	12
Reguisheim	4
Retzwiller	12
Rodern	8
Romagny	6
Saint Louis	16
Turckheim	8
Ueberstrass	16
Zimmersheim	8
Jepsheim	8
Roppentzwiller	12
Total	130

Par ailleurs, plusieurs MAM sont en projet en 2017.

²¹ Sources : DREES ; Statistiques départementales des conseils généraux ; IRCM

²² Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) Garde à domicile est versé par la caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). Il comprend une prise en charge partielle de la rémunération d'une garde à domicile.



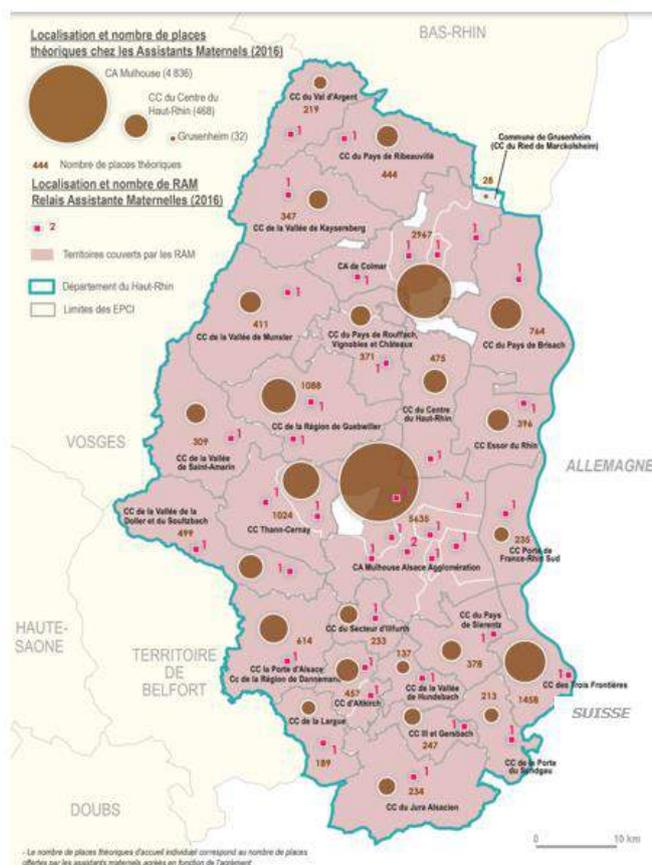
6.4.4 Une couverture territoriale par les RAM qui s'améliore

Les Relais assistants maternels (Ram) ont été créés en 1989 par la CNAF afin d'améliorer qualitativement et quantitativement l'accueil au domicile des assistants maternels. Ils sont à la fois un lieu d'information, d'animation et d'échanges pour développer la qualité de l'accueil individuel de l'enfant, au domicile d'une assistante maternelle ou au domicile des parents.

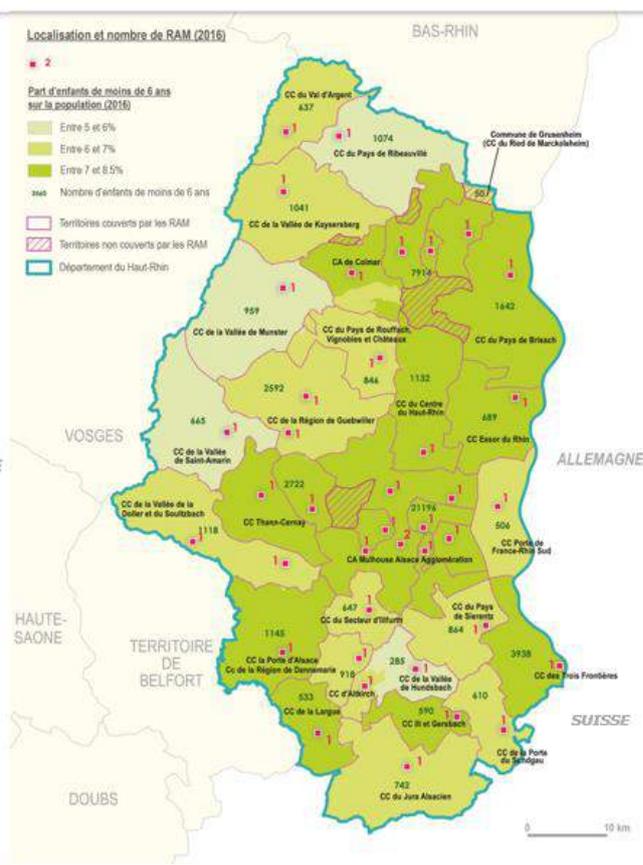
Les objectifs des Ram du département sont les suivants :

- Développer la qualité de l'accueil individuel de l'enfant
- Valoriser les actions de professionnalisation des assistants maternels
- Harmoniser les pratiques d'information à destination des familles et des professionnels
- Répondre aux questions (éducatives, familiales, ...) des parents et des professionnels

ACCUEIL INDIVIDUEL DU JEUNE ENFANT



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)



En 2012, 38 Ram et 49 animatrices étaient financés par la CAF et rayonnaient sur 361 communes soit 96% du territoire. Entre 2012 et 2016 le nombre de RAM a progressé pour atteindre 40 RAM, mais le nombre d'animatrices a diminué (46 animatrices).

Le département du Haut-Rhin compte ainsi 1 animatrice de RAM pour 99 assistants maternels agréés, ce qui est conforme à l'objectif de la précédente Convention d'Objectifs de Gestion (COG) (1 pour 100 assistants maternels agréés). La COG 2014 - 2017, prévoit 1 animatrice RAM pour 70 assistants maternels agréés.

Tous les Ram participent au réseau ce qui permet le repérage des bonnes pratiques, la mutualisation des outils, l'homogénéisation des actions. De même, les réunions de réseau permettent de proposer des temps de formation à l'intention des animateurs des Ram et d'impulser une dynamique à même de faciliter la mise en commun et l'échange entre les assistants maternels.

6.5 Les retours des professionnels et des familles sur l'accueil du jeune enfant

6.5.1 L'avis des professionnels

Les professionnels rencontrés lors des entretiens soulignent qu'il y a globalement une bonne couverture du territoire entre les différents modes d'accueil.

Ils notent cependant :

- Une forte augmentation des micro-crèches PAJE qui ne se développent pas forcément en fonction des besoins observés sur le territoire
- Un fort développement des structures privées à but lucratif qui ne répondent pas nécessairement aux objectifs de la CAF (mixité du public accueilli, soutien à la parentalité, etc.) et qui peuvent venir concurrencer un EAJE existant.

Ils font remonter le besoin de développer des accueils particuliers qui fonctionneraient sur des horaires atypiques (horaires décalés) et notent l'apparition de situations de chômage dans certaines zones urbaines pour des assistants maternels.

Les professionnels notent également que les RAM assurent une bonne couverture territoriale et que leur nombre est en augmentation ce qui permet de développer l'accompagnement des assistants maternels.

Ils souhaiteraient que le développement des MAM soit mieux encadré pour permettre une répartition de l'offre globale d'accueil plus équilibrée sur le territoire avec la mise en place d'une Charte d'implantation et de qualité, par exemple. Les professionnels développent également l'idée d'une formation possible des responsables de MAM.

6.5.2 Le point de vue des familles (questionnaire)

Les répondants au questionnaire, ayant recours à un mode de garde extra familial, déclarent à 25% avoir recours à un assistant maternel agréé et pour 26% à une structure collective, les deux éléments les plus importants pour le choix du mode de garde étant la proximité géographique et la qualité de l'accueil.

Les parents font, par ailleurs, part d'un besoin de garde régulier à temps partiel pour 40% d'entre eux et à plein temps pour 37%.

87% des répondants ont déclaré que leur mode d'accueil principal actuel correspond à leurs besoins, mais 36% des usagers déclarent avoir rencontré des difficultés pour obtenir une place d'accueil.

Les familles ont indiqué que globalement elles sont satisfaites par le mode d'accueil de leur enfant mais qu'il faudrait développer davantage les structures d'accueil collectif (71%) et les places en horaires atypiques (62%)

Cependant, 89% des répondants notent que le nombre de places d'accueil collectif est insuffisant et 67% relèvent que la répartition géographique de ces dernières n'est pas satisfaisante. A l'inverse, pour 57% des répondants, la répartition géographique des places chez les assistants maternels est un point fort

Enfin, les familles ont fait part dans le questionnaire d'une satisfaction à l'égard de la qualité de l'accueil des enfants dans les EAJE (79%) et par les assistants maternels (70%).

6.6 Ce qu'il faut retenir sur l'accueil du jeune enfant

Un taux d'équipement global (nombre de places théoriques en accueil individuel et collectif) supérieur à la moyenne nationale

- 72 places théoriques pour 100 enfants de moins de 3 ans dans le Haut-Rhin contre 51,9 places théoriques au niveau national

Un déséquilibre marqué entre l'offre d'accueil individuel et l'offre d'accueil collectif

- 4 580 places d'accueil collectif, soit 24% de l'offre d'accueil totale
- 14 790 places en accueil individuel (capacité théorique), soit 76% de l'offre d'accueil totale

Une couverture inégale du territoire en offre d'accueil collectif

- Les zones urbaines sont couvertes par plusieurs types d'offres alors que les zones rurales ne comprennent que peu d'offres différentes
- Les EAJE sont peu nombreux dans les territoires ruraux (zone frontalière est, sud)

Une évolution de la typologie de l'offre d'accueil collectif :

- Augmentation des crèches PAJE ainsi que des lieux d'accueil privés lucratifs.

Une bonne couverture du territoire en offre d'accueil individuel

Des RAM en augmentation et répartis sur tout le département

- Entre 2012 et 2016, le nombre de RAM a progressé de 38 à 40 dans le département

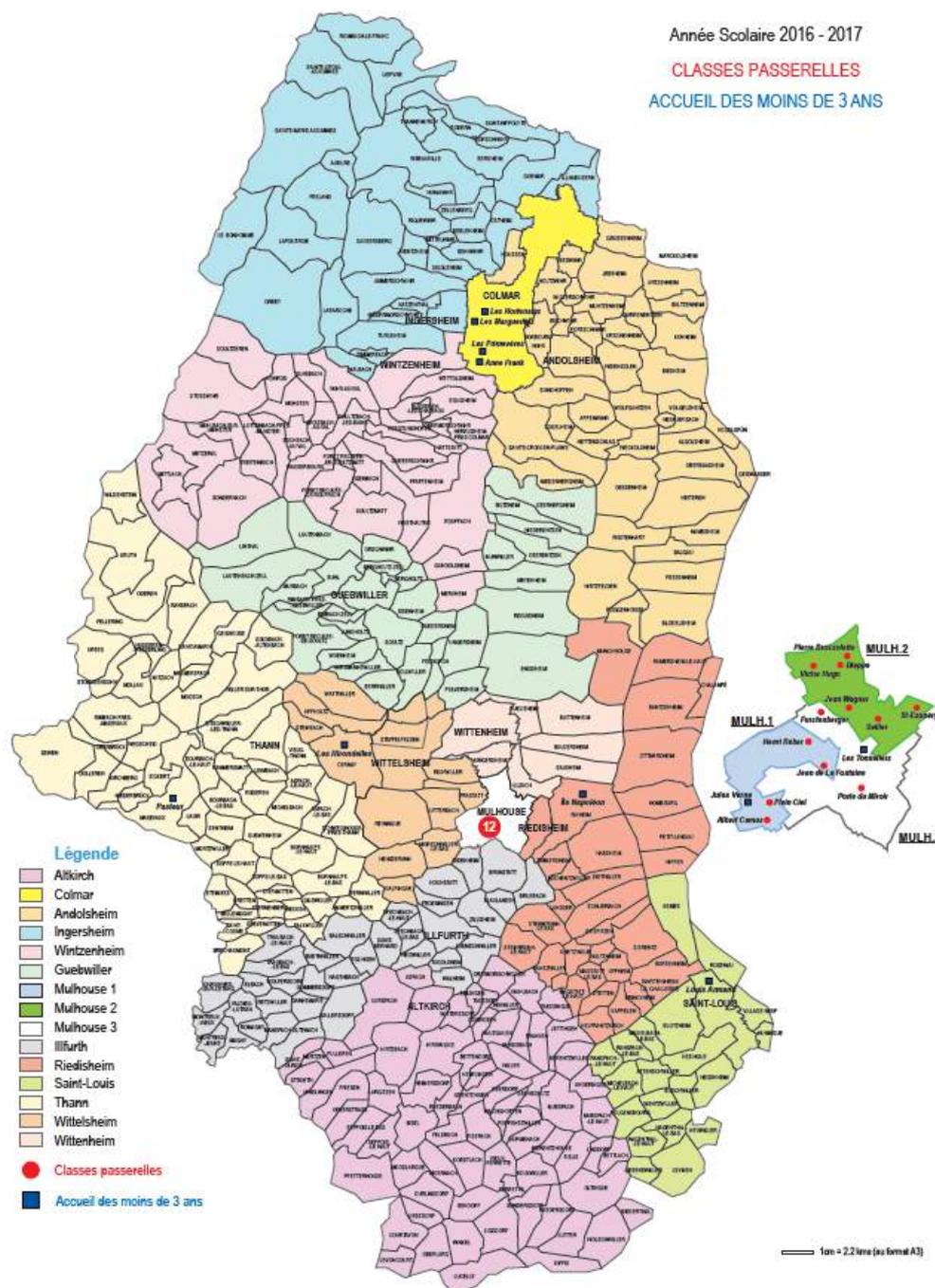
Développement de MAM sur tout le territoire



6.7 Focus sur la scolarisation précoce des jeunes enfants

6.7.1 La mise en place de classes passerelles

Les classes passerelles ont pour but de préparer les enfants qui n'ont jamais fréquenté un accueil collectif à l'entrée en école maternelle. Chaque classe passerelle compte 20 enfants, encadrés par deux professionnels : un enseignant et un éducateur de jeunes enfants (EJE).



Pour l'année 2016-2017, 12 classes passerelles sont ouvertes dans le département, toutes localisées sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

6.8 Les actions développées pour permettre l'accueil d'enfants en situation particulière

6.8.1 L'accompagnement des familles rencontrant des difficultés via les Contrats d'Accompagnement Parents Enfant (CAPE) du Conseil Départemental

Le Contrat d'accompagnement parents enfant (CAPE) est un **outil de prévention** mis en place par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) depuis 1997 qui favorise la socialisation et le développement d'un **jeune enfant (de 0 à 6 ans) issu d'une famille en difficulté**, pour une durée de six mois renouvelable, en structures collectives (crèche, halte-garderie, etc.). Le dispositif est couplé avec une aide financière des parents pour financer l'accueil (jusqu'à 80 %).

Ce contrat est proposé aux familles fragilisées (isolement, difficultés éducatives, problèmes de santé). Il est conclu entre la famille, le travailleur médico-social du Conseil Départemental et l'établissement. Il engage la famille qui bénéficie d'un accompagnement tout au long de la période d'accueil.

En 2016, les puéricultrices de PMI travaillant dans les Espaces solidarité du Conseil départemental ont mis en place 243 nouveaux contrats d'accompagnement parents enfants contre 275 en 2011.

6.8.2 L'action innovante d'Enfance Plurielle 68 pour favoriser l'accueil des enfants handicapés au sein des structures d'accueil collectif

Le Centre de Ressources Enfance Plurielle 68 a été **créé en 2015** suite à une collaboration entre la MJC de Bollwiller et l'Association les Papillons Blancs du Haut-Rhin. Il est financé par le biais d'une convention cadre de 3 ans portée par des acteurs institutionnels du département (DDCSPP, CAF, MSA, Conseil Départemental, MDPH et PMI).

Ce centre a pour but de développer l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap (connu ou non) dans les lieux d'accueils collectifs de droit commun (périscolaire, extra-scolaire, EAJE, accueil de mineurs, etc.).

Le centre est situé à Bollwiller mais couvre tout le département du Haut-Rhin. Il intervient sur 3 axes spécifiques :

- Accompagner des équipes dans les locaux des établissements d'accueil :
La coordinatrice du centre de ressources peut aider et guider les professionnels face à la situation particulière d'un enfant accueilli. Elle peut également intervenir pour répondre à des questions plus transverses (anticiper l'accueil d'enfants avec handicap, sessions d'information sur la loi, les handicaps, etc.).
- Renseigner les familles qui cherchent un lieu d'accueil collectif pour leur enfant handicapé :
Le centre de ressources peut apporter des informations sur les moyens mis en œuvre par les établissements d'accueil et notamment indiquer quelle structure pourrait répondre aux besoins de l'enfant.
- Assurer la mise en réseau des acteurs du département
Le centre peut être un intermédiaire permettant la coordination et la transmission des informations entre les partenaires (organisation de journées d'études, groupes de partage, etc.).

Pour la 1^{ère} année d'exercice (2016), **15 missions d'accompagnement d'établissements** ont été réalisées. Ces missions, d'une durée variable, sont formalisées à travers une convention d'accompagnement signée entre Enfance plurielle 68 et la structure d'accueil qui précise le nombre d'interventions, les objectifs, les modalités d'organisation de l'accompagnement, etc.

Pour la même année, **7 demandes d'informations** ont été faites au centre, soit directement par des familles, soit par des professionnels au nom de familles.

Par ailleurs, le centre de ressources, qui dispose d'un statut expérimental jusqu'en décembre 2017, réalise actuellement une étude sur l'accueil des enfants handicapés dans le département du Haut-Rhin.

6.8.3 La CAF du Haut-Rhin mobilise des financements spécifiques pour soutenir des projets d'accueil dans le département

La CAF du Haut-Rhin finance également des actions spécifiquement destinées à renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les EAJE et les ALSH. En **2016, 24 projets** ont été financés pour un montant global de **238 724€**. Ces fonds spéciaux ont également été utilisés pour subventionner **53 projets** qui s'inscrivent dans 5 axes d'intervention complémentaire pour un montant de **481 615€** :

- Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques ou à des problématiques liées à l'employabilité, (1 projet subventionné).
- Soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie, (37 projets subventionnés).
- Accompagner les problématiques territoriales pour contribuer à la structuration de l'offre, (13 projets subventionnés).
- Prendre en compte les difficultés structurelles des établissements, (1 projet subventionné).
- Accompagner les démarches innovantes, (1 projet subventionné).

6.8.4 L'accompagnement de familles ayant une démarche d'accès à l'emploi

Dans le cadre de la facilitation de l'accès à l'emploi, une expérimentation nationale est en cours de déploiement pour permettre le développement de 100 crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip). Ces structures ont un fonctionnement classique mais 30% des places proposées sont réservées pour les familles dont l'un des parents bénéficie d'un contrat d'accompagnement par Pôle Emploi.

Au moment de l'étude, 4 structures étaient susceptibles de bénéficier du label Avip.

Des travaux de coordination entre la Caf 68 et Pôle Emploi sont en cours.

6.9 Les retours des professionnels et des familles sur la réponse aux besoins spécifiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance

6.9.1 L'avis des professionnels

Les contrats CAPE sont connus et utilisés par les professionnels. Ces derniers font part de retours très positifs sur les accompagnements proposés, mais ils notent des difficultés à trouver des structures d'accueils partenaires. En effet, ce dispositif est fragile car l'accueil dépend du nombre de places disponibles dans les structures (même si les enfants sont accueillis le plus souvent à temps partiel dans le cadre d'un contrat CAPE). Par ailleurs, l'accueil et l'accompagnement de ces familles peut entraîner une surcharge de travail pour l'EAJE qui n'est pas dédommagé.

Enfin, le mode de financement des micro-crèches PAJE ne permet pas la mise en place de contrats CAPE.

Les professionnels notent le rôle joué par Enfance Plurielle 68 qui s'est positionné rapidement comme un partenaire opérationnel dans l'accompagnement des équipes mais aussi dans l'orientation des familles. Ils se prononcent en faveur d'une communication plus large pour permettre un meilleur repérage de l'association comme une structure ressource.

6.9.2 Le point de vue des familles (questionnaire)

67% des familles notent que l'accueil du jeune enfant avec des besoins particuliers, notamment en situation de handicap, au sein de structures collectives ou en accueil individuel n'est pas satisfaisant.

20%, des répondants ont déclaré avoir des besoins de gardes spécifiques dont 34% ont fait part de la nécessité de faire garder leur(s) enfant(s) le matin très tôt et 26% le soir très tard. 10% des répondants déclarent avoir des besoins de garde pour un enfant avec des besoins particuliers (handicap, maladie, etc.).

6.10 Ce qu'il faut retenir sur la réponse aux besoins spécifiques des familles en matière d'accueil de la petite enfance

Plusieurs actions sont mises en place pour favoriser l'accueil d'enfants avec des besoins spécifiques :

- Les contrats CAPE
- L'expérimentation d'un centre de ressources pour informer et accompagner les professionnels et les parents dans la recherche d'une place d'accueil

Les dispositifs restent cependant fragiles

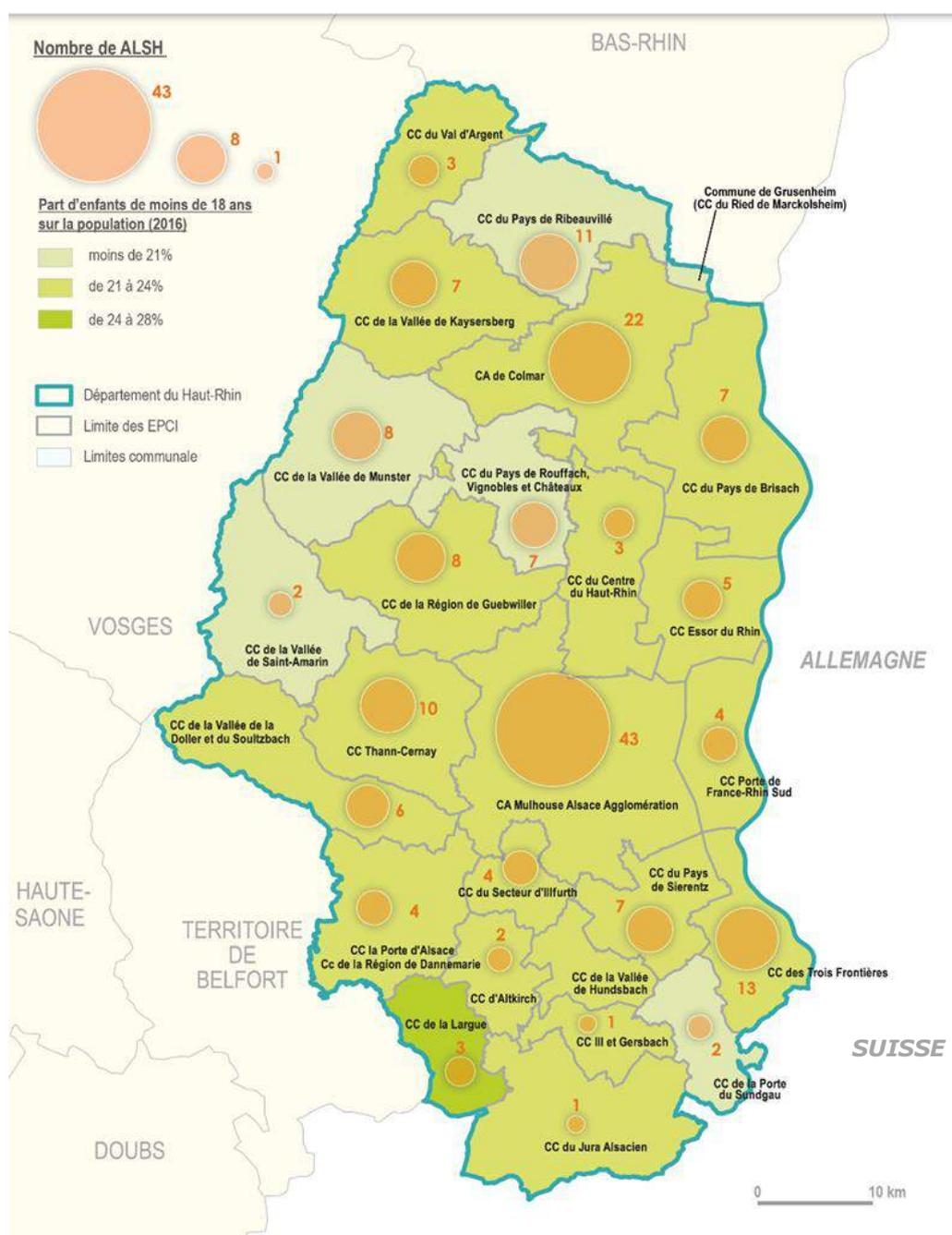
- Le développement de l'expérimentation nationale des crèches AVIP pourra être envisagé dans le cadre de la mise en place du Schéma Départemental de Services aux Familles
- Les contrats CAPE sont contraints par le nombre de places disponibles dans les EAJE, d'où une baisse entre 2012 et 2016
- Le Centre de ressources Enfance plurielle 68 est un dispositif expérimental
- Les classes passerelles n'existent que sur le territoire de Mulhouse



7. Les dispositifs et services en direction de l'enfance

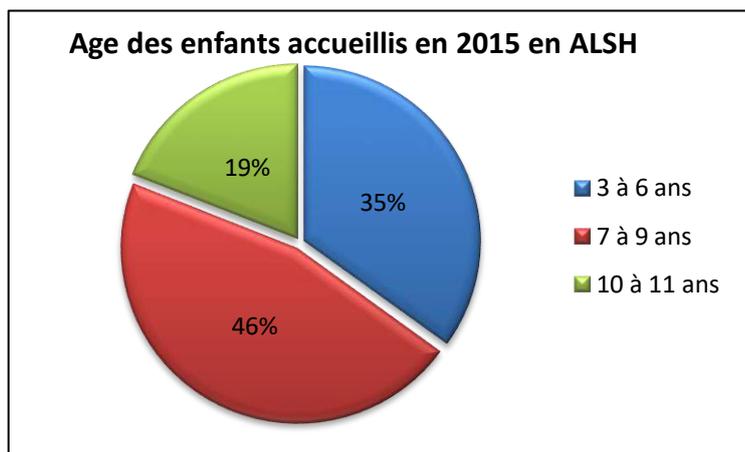
7.1 Une offre en structures d'accueil de loisirs et d'accueil périscolaires qui couvre majoritairement le territoire du Haut-Rhin

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)



En 2014, on recensait **479 structures d'accueil de loisirs** sans hébergement dans le Haut-Rhin. Le département du **comptait 304 accueils périscolaires (21 831 places)**, pour les enfants de 3 à 11 ans, répartis entre 132 sites gérés par des collectivités (92 EPCI et 40 communes) et 172 sites gérés par des associations (58 associatifs fédérés et 114 non fédérés).

En 2015, 35 000 enfants, soit **42% des enfants ayant entre 3 et 11 ans**, fréquentaient un ALSH²³.



Parmi les enfants accueillis, la majorité d'entre eux (46%) est âgée de 7 à 9 ans.

On constate que les enfants fréquentent moins les accueils périscolaires après le CM1-CM2, ce qui était déjà le cas le 2013 (1^{ère} année de l'observatoire des Accueils de Loisirs 3-11 ans du Haut-Rhin)

Source : Observatoire des Accueils de Loisirs 3-11 ans du Haut-Rhin, Edition 2015

7.1.1 Un accès aux ALSH facilité par une aide financière de la CAF

La CAF facilite l'accès aux ALSH en allouant des **bons temps libre**. L'aide au temps libre de la Caf du Haut-Rhin a pour objectif **de permettre à des enfants de familles modestes de partir en vacances ou de fréquenter un accueil de loisirs sans hébergement**

Cette aide est destinée aux allocataires :

- ayant un quotient familial inférieur ou égal à 650 € pour les séjours en colonie, camp, ou ALSH
- en faveur des enfants non placés âgés de plus de 2 ans et de moins de 18 ans.

Ce dispositif relève d'une aide extra légale portée au titre de la politique d'action sociale de la Caf du Haut-Rhin.

Ces bons, destinés aux enfants et jeunes de moins de 18 ans permettent le financement :

- d'accueils de loisirs sans hébergement,
- d'activités sportives, culturelles ou artistiques, encadrées et proposées par des structures communales ou intercommunales ou des associations. Les associations sportives doivent avoir reçu l'agrément préfectoral ou être affiliées à une union sportive scolaire agréée par l'État.

Pour l'année 2016, **5 628 enfants ont bénéficié des bons temps** libre de la CAF, représentant 9 548 inscriptions à des structures de loisirs²⁴. Une enveloppe annuelle de près d'un million d'euros est consacrée à cette politique volontariste d'accès aux loisirs.

De plus, la CAF a financé plusieurs dispositifs, en 2016, pour faciliter l'organisation de projets et animations à destinations des jeunes :

- Projets jeunes : 30 projets financés pour un montant de 56 246 €
- Animation été : 14 projets financés pour un montant de 24 930 €
- Appel à projet ADOS 11-17 ans : 8 projets financés en 2016 pour un montant de 25 300 €

7.1.2 Une offre qui semble peu adaptée pour les adolescents

Dans le département du Haut-Rhin, les ALSH sont tous déclarés pour des 6-18 ans. Si l'offre d'animation est importante pour les enfants de moins de 14 ans, elle est plus réduite et porte peu d'actions spécifiquement destinées aux adolescents. C'est pourquoi la DDCSPP souhaite notamment encourager le développement d'activités « sports nature » à destination des adolescents.

²³ Source : Observatoire des Accueils de Loisirs 3-11 ans du Haut-Rhin, édition 2015

²⁴ Un enfant peut fréquenter plusieurs structures à des périodes différentes et peut également, dans une même structure, profiter de plusieurs services (ALSH du mercredi après-midi, des ALSH vacances + colonies, etc.).

7.2 Les structures d'Accueil de Loisirs avec hébergement

Sur la période 2014/2015, **172 séjours de vacances** (séjours d'au moins cinq jours), en direction de mineurs, 176 séjours "activité accessoire"²⁵ aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (mini-séjours) et 134 séjours courts²⁶ ou spécifiques²⁷ ont été organisés dans le Haut-Rhin.

Ce sont au total **482 séjours** qui se sont tenus sur le département, dont 234 séjours de cinq jours ou plus. Ils ont permis l'accueil de **13 626 jeunes**, dont la majorité (6 999) avait entre 6 et 11 ans.

7.3 Des dispositifs d'aide aux vacances financés par la Caf

La CAF adhère au dispositif VACAF qui aide les familles à partir en vacances dans des structures agréées. Cette aide est destinée aux allocataires :

- Ayant au moins un enfant âgé de plus de 2 ans et de moins de 18 ans non placé
- ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € n'ayant pas bénéficié de l'aide l'année précédente.

En 2016, ce sont **716 familles** qui ont bénéficié de ce dispositif pour un budget global de près de **400 000€**, soit, une aide moyenne de plus de 500 € par famille.

En parallèle, la Caf soutient des projets de départ en vacances familiales qui permettent à des familles fragilisées un accompagnement social et à la parentalité. Ainsi en **2016, 38 projets**, portés par des associations ou des centres sociaux, ont été financés pour un montant de **132 700€**.

7.4 Les retours des professionnels et des familles sur les dispositifs « enfance »

7.4.1 L'avis des professionnels

Les professionnels font part de taux d'occupation et d'investissement des différents dispositifs périscolaires qui sont parfois relativement faibles, ceci d'autant plus depuis la réforme des rythmes scolaires. Aussi, ils ne notent pas de besoin de création de nouvelles places mais surtout la nécessité d'optimiser l'offre existante pour qu'elle corresponde mieux aux attentes des familles, notamment pour les adolescents. Ils mettent en avant la nécessité d'être force de proposition et de développer de nouvelles prestations à l'image de l'initiative « promeneur du net²⁸ », ou encore des projets de développement d'activités / sports nature portés par la DDCSPP à destination des adolescents.

En effet, si l'accueil de loisirs des enfants de moins de 12 ans est bien développé et en adéquation avec les besoins, pour les jeunes plus âgés il y a un manque de visibilité des professionnels quant aux attentes de ces derniers, et de communication sur les dispositifs qui répondent aux besoins.

Les professionnels relèvent la nécessité de développer des parcours, des passerelles entre les dispositifs pour garder le contact avec les jeunes qui ont tendance à sortir des dispositifs lors de l'entrée au collège.

Concernant l'offre extra-scolaire le constat des professionnels est le même avec des taux d'occupation faibles qui posent la question d'une optimisation de l'offre notamment par des mutualisations de moyens entre les acteurs. Les professionnels relèvent, par exemple la nécessité de mettre en place des logiques de transports en commun pour faciliter l'accès aux structures.

²⁵ Les séjours "activité accessoire" sont organisés dans le cadre des accueils de loisirs ou des accueils de jeunes dont l'activité se déroule habituellement sans hébergement. La durée de ces séjours ne peut dépasser cinq jours

²⁶ Séjours courts : séjours non spécifiques de moins de 5 jours

²⁷ Séjours spécifiques : séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de bénévoles

²⁸ Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse, éducateur ou animateur, qui, en plus de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes sur Internet et les réseaux sociaux. Il les écoute, les conseille et les soutient dans la réalisation de leurs projets.



7.4.2 Le point de vue des familles (questionnaire)

47% des répondants concernés ont déclaré que leur(s) enfant(s) fréquente(nt) un ALSH.

Parmi eux, une grande majorité (87%) est satisfaite de la proximité de la structure, du professionnalisme des intervenants, ou encore des activités proposées.

Si l'enfant ne fréquente pas un ALSH, les raisons sont :

- L'absence de besoin pour 50 %
- Des prix trop élevés pour 36 %
- L'éloignement des structures pour 8%
- Les activités proposées qui ne sont pas satisfaisantes pour 6%

51% des familles ont déclaré avoir connaissance de la possibilité d'aides financières pour faciliter l'accès de leur(s) enfant(s) à un ALSH. Mais seulement 28% des répondants connaissent l'existence des « Bons temps libre » de la CAF.

D'autre part, le dispositif VACAF est connu par 32% des répondants parmi lesquels 25% en ont déjà bénéficié. Les personnes ayant bénéficié de cette aide, soulignent à 80% la facilité de l'utilisation de cette aide financière et pour 87% d'entre-elles que sans cette aide elles n'auraient pas pu financer le séjour concerné.

7.5 Ce qu'il faut retenir sur les dispositifs « Enfance »

Une offre de service importante dans le département

- 479 ALSH dont 304 accueils périscolaires avec 21 831 places
- Une couverture de tout le territoire en offre d'accueil
- En 2011, 42% des enfants, entre 3 et 11 ans fréquentaient un ALSH

Une offre de service peu tournée vers l'accueil des adolescents

- Des agréments généraux 6-18 ans
- Peu d'actions spécifiquement orientées vers ce public ou peu connues.

Une nécessité de développer la coordination et la mutualisation entre les différents acteurs, pour permettre des actions concertées et une meilleure circulation de l'information.

8. Les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles

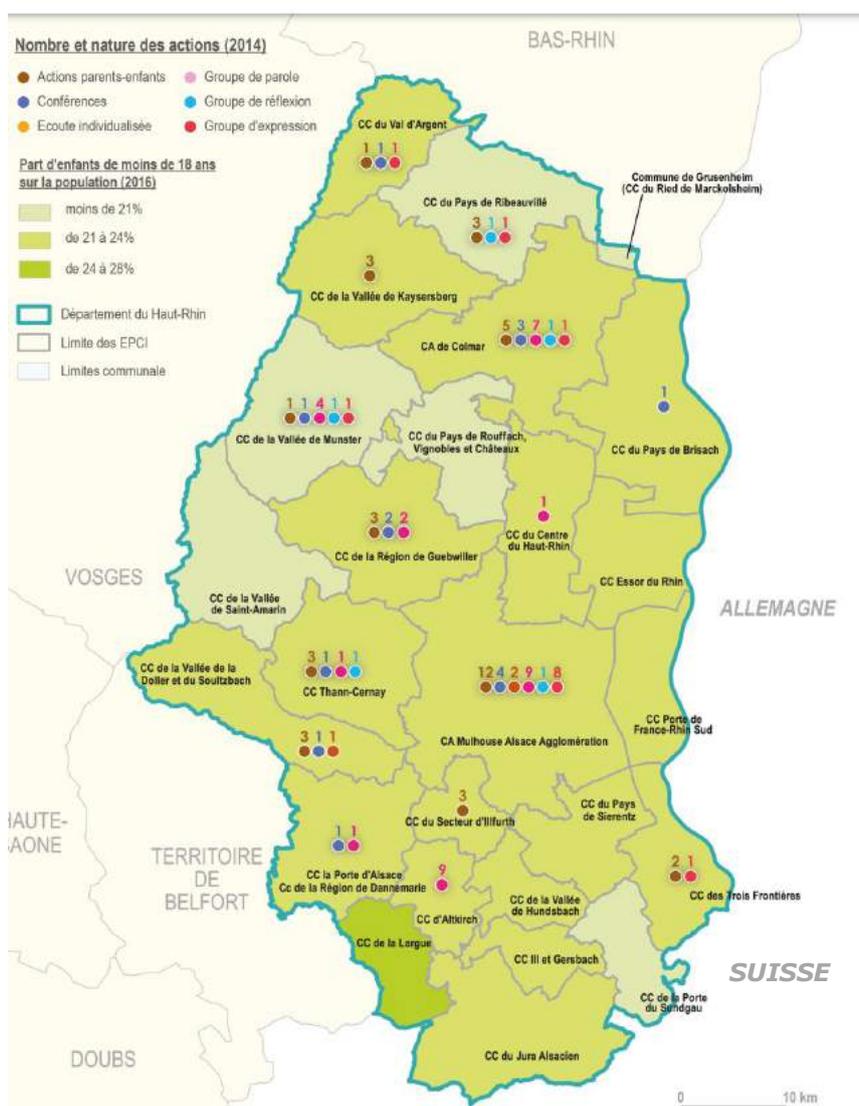
Les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles ont notamment été développés dans le cadre de la mise en place du schéma départemental de la parentalité du Haut-Rhin pour la période 2013 – 2017.

Cette partie présente des actions et dispositifs existants mais n'a pas vocation à être exhaustive.

8.1 De nombreuses actions portées par le Réseau Parents 68 dans le département et une couverture territoriale améliorée grâce aux réseaux locaux

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) sont un vecteur important de la politique de soutien à la parentalité.

ACTIONS RESEAU PARENTS 68 (REAAP)



Le Reaap permet de mettre en réseau et de financer à l'échelle du département des actions de natures diverses :

- Groupes de parole ;
- Groupes d'activités enfants parents ;
- Groupes d'activités de parents ;

- Groupe de réflexion, recherche et formation ;
- Conférence, réunion, débat ;
- Actions individuelles.

Le Reaap a également pour mission d'instruire les demandes de subventions et d'accorder les financements pour des actions de soutien à la parentalité.

Les actions du Reaap visent à appuyer et à valoriser les compétences de l'ensemble des parents. Dans le Haut-Rhin, le Reaap, qui existe depuis 1999, est composé de trois instances :

- un comité de pilotage,
- un comité de financement,
- un comité d'animation.

Depuis le dernier schéma de la parentalité, le Reaap du Haut-Rhin s'est structuré avec la mise en place d'une coordination centrale assurée par le **Réseau Parents 68**, piloté par la DDCSPP et co-piloté et animé par la CAF.

Le Réseau Parent 68 regroupe et coordonne les 7 réseaux locaux :

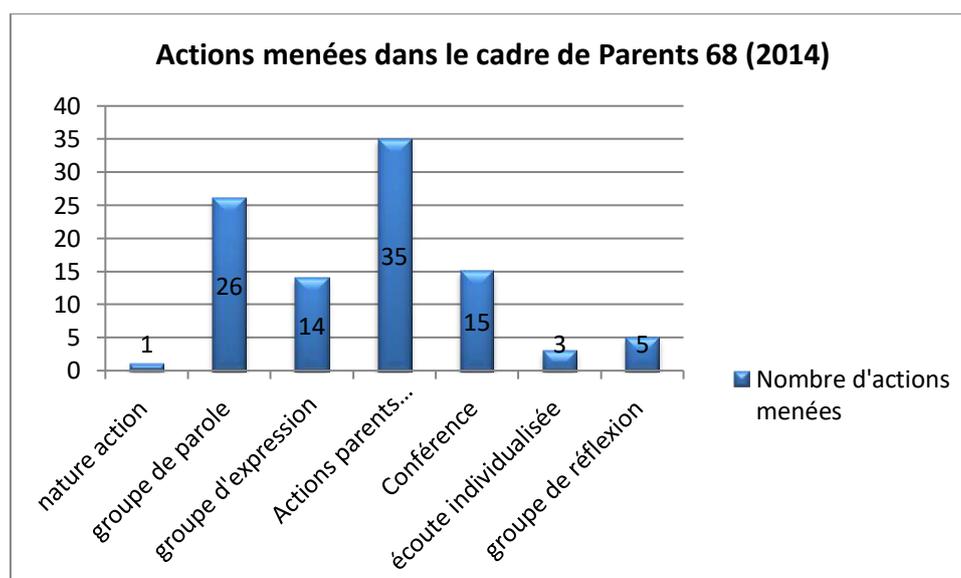
- Colmar,
- Munster,
- Vallée de la Doller et Vallon du Soultzbach,
- Thann-Cernay,
- Val d'Argent,
- Guebwiller,
- Région du Pays de Ribeauvillé.

Ils ont pour objectif de travailler avec les acteurs locaux actifs dans le champ du soutien à la parentalité tels que les centres sociaux, les structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance ou encore les Relais assistantes maternelles (Ram), les ALSH...

En 2014, **55 structures réparties sur tout le territoire ont mis en place 99 actions** à destination des parents qui s'inscrivaient dans le cadre de l'activité du réseau. **4 750 familles ont ainsi pu être accompagnées** par des professionnels lors d'ateliers parents-enfants, Café des parents, etc.

Depuis la mise en place du schéma de la parentalité, **le nombre d'actions en direction des parents d'adolescents a augmenté.**

Pour autant, certains territoires à l'est et au sud du département sont peu couverts par les actions du Réseau Parents 68.



Source : Données CAF 2014,

En 2014, les actions conduites dans le réseau Parents 68 ont été majoritairement des actions parents-enfants avec 35 ateliers organisés sur l'ensemble du territoire.

8.2 Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) se développent, mais le département reste inégalement couvert

Les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) ont pour objectif de favoriser les liens d'attachement précoce entre l'enfant et ses parents.

Dès lors, les LAEP sont réservés à l'accueil des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent. Ils doivent respecter l'anonymat et la liberté des parents participants. L'accueil doit être réalisé par des professionnels (éducateurs du jeune enfant, psychologues, psychanalystes...).

Les lieux d'accueil enfants parents peuvent être financés par la CAF (via la prestation de service LAEP ou le contrat enfance jeunesse), la MSA, les collectivités locales (Conseil départemental, communes, communautés de communes).

Les 19 LAEP labellisés par la CAF bénéficient de la prestation de service « LAEP »²⁹ car ils ont formulé un projet de service qui respecte des règles minimales :

- L'accueil des enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable ;
- La participation des adultes, basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité ;
- L'absence de visée thérapeutique, tant à l'égard des enfants que des familles ;
- La présence à chaque séance d'au moins deux accueillants formés à l'écoute et supervisés régulièrement par un professionnel compétent ;
- Un service identifié par un gestionnaire, un budget et un local spécifiques ;
- Des modalités d'évaluation comprenant au moins :
 - o le nombre et l'âge des enfants accueillis ainsi que leur lien avec l'adulte accompagnant ;
 - o la liste des accueillants, leur qualification et leur statut (salarié du LAEP bénévole ou personnel mis à disposition) ;
 - o la durée et la fréquence des séances.

²⁹ Financement lié à la labellisation

LIEUX D'ACCUEILS ENFANTS PARENTS (LAEP)



Entre 2012 et 2017 le **nombre de LAEP a progressé**, passant de **10 lieux** d'accueil enfants-parents **labellisés** (et un total de 16 labellisés et non labellisés) à **22 lieux** d'accueil enfants-parents dont **19 labellisés**. Les LAEP labellisés sont principalement situés sur le territoire de la M2A et dans le Nord du Département. Une analyse complémentaire pourra être menée pour déterminer d'éventuels besoins de développement dans le reste du département.

Les animateurs des LAEP participent tous au réseau départemental des LAEP qui est animé par la CAF.

A noter que 2 LAEP (Munster et Mulhouse) sont gérés directement par le Département, les autres sont gérés par des associations.

8.3 Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Ce dispositif a été créé en 2000 pour mettre en place des actions visant à apporter un soutien à la scolarité et un complément culturel à ce qui peut être proposé à l'école pour les enfants rencontrant des difficultés dans leur parcours scolaire.

Les objectifs de cet accompagnement sont :

- « d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes ;
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants. »³⁰

Communes du département couvertes par des CLAS en 2016/2017

Communes
BOLLWILLER
COLMAR
GUEBWILLER
ILLZACH
MASEVAUX
MULHOUSE
PFASTATT
RIXHEIM
SAINT-LOUIS
SAUSHEIM
STE-MARIE-AUX-MINES
THANN
WITTELSHEIM
WITTENHEIM

Source : Données CAF 2016/2017

8.4 Le programme de réussite éducative (PRE)

Le programme de réussite éducative de la ville de Mulhouse propose un accompagnement individualisé aux enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité éducative.

Ces actions sont très diverses : la mise à disposition d'enseignants volontaires pour de l'aide individualisée et du soutien scolaire, le financement d'heures d'orthophonie, ou encore l'inscription de jeunes à un stage. Il s'agit donc de contrats individualisés, pour une prise en charge éducative globale.

Le PRE mobilise tous les acteurs autour d'un même projet et nécessite l'adhésion puis la participation des parents.

Ce dispositif est financé par l'Etat, l'Education nationale, la CAF, le Conseil Départemental, la MSA d'Alsace, M2A et la ville de Mulhouse.

³⁰ Source : Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001



8.5 La « mallette des parents » et les actions conduites par l'Education Nationale

La "mallette des parents" est un dispositif de l'Education Nationale destiné à améliorer le dialogue entre les parents et l'école.

Elle contient des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles lors d'ateliers-débats.

Les débats organisés autour de ces outils portent sur ce que signifie apprendre à lire, aider son enfant à être élève, être bien à l'école.

Les enseignants expliquent aux parents comment se déroulent les apprentissages et comment ils peuvent aider leurs enfants à réussir.

À partir de l'expérimentation lancée en 2008 dans l'académie de Créteil, la mallette a été étendue en 2010 à 1 300 collèges sur tout le territoire national, soit un quart des collèges publics, prioritairement dans les établissements du programme écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair).

Les ateliers-débats abordent essentiellement : le fonctionnement du collège, l'accompagnement à la scolarité, le temps des devoirs, les résultats scolaires, l'accompagnement éducatif, des questions générales sur la parentalité, l'autorité et la préadolescence, le développement de l'autonomie,...

Les établissements peuvent choisir d'aborder d'autres thèmes, comme la santé, l'égalité filles-garçons ou les discriminations.

Les partenaires de l'établissement peuvent être associés au projet : mairies et conseils départementaux, centres sociaux, structures membres des réseaux d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents, etc.

L'entrée en classe de 6^{ème}, était souvent marquée par un recul de l'implication des parents, le dispositif a ainsi permis de renforcer les liens avec les parents pour construire un partenariat pérenne avec eux. Il contribue aussi à la prévention de l'absentéisme et de la violence à l'école.

Le Réseau parent 68 peut également financer l'organisation dans les établissements scolaires d'animations ou ateliers à destination des parents.

En 2016, ont été organisés :

- Des cafés des parents.
- Des groupes de paroles.
- Des conférences.
- Des ateliers cuisine.

8.6 La Maison des Familles à Mulhouse

Ouverte en janvier 2016, la Maison des Familles est un lieu porté en partenariat par Caritas Alsace et Les Apprentis d'Auteuil.

Elle est dédiée aux parents fragilisés et souvent isolés à Mulhouse. C'est un lieu d'accueil et d'écoute dont l'objectif est de permettre à chaque parent de reprendre confiance et retrouver son pouvoir d'agir. Pour cela, l'équipe composée d'une coordinatrice et de bénévoles organisent des actions collectives destinées aux parents uniquement ou accompagnés de leurs enfants³¹.

La Maison des Familles organise des actions collectives (ateliers, groupes de parole, aide aux devoirs, etc.) pour venir soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

³¹ Source : site internet www.maisondesfamilles.fr

8.7 Des lieux de médiation familiale actifs mais peu nombreux

La médiation familiale est un dispositif qui vise le maintien des relations familiales après la séparation des parents et favorise un accord amiable pour régler d'éventuels conflits au sein de la famille. Elle a pour objectif de renouer et d'apaiser la communication entre les membres de la famille par l'intervention d'un tiers extérieur. La médiation peut être mise en place à la demande des familles en conflit (médiation conventionnelle) ou à la demande d'un magistrat (médiation judiciaire).

Au 31 décembre 2015, dans le département du Haut-Rhin, **les services de médiations familiales sont portés par deux associations** l'ASFMR (3,5 ETP) et l'Orée (0,75 ETP).

L'Ecole des Parents et des Educateurs qui portait également des services de médiations familiales a cessé son activité en juin 2015. Le territoire d'intervention de l'EPE est repris par l'ASFMR à compter de décembre 2015.

Les actions portées par les associations **couvrent 7 communes dans le département** en 2015, contre 14 en 2014.

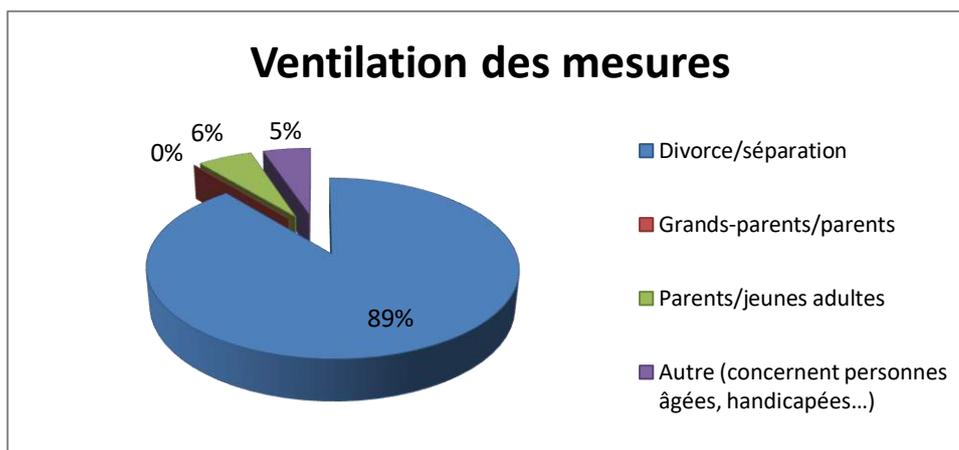
Deux services exercent des séances de médiation familiale en territoire rural :

- **Thann et Altkirch pour L'Orée.**
- **Guebwiller pour l'ASFMR (cessation dernier semestre 2015 à la demande du Comité de coordination car projet d'augmentation de l'activité de L'Orée).**

En 2015, les services ont réalisé **400 séances de médiation**, soit 135 de moins qu'en 2014.

- **43%** dans le cadre de médiations familiales **judiciaires** sur décision du Juge aux Affaires Familiales
- **57%** d'entretiens dans le cadre de médiations familiales **conventionnelles**³²

Au 31 décembre **2015, 137 mesures de médiation** ont été terminées et 50 mesures étaient en cours. Les 137 mesures de médiation terminées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015, ont concerné **290 personnes bénéficiaires**³³ dont 286 allocataires de la CAF.



Source : Données CAF 2016

Les médiations réalisées par les services ont été majoritairement menées dans le cadre de situation de divorce/séparation (89%).

Les personnes ayant eu recours aux services de médiations dans un cadre conventionnel ont majoritairement été orientées par des associations ou ont eu connaissance du dispositif par le bouche à oreille³⁴.

Par ailleurs, pour promouvoir le développement de la médiation familiale dans le département, une expérimentation en partenariat entre le TGI de Mulhouse, de Colmar et la CAF a été menée en 2016 et sur le premier trimestre 2017. Cette dernière consistait à proposer une permanence de médiation familiale, en lien avec l'association ASFMR, directement au sein du tribunal de grande instance. Le médiateur familial pouvait alors, parallèlement aux audiences, renseigner les familles sur le déroulement du processus de médiations et les orienter vers les services conventionnés.

Le financement de cette expérimentation a été assuré par le Conseil Départemental, le Service d'accès au droit et à la justice de l'aide aux victimes, et la CAF du Haut-Rhin. Une évaluation de cette expérimentation sera conduite pour identifier l'atteinte des objectifs et décider de sa généralisation.

³² Source : Données CAF 2016

³³ Il est à noter qu'une même mesure peut concerner plusieurs personnes : parents, grands-parents, familles recomposées, fratries...

³⁴ Source : Données CAF 2016, Bilan activité MF 2015-1

8.8 L'espace de rencontre la Petite Ourse

L'espace rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers pour faire l'objet d'une remise à un parent ou un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité de l'accueil des enfants, des parents et des tiers³⁵.

Les espaces de rencontre sont donc des lieux permettant l'exercice d'un droit de visite d'un parent ou d'un tiers (grands-parents ou membres de la fratrie) à un enfant ou sa remise à un parent ou à un tiers.

L'action des professionnels vise à :

- Accompagner les enfants lors de la rencontre, les rassurer, les déculpabiliser à l'égard du parent hébergeant.
- Sécuriser, rassurer le parent qui amène l'enfant, l'aider à comprendre l'importance pour l'enfant de reprendre contact avec son autre parent.
- Responsabiliser et soutenir le parent qui vient voir l'enfant.

Depuis 1996, l'association la Petite Ourse gère deux espaces de rencontre qui sont situés à Mulhouse et à Colmar.

Activité de l'espace rencontre La petite Ourse (2015)	
Nombre de rencontres organisées (prévues)	1 998
Nombre de rencontres réelles parent/enfant	1 360
Nombre de situations traitées	356

Source : Données statistiques La Petite Ourse, 2015

L'espace rencontre La Petite Ourse à Mulhouse a organisé la tenue de **1 360 rencontres parents-enfants** dans le cadre de l'accompagnement de 356 situations en 2015. 11 situations étaient en attente au 31 décembre 2015.

487 enfants, âgés majoritairement de 3 à 11 ans, ont été rencontrés par le service.

Les origines des situations traitées par le service sont multiples, mais les familles accompagnées par l'espace rencontre le sont principalement suite à une décision du Juge aux Affaires Familiales (304 situations sur 356).

8.9 Une activité stable concernant les heures d'aide à domicile financées par la Caf et le Conseil départemental en direction des familles

En 2017, 2 associations de services d'aide à domicile sont conventionnées et couvrent le territoire du Haut-Rhin :

- ADOMAIDE 68
- ADMR

Nombre de familles aidées et de prises en charge réalisées dans le cadre de l'aide à domicile	Financement CAF		Financement Conseil départemental	
	2014	2015	2014	2015
	Nombre de familles aidées	799	799	368
Nombre de prises en charge	1 015	1 063	525	610

Source: Données CAF, 2016

Le nombre de familles aidées (768) et de prises en charge par la CAF (1062) est stable sur la période 2014-2015. En revanche, le nombre d'interventions du Département est en hausse sur la même période avec une progression de 7% des familles aidées (393 en 2015) et de 16% des prises en charges.

³⁵ Source : Code de l'action sociale et des familles (CASF) à l'article D.216-1

Les motifs d'intervention de la CAF dans le cadre de l'aide à domicile			
	2014	2015	Taux d'évolution
Grossesse – Naissance – décès d'un enfant – rupture familiale	502	492	-2%
Familles nombreuses	117	119	2%
Soins et traitements médicaux d'un enfant	21	26	24%
Soins et traitements médicaux d'un parent	378	372	-2%

Source: Données CAF, 2016,

Les interventions de la CAF dans le cadre d'un **accompagnement pour des soins et traitements médicaux de longue durée d'un parent ont augmenté de 30%** sur la période 2014-2015. A l'inverse, sur la même période, le nombre d'accompagnement de grossesses est passé de 181 en 2014 à 152 en 2015, soit une baisse de 16%.

Les **principaux motifs d'intervention de la CAF restent les naissances** (326 interventions en 2015) et l'accompagnement dans le cadre de soins et traitements médicaux de courte durée d'un parent (294 en 2015).

8.10 Une offre importante de dispositifs complémentaires de prévention du Conseil départemental (hors ASE)

Plusieurs dispositifs complémentaires de prévention sont portés par le Conseil Départemental via le service de PMI et les différents services sociaux.

Actuellement, les 5 médecins, 51 puéricultrices, 10 sages-femmes, 4 éducatrices jeunes enfants et 3 psychologues qui composent l'équipe de PMI mènent des actions, tant collectives qu'individuelles, dans différents lieux (hôpital, domicile, CMS, etc.) sur demande de partenaires ou sollicitation directe des familles :

- Intervention des sages-femmes : Accompagnement des futurs parents et suivis de grossesse afin de préparer au mieux l'arrivée de l'enfant. L'accompagnement peut se faire au centre médico-social ou à domicile.
- Consultations de jeunes enfants : Priorité aux enfants de 0 à 2 ans en situation de vulnérabilité. Ces consultations sont conjointes (puéricultrices/médecins) observation de la relation parent-enfant, valorisation des compétences parentales et des acquis de l'enfant, décryptage des angoisses parentales et aide à l'apaisement des enfants. Lors des consultations l'enfant bénéficie d'un examen médical.
- Consultations de puériculture : ouvertes à tout public, avec sur Mulhouse des consultations dédiées aux enfants de 0 à 1 mois dès la sortie de la maternité. L'objectif est de répondre le plus précocement aux questions des parents pour les aider à s'approprier leur propre parentalité. L'efficacité du travail de la puéricultrice est majorée par le lien avec les partenaires (LAEP, ateliers massages, ludothèques...).
- Visites à domicile : Permettent l'observation de l'enfant et du lien qu'il entretient avec ses parents dans son environnement de vie.
- Interventions individuelles à domicile des éducatrices de jeunes enfants : elles interviennent sur indication de la puéricultrice et/ou du médecin. Celui-ci valide la pertinence de l'intervention. Les interventions sont soutenues (hebdomadaire pendant 6 mois, renouvelable 1 fois). Cette action est contractualisée avec les parents. Ces interventions sont mobilisées lorsque des troubles du développement de l'enfant ou des troubles du lien sont repérés. Les interventions s'articulent autour du jeu, créant un espace de partage et de valorisation des compétences de chacun. La bonne connaissance des partenaires permet l'orientation, si besoin, vers des relais adaptés. 70 familles ont été suivies dans ce cadre en 2015.
- Actions collectives d'éducation précoce en salle d'attente : réalisées par les EJE pendant les consultations jeunes enfants, ou consultation de puéricultrices, ou par des partenaires en lien avec les EJE. C'est un espace de socialisation, d'échange entre parents.
- Intervention en binôme puéricultrice et EJE dans les classes passerelles et en école maternelle auprès des parents : il s'agit de temps d'échange, d'information et de partage de leur expérience parentale autour de thèmes définis par les parents.
- Ateliers d'éveil psychomoteur pour les enfants de 0 à 18 mois : Intervention en binôme EJE/puéricultrice sur indication de la puéricultrice. Les indications sont identiques à celles données dans le cadre des interventions



individuelles mais sont délivrées dans un cadre collectif adapté aux parents qui ne souhaitent pas d'intervention à domicile.

- Ateliers parentaux : intervention de puéricultrices formées au massage des nourrissons. Soutien à la parentalité et travail sur les troubles du lien parents-enfant à travers le toucher. Comme pour les EJE ces interventions peuvent être collectives (cycles de 5 séances) ou individuelles à domicile pour les parents ayant des difficultés à se confronter au groupe.
- Intervention des psychologues de PMI : proposent une écoute, un travail clinique de prévention et thérapeutique aux enfants de 0 à 6 ans, futurs parents et enfants sur indication des professionnels de PMI. Les psychologues proposent un espace de parole pour les parents et/ou les enfants pour leur permettre de verbaliser leurs difficultés, de les démêler, leur donner du sens et de permettre à la famille d'évoluer. Ces entretiens ont lieu dans les centres médico-sociaux sur l'ensemble du département.

8.11 Une offre diversifiée d'accompagnement par les travailleurs sociaux de la CAF

La CAF du Haut-Rhin compte 11 travailleurs sociaux au sein du Pôle d'accompagnement des familles. Ces professionnels sont au service des familles dans les moments importants ou difficiles de la vie familiale.

La naissance d'un ou de plusieurs enfants génère des changements importants (statut familial, modification du budget, des droits, impact sur le logement...) et engendre de nombreuses questions. Pour soutenir les parents, l'offre de service de la CAF 68 s'est portée plus particulièrement sur 2 axes depuis 2011 :

- Les ménages qui vont accueillir un premier enfant au sein de leur foyer ;
- Les familles qui vont accueillir plusieurs enfants suite à une naissance multiple.

8.11.1 L'offre naissance premier enfant

Cette offre de service est destinée aux allocataires qui vont devenir parents pour la première fois. Elle a pour objectif d'informer les parents sur leurs droits, les modes d'accueil et leur parcours de santé pour permettre de mieux appréhender la naissance à venir. Des rencontres collectives mensuelles sont organisées avec les partenaires : assurance maladie, PMI, centres sociaux, sages-femmes et Relais d'assistants maternels (Ram). Ces rencontres peuvent être suivies par des entretiens individuels si les participants le souhaitent.

La Caf invite les femmes qui ont déclaré une grossesse, les allocataires qui en font la demande et les parents qui sont orientés par les techniciens conseils et les partenaires à ces rencontres.

En 2016, 232 allocataires (929 courriers d'invitation envoyés) ont **bénéficié d'informations collectives naissance 1er enfant** sur le secteur de la M2A, en partenariat avec la CPAM, les relais Assistants Maternels, une sage-femme libérale et de la Protection Maternelle et Infantile : **22 séances effectuées** : 11 au Centre Social AFSCO de Mulhouse l'après-midi et 11 en soirée au Centre Social et Familial de Wittenheim.

8.11.2 L'offre naissances multiples

Un entretien individuel avec un travailleur social Caf est proposé systématiquement lors d'une naissance multiple. Cette offre est déployée dans l'ensemble du département. L'accompagnement se traduit par des informations (droits, mode de garde,...) et éventuellement par la mobilisation d'aides financières en fonction du projet de la famille.

Les familles sont invitées, par courrier, à rencontrer un travailleur social dès qu'elles signalent une naissance multiple à la Caf.

Le pôle d'accompagnement des familles peut également intervenir lors des situations de rupture.

8.11.3 La séparation des parents

L'intervention permet aux parents d'anticiper les questions relatives au maintien des liens de l'enfant avec les deux parents et de réfléchir aux différents impacts de la séparation ou du divorce.

L'entretien mené par les travailleurs sociaux permet d'informer l'allocataire sur ses droits, son logement, l'obligation alimentaire de l'ex-conjoint, etc.

Le professionnel apporte également une écoute personnalisée souvent rendue nécessaire dans une période où l'équilibre de la famille est fragilisé.

8.11.4 Le veuvage, la perte d'un enfant

L'offre de service vise à apporter une écoute privilégiée et à soutenir l'allocataire dans ses démarches. Les échanges permettent la régularisation de la situation au regard des droits CAF et apportent les informations ou les orientations nécessaires.

8.11.5 Les travailleurs sociaux Caf peuvent également intervenir dans le cas d'impayés de loyer avec l'allocation Logement Familiale.

La finalité de cette offre est de prévenir les impayés de loyer et les expulsions locatives, en mettant en place, si besoin, un accompagnement social axé d'une part sur la résolution des situations d'impayés ainsi que sur les causes et les conséquences de celles-ci, et d'autre part, sur le traitement des situations sociales et familiales potentiellement sources d'exclusion. En **2016, 116 situations** ont été accompagnées sur l'ensemble du département.

L'offre d'information et de conseils experts est complétée, si besoin par une offre d'accompagnement social.

Nombre de dossiers traités par le Pôle d'accompagnement des Familles de la Caf en 2016				
Territoire Caf	Séparation-divorce	Décès d'un enfant ou d'un conjoint	Naissance multiple- adoption	Naissance 1 ^{er} enfant
Nord	150	33	9	107
Centre	175	23	5	97
M2A	411	109	26	104
Sud	249	21	10	103
Total	985	186	50	411

En **2016**, les travailleurs sociaux ont accompagné **985 situations de séparation-divorce** sur l'ensemble du département du Haut-Rhin, dont 411 localisées sur le territoire de la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération). De plus, 107 accompagnements pour la naissance d'un 1^{er} enfant ont été réalisés dans le nord du département.

8.12 Un Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité en direction des parents en situation de handicap (SASP 68)

Le **SASP 68** est géré par l'association Marguerite Sinclair. Il est rattaché au service d'accompagnement de la vie sociale (SAVS) qui fait l'objet d'une convention de fonctionnement qui lie le Département du Haut-Rhin, la MDPH et l'association Marguerite Sinclair.

Sa mission principale est d'accompagner les professionnels sur la question de la parentalité et du handicap mais également de soutenir les parents en situation de handicap dans leur fonction parentale et de mettre en réseau et / ou d'orienter les professionnels vers les dispositifs existants.

Il intervient selon **3 axes d'actions** :

- Une **plateforme de ressources** à destination des professionnels (action d'information et de sensibilisation, appui technique autour d'une situation d'accompagnement)
- **Soutien et accompagnement de parents** (entretiens individuels, actions collectives) : à destination des parents domiciliés sur la M2A
- **Actions de formation**



Actions	Nombre d'actions	Cible
Actions d'information et de sensibilisation	33	450 professionnels
Appuis technique	53	
Accompagnements de parents	25	25 parents
Sollicitations	146	

Sources : Données CAF 2017

En **2016**, le SASP 68 a reçu **146 sollicitations** et a réalisé **33 actions d'information** et de sensibilisation à l'intention de **450 professionnels**. Le service a également accompagné 25 parents³⁶.

8.13 Les retours des professionnels et des familles sur les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles

8.13.1 L'avis des professionnels

Les professionnels s'accordent à dire que le REAAP devenu Réseau Parents 68 fonctionne bien et semble bien repéré tant par les familles que par les professionnels. Il y a une bonne communication sur les événements et actions menées et le réseau est un relai d'information important auprès des populations. Le réseau porte notamment l'organisation d'une **journée départementale organisée bisannuellement qui rassemble les professionnels du réseau**.

Le REAAP organise également le mois « **Novembre pour les parents** » lors duquel des actions portant sur une thématique particulière (en 2015 la Co éducation) sont organisées.

La coordination du réseau permet des échanges d'informations entre professionnels et notamment l'organisation de retours d'expériences entre les porteurs de projets sur les actions menées pendant l'année pour évaluer et faire évoluer les dispositifs.

Cette dynamique partenariale est également effective pour le pilotage institutionnel du réseau avec une coopération importante entre les différents acteurs publics (DDCSPP, CAF, etc.)

Par ailleurs, les professionnels font part du besoin de développer les LAEP dans les zones rurales et/ou frontalières qui ne sont que peu couvertes par les autres réseaux de partenaires et dans lesquelles il y a des parents isolés. Les LAEP sont bien connus des professionnels et identifiés comme des espaces qui permettent des actions précoces pouvant éviter la dégradation des situations et des ruptures dans les relations parents-enfants.

Pour les professionnels, le bilan de la médiation familiale dans le département est mitigé. En effet, les gestionnaires de ces services ont connu récemment des problèmes de gouvernance qui ont conduit à la disparition de l'un des acteurs et à un redéploiement de l'offre sur les territoires. La médiation familiale est considérée comme un dispositif très pertinent notamment dans un objectif de prévention des dégradations de la situation familiale, par exemple dans le cas d'une séparation. Elle n'est cependant pas assez connue et mobilisée par les professionnels qui accompagnent les familles. L'expérimentation de lieux de permanence au TGI est analysée comme une initiative intéressante car pouvant répondre à un besoin des familles. Mais après un an de fonctionnement l'activité reste réduite. Cette expérimentation devra être évaluée en 2017.

Globalement les professionnels notent qu'il y a, à l'échelle du département, de nombreux dispositifs à destination des jeunes enfants et de la petite enfance mais que l'offre de service orientée vers les adolescents est faible et moins adaptée. Il est notamment difficile de mettre en place des actions pour les parents d'adolescents en difficultés.

Il y a également un manque de visibilité des familles qui pourraient être concernées par les dispositifs du fait de difficultés de repérage des ménages vulnérables.

³⁶ Source : Données CAF, SASP, 2017

Les professionnels rencontrés, notent également que les actions à destination des parents réalisées par l'Education nationale fonctionnent bien pour le 1er et le second degrés. Mais lors du passage au collège il y a souvent une perte de vue des familles qui ne se saisissent pas des dispositifs en place.

L'Education nationale développe de nouvelles actions pour « ouvrir l'école » aux parents et favoriser leur implication dans le suivi de l'enfant. Aussi, pour la rentrée 2017 il sera proposé des formations et sessions d'information pour les parents en lien avec les établissements scolaires pour venir répondre aux questions d'orientation, d'aides mobilisables, etc.

Les professionnels notent cependant que les actions qui ne bénéficient pas de financements du Réseau Parents 68 ont peu de visibilité pour les autres partenaires.

8.13.2 Le point de vue des familles (questionnaire)

Les familles qui ont répondu témoignent d'une connaissance limitée de l'offre de services disponible sur le territoire, notamment :

- 88% des familles ne connaissent pas le réseau Parents 68,
- 69% des familles ne connaissent pas les services de médiation familiale,
- 87% des familles ne connaissent pas les LAEP.

Néanmoins, les personnes ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement sont globalement satisfaites du service :

- 91% des participants ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits par les actions du REAAP,
- 63% des personnes qui ont suivi une médiation familiale ont déclaré être satisfaites,
- 60% des familles qui ont fréquenté un espace rencontre déclarent être satisfaites par la qualité du service.

Pour les répondants, les besoins de soutien à la parentalité doivent être ciblés sur :

- L'orientation scolaire et professionnelle des enfants,
- La scolarité,
- L'éducation de l'enfant.

Par ailleurs, 11% des répondants déclarent avoir bénéficié d'une aide à domicile dans le cadre d'une situation particulière (grossesse difficile, maladie, etc.). 89% des familles qui ont bénéficié d'une aide à domicile ont déclaré être satisfaites ou très satisfaites par ce service.

8.14 Ce qu'il faut retenir concernant les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles

Le REAAP a poursuivi sa structuration depuis le schéma de la parentalité avec la création du réseau Parents 68

- Il y a une bonne identification du réseau par les professionnels.
- La couverture du territoire est importante avec un travail partenarial fort avec les associations locales.
- Des retours d'expériences sont organisés entre les porteurs de projets pour capitaliser les points forts.
- Cependant peu d'actions du REAAP sont réalisées à l'est et dans le sud du département.

La CAF et le Conseil départemental proposent une importante offre de services d'accompagnement aux parents :

- Financement des interventions de services d'aide à domicile
- Accompagnement par des travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Les espaces de médiation familiale sont actifs mais peu nombreux sur le département :

- 400 séances de médiation ont été réalisées en 2015
 - Une expérimentation a été menée dans les TGI de Colmar et de Mulhouse avec un bilan mitigé après 1 an de fonctionnement.
- 2 associations portent les services de médiations familiales, mais seules 7 communes sont couvertes.

Un seul espace de rencontre dans le département, qui intervient à Mulhouse et Colmar.

- Il a réalisé en 2015, 1 360 rencontres parent /enfant.

Les LAEP se développent mais le département est inégalement couvert.

- Les LAEP sont implantés principalement sur le territoire de la M2A.
- De nombreux territoires du département n'ont pas accès à ce dispositif.

Des dispositifs de soutien à la parentalité de l'Education nationale facilitent le lien entre la famille et l'établissement scolaire de l'enfant.

- Cependant, les actions financées sur les fonds propres des établissements sont généralement peu connues et peu relayées par les autres partenaires.

La coordination et la communication entre les professionnels pourrait être développée.

- Une meilleure circulation de l'information permettrait un repérage des familles avec des difficultés.

Les actions et dispositifs à destination des adolescents et parents d'adolescents en difficultés sont assez peu nombreux.

9. Les relais et services d'information des familles

Cette partie présente quelques actions et dispositifs existants mais n'a pas vocation à être exhaustive.

9.1 L'information et l'accès aux droits pour les familles

Dans le Haut-Rhin, le **schéma départemental d'accessibilité des services** est en cours d'élaboration. Il Ce schéma recensera les différents services permettant de répondre aux besoins de tous les habitants³⁷.

De plus, les **Maisons de services au public (MSAP)** se développent sur le territoire ainsi que les **points numériques Caf**³⁸.

9.2 Les Relais assistants maternels, acteurs locaux de l'information des familles en matière d'accueil de la petite enfance

Comme évoqué précédemment³⁹ les relais d'assistants maternels, répartis sur tout le territoire, ont plusieurs missions et notamment celle d'informer et de conseiller les familles sur les modes d'accueil du jeune enfant.

Les objectifs des RAM est d'avoir une approche territoriale de l'accueil du jeune enfant et de donner du sens à une politique petite enfance sur un territoire.

Les missions obligatoires d'un RAM

1. Organiser l'information

Pour les parents :

- Informer sur les modes d'accueil individuels et collectifs existants sur le territoire
- Délivrer une information générale en matière de droit du travail et orienter les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques
- Sensibiliser sur leur rôle d'employeur et sur les obligations qui en découlent

Pour les professionnels :

- Informer sur les conditions d'accès et d'exercice du métier d'assistant maternel et sur la procédure d'agrément (compétence de la PMI)
- Informer sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre
- Informer les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance

2. Favoriser les rencontres et les échanges

- Les temps collectifs qui suscitent l'implication des assistants maternels et des parents
- Les activités d'éveil
- Le décloisonnement des modes d'accueil

3. Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel

- Promouvoir le métier d'assistant maternel
- Assurer une complémentarité avec les services de la PMI et non s'y substituer
- Informer sur les évolutions de carrière et les possibilités de formations (en plus de la formation obligatoire)

4. Participer à une mission d'observation

- Mise en place d'indicateurs sur les conditions locales d'accueil des jeunes enfants
- Positionnement stratégique au carrefour de l'offre et des besoins d'accueil
- Contribution à une dynamique territoriale pour la Petite Enfance

³⁷ Issue de la loi NOTRe, l'Etat et le département ont l'obligation d'élaborer un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public avant le 31.12.2017 en associant et en consultant les partenaires opérateurs et usagers. Ce schéma comprend un bilan de l'offre existante un programme d'action et un plan de développement sur le périmètre des services suivant :

- Les services de base au public quotidiens
- Les services sanitaires et sociaux
- Les services éducatifs culturels et sportifs

³⁸ Il est prévu un point numérique Caf dans chaque bassin de vie du département

³⁹ Paragraphe 4.1.1 Un département avec un nombre de RAM en augmentation et une répartition homogène des places d'accueil individuel sur le territoire



Les missions optionnelles d'un RAM

Les RAM ont également plusieurs missions optionnelles :

- Information et accompagnement des familles et professionnels sur les modes d'accueil collectif
- Guichet unique d'information et de centralisation des inscriptions en accueil collectif et individuel
- Centralisation des demandes spécifiques (horaires atypiques, spécifiques, accueil d'urgence, familles fragilisées, accueil d'enfant en situation de handicap)
- Proposer à tous les professionnels de la garde à domicile de participer aux animations du RAM

Les animateurs de RAM peuvent ainsi orienter les familles en fonction des demandes des parents et des besoins identifiés de l'enfant, ils informent alors les parents sur les modes d'accueil individuels et collectifs existants sur le territoire. Ils peuvent notamment être des partenaires dans la recherche d'une solution d'accueil pour les enfants porteurs de handicap en permettant une mise en réseau avec les acteurs locaux, ou pour des besoins d'accueil spécifiques (horaire atypique). Les RAM, à travers l'organisation d'activités et de temps d'échanges favorisent les rencontres entre les parents et les professionnels.

En 2016, 2 193 assistants maternels sont **enregistrés sur le site mon-enfant.fr, soit 48 % des professionnels agréés**. Ce site, créé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et ses partenaires nationaux, est destiné à renseigner et conseiller les parents dans le cadre des recherches d'une solution d'accueil pour les jeunes enfants.

9.3 La Maison des parents à Mulhouse

Créée par la M2A en 2003, la Maison des parents est membre du Réseau Parents 68 (REAAP). Elle informe et accompagne les parents dans leur relation avec leurs enfants et mobilise les partenaires locaux pour permettre un suivi personnalisé des familles selon leurs besoins.

Elle assure trois missions :

- Recevoir, écouter, informer et orienter des parents rencontrant des difficultés ou des questionnements dans l'exercice de leurs fonctions et/ou obligations éducatives ou plus largement, ayant des inquiétudes par rapport à la situation de leur(s) enfant(s) ;
- Assurer directement des accompagnements à long terme pour certaines situations qui le nécessitent ;
- Favoriser et contribuer à la mise en place d'actions collectives autour de la parentalité et de la citoyenneté : animations, réunions débats, groupes et espaces de parole, semaine puis mois de la parentalité.

Elle organise tant des actions individuelles (entretiens) que des actions collectives favorisant les échanges entre les parents accompagnés. La Maison des parents organise notamment, tous les 18 mois, le mois de la parentalité.

9.4 La Maison des Associations Familiales et des Familles à Colmar

La Maison des Associations Familiales et des Familles (MAFF) située à Colmar est gérée par l'Union Départementale des Associations Familiales.

La MAFF a pour but :

- D'accueillir, écouter les familles sur rendez-vous
- D'informer les familles lors d'entretiens ou des réunions d'informations
- D'orienter les familles vers des associations et partenaires
- Desoutenir directement les familles (microcrédit, accès la mobilité, parrainage de proximité)

Au sein de la MAFF sont également organisés des ateliers de prévention dans le domaine de la santé, de la gestion d'un budget, d'aide à la parentalité, etc.

9.5 D'autres associations contribuent également à l'information et à l'accompagnement des familles

9.5.1 Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles assure une mission d'intérêt général en matière d'information et d'accompagnement des personnes en vue de :

- Favoriser l'autonomie des femmes,
- Faire évoluer leur place dans la société,
- Contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ses actions sont conduites par une équipe pluridisciplinaire composée de 15 professionnels (juristes, psychologue, CESF, etc.).

Dans le département du Haut-Rhin, 9 permanences sont réparties sur le territoire :

- Mulhouse
- Mulhouse – Antenne Drouot
- Wittenheim
- Maison d'Arrêt de Mulhouse
- Altkirch
- Colmar
- Masevaux
- Saint-Louis
- Thann.

Pour l'année 2015⁴⁰, 15 554 demandes ont été traitées dans les différents lieux d'accueil, et 7 092 personnes ont été accueillies dont 71% de femmes.

Les accueils sont effectués sous forme d'une information collective (19%) ou par des entretiens individuels (81%).

Les demandes sont principalement des interrogations d'ordre juridique (22%) sur le RSA Social (20%), l'emploi ou la formation (18%).

9.5.2 L'association solidarité Femmes 68

L'association vise à :

- Assurer l'accueil des femmes victimes de violences.
- Apporter du soutien et offrir une écoute professionnelle.
- Favoriser l'entraide et l'échange.
- Donner des informations sur le droit des femmes et de la famille.
- Proposer un accompagnement global et spécifique avec la possibilité d'un hébergement temporaire.
- Proposer un accompagnement au sein d'un logement autonome.

Elle porte également plusieurs actions de prévention

- Auprès des étudiants : collégiens et lycéens en apportant des informations sur l'égalité hommes/femmes ou sur les violences conjugales.
- Auprès des gendarmes : pour optimiser leurs interventions.
- Auprès des professionnels de santé et les futurs professionnels en les sensibilisant aux violences conjugales et intrafamiliales.
- Auprès de tous les publics en organisant des conférences, actions apportant de l'information...

L'association est présente à St Louis (siège), Blotzheim, Sierentz, et Rixheim.

⁴⁰ Source : Rapport d'activité CIDFF 68 (2015)

9.5.3 L'Union Départementale des Associations Familiales 68 (UDAF 68)

L'UDAF 68 est composée de 35 associations familiales qui viennent en aide aux familles par des actions, de l'information ou des services. Certaines d'entre elles sont spécialisées dans des domaines tels que l'adoption, le veuvage, la séparation, le handicap etc...

Elle est présente sur 7 sites dans le département

- Colmar (Siège social)
- Mulhouse
- Sainte-Marie-aux-Mines
- Guebwiller
- Thann
- Dannemarie
- Saint-Louis

L'UDAF a pour mission sur le plan départemental de :

- Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles (...).
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.
- Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

9.6 Les retours des professionnels et des familles sur les dispositifs et services d'information des familles

9.6.1 L'avis des professionnels

Les professionnels font part d'une bonne connaissance des dispositifs qui sont bien repérés sur le territoire. La Maison des parents est un membre actif du réseau Parents 68 et relaye les actions sur son territoire. De même la MAFF est bien identifiée. Cependant, les territoires d'intervention de ces structures bien qu'étendus, ne permettent pas une couverture de tout le département.

9.6.2 Le point de vue des familles (questionnaire)

91% des répondants au questionnaire ont déclaré ne pas fréquenter les lieux réservés à l'information des familles. 39% des familles ont fait part d'un manque d'information lorsqu'elles ont cherché des renseignements sur les modes d'accueil de la petite enfance. Elles n'identifient pas clairement les interlocuteurs possibles. Aussi, les lieux d'information sont mal repérés et le site mon-enfant.fr est peu connu.

Les familles recherchent prioritairement l'information auprès des RAM (61%) et de la Maison des ados (10%). 69% des répondants ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits des informations obtenues.

9.7 Ce qu'il faut retenir concernant les dispositifs et services d'information des familles

Les professionnels rencontrés connaissent les dispositifs et font le lien entre les familles et les lieux d'information. Toutefois, ces lieux ne sont pas bien repérés par les familles elles-mêmes.

Plusieurs lieux et dispositifs d'information relèvent d'initiatives locales :

- Maison des parents à Mulhouse
- Maison des Associations Familiales et des Familles à Colmar



10. Zoom sur quelques dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes et de leur famille⁴¹

Des associations ou des collectivités territoriales peuvent employer des **animateurs jeunes** qui interviennent spécifiquement en direction des adolescents.

Pour l'année 2016, la CAF a financé, **11 postes d'animateurs jeunes** répartis dans différents types de structures (notamment les centres sociaux) sur l'ensemble du territoire.

10.1 La Maison des Adolescents (MDA), une réponse globale pour les jeunes en difficultés et leurs parents

La Maison des Adolescents a pour mission centrale d'apporter une réponse globale (médico-psycho sociale) aux jeunes de 12 à 25 ans, à leur famille, ainsi qu'aux professionnels qui interviennent auprès des jeunes. Son action est gratuite et confidentielle.

Ses axes d'interventions sont les suivants :

- Apporter une réponse de santé et plus largement prendre soin des adolescents en leur offrant les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes, qui ne sont pas actuellement prises en charge dans le dispositif traditionnel ;
- Fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide au développement d'un projet de vie
- Favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers pour faciliter l'accès de ceux qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels ;
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge ;
- Constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions).

La **Maison des adolescents** couvre **3 aires géographiques** :

- Mulhouse (siège social)
- Colmar
- Sainte Marie-aux-Mines

L'équipe pluridisciplinaire de la MDA (psychologue, médecin, éducateur spécialisé, etc.) assure la mise en place et l'animation de plusieurs actions individuelles et collectives. Ainsi, en **2015** :

- **8 cafés-infos** (228 participants) ont été organisés sur des thématiques spécifiques (lutte contre le harcèlement à l'école, les troubles du comportement alimentaire, etc.)
- **39 réunions institutionnelles et cliniques** (1 287 heures) ont été organisées pour permettre la coordination des actions d'accompagnements entre la MDA et ses partenaires
- Des ateliers collectifs ont été mis en place
 - o Groupe TCC sur la prise en charge de jeunes souffrant d'anxiété sociale,
 - o « Ados paratonnerre », atelier sous forme de groupes de paroles ados-parents encadrés par des professionnels.

En **2015 ce sont 5 139 consultations et entretiens qui ont été réalisés** avec en moyenne 296 jeunes et 200 parents accompagnés chaque mois.

La MDA accompagne également les jeunes confrontés à une addiction (alcool, drogue, jeux vidéo, argent, etc.) ainsi que leurs parents. Les jeunes ont notamment accès aux **Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)**, qui proposent un suivi à la fois en prévention et en soins sur les différentes problématiques de la jeunesse et des addictions.

En 2015, **45 jeunes ont été accueillis seuls au CJC**, et 26 sont venus accompagnés de leurs parents⁴².

⁴¹ Non exhaustivité des dispositifs présentés. D'autres dispositifs sont présentés en annexe du document. (25. Détails sur quelques dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes et de leur famille).

⁴² Source : Rapport activité MDA 2015

Par ailleurs, en partenariat avec l'association le Cap, la MDA propose un Lieu Ressource Parents qui a pour but d'accueillir les parents dont les enfants présentent des conduites addictives ou des troubles comportementaux. Les parents peuvent alors bénéficier de temps d'écoute, de guidance parentale, et être orientés vers des structures spécialisées. En 2015, 131 parents ont bénéficié de ce dispositif⁴³.

10.2 Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) à Mulhouse

Le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) de Mulhouse (9 rue du Moulin) a accueilli, en 2014, **plus de 56 000** usagers dont 76% avaient moins de 25 ans.

Pour répondre aux nouvelles pratiques de son public, le **CRIJ a développé sa stratégie numérique** en mettant en place une présence accrue sur internet (nouveau site, page sur les réseaux sociaux, etc.). L'utilisation de ces outils a permis au CRIJ de toucher près de **30 000 personnes** supplémentaires pour un total de 84 253 contacts en 2014.

10.3 Les points information jeunesse et le bureau d'information jeunesse

Le département du Haut-Rhin compte **7 points d'informations jeunesse répartis sur le territoire** :

- Colmar
- Cernay
- Guebwiller
- Issenheim
- Wittelsheim
- Mulhouse
- Rixheim

Ouverts à tous, les PIJ ont pour mission d'aider les jeunes (de 16 à 25 ans) à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent.

En 2015, le réseau des PIJ a reçu et informé 3 282 personnes (+ 13% par rapport à 2014).

Par ailleurs, un Bureau d'information jeunesse est ouvert à Colmar.

10.4 Les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Les PAEJ s'adressent à tous les jeunes de 11 à 24 ans en situation de détresse psychique, avec des trajectoires de vie complexes émaillées de difficultés individuelles, familiales.

Dans le **Haut-Rhin, 3 PAEJ** sont situés sur les villes de Colmar, Mulhouse et Saint Louis. Un numéro vert est également en service et une équipe mobile intervient en complément permettant ainsi de rencontrer des jeunes sur tout le territoire du Haut-Rhin et le sud du Bas-Rhin.

Pilotés par la DDCSPP du Haut-Rhin, les PAEJ sont animés par l'association SEPIA en partenariat avec les partenaires territoriaux (services de l'Education Nationale, les Unités pour adolescents du CH Rouffach et CH Mulhouse, etc.).

Ils accueillent **400 à 500 jeunes** chaque année.

10.5 Le dispositif du service civique

En contrepartie d'un engagement volontaire pour une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'une structure agréée, les jeunes perçoivent une indemnité de 467€ versée par l'Etat et un complément de 107 € versé par la structure d'accueil.

Dans le département, ce dispositif est piloté par la DDCSPP et porté notamment par **Unis Cité** qui une association agréée au niveau national dont l'objet principal est d'accompagner les jeunes vers l'engagement citoyen. L'association intervient prioritairement sur les secteurs de Mulhouse, la Vallée de la Doller et du Soultzbach et à Waldighoffen. Une convention entre la CAF du Haut-Rhin et Unis Cité a été signée en 2017.

⁴³ Source : Rapport activité MDA 2015



Les volontaires sont âgés de 16 à 25 ans. Ils consacrent 8 mois à une mission d'intérêt général et bénéficient d'une formation civique de 10 jours (institutions, élections, santé et conduites à risque, gestes éco-citoyens, brevets de secourisme).

Bilan chiffré :

- Depuis 2010 1394 volontaires service civique dans le Haut-Rhin
- 195 volontaires en 2014, 322 en 2015 et 409 en 2016 soit **+ 110 % entre 2014 et 2016**
- Les volontaires en SC représentent 0,49 % de l'ensemble des jeunes du territoire. Au niveau national ce taux s'élève à 0,78 %

Caractéristiques des volontaires - identiques au national :

- 69 % de femmes contre 31 % d'hommes (59 et 41 % au national)
- 1,5 % des volontaires sont porteurs de handicap contre 1,1 % au national
- L'âge moyen est de 21 ans (idem au national).

Niveau de formation et situation à l'entrée en SC - un peu plus de diplômés qu'au national :

- **47 % ont un niveau bac** (40 % au national)
- **27 % ont au moins un bac + 2** contre 21 % au national
- **16 % sont décrocheurs** ou n'ont pas de qualification (contre 17 % au national)
- 9 % ont un BEP ou un CAP validé contre 7 % au national

Plus de demandeurs d'emplois et d'inactifs qu'au national :

- **50 % sont demandeurs d'emploi** à leur entrée (contre 35 % en 2014) - 48 % au national
- **22 % des inactifs** (contre 33 % en 2014) - 20 % au national
- 23 % d'étudiants (27 % en 2014) - 29 % au national

Répartition des différents types de missions :

- Solidarité, éducation pour tous, culture et loisirs – idem au national
- Retard sur le sport 4 % contre 13 % au national mais plus de missions sur l'environnement 9 % contre 7 % au national.
- Belle progression sur la santé par rapport à 2014 – 1 % contre 5 % aujourd'hui.

Organismes agréés :

Suite à un appel à projet 2016, piloté par la DRDJSCS, les associations Unis-Cité et l'Afev se sont vues confier une mission d'appui au dispositif du service civique en direction des collectivités et une mission de communication sur le programme.

10.6 Les retours des professionnels et des usagers sur les dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes

10.6.1 L'avis des professionnels

Les professionnels notent que de nombreux dispositifs existent, mais que plusieurs d'entre eux sont généraux et ne sont pas spécifiquement réservés aux jeunes de 18 à 25 ans.

Ils soulèvent également la nécessité de développer l'articulation et la coordination entre les dispositifs pour assurer une meilleure efficacité. Pour plusieurs professionnels, ceci pourrait se faire notamment par la mise en place d'une réflexion partenariale, pluridisciplinaire.

Globalement, la politique jeunesse leur apparaît comme très segmentée entre les différents acteurs et ils notent un besoin de clarification des rôles et missions de chacun.

A ce titre les professionnels relèvent que la politique jeunesse est l'une des thématiques prioritaires dans le département :

- Mise en place au niveau de la Branche Famille, en janvier 2016 d'orientations relatives à la jeunesse, et déploiement de nouvelles actions au niveau de la CAF du Haut-Rhin.
- Mise en place par la DDCSPP d'un axe de travail à destination des 16-25 ans
- Mise en place de la commission départementale du suivi de l'absentéisme scolaire

Par ailleurs, ils notent que la majorité des situations des jeunes en difficultés sont connues trop tardivement lorsque ces dernières sont très détériorées et qu'il faudrait développer davantage la prévention.

Les professionnels font part de l'intérêt à mettre en place une intervention coordonnée, organisée sous la forme d'un parcours du jeune accompagné.

Concernant le service civique, il faut encore développer la communication et le travail avec les collectivités locales et territoriales. Les professionnels font également part d'un intérêt à permettre à de jeunes allocataires du RSA d'investir le dispositif.

Les principales difficultés rencontrées sont de trouver des associations et des tuteurs et le développement d'actions en milieu rural.

Les professionnels relèvent également l'importance de rappeler la distinction entre le service civique et la réserve civique.

Enfin, de nouveaux projets sont en cours de développement :

- Projet Demos : ce projet vise à promouvoir la musique classique auprès de 100 enfants défavorisés.
- Le dispositif sac ados vise à outiller des animateurs partenaires pour qu'ils accompagnent des jeunes pour un projet de départ en vacances autonomes

Toutefois, pour ces projets, la question de la pérennisation des financements se pose. De plus le cadrage des financements possibles manque parfois de précision.

10.6.2 Le point de vue des familles (questionnaire)

Les familles interrogées dans le cadre de l'étude ont répondu à 65% ne pas connaître les structures qui peuvent accueillir les jeunes à proximité de leur foyer.

Parmi les répondants qui ont déclaré connaître les structures d'accueil des jeunes, ces derniers identifient notamment :

- Pour 23 %, les associations sportives
- Pour 17%, les centres sociaux ou MJC
- Pour 13%, les missions locales

Seulement 10% des familles déclarent connaître les aides financières destinées aux jeunes.

Ces répondants identifient alors principalement les aides au logement (30%) et les bourses (27%).

10.6.3 Le point de vue des jeunes (questionnaire)

Les répondants au questionnaire considèrent, pour 18% d'entre eux soit 108 personnes, rencontrer des difficultés dans leur quotidien.

Trois grandes difficultés sont citées. Pour la moitié des répondants (51 personnes), il s'agit d'une difficulté d'ordre financier, il s'agit pour 84% de ces jeunes d'une insuffisance de moyens et pour 16% d'une difficulté de gestion du budget. Pour 38 personnes, les difficultés concernent le domaine des études et de la formation professionnelle et enfin pour 36 jeunes répondants, les difficultés se situent au niveau de la vie sociale et familiale. Dans ce domaine, il s'agit de difficultés avec la famille proche pour plus de la moitié des répondants, avec les amis pour 30% des jeunes et avec l'environnement professionnel pour 16% des personnes.

Une majorité de répondants déclare préférer se débrouiller seul (74% des jeunes sont tout à fait ou plutôt d'accord avec l'idée de se débrouiller seul) en cas de difficulté. En revanche, 69% des jeunes recherchent un lieu ou une structure pour pratiquer un sport ou une activité.

10.7 Ce qu'il faut retenir concernant les dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes et de leur famille

Les acteurs publics sont engagés en faveur de la jeunesse

- Réflexion en cours sur la création par la CAF d'un poste de conseiller technique dédié à la jeunesse
- Mise en place par la DDCSPP d'actions à destination des 16-25 ans
- Commission départementale du suivi de l'absentéisme scolaire

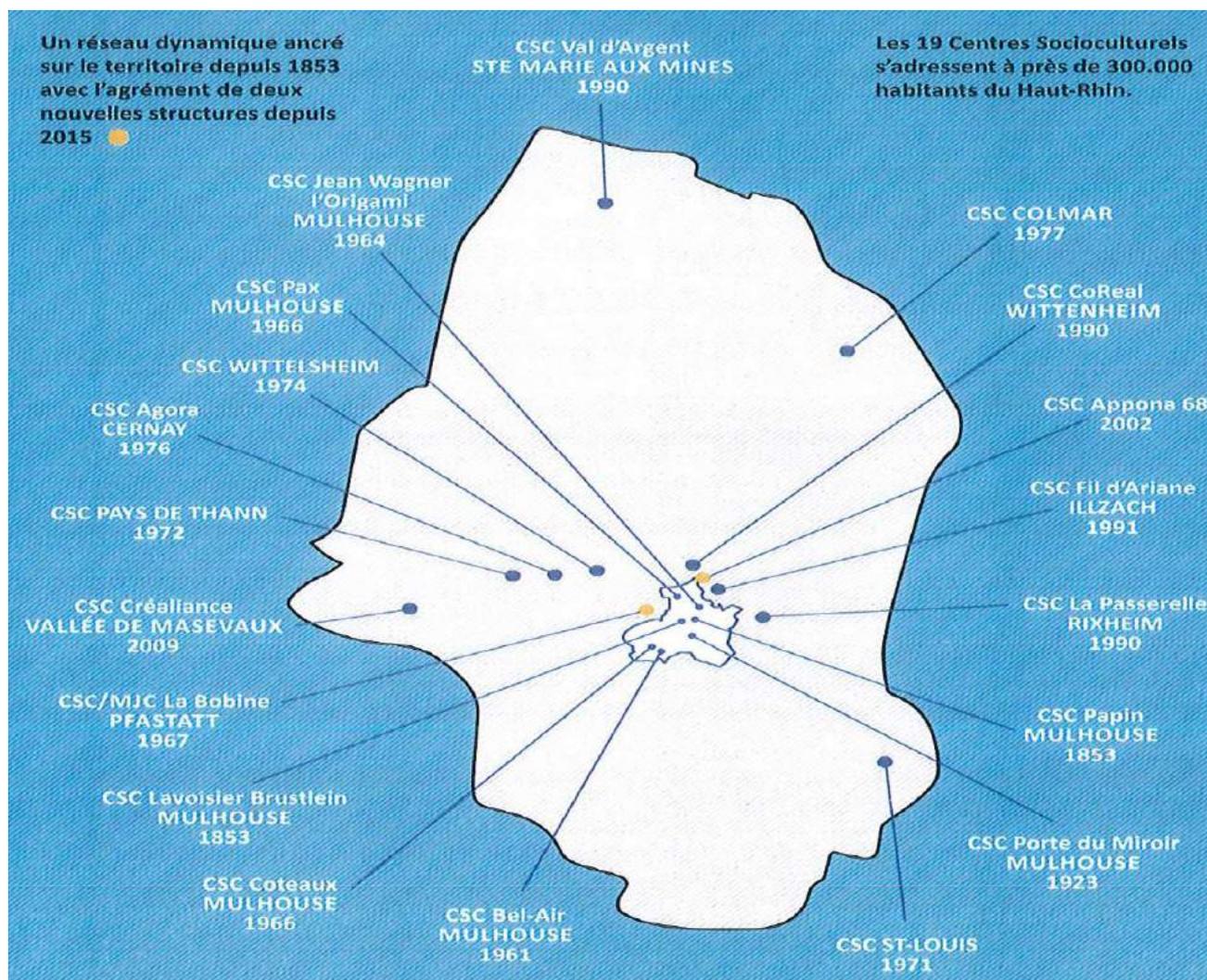
Les Points information jeunesse sont peu développés : 7 PIJ existent sur l'ensemble du département

Les dispositifs en faveur des jeunes sont relativement peu visibles, plusieurs points pourraient être améliorés :

- Développer la couverture des dispositifs, notamment pour le service civique
- Développer la coordination et le lien partenarial entre les acteurs
- Favoriser une meilleure connaissance du rôle de chacun et une visibilité accrue des dispositifs
- Développer le repérage précoce des situations de vulnérabilité et mettre en place des logiques de parcours organisés

11. Les lieux d'animation de la vie sociale

11.1 Les centres socioculturels, acteurs majeurs dans le département du Haut-Rhin



Source, enquête SENACS 2016, plaquette de présentation des centres sociaux.

En 2015, le département du **Haut-Rhin comptait 19 centres socioculturels agréés** par la CAF qui s'adressent à près de 300 000 habitants (soit 40% de la population du département). Les centres sont situés dans des **territoires urbains (17)** et peu en territoires périurbains ou ruraux (2).

Les 19 centres du Haut-Rhin sont animés par **1 550 salariés** (800 ETP) dont environ 283 ETP interviennent spécifiquement sur le secteur de la petite enfance (soit en moyenne 17 ETP par centre). 15 centres portent notamment un service multi-accueil pour la petite enfance dans une démarche globale de soutien à la parentalité.

Parallèlement, chaque centre mobilise en moyenne quotidiennement 32 bénévoles pour permettre une activité régulière. **Le budget moyen de fonctionnement d'un centre est de 2 270 000€** (contre 692 000€ dans le reste de la France), financé principalement par les collectivités locales (43,7%) et la CAF (26,2%).

Les centres sont **gérés majoritairement par des associations**, seul le centre de Colmar est géré par la municipalité. Une Union Départementale des Centres Socioculturels regroupe 12 centres sociaux sur les 19⁴⁴.

⁴⁴ Les 7 centres de Mulhouse et ceux de Thann, Wittelsheim, Wittenheim, Pfastatt ainsi que le centre pour les gens du voyage (APPONA 68)

Les centres socioculturels portent 3 axes principaux d'intervention :

- Accompagner les projets des habitants du territoire pour permettre une réponse aux besoins et enjeux locaux
- Proposer des services et activités aux habitants, en collaboration avec les autres partenaires locaux (mairie, associations, etc.) sur les champs du soutien à la parentalité, lutte contre les exclusions, handicap, etc.
- Permettre aux habitants d'exercer leur citoyenneté et de participer aux questions de société qui concernent leurs territoires.

Les activités des centres sont à destination de toutes les tranches d'âge la population, des jeunes enfants aux seniors :

- Petite enfance : Tous les centres proposent des accueils et activités petite enfance, **88% portent des multi-accueils ou des micro-crèches**. De même, 70% des centres gèrent des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).
- Enfance : Les centres socioculturels portent et animent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des accueils périscolaires (94% des centres).
- Jeunesse : 91% des centres proposent des accueils de jeunes et des animations de rue.
- Jeunes adultes (18-25 ans) : Les centres peuvent accompagner les bénéficiaires dans le cadre de projets scolaires ou professionnels
- Adultes et familles : Les centres portent des actions d'accompagnement à la parentalité, notamment via le réseau Parents 68 ou les CLAS.
- Séniors : Les centres réalisent des actions qui visent à lutter contre l'isolement, à promouvoir le lien intergénérationnel, etc.

Les centres du département participent au projet Système d'Echanges National des Centres Sociaux (SENACS), dont le comité de pilotage SENACS est composé de la CAF, de l'Union Départementale des Centres Socioculturels et de deux Centres pilotes (le CSC Pax à Mulhouse et le CSC du Pays de Thann).

Les principaux objectifs de SENACS sont de :

- Disposer d'un observatoire national en ligne des centres socioculturels annuellement mis à jour, permettant de mesurer l'impact de ces établissements sur les territoires.
- Disposer au niveau départemental d'une plaquette permettant de communiquer sur les missions, les activités et l'importance des Centres socioculturels.
- Favoriser les échanges de pratiques et d'actions entre centres socioculturels à l'échelle nationale et locale.

11.2 Les Espaces de vie sociale labellisés Caf sont peu répandus bien que le tissu associatif soit particulièrement dense et actif dans le Haut-Rhin

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes.

Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Autres caractéristiques d'un espace de vie sociale :

- il est géré exclusivement par une association ;
- ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire ;
- son activité se déroule tout le long de l'année⁴⁵.

⁴⁵ Source, Le point sur les Espaces de la vie sociale, CNAF, 2013



Les Espaces de vie sociale peuvent être une première étape en vue de l'installation d'un centre socioculturel et ils permettent de porter des actions dans les territoires ruraux peu couverts par des dispositifs. **En 2016, le département compte 5 espaces** de vie sociale labellisés.

11.3 Les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) acteurs complémentaires à l'action des centres sociaux

Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) ouvertes à tous sont des associations d'Education Populaire qui travaillent à l'émancipation individuelle et collective de tous.

Elles offrent la possibilité de progresser à tous les âges en développant l'ouverture au collectif, pour devenir citoyen actif et responsable d'une communauté vivante.⁴⁶

Le département **compte 26 MJC**, membres de l'Union Départementale des MJC du Haut Rhin.

11.4 La CPCA SARA Alsace Mouvement associatif

La CPCA SARA Alsace Mouvement associatif (Conférence Permanente des Coordinations Associatives - Soutien aux Associations en Région Alsace) regroupe 21 structures de soutien aux associations en Alsace.

Elle mène des actions de formation des bénévoles, développe des outils pratiques accessibles dans l'onglet "outils" du site internet et propose des temps d'échanges et de réflexion sur le fait associatif en Alsace.

11.5 Les retours des professionnels et des usagers sur les lieux d'animation de la vie sociale

11.5.1 L'avis des professionnels

Les professionnels notent la place historique très importante que tiennent les Centres socioculturels dans le département. En effet, ils portent de nombreuses actions à destination des populations de leurs territoires et bénéficient d'un fort réseau local. Les personnes rencontrées relèvent qu'il y a eu une professionnalisation importante de l'activité et que les centres mettent en place des actions spécialisées suite à des diagnostics locaux.

Les centres en milieu urbain bénéficient de soutiens locaux importants et perçoivent fréquemment des crédits politiques de la ville qui permettent de mettre en place des actions ciblées.

A l'inverse, les vallées et les zones rurales sont moins couvertes et les populations ne bénéficient pas d'une offre de service aussi importante. Dans ces zones non couvertes les actions peuvent être relayées par des Espaces de vie sociale. Cependant les professionnels notent que ces espaces, ne se développent pas et que la couverture territoriale reste très limitée.

La collaboration entre les acteurs a été facilitée par la création à la CAF d'un poste de conseiller technique dédié à l'animation de la vie sociale. Les professionnels notent que la mise en place d'un contact dédié permet de faciliter et développer les collaborations, notamment avec les collectivités territoriales.

11.5.2 Le point de vue des familles (questionnaire)

50% des familles qui ont répondu au questionnaire déclarent connaître les activités socioculturelles à proximité de leur domicile, et parmi elles, 37% déclarent fréquenter, personnellement ou l'un des membres de la famille, ces lieux :

- 33% fréquentent les centres socioculturels
- 33% fréquentent des structures autres (médiathèques, bibliothèques, etc.)
- 26% fréquentent des MJC.
- 97% des usagers déclarent être satisfaits ou très satisfaits par ces activités.

⁴⁶ Source, Fédération Régionale des MJC en Ile de France

Les principales causes d'insatisfaction étant :

- Des activités qui n'intéressent pas le répondant ou son enfant (29%)
- Des horaires inadaptés (29%)
- Des prix trop élevés (21%)

11.5.3 Le point de vue des jeunes (questionnaire)

Les répondants ont déclaré à 63% (320 personnes) ne pas connaître les structures qui accueillent les jeunes. Parmi les 185 répondants qui déclarent connaître les structures accueillant les jeunes, le club sportif est cité par 74 personnes, suivi du Centre social – MJC (cité par 29 personnes), et des associations culturelles (citées par 24 personnes).

64%, soit 385 personnes, ont déclaré exercer une activité sportive ou culturelle tandis que 36% des jeunes ayant participé à l'étude (212 personnes), déclarent ne pas pratiquer d'activité.

11.6 Ce qu'il faut retenir concernant les lieux d'animation de la vie sociale

Les centres socioculturels sont très actifs sur l'ensemble du territoire cependant :

- Il y a une faible couverture des zones rurales qui ne bénéficient pas d'une offre de services aussi diversifiée que dans les villes.

Les espaces de vie sociale labellisés sont peu nombreux bien que le tissu associatif soit particulièrement dense et actif dans le Haut-Rhin.

- Le département compte 5 espaces de vie sociale labellisés.
- Il est nécessaire d'améliorer le repérage des partenaires locaux qui pourraient porter la mise en place des espaces de vie sociale.

Un conseiller technique à la CAF est dédié à l'animation de la vie sociale.

- Ce professionnel facilite la coopération entre les acteurs.

Chapitre 3 : Bilan de la concertation réalisée



12. Méthodologie et objectifs des réunions des groupes de travail

La phase de concertation s'est articulée autour de 5 groupes consultatifs. Chaque groupe a travaillé sur une thématique spécifique :

- Groupe 1 : « Agir pour la petite enfance (0-6 ans) »
- Groupe 2 : « Agir pour l'enfance (7- 11 ans) »
- Groupe 3 : « Agir pour l'adolescence (12 - 17 ans) »
- Groupe 4 : « Agir pour les jeunes (18-25 ans) »
- Groupe 5 : « Accompagner la parentalité, l'intégration et la participation à la vie sociale »

Les 4 premiers groupes étaient organisés par tranches d'âge afin de mieux cibler les participants. Toutefois, les transitions entre les âges et l'articulation des dispositifs et des acteurs constituaient un enjeu transversal pour tous les groupes.

Chaque groupe était composé de 15 à 20 personnes, représentatives des institutions, des structures et des usagers concernés. Au total, plus de 90 personnes ont participé à cette phase de concertation. Les groupes se sont réunis à 2 reprises chacun, au cours des mois d'avril et de mai 2017.

Les réunions des groupes avaient pour objectifs de :

- Décliner, sur le plan opérationnel, les priorités retenues par les instances de pilotage du schéma
- Définir avec les principales parties prenantes, les propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du schéma (poursuite de la démarche participative)

13. Réflexions des groupes de travail

Ces groupes de travail ont permis de réunir un grand nombre d'acteurs et de conforter la dynamique participative initiée lors de la phase d'état des lieux.

Les participants ont été force de proposition. Les échanges ont ainsi permis, d'une part, de conforter et de préciser le diagnostic et d'autre part, d'identifier des pistes d'actions pour le schéma départemental.

Les réflexions et les propositions de ces groupes de travail ont contribué à la définition des orientations et du plan d'action du schéma présenté ci-après.

Les comptes rendus des réunions de chacun des groupes se trouvent en annexes.

Chapitre 4 : Orientations et plan d'action



14. Présentation du plan d'action

Le plan d'action est composé de **2 grands types d'orientation** :

- Les orientations stratégiques transversales
- Les orientations techniques

Ces orientations sont déclinées en **6 axes stratégiques** et **16 fiches actions**.

Les fiches actions ont été élaborées à partir des réflexions et des propositions des 5 groupes de travail consultatifs qui se sont réunis au cours des mois d'avril et de mai 2017 autour des thématiques suivantes :

- « Agir pour la petite enfance (0-6 ans) »
- « Agir pour l'enfance (7- 11 ans) »
- « Agir pour l'adolescence (12 - 17 ans) »
- « Agir pour les jeunes (18-25 ans) »
- « Accompagner la parentalité, l'intégration et la participation à la vie sociale »

Ces travaux ont abouti à la définition des orientations générales et à l'élaboration des fiches actions qui ont été amendées et validées par les instances de pilotage du schéma.

Les orientations stratégiques transversales comprennent 3 axes

- Axe 1 : Piloter et évaluer les politiques départementales en direction des familles et des jeunes au-travers du schéma
- Axe 2 : Renforcer l'information sur les actions et dispositifs existants
- Axe 3 : Coordonner les acteurs et les interventions et optimiser les ressources existantes

Les orientations techniques comprennent 3 axes :

- Axe 4 : Améliorer la réponse aux besoins des familles et des jeunes et renforcer l'accessibilité des services et dispositifs
- Axe 5 : Promouvoir la qualité des services et des dispositifs en direction des familles et des jeunes
- Axe 6 : Mieux accompagner les jeunes et les familles à l'engagement citoyen

15. Orientations stratégiques transversales

15.1 Axe 1 : Piloter et évaluer les politiques départementales en direction des familles et des jeunes au-travers du schéma

15.1.1 Fiche n°1 : Mettre en place les modalités de pilotage et d'évaluation du schéma départemental

Niveau d'enjeu : 1 ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Septembre 2017

Rappel du contexte ou de la problématique :

L'élaboration du schéma départemental de services aux familles (SDSF) a été réalisée de manière participative et partenariale. Il importe de poursuivre cette dynamique tout au long de sa mise en œuvre. Ainsi, les instances de pilotage mises en place lors de la phase d'élaboration du schéma seront reconduites avec un rôle de suivi et surtout d'évaluation.

En effet, ces instances stratégiques et techniques garantiront l'adéquation entre les priorités du schéma et les besoins des différents acteurs concernés par les politiques en faveur de la famille, la jeunesse, du soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale.

Grâce à cette méthodologie de pilotage, les réalisations du schéma pourront être partagées régulièrement avec l'ensemble des parties prenantes.

Publics visés : Ensemble des acteurs concernés par les politiques en faveur des familles, des jeunes et de la vie sociale.

Objectifs : Garantir un pilotage stratégique et technique des politiques départementales en direction des familles et des jeunes au-travers du SDSF et une communication large sur les réalisations du schéma.

Résultat(s) attendu(s) :

- Une définition partenariale des différentes priorités de politiques publiques dans le département
- Un pilotage structuré et partenarial des politiques départementales en direction des familles et des jeunes au-travers du SDSF

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de réunions réalisées
- Contenu des ordres du jour
- Niveau de participation aux différentes instances et à la journée départementale des services aux familles

Pilote institutionnel / responsable de la mise en œuvre : Comité directeur

Partenaires associés : Membres du comité de pilotage élargi

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Confirmer le comité directeur comme instance de pilotage stratégique du SDSF et des politiques en direction des familles et des jeunes

Composition :

- Préfet / DDCSPP, Caf, MSA, Conseil départemental, (co-pilotage Préfet /CAF et secrétariat assuré par la Caf)

Fréquence de réunion :

- 1 à 2 fois par an (notamment avant chaque réunion du comité de pilotage et selon les besoins)

<p><u>Rôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir et piloter les stratégies départementales concernant les politiques en direction des familles et des jeunes - Ajuster le plan d'action du schéma en fonction des réalisations, de l'évolution des besoins, du contexte règlementaire - Préparer les réunions du comité de pilotage élargi - Piloter les réunions des groupes de travail techniques : nombre de groupes et périmètre de travail, composition - Valider les plans d'actions opérationnels proposés par les groupes de travail techniques ainsi que les bilans / évaluations des actions
<p>ACTION 2 : Confirmer le comité de pilotage élargi comme instance de pilotage technique du SDSF et des politiques en direction des familles et des jeunes</p> <p><u>Composition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membres du comité directeur et les partenaires institutionnels (secrétariat assuré par le Caf) <p><u>Fréquence de réunion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A minima 1 fois par an <p><u>Rôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du bilan des actions réalisées dans le cadre du schéma et des évolutions apportées au plan d'action du schéma - Examiner les évolutions des indicateurs chiffrés - Contribuer à la mise en œuvre des actions programmées
<p>ACTION 3 : Mettre en place une journée départementale des services aux familles</p> <p><u>Composition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs, professionnels, bénévoles, représentants d'utilisateurs...) concernés par les politiques publiques en directions des familles et des jeunes (petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, parentalité) <p><u>Fréquence de réunion :</u> (à arbitrer)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion à mi-parcours du schéma et à la fin du schéma <p><u>Rôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une communication large sur les actions réalisées dans le cadre du schéma (bilan des réalisations du schéma, échanges thématiques, partage entre les acteurs, zoom sur des actions innovantes...)



15.1.2 Fiche n°2 : Décliner, sur le plan opérationnel, le plan d'action du schéma et s'assurer de sa mise en œuvre

Niveau d'enjeu : 1 ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Septembre 2017

Rappel du contexte ou de la problématique :

De la même manière que pour la fiche précédente⁴⁷, la dynamique participative et partenariale devra être entretenue pour garantir une mise en œuvre effective du plan d'action du schéma sur le terrain.

Ainsi, il sera nécessaire de préciser certaines fiches, notamment sur l'aspect opérationnel ou encore sur les modalités de déclinaison au niveau local.

Cette méthodologie de mise en œuvre facilitera également l'évaluation au fil de l'eau (« in itinere ») du schéma (cf fiche n°1) à travers le suivi régulier des groupes de travail techniques.

Publics visés : Acteurs de terrain concernés par chacune des fiches

Objectifs :

- Garantir une mise en œuvre opérationnelle des orientations du schéma en associant les différentes parties prenantes dans le cadre de groupes de travail techniques
- Recueillir les éléments nécessaires à l'évaluation de la mise en œuvre des actions et des dispositifs

Résultat(s) attendu(s) :

- Une association des acteurs de terrain facilitant la déclinaison opérationnelle du plan d'action du schéma
- Une évaluation au fil de l'eau (« in itinere ») par le comité directeur facilitée grâce aux bilans intermédiaires réalisés au sein des groupes de travail

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de groupes de travail mis en place
- Fréquence des réunions
- Feuilles de route produites et outils élaborés par les groupes
- Bilans annuels de la mise en œuvre des fiches

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Comité directeur pour la validation du volet planification des groupes (préparation par le secrétariat du comité directeur) et pilotes des fiches pour l'animation des groupes

Partenaires associés :

- Membres du comité de pilotage élargi
- Professionnels et acteurs de terrain

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Mettre en place des groupes de travail autour des pilotes de chacune des fiches du schéma

Composition :

- Acteurs de terrain
⇒ NB : la composition des groupes sera validée par le comité directeur

Rôle :

- Préciser les diagnostics / évaluer les besoins
- Faire des propositions concrètes de mise en œuvre des actions du schéma (feuilles de route)
- Elaborer les outils / procédures / cahiers des charges prévus dans certaines fiches
- Suivre, sur le plan technique, la déclinaison des fiches sur le terrain et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre des fiches : organiser notamment la remontée d'information et de données chiffrées

⁴⁷ L'élaboration du schéma départemental de services aux familles (SDSF) a été réalisée de manière participative et partenariale.



-	Réaliser des bilans intermédiaires de la mise en œuvre des fiches (avant chaque réunion du comité directeur)
	Etablir, à partir du plan d'action du schéma et du calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions, une liste des groupes de travail thématiques devant être formés (en fonction du contenu des fiches : 1 ou plusieurs groupe(s) pour 1 fiche ou 1 groupe pour plusieurs fiches) et une programmation des réunions en lien avec les pilotes
ACTION 2 : Evaluer la mise en œuvre des actions (bilans intermédiaires)	
	Faire une revue annuelle des indicateurs de suivi des différentes fiches
	Synthétiser les différentes évaluations des dispositifs et actions et proposer des actions d'amélioration



15.2 Axe 2 : Renforcer l'information sur les actions et dispositifs existants

15.2.1 Fiche n°3 : Améliorer l'information des familles et des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les professionnels

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Septembre 2017

Rappel du contexte ou de la problématique :

Les entretiens, les questionnaires diffusés aux familles et aux jeunes ainsi que les groupes de travail ont mis en lumière un manque d'information sur les dispositifs et services existants pour répondre aux besoins de ces publics. Des difficultés à se repérer parmi les différents acteurs et dispositifs ont également été pointées. Ainsi, il importe d'améliorer la communication et l'information en direction des familles et des jeunes mais également en direction des professionnels et bénévoles qui interviennent auprès de ces publics. En effet, cela est important afin qu'ils puissent orienter les familles et des jeunes vers les services les plus adaptés à leur situation.

Publics visés :

- Familles et jeunes du département
- Professionnels pouvant intervenir auprès des familles et des jeunes

Objectifs :

- Rationnaliser et rendre plus efficaces les actions de communication sur les dispositifs et actions existants
- Améliorer l'information des familles et des jeunes
- Améliorer la connaissance des dispositifs et des différents acteurs par les professionnels et acteurs associatifs afin qu'ils puissent mieux orienter les familles et les jeunes

Résultat(s) attendu(s) :

- Une communication plus homogène
- Une meilleure lisibilité sur les ressources pouvant être mobilisées par / pour les familles et les jeunes sur les différents territoires

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Recensement des structures et outils de communication existants
- Elaboration du répertoire, fréquence de mise à jour et nombre de consultations
- Nouveaux outils de communication mis en place et support utilisé (papier / internet / support écrit / film...)
- Nombre de journées départementales / forums (par thématiques) et niveau de participation

Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF

Partenaires associés :

- Membres du comité directeur et du comité de pilotage élargi
- CRIJ
- Acteurs et partenaires intervenant en direction des familles et des jeunes au niveau local / départemental

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Recenser et faire connaître les structures et acteurs assurant des missions d'information des familles	
	Renforcer les missions des différents centres de ressources en matière d'information
	Assurer une information régulière de ces acteurs et structures sur les dispositifs et actions existantes sur un territoire donné
	Former et informer les acteurs (professionnels et bénévoles) en situation d'accueil des usagers

ACTION 2 : Recenser les différentes actions de communication et des différents supports existants et questionner leur pertinence	
	Identifier, pour chaque outil, les destinataires cibles de l'information
	Evaluer le contenu de chaque outil et sa pertinence : niveau d'information présenté par rapport au public visé, exhaustivité, forme de l'outil, adaptation du message à la cible...
	Identifier les manques en termes de communication / information
ACTION 3 : En fonction des résultats du recensement et de l'évaluation, faire évoluer certains outils / démarches de communication et créer des outils /actions adaptés là où des manques ont été repérés	
	Investir les nouveaux supports de communication : réseaux sociaux, mini-films...
	Mieux informer les familles sur l'offre des dispositifs par la mise à disposition de documentations spécifiques (exemple : brochure médiation familiale, aide à domicile...)
	Poursuivre et ajuster, en fonction des évaluations ; la montée en charge des sites internet dédiés aux parents, familles, jeunes (exemple : mon-enfant.fr, reseaparents68...)
ACTION 4 : Elaborer un répertoire en ligne de l'existant, en direction des professionnels et des citoyens (présentation, par thématique, contact, avec une carte de localisation des initiatives et des projets)	
	Mettre en place un groupe de travail départemental pour élaborer le cahier des charges de cet outil (contenu, support, modalités de mise jour...)
	Prévoir un portage au niveau départemental et des déclinaisons locales (recensement des actions et dispositifs au niveau local)
	Mettre en place sur le plan technique, le répertoire et s'assurer de sa mise à jour
	Promouvoir et faire connaître le répertoire
ACTION 5 : Organiser des journées d'information et des forums avec des ateliers sur l'ensemble du territoire départemental	
	Créer et soutenir les initiatives favorisant l'organisation d'événements départementaux
	Poursuivre l'organisation de la journée des assistants maternels
	Continuer les actions départementales sur le soutien à la parentalité : évaluer et ajuster si nécessaire l'action Novembre pour les parents menée par le réseau Parents 68
	Organiser des manifestations autour de l'animation de la vie sociale



15.3 Axe 3 : Coordonner les acteurs et les interventions et optimiser les ressources existantes

Rappel du contexte ou de la problématique (commun aux fiches 4, 5 et 6)

Le schéma départemental de services aux familles, qui inclut les politiques en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale, a un périmètre particulièrement large. Il concerne donc un grand nombre d'acteurs qui doivent tout d'abord mieux se connaître, notamment au niveau local, pour coordonner leurs interventions et gagner en lisibilité pour les usagers.

De plus, les dispositifs en direction des enfants sont actuellement organisés par tranches d'âge de l'entrée à l'école maternelle avec un risque de rupture lors de l'entrée au collège et au lycée. Il est donc nécessaire de mieux organiser les transitions entre les dispositifs « Petite enfance », « Enfance » et « Jeunesse ».

Par ailleurs, les dispositifs de soutien à la parentalité sont transversaux. Ils s'adressent aux parents d'enfants de 0 à 18 ans et s'appuient notamment sur les dispositifs et acteurs « Petite enfance », « Enfance », « Jeunesse » et « Animation de la vie sociale ». Ainsi, la coordination entre tous ces acteurs est particulièrement importante. Le schéma départemental de la parentalité 2013-2017 a permis d'améliorer l'offre de soutien à la parentalité et le pilotage de cette politique publique (animation de réseaux, communication...).

Le Réseau Parents 68 s'est structuré et élargi grâce aux réseaux locaux qui apportent une vraie dynamique partenariale sur les territoires. Ainsi, le nombre d'actions portées dans les différents territoires a augmenté. Cependant, l'ensemble du territoire n'est pas encore couvert par les réseaux locaux Parents 68.

Enfin, il importe d'optimiser les ressources existantes et de limiter les doublons, notamment en encourageant les acteurs à développer des actions communes.

15.3.1 Fiche n°4 : Renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs de la petite enfance et de l'enfance

Niveau d'enjeu :  (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Avril 2018

Publics visés : Acteurs de la petite enfance et de l'enfance

Objectifs :

- Permettre la coordination des professionnels de la petite enfance et l'observation de l'offre et des besoins
- Permettre le développement d'actions communes entre les différents acteurs en direction des familles et des jeunes
- Garantir des parcours cohérents et l'articulation entre les dispositifs « Petite enfance », « Enfance » et « Jeunesse » et faciliter les transitions entre les dispositifs
- Garantir la stabilité des financements et l'accompagnement des porteurs de projets
 - o Renforcer l'accompagnement technique et la formation / l'information des porteurs de projets
 - o Sécuriser le montage des projets nouveaux et garantir ainsi leur viabilité
 - o Optimiser les financements : renforcer la cohérence de l'offre (supprimer les doublons), imaginer des appels à projets conjoints...

Résultat(s) attendu(s) :

- Meilleure visibilité sur l'offre et les besoins en matière de petite enfance
- Davantage de fluidité entre les parcours pour les usagers : des transitions entre les dispositifs facilitées
- Davantage de coordination entre les acteurs
- Optimisation des financements et lisibilité des dispositifs de financement pour les porteurs de projet



Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Mise en place des réseaux locaux petite enfance et du réseau départemental et fréquence des réunions
- Production des études de besoins
- Lancement de projets innovants en co-construction entre plusieurs acteurs
- Evolution du nombre de locaux mutualisés entre différentes structures / dispositifs
- Nombre d'appels à projets communs entre institutions

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Caf et Conseil départemental

Partenaires associés :

- Membres du comité de pilotage élargi
- Acteurs de la petite enfance et de l'enfance

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Promouvoir des actions communes entre les acteurs de la petite enfance à l'échelle locale	
	Encourager le développement d'actions communes entre les RAM, les EAJE et les ALSH à proximité les uns des autres sur les thématiques du SDSF
	Encourager l'installation des structures à proximité les unes des autres (mutualiser les locaux) : Favoriser le développement des Pôles Enfance par exemple
ACTION 2 : Renforcer le travail partenarial et l'interconnaissance entre les différents acteurs locaux	
	Développer les liens entre les structures / les dispositifs et les institutions, notamment les Espaces Solidarité du Conseil départemental
	Constituer un réseau « petite enfance » au niveau départemental, décliné au niveau local <u>Rôle :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études de besoins et des diagnostics au niveau local et les capitaliser au niveau départemental afin d'en informer le comité directeur et le comité de pilotage élargi du schéma (voir fiche n°1) - Communiquer auprès des élus - Développer des projets innovants (appel à projets, promotion et labellisation en lien avec le développement durable et l'insertion des familles vulnérables...) - Au niveau des réseaux locaux : favoriser l'interconnaissance et les échanges de pratiques entre les acteurs locaux - Organiser, de manière globale, la transition entre les dispositifs (notamment modes d'accueil de la petite enfance - école maternelle – périscolaire) <u>Composition des réseaux locaux :</u> définir l'échelle attendue et regrouper les différents acteurs concernés : acteurs de terrain, bénévoles, usagers <u>Composition du réseau départemental :</u> 1 ou 2 représentant(s) de chacun des réseaux locaux et représentants institutionnels : Caf, Conseil départemental (PMI), MSA
	Prévoir des réunions régulières des réseaux locaux et du réseau départemental
	Prévoir une articulation avec les acteurs de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité pour faciliter les transitions entre les dispositifs
ACTION 3 : Assurer un accompagnement des porteurs de projets et simplifier les organisations existantes	
	Développer des appels à projets communs entre institutions sur des thématiques / actions jugées pertinentes (ex actions innovantes, accueil spécifique, jeunesse)
	Améliorer la diffusion et la lisibilité des dispositifs pour les porteurs de projets
	Simplifier les instances existantes de financement au regard du fonctionnement du SDSF : regroupement des comités, suppression des comités de pilotage dédiés (ex CLAS / réseau parents 68)



15.3.2 Fiche n°5 : Renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs de la jeunesse

Niveau d'enjeu : 1 2 3 4 (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Avril 2018

Publics visés : Acteurs de la jeunesse

Objectifs

- Renforcer les actions coordonnées entre les professionnels pour favoriser les transitions entre les dispositifs, sans rupture d'accompagnement
- Garantir des parcours cohérents et l'articulation entre les dispositifs « petite enfance », « Enfance » et « Jeunesse »
- Accompagner et soutenir les initiatives et les participations des jeunes

Résultat(s) attendu(s) :

- Davantage de fluidité entre les parcours pour les jeunes : des transitions entre les dispositifs facilitées
- Davantage de coordination entre les acteurs
- Une réduction du nombre de jeunes en décrochage scolaire et en voie de marginalisation

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de partenariats signés avec l'Education nationale
- Duplication du dispositif « perdus de vue »
- Mise en place des instances d'échange et d'animation du réseau des élus locaux en charge des questions de jeunesse

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Éducation Nationale, DDCSPP et Conseil départemental

Partenaires associés :

- Membres du comité directeur
- Acteurs de la jeunesse

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Développer la continuité éducative autour d'un parcours pour les enfants et les jeunes	
	Favoriser la création de liens avec les enfants accueillis dans le cadre des activités périscolaires pour permettre un accompagnement dans la durée, notamment au moment de l'adolescence <ul style="list-style-type: none"> - Nouer des liens avec les parents - Accompagner le jeune dans la pratique d'une activité de loisirs - Favoriser la présence d'animateurs référents, sur le long terme
	Eviter le phénomène des « perdus de vue » lors du passage au lycée <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de prévention ciblées en direction de certains jeunes qui ne sont pas déjà connus des structures d'accompagnement - Reproduire le dispositif « perdus de vue » en dehors de Mulhouse - Développer des actions d'accompagnement individuel pour les jeunes de plus de 16 ans sur la base d'actions de prévention ciblées
ACTION 2 : Formaliser le partenariat avec l'Education nationale	
	Faire le lien entre les animateurs et les personnels des collèges pour intervenir auprès des décrocheurs scolaires
	Travailler avec les professionnels de la prévention spécialisée pour faire revenir le jeune au collège / lycée



ACTION 3 : Fluidifier les liens entre les acteurs de l'enseignement supérieur et les acteurs socio-culturels pour les jeunes majeurs	
	Intégrer des acteurs étudiants (associations, CROUS, universités) dans les groupes de réflexion sur les politiques à destination de la jeunesse
ACTION 4 : Développer des projets multi acteurs et l'échange de bonnes pratiques	
	Monter des projets en partenariat entre les acteurs de plusieurs territoires du département pour permettre des actions coordonnées et une meilleure connaissance des partenaires mobilisables
	Prévoir une articulation avec les acteurs de la petite enfance et de l'enfance pour faciliter les transitions entre les dispositifs
	Envisager de mettre en place un centre de ressources pour les acteurs « jeunesse »
ACTION 5 : Favoriser les échanges entre les élus locaux en charge de la jeunesse	
	Mettre en place une boîte à outils pour les élus (valorisation des bonnes pratiques)
	Organiser un forum annuel d'échange et de partage autour des politiques « jeunesse »

15.3.3 Fiche n°6 : Renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs du soutien à la parentalité

Niveau d'enjeu : 1 2 3 4 (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Avril 2018

Publics visés : Acteurs intervenant dans les actions de soutien à la parentalité

Objectifs

- Renforcer les actions coordonnées entre les professionnels pour favoriser les transitions entre les dispositifs, sans rupture d'accompagnement
- Garantir des parcours cohérents et l'articulation entre les différents dispositifs

Résultat(s) attendu(s) :

- Un meilleur maillage territorial par le réseau Parents 68
- Davantage de coordination entre les acteurs du soutien à la parentalité
- Une meilleure adéquation entre les missions du réseau Parents 68 et les moyens alloués

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Evolution du nombre de réseaux locaux et de la couverture territoriale
- Evolution des missions du réseau Parents 68
- Evolution du taux de participation à la journée départementale à destination des professionnels du réseau Parents 68
- Evolution des modalités de financement des actions de soutien à la parentalité (engagement pluriannuel ou non)

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Caf

Partenaires associés :

- Membres du comité directeur
- Acteurs du soutien à la parentalité

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Favoriser la création de réseaux locaux Parents 68 sur les territoires dépourvus	
	Repérer, dans les territoires non couverts, les acteurs susceptibles de porter un réseau local et les accompagner dans la mise en place de ce réseau
ACTION 2 : Poursuivre la réflexion sur les missions du réseau Parents 68 par rapport aux moyens alloués	
ACTION 3 : Etudier la pertinence et la faisabilité d'un engagement financier pluriannuel pour les actions financées par le réseau Parents 68	
	Identifier les avantages et les points de blocage éventuels
ACTION 4 : Développer l'échange de bonnes pratiques et la visibilité sur les actions de soutien à la parentalité mises en place dans le département	
	Poursuivre la réalisation de journée départementale à destination des professionnels du réseau Parents 68 en ajustant le programme et le calendrier en fonction des évaluations des journées précédentes



16. Orientations techniques

16.1 Axe 4 : Améliorer la réponse aux besoins des familles et des jeunes et renforcer l'accessibilité des services et dispositifs

L'objectif de cet axe (et notamment des fiches 7, 8, et 9) est de faciliter l'accueil de tous les enfants et des jeunes dans les différents modes de gardes et dispositifs.

16.1.1 Fiche n°7 : Simplifier les démarches administratives pour accéder aux services et dispositifs

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Septembre 2017

Rappel du contexte ou de la problématique :

Le questionnaire diffusé aux familles a montré que, pour les parents, l'accès aux informations et aux dispositifs n'est pas toujours simple, notamment en matière d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité. Compte tenu de la multiplicité des acteurs et des dispositifs, les parents ne sont pas toujours informés des différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre (notamment en matière de soutien à la parentalité). Cette fiche est donc complémentaire à la fiche n°3 sur l'information des familles.

Publics visés : Familles haut-rhinoises

Objectifs :

- Faciliter, pour les parents, les démarches pour accéder aux services et dispositifs
- Optimiser les moyens en mutualisant les ressources liées aux inscriptions dans les dispositifs

Résultat(s) attendu(s) :

- Des démarches d'accès aux dispositifs d'accueil de la petite enfance et aux actions de soutien à la parentalité facilitées

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Evolution du nombre de guichets uniques petite enfance dans le département
- Evolution du nombre de structures type Maisons de la Parentalité
- Evolution de la fréquentation du site internet du réseau Parents 68
- Evolution de la fréquentation du site internet Mon-enfant.fr
- Evolution du nombre d'informations présentes sur le site internet Mon-enfant.fr

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Caf et Conseil départemental

Partenaires associés :

- Membres du comité directeur
- Communes, gestionnaires / professionnels de l'accueil de la petite enfance, porteurs de projets et professionnels intervenants dans le cadre du soutien à la parentalité

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Faciliter l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance	
	Encourager le développement de guichets uniques pour les familles
	Mieux faire connaître Mon-enfant.fr aux familles
	Encourager les professionnels à compléter les rubriques les concernant sur Mon-enfant.fr
ACTION 2 : Faciliter l'accès aux actions de soutien à la parentalité	
	Envisager le développement de structures réunissant les différents services et acteurs en lien avec les familles pour apporter des réponses globales aux parents (de type « Maisons de la parentalité »)
	Promouvoir le site internet du réseau Parents 68 auprès des professionnels et des familles
	Mieux informer les parents sur les modalités d'attribution d'heures d'aide à domicile lors des rencontres des futurs parents : prévoir la présence de services d'aide à domicile lors de ces rencontres

16.1.2 Fiche n°8 : Réfléchir à une tarification progressive dans les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Octobre 2018

Rappel du contexte ou de la problématique :

La réglementation qui s'applique aux ALSH prévoit que ces structures doivent proposer au minimum 2 tarifs différents pour les familles. Cependant, les seuils pour bénéficier de ces tarifs ne sont pas encadrés ; ils sont fixés librement par les gestionnaires. Il en résulte une grande disparité entre les tarifs d'une structure à l'autre. Dans le questionnaire diffusé aux familles, l'une des 1^{ères} raisons avancées par les parents pour ne pas inscrire leur enfant dans un ALSH est le prix trop élevé.

Il est donc nécessaire de mener une réflexion partenariale, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour améliorer l'accessibilité financière des ALSH et réduire les disparités tarifaires d'une structure à l'autre.

Publics visés : Familles dont les enfants fréquentent ou pourraient fréquenter un ALSH

Objectifs :

- Proposer aux familles des tarifs modulés en fonction des revenus

Résultat(s) attendu(s) :

- Des tarifs plus accessibles pour les familles
- Une uniformisation des tarifs proposés dans les différentes communes

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Mise en place du groupe de travail et composition
- Nombre de réunions tenues et ordres du jour
- Production et mise à jour de l'état des lieux chiffrés des tarifs en ALSH
- Expérimentations mises en place
- Evolution des tarifs

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Caf

Partenaires associés :

- Fédération des Foyers Clubs
- Gestionnaires d'ALSH
- Communes et EPCI

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Mener une réflexion sur l'accessibilité financière des ALSH, les tarifs et les modalités de financement : mettre en place un groupe de travail dédié à l'échelle départementale	
	Réaliser un état des lieux chiffré des tarifs pratiqués dans les ALSH du département
	Etudier la possibilité de mettre en place une bonification directe des financements pour les ALSH avec plusieurs tarifs selon les revenus des parents et questionner les modalités d'attribution des aides individuelles supplémentaires accordées aux familles pour fréquenter les ALSH
	Etudier les expérimentations locales d'autres départements
	Informar les partenaires institutionnels



ACTION 2 : Sensibiliser les élus sur les possibilités de réduction des coûts de fonctionnement des structures et donc sur l'impact pour les familles au niveau des tarifs

- Mise à disposition gratuite des locaux ou pour une somme modique par exemple



16.1.3 Fiche n°9 : Améliorer la réponse aux besoins dans les dispositifs d'accueil de la petite enfance, notamment pour les publics spécifiques

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Octobre 2018

Rappel du contexte ou de la problématique :

Bien que le taux d'équipement moyen en modes d'accueil de la petite enfance dans le Haut-Rhin soit supérieur à la moyenne nationale, au niveau infra départemental, certains secteurs apparaissent moins bien pourvus. Il est nécessaire de pouvoir identifier ces secteurs afin de les rendre prioritaires pour le développement de nouvelles modalités d'accueil. Par ailleurs, certains besoins spécifiques doivent être mieux pris en compte, notamment pour les enfants en situation de handicap et les parents travaillant en horaires atypiques. Pour ces besoins spécifiques, il existe des solutions mais elles sont parfois inconnues des familles.

Enfin, les structures indiquent avoir de plus en plus de premières demandes d'accueil pour les enfants de 2 ans et plus. Or, le nombre de places pour les « grands » est limité et ces places sont souvent déjà occupées par des enfants ayant été accueillis plus jeunes.

Publics visés : Familles avec des jeunes enfants

Objectifs :

-
- Mieux connaître les besoins des familles
- Adapter les offres pour répondre de manière plus adaptée aux différents besoins des familles
- Répondre plus spécifiquement aux besoins des familles dont l'enfant est en situation de handicap ou dont les parents travaillent en horaires atypiques
- Développer l'offre d'accueil pour les enfants de 2-3 ans

Résultat(s) attendu(s) :

- Amélioration de la connaissance des besoins en matière d'accueil de la petite enfance
- Meilleure adéquation des différentes offres par rapport aux besoins

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Mise en place du groupe de travail en charge de la définition des zones prioritaires pour le développement de l'accueil de la petite enfance, fréquence des réunions et productions : études de besoins...
- Evolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures
- Evolution du nombre de formations sur les handicaps de l'enfant suivies par les professionnels des structures
- Evolution de la réponse aux besoins en matière d'accueil sur des horaires atypiques
- Evolution du nombre de places pour les enfants de 2-3 ans

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Caf et Conseil départemental

Partenaires associés :

- Acteurs de la petite enfance
- Education nationale
- MDPH
- Centre de ressources Enfance Plurielle

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Définir des zones prioritaires pour le développement de l'accueil de la petite enfance en fonction des besoins non couverts	
-	Mettre en place un groupe de travail chargé des actions suivantes :
	Définir, de manière partenariale, les zones prioritaires pour l'affectation des financements pour les années 2018-2019
	Définir les modalités de transmission des données des différents partenaires et les modalités de mise à jour
ACTION 2 : Faciliter l'accès aux structures pour les enfants en situation de handicap	
	Faire connaître les aides possibles des différentes institutions : informer sur les critères et le types d'actions éligibles
	Etudier la possibilité de mettre en place une majoration du financement des heures de présence des enfants dans les EAJE en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap
	Etudier la possibilité de mettre en place une aide individuelle spécifique pour les familles permettant l'emploi d'une personne pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les structures petite enfance (EAJE, ALSH maternels)
ACTION 3 : Former et accompagner les professionnels des structures pour faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap	
	Conforter le centre de ressources Enfance Plurielle et mieux le faire connaître
	Développer les transversalités avec les partenaires du secteur médico-social
	Renforcer la formation des professionnels <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur la formation et l'accompagnement des professionnels en matière d'accueil individuel (assistants maternels), via les RAM, en lien avec le centre de ressource dédié - Développer les relations avec le Conseil régional en matière de formation des professionnels de la petite enfance - Mieux informer les structures sur les modalités de financement des formations par l'OPCA (Uniformation) - Développer des stages dans des structures spécialisées qui accueillent des enfants en situation de handicap
ACTION 4 : Améliorer l'accueil de la petite enfance en horaires atypiques	
	Mieux communiquer, en direction des familles, sur les solutions possibles en horaires atypiques <ul style="list-style-type: none"> - Orienter les familles vers les solutions existantes, en s'appuyant sur les RAM : accueil individuel, MAM...
	Evaluer les besoins en horaires atypiques des familles <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des diagnostics ciblés autour des zones où des besoins peuvent être pressentis (aéroport, hôpitaux, usine PSA, travailleurs frontaliers, proximité des grandes gares...)
	En fonction de l'évaluation des besoins et, si les réponses existantes ne sont pas satisfaisantes, imaginer d'autres réponses adaptées et innovantes
ACTION 5 : Développer l'offre d'accueil pour les enfants de 2-3 ans	
	Développer les places pour enfants de plus de 2 ans dans les EAJE existants
	Renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale pour coordonner des actions du SDSF avec les orientations nationales en matière de scolarisation des enfants de moins de 3 ans et pour faciliter l'entrée à l'école (transition entre le mode d'accueil et l'école)



16.1.4 Fiche n°10 : Améliorer la réponse aux besoins en matière de soutien à la parentalité

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Avril 2018

Rappel du contexte ou de la problématique :

Le schéma départemental de la parentalité 2013-2017 a permis de développer l'offre de soutien à la parentalité et le pilotage de cette politique publique (animation de réseaux, communication...).

Le Réseau Parents 68, s'est structuré et s'est élargi grâce aux réseaux locaux. Le nombre d'actions portées a augmenté, notamment en direction des parents d'adolescents, même si l'offre reste marginale pour ce public.

Le réseau est désormais bien identifié par les professionnels et le travail partenarial avec les associations locales fonctionne bien. Cependant, il existe encore peu d'actions à l'est et dans le sud du département et peu d'actions en direction des parents d'enfants de 7 à 11 ans.

L'Education nationale porte également différents dispositifs de soutien à la parentalité visant à faciliter le lien entre les familles et les établissements scolaires.

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Caf et du Conseil départemental accompagnent des familles en difficulté et financent notamment des heures d'aide à domicile pour ces familles dans les moments de fragilité.

Les différentes actions de soutien à la parentalité ont une grande importance en matière de prévention des difficultés éducatives. Or, certaines actions sont actuellement peu utilisées dans le département, comme les services de médiation familiale par exemple. Cela est notamment dû à une faible connaissance de ces dispositifs par les professionnels.

C'est pourquoi, il est nécessaire de poursuivre la dynamique partenariale engagée, de développer des dispositifs et des services adaptés aux besoins des familles et de les faire largement connaître.

Publics visés : Parents

Objectifs :

- Encourager la participation des parents dans les structures et le montage de projets avec les usagers
- Développer l'offre de soutien à la parentalité, en réponse aux besoins et notamment en direction des publics pour lesquels l'offre est actuellement limitée

Résultat(s) attendu(s) :

- Meilleure structuration de l'offre d'actions et de dispositifs de soutien à la parentalité
- Plus grande implication des parents dans les actions menées en direction de leurs enfants
- Renforcement des liens entre les parents et l'école
- Développement des dispositifs répondants à un besoin dans les territoires non couverts

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Evolution du nombre de CVS / conseils des parents dans les structures
- Evolution du nombre d'actions de soutien à la parentalité sur les territoires et notamment :
 - en direction des parents d'enfants de 7-11 ans
 - en direction des parents d'enfants en situation de handicap
 - en lien avec l'Education nationale (CLAS...)
- Evolution de l'offre des espaces rencontre
- Evolution du nombre de LAEP

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Caf et Education nationale

Partenaires associés : Réseau Parents 68 et son comité de pilotage



Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Valoriser l'implication des parents dans les structures et dispositifs et promouvoir la notion de coéducation, les activités parents enfants	
	Développer les conseils de la vie sociale / conseils des parents dans les EAJE, ALSH
	Encourager le montage de projets avec les familles
	Sensibiliser les professionnels aux approches participatives
	Développer les actions communes entre les adolescents et les parents sur le soutien à la parentalité
	Mieux sensibiliser les parents dans leurs rôles en lien avec l'école : développement du partenariat avec l'Education Nationale
ACTION 2 : Développer les actions pour les parents d'enfants de 7 à 11 ans en lien avec le réseau Parents 68	
	Encourager le portage d'actions, notamment par les ALSH
	Mieux faire connaître les appels à projets du réseau Parents 68 aux ALSH <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en lien avec Animation Enfance du Haut-Rhin - Valoriser les actions existantes dans les ALSH
ACTION 3 : Conforter les actions de soutien à la parentalité, notamment celles menées dans le cadre du réseau Parents 68	
	Evaluer les plus-values des actions réalisées
	Généraliser, sur l'ensemble du département, les actions qui apportent une plus-value
	Développer les actions sur les territoires peu couverts (Est et Sud du département) par une sensibilisation des élus, des expérimentations d'actions
	Encourager les actions de soutien à la parentalité autour d'activités culturelles
ACTION 4 : Faciliter le droit au répit et développer le soutien à la parentalité pour les parents d'enfants en situation de handicap	
ACTION 5 : Développer l'offre des espaces rencontres	
	Questionner l'adéquation de l'offre existante au regard des besoins et ajuster si besoin la réponse
	Faire connaître et développer des lieux pour les passages de bras dans différents secteurs : mutualisation de locaux (des espaces solidarités du Conseil départemental, des centres sociaux par exemple)
	Développer des passages de bras le dimanche sur Mulhouse et Colmar
ACTION 6 : Encourager le développement des Lieux d'Accueil Enfants – Parents (LAEP)	
	Mieux faire connaître aux financeurs, élus et gestionnaires privés le fonctionnement des LAEP et leurs avantages et développer la communication (exemple : clip vidéo avec des témoignages)
ACTION 7 : Renforcer l'action des CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)	
	Améliorer le pilotage : renforcer les liens avec l'Education nationale et l'articulation entre les dispositifs CLAS, PRE ⁴⁸ , PEDT ⁴⁹)
	Développer la participation des acteurs de l'Education nationale avec les porteurs de projet CLAS
	Identifier les besoins en matière de développement de CLAS et développer l'offre sur les territoires non couverts en lien avec l'identification du besoin

⁴⁸ Programme de réussite éducative

⁴⁹ Projet éducatif territorial



16.1.5 Fiche n°11 : Mieux répondre aux nouveaux besoins des jeunes

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Avril 2018

Rappel du contexte ou de la problématique :

L'état des lieux a montré que les acteurs publics sont engagés en faveur des adolescents et des jeunes ; par exemple :

- Mise en place au niveau de la Branche Famille, en janvier 2016 d'orientations relatives à la jeunesse, et déploiement de nouvelles actions au niveau de la CAF du Haut-Rhin depuis 2016
- Mise en place d'une d'action dans le plan pauvreté en direction des 16-25 ans
- Mise en place de la commission départementale du suivi de l'absentéisme scolaire

Toutefois, à partir du collège, l'offre de dispositifs de loisirs et d'accompagnement des adolescents diminue et/ou ne semble plus adaptée à ce public. De plus, la visibilité des actions existantes pourrait être améliorée.

Par ailleurs, la prévention des difficultés éducatives, sociales, scolaires... est indispensable à cet âge, afin de faciliter l'intégration à l'âge adulte.

Enfin, les dispositifs en faveur des jeunes adultes sont assez peu nombreux et relativement peu visibles. L'insertion sociale et professionnelle peut être compliquée. Les jeunes adultes ont besoin de relais aisément identifiables en cas de besoins.

Publics visés : Jeunes du département

Objectifs :

- Mieux connaître les besoins et les attentes des jeunes
- Développer des dispositifs pleinement adaptés aux jeunes

Résultat(s) attendu(s) :

- Des jeunes davantage acteurs des dispositifs qui leur sont proposés
- Des dispositifs davantage adaptés aux attentes et aux besoins des jeunes

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Réalisation des diagnostics locaux de l'offre et des besoins des jeunes
- Evolution de l'offre d'activités, de services et de dispositifs en direction des jeunes, notamment en milieu rural
- Nombre d'appels à projets partagés
- Nombre d'actions de communication et évaluation de leur pertinence
- Mise en place d'un agrément spécifique pour les « accueils jeunes » dans les ALSH et évolution du nombre de structures concernées

Pilote / responsable de la mise en œuvre : DDCSPP et MSA

Partenaires associés :

- CRIJ
- Conseil départemental

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Améliorer la connaissance du public « jeunes » et de ses attentes	
	Identifier les besoins et attentes des jeunes en fonction des territoires : Réaliser des diagnostics locaux de l'offre et des besoins
	Renouveler régulièrement cet état des lieux car les attentes de la jeunesse évoluent très rapidement



ACTION 2 : Améliorer la connaissance de l'existant	
	Recenser les dispositifs ouverts aux jeunes de moins de 25 ans
	Communiquer sur les dispositifs ouverts aux jeunes de moins de 25 ans (en lien avec la fiche n°3)
ACTION 3 : Renforcer les activités et les offres de services à destination des jeunes	
	Proposer une offre diversifiée d'activités aux jeunes à partir de 16 ans
	Etudier la faisabilité de mettre en place un agrément spécifique pour les « accueils jeunes » (11-17 ans) dans les ALSH
	Améliorer l'accompagnement des jeunes dans l'usage du numérique et la prévention des dangers du web : déployer le dispositif Promeneur du Net
	Développer les actions de préparation à la majorité et l'accompagnement des jeunes dans l'insertion sociale (recherche de logement, recherche d'emploi, etc.)
	Développer les appels à projets communs entre institutions
	Développer les actions visant les jeunes en difficultés avant que la situation ne se détériore (actions de prévention)
ACTION 4 : Développer les actions et l'offre de services en milieu rural	
	Faciliter la présence des animateurs jeunes qui peuvent éventuellement être mutualisés entre plusieurs communes
	Développer et faciliter l'accès aux dispositifs dans les zones rurales : Poursuivre le soutien des acteurs locaux (financement d'actions itinérantes, véhicules, etc.)
ACTION 5 : Développer la place des jeunes dans les organes de réflexion afin de mieux adapter les réponses à leurs besoins	
	Mettre en place des Ambassadeurs de jeunes au sein des Collectivités publiques
ACTION 6 : Développer la construction des projets avec les jeunes	
	Evaluer les dispositifs existants et étudier leur généralisation
	Soutenir des projets montés par des adolescents portant sur la thématique de la citoyenneté



16.2 Axe 5 : Promouvoir la qualité des services et des dispositifs en direction des familles et des jeunes

16.2.1 Fiche n°12 : Elaborer une charte qualité déclinée pour les différents services (accueil de la petite enfance, ALSH...)

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Octobre 2017

Rappel du contexte ou de la problématique :

La recherche de la plus grande qualité de service est un objectif partagé par les différents acteurs des dispositifs en direction des familles. Toutefois, la notion de qualité doit être mieux définie et partagée. L'élaboration, dans le cadre d'une démarche participative, d'une charte qualité, au niveau départemental et déclinée pour les différents services permettrait de mettre en avant des valeurs communes aux différents acteurs. Par ailleurs, pour les gestionnaires, il s'agirait de prendre des engagements pour garantir la qualité de l'accueil au sein de leurs structures. Plusieurs collectivités se sont déjà engagées, avec succès, dans une telle démarche, notamment la Ville de Nantes et la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Publics visés : Gestionnaires et professionnels des structures ainsi que les enfants accueillis, en tant que bénéficiaires

Objectifs :

- Viser un niveau de qualité élevé dans l'ensemble des structures d'accueil, notamment en encourageant la professionnalisation des animateurs en ALSH et accueils périscolaires
- Avoir une démarche incitative auprès des élus pour promouvoir une qualité d'accueil élevée

Résultat(s) attendu(s) :

- Définition commune, par les différents acteurs, des attendus en termes de qualité
- Amélioration de la qualité de service dans les structures

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Elaboration de la charte
- Nombre de signataires
- Evolution de la qualité dans les structures d'accueil : ressenti des usagers notamment

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Comité directeur

Partenaires associés : Animation Enfance du Haut-Rhin

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Mettre en place un groupe au niveau départemental chargé de rédiger la charte (composition large : professionnels, élus, gestionnaire, parents, financeurs...)	
	Définir, de manière partagée entre les différents acteurs ce que suppose la qualité de l'accueil en EAJE, en ALSH...
	Plus spécifiquement, pour les ALSH : <ul style="list-style-type: none"> - définir un taux d'encadrement souhaitable pour assurer une meilleure qualité d'accueil - prévoir des engagements en termes de formation des animateurs et d'aménagement des espaces (salles de réunions pour les équipes par exemple), - valoriser les actions complémentaires (implication des parents dans la vie de la structure, soutien à la parentalité...)



ACTION 2 : Faire signer la charte à toutes les parties prenantes et assurer un portage départemental et institutionnel	
	Prévoir une signature de la charte par les communes et EPCI dans le cadre des dispositifs contractuels avec les institutions (exemple : convention territoriale globale)
ACTION 3 : Contrôler le respect de cette charte par les signataires	
	Prendre l'avis des usagers sur l'évolution de la qualité dans les structures



16.2.2 Fiche n°13 : Développer les ressources techniques pour les ALSH

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Avril 2018

Rappel du contexte ou de la problématique :

Les professionnels qui interviennent au sein des ALSH sont souvent relativement jeunes, peu expérimentés et/ou peu qualifiés⁵⁰. Ainsi, pour améliorer la qualité de l'accueil dans les ALSH et faciliter le travail des animateurs, il importe de mettre à leur disposition des ressources techniques aisément accessibles.

Il existe sur le département un centre de ressources des accueils de loisirs 3-11 ans, porté par « Animation Enfance du Haut-Rhin ». Il importe de pouvoir renforcer le rôle de ce centre de ressources dans le partage de bonnes pratiques entre les professionnels des ALSH et de favoriser des réunions régulières de partage de pratiques entre animateurs. Des telles réunions pourraient être également pertinentes au niveau des gestionnaires des ALSH.

Publics visés : Gestionnaires et professionnels d'ALSH

Objectifs :

- Permettre à tous les ALSH de disposer d'outils et de ressources techniques permettant d'améliorer la qualité du service rendu

Résultat(s) attendu(s) :

- Diffusion des bonnes pratiques et d'outils adaptés pour les ALSH

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Mise en ligne de la boîte à outils
- Nombre de connexions et niveau de satisfaction des utilisateurs (questionnaire)
- Nombre de réunions de partage de pratiques entre professionnels des ALSH
- Evaluation des missions du centre de ressources et, le cas échéant, évolution de ses missions

Pilote / responsable de la mise en œuvre : DDCSPP

Partenaires associés :

- Gestionnaires et professionnels d'ALSH
- Centre de ressources Animation Enfance de Haut-Rhin

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Construire une boîte à outils en ligne pour les ALSH	
	Mettre en place un groupe de travail départemental chargé de définir le contenu de la boîte à outils (par exemple : outils et ressources pour développer des activités avec les parents, mieux communiquer avec les parents, mettre en place des projets spécifiques, renforcer le travail partenarial...) Composition du groupe : gestionnaire et professionnels d'ALSH
	Promouvoir et faire connaître cette boîte à outil
ACTION 2 : Evaluer les missions du centre de ressources et renforcer son rôle dans le partage de bonnes pratiques	
	Evaluer les objectifs et les missions du centre de ressources et les faire évoluer si le comité directeur le juge nécessaire
	Gérer la boîte à outils en ligne (mise à jour...) et mettre en ligne des documents ressources
	Valoriser les bonnes pratiques et projets innovants
	Organiser des rencontres régulières de tous les ALSH du département (gestionnaires)

⁵⁰ Suivi d'une formation qualifiante spécifique aux métiers de l'animation



16.3 Axe 6 : Mieux accompagner les jeunes et les familles à l'engagement citoyen

16.3.1 Fiche n°14 : Promouvoir la participation des usagers, le développement du lien social et le bénévolat et le volontariat

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Janvier 2018

Rappel du contexte ou de la problématique :

Le Haut-Rhin est un département particulièrement actif sur le plan associatif (sport, loisirs, culture, action sociale...) en direction des familles et des jeunes. En parallèle, d'autres initiatives (citoyennes, populaires, collectifs...), moins formelles, participent également au développement du lien social. Or, toutes ces actions ne sont pas toujours visibles et connues des personnes qui pourraient en bénéficier. D'autre part, le remplacement des bénévoles n'est pas toujours assurée. La promotion du bénévolat et l'accompagnement des bénévoles constituent donc des enjeux importants.

Face à ces constats, il est également nécessaire de mieux connaître, au niveau local et départemental, les actions et dispositifs existants et d'avoir plus de visibilité sur les problématiques sociales des territoires pour identifier d'éventuels besoins non couverts et ainsi encourager les actions.

Publics visés :

- Familles et jeunes
- Bénévoles intervenant en direction des familles et des jeunes
- Acteurs locaux

Objectifs :

- Organiser et mettre en valeur les actions existantes en matière de citoyenneté et de participation à la vie sociale
- Mieux connaître les problématiques sociales des territoires pour mieux y répondre, repérer les problématiques nouvelles
- Encourager et faciliter le bénévolat
- Développer le lien social

Résultat(s) attendu(s) :

- Une meilleure visibilité sur les actions et dispositifs existants
- Davantage d'actions permettant de créer du lien social
- Davantage de volontaires pour mener des actions bénévoles
- Partenariat facilité en matière d'animation de la vie sociale

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Nombre de diagnostics locaux réalisés
- Evolution du nombre d'actions permettant de créer du lien social réalisées
- Evolution du nombre de dispositifs activés pour faire reconnaître des activités de bénévole
- Evolution du nombre de bénévoles bénéficiant de formations
- Nombre de signatures de conventions communes Caf / Villes / Centres sociaux

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Comité directeur

Partenaires associés :

- Acteurs associatifs
- MJC, Centres sociaux, Mouvements d'éducation populaire
- Elus locaux



Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Inciter à l'élaboration d'un diagnostic de chaque territoire (échelle EPCI en milieu rural et échelle quartier en milieu urbain) pour mieux connaître les problématiques sociales des territoires et les actions et dispositifs existants	
	Elaborer une méthodologie commune pour avoir une visibilité globale sur les différents territoires
	Nouer des partenariats avec les écoles et universités pour accueillir des étudiants en charge de la réalisation de ces diagnostics locaux ou encourager le recours au service civique pour ce type de mission
	Alimenter le répertoire départemental en ligne (cf fiche n°3)
	Repérer les phénomènes émergents : mettre en place une veille
ACTION 2 : Soutenir les initiatives permettant de créer du lien social en milieu rural, les Journées citoyennes dans les communes, les initiatives autour du sport...	
ACTION 3 : Renforcer le soutien au travail partenarial	
	Finaliser les engagements Caf / Villes / Centres sociaux : signature de conventions communes
ACTION 4 : Promouvoir le bénévolat et le volontariat	
	Valoriser les initiatives comme les passeports bénévoles pour faire reconnaître l'activité de bénévolat, les VAE, les congés d'engagement, le compte personnel de formation...
	Prendre appui sur le dispositif du service civique : travailler sur le contenu des missions : promouvoir les missions en lien avec les familles et l'animation de la vie sociale
	Développer des actions de proximité en complément de la communication institutionnelle : Prendre appui sur les têtes des grands réseaux (MJC, Centres sociaux, Mouvements d'éducation populaire...) et des volontaires du service civique
ACTION 5 : Développer la formation des bénévoles	
	Faire connaître les dispositifs de formation existant en direction des bénévoles et s'appuyer sur les structures existantes pour faciliter l'accès aux formations pour les bénévoles



16.3.2 Fiche n°15 : Mieux faire connaître et faciliter les différentes formes d'engagement des jeunes

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Octobre 2017

Rappel du contexte ou de la problématique :

Entre 16-18 ans et 25 ans, les jeunes sont souvent en demande d'activités bénévoles / citoyennes, notamment au cours de leurs études et avant l'entrée dans la vie professionnelle. Or, ils n'ont pas toujours les informations suffisantes sur les dispositifs existants (service civique, réserve civique....). Plus globalement, il est important de pouvoir mieux accompagner les jeunes vers les différentes formes d'engagements dans lesquelles ils peuvent s'investir.

Publics visés : Jeunes de plus de 16 ans, structures susceptibles d'accueillir des jeunes en service civique, acteurs des dispositifs « jeunes »

Objectifs :

- Encourager les jeunes à s'impliquer dans différentes formes d'engagement citoyen

Résultat(s) attendu(s) :

- Des jeunes qui s'impliquent plus facilement dans des actions citoyennes et des actions de bénévolat

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Evolution du nombre de jeunes effectuant un service civique
- Nombres d'actions citoyennes en direction des jeunes réalisées et niveau de participation

Pilote / responsable de la mise en œuvre : DDCSPP

Partenaires associés : CRIJ – structures agréées

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Développer et faire connaître le service civique	
	Organiser des réunions d'informations pour faire connaître le dispositif : <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer la procédure de demande d'agrément et accompagner les acteurs - Informer sur les modalités de financement
	Réaliser la promotion des dispositifs auprès des jeunes et les accompagner dans la recherche de missions
	Faire connaître le site internet du Service civique
ACTION 2 : Promouvoir les actions citoyennes, le bénévolat des jeunes et le recours à la Réserve civique	
	Favoriser les actions « hors les murs » (service civique, journées citoyennes, etc.)
	Expérimenter de nouveaux modèles d'action (convention d'accueil de jeunes par exemple)
ACTION 3 : Accompagner les jeunes vers ces engagements et proposer des espaces d'engagement	
	Insérer ces actions d'accompagnement dans les programmes à destination de la jeunesse



16.3.3 Fiche n°16 : Faire connaître et développer les espaces de vie sociale (EVS) ainsi que l'offre des centres sociaux

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Octobre 2017

Rappel du contexte ou de la problématique :

L'espace de vie sociale (EVS) est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes.

Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Autres caractéristiques d'un espace de vie sociale :

- il est géré exclusivement par une association ;
- ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire ;
- son activité se déroule tout le long de l'année.

Les espaces de vie sociale peuvent être une première étape en vue de l'installation d'un centre socioculturel et ils permettent de porter des actions dans les territoires ruraux peu couverts. En 2016, le département compte seulement 5 espaces de vie sociale labellisés et ceux-ci sont assez peu connus.

Toutefois, le tissu associatif étant particulièrement dense dans le Haut-Rhin, un certain nombre d'acteurs associatifs pourraient développer leurs activités dans le cadre d'un EVS avec un projet spécifique lié au territoire. Pour cela, ils ont besoin d'être accompagnés, notamment sur le plan technique.

Enfin, les centres socioculturels sont des acteurs majeurs dans les territoires urbains du département (19 centres socioculturels agréés par la CAF qui s'adressent à près de 300 000 habitants via 1 550 salariés). Ils portent un grand nombre d'actions et de dispositifs en direction des familles et des jeunes. Il importe de valoriser ces actions en renforçant la communication, notamment au travers de SENACS (Système d'Echanges National des Centres Sociaux) qui génère des plaquettes présentant les missions et les activités des centres sociaux.

Publics visés :

- Associations locales et potentiels porteurs de projet pour le développement d'un EVS
- Centres sociaux

Objectifs :

- Développer l'offre et la répartition des EVS dans le département
- Mieux faire connaître l'offre des centres sociaux

Résultat(s) attendu(s) :

- Augmentation du nombre d'EVS, notamment en milieu rural

Indicateurs de suivi / d'évaluation :

- Evolution du nombre et de la répartition des EVS dans le département
- Nombre d'action de communication sur l'offre des centres sociaux (notamment diffusion de la plaquette SENACS)

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Caf



Partenaires associés :

- Union départementale des centres sociaux
- Acteurs associatifs

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Mettre en valeur l'existant et faire connaître les ressources et les outils disponibles concernant les EVS	
	Mettre en place une méthodologie visant à développer les EVS dans le Haut-Rhin
	Développer la communication autour des EVS
ACTION 2 : Développer les espaces de vie sociale	
	Repérer les initiatives (projets, porteurs...) qui pourraient évoluer vers un EVS et les accompagner
ACTION 3 : Développer les actions de communication sur l'offre des centres sociaux	
	Diffuser plus largement la plaquette SENACS ⁵¹

⁵¹ Système d'Echanges National des Centres Sociaux



Annexes



17. Lexique des sigles

AED	Actions Educatives à Domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAPE	Contrat d'Accompagnement Parents Enfants
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action sociale
CDAS	Commission Départementale du Suivi de l'Absentéisme Scolaire
CDMIJ	Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLCA	Complément de Libre Choix d'Activité
CLS	Contrat Local de Santé
CMG	Complément de Mode de Garde
CNAF	Caisse nationale des Allocations familiales
COG	Convention d'Objectifs de Gestion
CPEF	Centres de Planification et d'Education Familiale
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
CSC	Centres Socioculturels
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
EAJE	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
EAV	Emploi Avenir
EJE	Educateur Jeune Enfant
ETP	Equivalent Temps Plein
EVS	Espace de Vie Sociale
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
JAF	Juge aux Affaires Familiales
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
M2A	CA Mulhouse Alsace Agglomération
MAFF	Maison des Associations Familiales et des Familles
MAM	Maison d'Assistants Maternels
MDA	Maison des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MJC	Maisons des Jeunes et de la Culture
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PAEJ	Points Accueil Ecoute Jeunes
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PIJ	Point d'Information Jeunesse
PMI	Protection Maternelle et Infantile



PRE	Programme de Réussite Educative
RAM	Relai Assistants Maternels
REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RSA	Revenu de Solidarité Active
SASP 68	Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité en direction des parents en situation de handicap
SAVS	Service d'Accompagnement de la Vie Sociale
SDSF	Schéma Départemental de Service aux Familles
SENACS	Système d'Echanges National des Centres Sociaux
TGI	Tribunal de Grande Instance
UDAF	Union départementale des associations familiales

18. Listes des personnes ayant contribué à l'élaboration du schéma

Participation aux entretiens / envoi de contributions écrites

Mme LUX Brigitte	Directrice départementale DDCSPP
Mme JEANJEAN Anne	Directrice départementale adjointe DDCSPP
Nicolas BEUQUE,	Directeur adjoint (CAF)
Mme ARMBRUSTER Véronique	Responsable pôle accompagnement des familles (CAF)
Mme VILLECHENOUX Nadine	Responsable OGSP (CAF)
Mme DALENCON Christine	Manager des réseaux partenariaux (CAF)
Mme LOPEZ-BURG Magalie	Conseillère technique parentalité (CAF)
Mme LEITE Sandra	Conseillère technique territoriale (CAF)
Mme MARCHEGIANI Laure	Conseillère technique territoriale (CAF)
M. BERNE Samuel	Conseiller technique territoriale (CAF)
Mme STEIGER Fanny	Responsable conseillers techniques territoriaux (CAF)
M. FAUSSER Christophe	Conseiller technique animation de la vie sociale (CAF)
Mme MARTIN Dorothée	Directrice de la solidarité (Conseil départemental)
Mme DEGUILLE Bénédicte	Directrice Enfance-Santé-Insertion (Conseil départemental)
Dr FARHNER Marie-Pierre	Médecin chef de service PMI (Conseil départemental)
Mme COIGNARD Delphine	MDPH Directrice (Conseil départemental)
M BIRY Jean-Luc	Responsable Pôle enfance MDPH (mise à disposition éducation nationale)
Mme FARGEON Sylviane	Directrice adjointe (MSA)
Mme LESPRIT Geneviève	Chargée de mission (MSA)
Mme BECHT Catherine	Responsable du service en faveur des élèves (Education Nationale)
Mme SIMON Isabelle	Coordnatrice Enfance plurielle 68
M. RICCIUTI Robert	Directeur de la MJC de Bollwiller
M. HILGERT-LUBAT Jean-Luc	Délégué Fédéral UD CSC 68
Mme UHLRICH-MALLET Odile	Adjointe au Maire en charge des services de l'enseignement primaire et de la petite enfance (Colmar)
Mme RUBRECHT Daniell	Adjointe au Maire (Turckheim)
Mme VALLAT Marie-France	Conseillère départementale du Haut-Rhin (Canton de Wittenheim)
--	Ville de Wintzenheim, Canton de Wintzenheim
--	CC Rouffach, Canton de Wintzenheim

19. Composition et rôle des instances de pilotage

Comité directeur	
Rôle : Pilotage stratégique : Rendre les arbitrages nécessaires et valider les productions du schéma	
M. TOUVET Laurent	Préfet du Haut Rhin
M. RIMEIZE Jacques	Président du conseil d'administration (CAF)
M. PION Jean-Jacques	Directeur (CAF)
M. BEUQUE Nicolas	Directeur adjoint (CAF)
Mme VILLECHENOUX Nadine	Responsable département OGSP (CAF)
Mme LUX Brigitte	Directrice départementale DDCSPP
Mme LESPRIT Geneviève	Responsable Offre de services action sociale (MSA)
Mme MEHLEN Josiane	Vice-Présidente en charge des solidarités (Conseil départemental)
Mme DEGUILLE Bénédicte	Directrice Enfance Santé Insertion (Conseil départemental)
Mme DALENCON Christine	Manager des réseaux partenariaux (CAF)

Comité de pilotage élargi	
Rôle : Pilotage technique :	
<ul style="list-style-type: none"> - Se prononcer sur les orientations stratégiques et les préconisations d'actions - Etre force de propositions pour le Comité Directeur 	
M. TOUVET Laurent	Préfet du Haut Rhin
M. RIMEIZE Jacques	Président du conseil d'administration (CAF)
M. PION Jean-Jacques	Directeur (CAF)
M. BEUQUE Nicolas	Directeur adjoint (CAF)
Mme VILLECHENOUX Nadine	Responsable département OGSP (CAF)
Mme LUX Brigitte	Directrice départementale DDCSPP
Mme LESPRIT Geneviève	Responsable Offre de services action sociale (MSA)
Mme MEHLEN Josiane	Vice-Présidente en charge des solidarités (Conseil départemental)
Mme DEGUILLE Bénédicte	Directrice Enfance Santé Insertion (Conseil départemental)
Mme DALENCON Christine	Manager des réseaux partenariaux (CAF)
Mme DI-ROSA Sandra	Cour d'Appel
M. HILD Claude	PJJ
Mme WERMELINGER Sandra	LAEP - L'Aire Mômes
Mme CHAUVET Audrey	LAEP - CSC Coréal
Mme UHLRICH-MALLET Odile	Association des Maires
M. BOLOGNESE Fabien	UDAF
Mme JEANMOUGIN Véronique	RAM - Ribeauville
Mme LUCAS Isabelle	RAM - Huningue
M. RICCIUTI Robert	EAJE - Mac de la MJC de Bollwiller
Mme ROBERT Carine	EAJE - Association Les Petits Petons
M. MENENDEZ José	ALSH - Fédération des Foyers Club
M. DECOSTER Sébastien	ALSH - Association Caroline Binder



M. HILGERT LUBAT Jean-Luc	UD des Centres sociaux
M. BAULIEU Dominique	Médiation familiale - L'Orée
Mme WALTHER Marie	Médiation familiale - L'ASFMR
Mme RUBRECHT Daniell	Espace rencontre - La Petite Ourse
M. HERREN Olivier	Aide à domicile - A Dom'Aide 68
Mme PINTO Edwina	Aide à domicile - ADMR Alsace
Mme BECHT Catherine	Education nationale
Mme PORTAL Edith	Mouvement jeunesse - Ligue de l'enseignement
Mme REIN Christa	EPCI Pays du Rhin Brisach
Mme KIRNER Anne	EPCI Communauté de communes Thann Cernay
Mme MONGODIN Audrey	CCAS Dannemarie
Mme MARTEL Mylène	CCAS Lutterbach

20. Comptes rendus des réunions des groupes de travail

20.1 « Agir pour la petite enfance (0-6 ans) »

Les éléments du compte-rendu de la 1^{ère} réunion modifiés lors de la 2^{ème} réunion apparaissent *en bleu*.

20.1.1 Participants

Nom	Prénom	Organisme	Présence réunion du 25/04/17	Présence réunion du 05/05/17
HERTZOG	Patricia	CSC Lavoisier Brustlein	x	x
RASSER	Sandrine	L'aire mômes	x	
WERMELINGER	Sandra	L'aire mômes		excusée
ERHET	Valérie	MA Porte d'Alsace Largue	x	x
PROUST	Christel	UDAF	x	x
MORTAISE	Aurélia	CSC Pays de Thann	x	x
SIMON	Isabelle	Enfance Plurielle 68	x	x
STUDER	Hélène	MA La cour des petits pages Bollwiller	x	
CLEMENT	Gwenaëlle	Association La récré	x	x
GEISMAR	Marie Luce	MA Colmar	x	x
VOGT	Michaele	MA L'escargotine	x	x
GONTIER	Véronique	MA Grande ourse	x	x
HARRER	Josiane	MA A petits pas		x
ZEN	Valérie	Usager		
RINGEISEN	Muriel	MA Les Mille-pattes		
ROBIN	Isabelle	Animatrice Ram Mulhouse	x	x
KUNTZ	Armelle	Animatrice RAM Muespach le Haut	x	excusée
LIBOLT	Caroline	PMI - DESI	x	x
KESSLER	Valérie	PMI - DESI	x	x
SABBOURI	Rachid	Association Caroline Binder	x	x
DALENCON	Christine	CAF du Haut-Rhin	x	x
MATEUS	Véronique	DDCSPP JSVAEI	x	
BERNE	Samuel	CAF du Haut-Rhin	x	x
JEANJEAN	Anne	DDCSPP	excusée	
PREISSER	Eric	Union Départementale des CSC 68	x	x

Programme de travail prévu pour les 2 réunions du groupe

L'état des lieux de l'existant a mis en lumière un déséquilibre marqué entre l'offre d'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile...) et l'offre d'accueil collectif (crèches, halte garderies...).



En effet, si le territoire départemental dispose d'une bonne couverture en offre d'accueil individuel, l'offre d'accueil collectif est inégalement répartie :

- Les zones urbaines sont relativement bien couvertes par plusieurs types d'offres
- Les EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, c'est-à-dire essentiellement des crèches) sont peu nombreux dans les territoires ruraux (zone frontalière est, sud) où l'accueil individuel est majoritaire

D'autre part, la typologie de l'offre d'accueil collectif évolue (augmentation des micro-crèches PAJE par exemple, qui ne s'implantent pas forcément là où il y a des besoins et ne répondent pas nécessairement aux attentes de qualité du service public). Les maisons d'assistants maternels se développent également sur le territoire.

La qualité du service rendu aux familles en matière d'accueil de la petite enfance doit être garantie quel que soit le type d'accueil.

Le département dispose par ailleurs de ressources importantes pour l'information des familles et l'accompagnement des assistants maternels grâce aux RAM (Relais Assistants Maternels). Leur implantation couvre quasiment toutes les communes. Le réseau des animatrices de RAM est très actif.

Par ailleurs, l'accueil de la petite enfance constitue souvent l'un des premiers services auxquels les parents ont recours. Il importe qu'il soit pleinement articulé avec les autres dispositifs s'adressant à des tranches d'âge plus élevées, avec l'école ou encore avec les actions de soutien à la parentalité.

Les parents qui ont répondu au questionnaire sont majoritairement satisfaits par le mode d'accueil de leur enfant mais selon eux, il faudrait développer davantage les structures d'accueil collectif et les places en horaires atypiques.

En effet, les besoins spécifiques des familles ne trouvent pas toujours de réponses adaptées.

Le centre de ressources Enfance plurielle 68 facilite l'accueil des enfants porteurs de handicaps dans les EAJE mais il s'agit d'un dispositif expérimental.

Les contrats CAPE portés par le Conseil départemental permettent l'accueil d'enfants de familles en difficulté (notamment sur le plan éducatif) mais ils sont en baisse. Leur nombre dépend du nombre de places d'accueil collectif disponibles et du souhait des structures de s'investir dans la démarche.

Enfin, le pilotage partenarial de la politique départementale de la petite enfance est actuellement assez peu investi par les institutions (la CDAJE n'est plus active par exemple). Or, il est nécessaire, pour pouvoir piloter l'offre, de disposer d'une analyse des besoins fine et actualisée.

Dans le cadre de ce groupe de travail, les thématiques qui ont été discutées :

- **Comment garantir une offre de services en direction de la petite enfance accessible, équilibrée et de qualité sur les territoires ?**
 - Comment mieux répondre aux besoins spécifiques des familles (parcours d'insertion, précarité économique et sociale : problème de maîtrise de la langue française orale et écrite, handicap, horaires atypiques, difficultés éducatives...)
 - ↳ Garantir l'universalité d'accès et la mixité
 - Comment renforcer la formation et le développement des compétences des professionnels de la petite enfance :
 - ↳ Orientation spécifique sur l'accueil individuel et la formation des assistants maternels (liens avec Pôle Emploi pour limiter les orientations par défaut vers les métiers de la petite enfance, développement / promotion / facilitation de la formation continue des assistants maternels en lien avec les RAM...)
 - Quel développement pour les labels / charte (crèche écolo, crèche AVIP⁵², charte des MAM...) ?
- **Comment développer la complémentarité des modes d'accueil et des dispositifs et faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire ?**
 - Comment faciliter la transition vers l'école maternelle ? vers l'école élémentaire ?

⁵² A vocation d'insertion professionnelle



- Comment développer la complémentarité avec le soutien à la parentalité et la prévention des difficultés éducatives ?
- **Comment renforcer le pilotage partenarial de la politique départementale de la petite enfance ?**
 - Comment renforcer la fonction d'observatoire de l'offre et des besoins ?
 - Comment développer les actions coordonnées ?
 - Comment optimiser les interventions et les dispositifs ?

20.1.2 Déroulement des réunions

20.1.2.1 Attentes des participants quant au groupe de travail (tour de table)

Les participants au groupe de travail ont fait part d'attentes sur les points suivants :

- Développer le travail partenarial afin de favoriser l'accueil des enfants de 0 à 6 ans
- Développer la mise en place de dispositifs coordonnés
- Faciliter les rencontres et les échanges entre les partenaires notamment dans le cadre des contrats CAPE
- Améliorer la connaissance des partenaires et les relais mobilisables
- Développer des actions de proximité
- Décliner au niveau local les recommandations du rapport Giampino
- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap
- Promouvoir une égalité de l'accueil de tous les enfants
- Faire connaître l'ensemble des dispositifs et actions existants
- Développer la qualité de l'accueil malgré les contraintes de financement qui pèsent sur les structures, notamment les ALSH
- Développer la formation des animateurs dans les accueils de loisirs maternels qui accueillent des enfants à partir de 2,5 ans (donc avec des besoins spécifiques)
- Faciliter les articulations entre les différents dispositifs et développer les passerelles (EAJE, assistants maternels, école, ALSH maternels...)

20.1.3 Réflexions et pistes d'action proposées

20.1.3.1 Garantir une offre de services en direction de la petite enfance accessible, équilibrée et de qualité sur les territoires

Mieux répondre aux besoins spécifiques des familles (parcours d'insertion, précarité économique et sociale : problème de maîtrise de la langue française orale et écrite) : garantir l'universalité d'accès et la mixité.

Les contrats CAPE et les accueils spécifiques (difficultés d'ordre éducatif, socioéconomique...) au sein des EAJE :

Constats

Les participants mettent en avant la difficulté, sur Mulhouse notamment, de répondre aux demandes de tous les parents dans le cadre des contrats CAPE. Il serait intéressant, avant de réfléchir à l'accessibilité des EAJE, de pouvoir proposer un nombre de places suffisants afin de permettre à chaque famille de bénéficier du dispositif et d'obtenir une réponse rapide (besoin de réactivité)

Certains participants expliquent que pour les familles potentiellement concernées par un contrat CAPE, il est primordial de garantir un cadre sécurisant. Selon ces participants, l'équipe éducative présente au sein des EAJE rend l'accueil collectif plus adapté qu'un accueil individuel, chez un assistant maternel. De plus, le montage financier est plus compliqué dans le cadre d'un accueil individuel. En effet, le parent doit être allocataire de la Caf pour toucher les aides (donc être en situation administrative régulière) et il est employeur de l'assistant maternel (gestion du contrat, paie...)



Aujourd'hui, la réglementation nationale prévoit que les structures d'accueil collectif de 10 places minimum de la petite enfance accueillent au minimum 10% de familles à **revenus modestes**. Il est difficile pour la Caf de vérifier **systématiquement** si les EAJE remplissent bien cette obligation (**contrôle a posteriori**).

Les professionnels présents expliquent qu'à la mise en place de ce dispositif dans les années 2000, trois structures volontaires réservaient une place (50h mensuelles) pour les contrats spécifiques de type CAPE permettant un accueil et une prise en charge rapide des enfants avec une compensation de 1 € de l'heure de la part du Département si la place n'était pas occupée.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et les impératifs financiers des structures ne permettent plus de garder des places vacantes pour permettre un accueil en urgence d'enfants de familles en difficulté.

Les professionnels présents décrivent un essoufflement des équipes. Les directeurs des structures sont souvent de bonne volonté, mais ils ne sont pas toujours en mesure de proposer des réponses adaptées aux familles en difficulté.

Solutions / propositions :

Encourager la mixité sociale dans les structures d'accueil de la petite enfance

- **Développement des labels / charte (crèche écolo, crèche Avip, charte des MAM...) et formation des professionnels de la petite enfance**

Constats

Le département ne compte pas de crèche Avip (à vocation d'insertion professionnelle). Globalement, pour l'accueil des enfants dont les parents sont dans une démarche d'insertion, il doit y avoir une réflexion sur la proportion de places dédiées dans les structures selon les participants, afin de garantir la mixité sociale et l'équilibre de la structure.

En revanche, il est important de ne pas exclure une partie de la population. En effet, l'essor des micro crèches PAJE a conduit à une exclusion de certaines familles plus modestes.

Selon les participants les labels peuvent être clivant et amener une certaine compétition entre les structures. Les labels ont une connotation trop commerciale. L'élaboration d'une charte peut être plus pertinente.

Une charte des accueils loisirs permettrait de se mettre à réfléchir collectivement avec l'ensemble des parties prenantes sur la définition de la qualité, par exemple se mettre d'accord sur un taux d'encadrement maximum en accord avec législation, une mise en avant de projets innovants. Les participants soulignent que la qualité n'est pas une option mais une règle de base. Une charte a pour objectif de tirer vers le haut l'ensemble des structures.

Solutions / propositions :

Elaborer une charte qualité déclinée pour les différents services (accueil de la petite enfance, ALSH...)

- Mettre en place un groupe au niveau départemental chargé de définir ce que suppose la qualité de l'accueil en EAJE, en ALSH... (composition large : professionnels, élus, gestionnaire, parents, financeurs...)
S'inspirer de la charte qualité petite enfance de la CUS à Strasbourg
- Plus spécifiquement, pour les ALSH : définir un taux d'encadrement souhaitable pour assurer une meilleure qualité d'accueil (un taux supérieur au minimum imposé par la réglementation qui est considéré comme trop bas), prévoir des engagements en termes de formation des animateurs, d'aménagement des espaces (salles de réunions pour les équipes par exemple), valoriser les actions complémentaires (implication des parents dans la vie de la structure, soutien à la parentalité...)
- Faire signer la charte à toutes les parties prenantes et assurer un portage départemental et institutionnel (prévoir une signature de la charte par les communes et EPCI dans le cadre des CTG)
Avoir une démarche incitative auprès des élus



L'accueil des enfants en situation de handicap

Constats

Dans le cas d'enfants en situation de handicap, l'accueil collectif est à favoriser selon les professionnels présents. En effet, la présence d'une équipe pour soutenir les professionnels est un avantage. Cependant, certains assistants maternels sont volontaires pour être formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap. De plus, selon les types de handicap, l'accueil individuel peut être préférable pour l'enfant.

Cependant, les participants mettent en avant le fait que les structures ne sont souvent pas adaptées que ce soit en termes de taux d'encadrement, de professionnels formés, de soutien aux équipes. Tout cela complexifie la réponse aux besoins spécifiques des familles. Aujourd'hui, il n'est pas possible de répondre positivement à certaines demandes car la structure n'est pas adaptée selon certains participants.

Dans le cas de l'autisme, la problématique est double, puisque la question du diagnostic entre également en jeu. Le rôle des professionnels qui accueillent l'enfant est très important en amont⁵³ et en aval⁵⁴ du diagnostic, en lien avec les professionnels spécialisé ou de PMI. La question du calendrier peut alors être problématique, en effet, lorsque le diagnostic est fait, souvent vers 2-3 ans, il est très difficile d'obtenir une place en structure collective si l'enfant n'était pas inscrit les années précédentes (les places dans les sections de « grands » sont souvent peu accessibles pour les nouveaux inscrits).

Dans le cadre du schéma, il n'est pas possible de proposer un accompagnement par un AVS dans les EAJE car les AVS, lorsque les enfants sont scolarisés sont financés par l'Education nationale (l'enfant doit avoir une orientation de la MDPH).

Certaines structures disposent d'un accompagnement spécifique pour la prise en charge d'enfants en situation de handicap par la présence d'éducateurs spécialisés [envoyés par les CAMPS](#).

Actuellement, sur Colmar, les EAJE municipaux accompagnent chacune un ou deux enfants en situation de handicap grâce à l'intervention de professionnels du Sessad au sein des EAJE. Selon les participants, c'est une bonne initiative, il est important de pouvoir développer les liens entre les Sessad qui interviennent chez les enfants en situation de handicap et les EAJE qui accueillent ces mêmes enfants.

[Le centre de ressource Enfance plurielle 68](#) a été créée pour répondre aux besoins des professionnels pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire sur l'ensemble du département. Un professionnel est en charge de la coordination de ce centre de ressource et de l'accompagnement, sur sollicitation, des professionnels des EAJE et des ALSH (observation des besoins, [conseil en stratégie d'intervention](#), plan d'action⁵⁵).

Par ailleurs, une formation de six jours est proposée pour les professionnels des EAJE et des ALSH sur comment accueillir un enfant en situation de handicap diagnostiqué ou non. Cette formation est gratuite pour les adhérents d'Uniformation. Un catalogue de formation est en cours de construction (nouveau programme pour 2018).

Par ailleurs, les participants soulignent le fait qu'il s'agit souvent de situations à étudier au cas par cas, certaines situations nécessitent un besoin de personnel supplémentaire alors que pour d'autres il est possible de trouver des solutions avec un aménagement de la structure.

Il est important pour les participants de ne pas mettre le personnel en souffrance afin de garantir une qualité de service. En effet, notamment dans les ALSH, les animateurs peuvent être des personnes embauchées par le biais de contrats aidés qui ne sont pas forcément à l'aise avec l'accueil d'enfants « dit normaux », le questionnement est d'autant plus grand lorsque ce personnel doit faire face à des situations spécifiques.

⁵³ (dans le repérage de difficulté par exemple)

⁵⁴ (pour accompagner les parents dans l'acceptation du handicap de leur enfant)

⁵⁵ C'est un travail qui se fait sur place et qui est formalisée par une convention d'accompagnement entre les deux parties.

Enfin, pour les participants, la collectivité est souvent bénéfique pour l'enfant en situation de handicap, mais cela ne doit pas conduire dans les structures à une priorisation de l'accueil d'enfants en situation de handicap au détriment d'autres familles.

Solutions / propositions :

Faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les structures :

- Envisager de mettre en place une majoration des heures de présence en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap
 - o Se rapprocher de la Caf 44 qui a mis en place ce dispositif
- Mettre en place une nouvelle aide individuelle Caf (sur les fonds propres) pour les familles permettant l'emploi d'une AES pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap en ALSH
 - o Faire arbitrer cette proposition aux administrateurs de la Caf
 - o Faire une première expérimentation et l'évaluer
 - o Selon la pertinence de l'expérimentation, envisager d'étendre cette aide pour l'accueil des enfants en EAJE
- Envisager de lancer des appels à projets conjoints (Caf-MSA-Conseil départemental) pour le développement de projets spécifiques (notamment pour l'accueil d'enfants en situation de handicap)

Former et accompagner les professionnels

- Développer sur la formation des professionnels
 - o Via la structure de l'association Les Papillons Blancs (micro crèche qui va ouvrir prochainement) qui a vocation à permettre à des professionnels de la petite enfance de se former dans une structure spécifique pour enfants autistes
- Développer le centre de ressource Enfance Plurielle 68
 - o Accroître sa lisibilité à l'échelle départementale
- Travailler en lien avec les Sessad et le CAMSP
- [Remettre en place une subvention pour les structures afin de les aider à développer des formations \(dispositif existant il y a quelques années et financé par le Conseil départemental\) ainsi que la formation annuelle sur une thématique \(dispositif existant il y a quelques années et financé par le Conseil départemental\).](#)

Développer le soutien à la parentalité pour les parents en situation de handicap

- Soutenir le SASP (Association Marguerite Sinclair) : mettre en place un financement complémentaire de la Caf pour que le service intervienne sur tout le département (financement d'un poste supplémentaire)

L'accueil en horaires atypiques [\(Éléments ajoutés lors de la réunion n°2\)](#)

Constats

Sur Mulhouse, une crèche ouverte 24h/24 avait été mise en place. Aujourd'hui, on constate qu'il y a un très faible nombre d'enfants accueillis hors des horaires traditionnels ce qui a mis en péril l'existence du projet. La crèche ne propose actuellement plus qu'un accueil sur des horaires élargis.

Avec cet exemple, les participants mettent en avant le fait qu'il y a parfois un décalage entre les souhaits des parents et la réalité de leurs besoins en horaires atypiques.

Les mêmes résultats ont pu être constatés lors d'une expérimentation dans la crèche hospitalière de Colmar. L'ouverture sur des horaires atypiques n'a pas été concluante.

Les professionnels présents expliquent que plusieurs structures confrontées à des demandes de familles envisagent de mettre en place une offre sur des horaires élargis mais y renoncent en général rapidement devant le désengagement des familles qui trouvent souvent des solutions plus confortables pour l'enfant (garde à domicile, garde par un membre de la famille, un assistant maternel travaillant en horaires décalés...)

De plus, en termes de gestion, il n'est pas facile de concilier un accueil collectif en horaires atypiques avec un financement PSU selon les participants (besoin de taux d'occupation élevés).



Les professionnels présents soulignent qu'il serait en premier lieu important d'avoir une visibilité plus précise sur les demandes d'accueil sur des horaires atypiques. Cette visibilité permettra de faire un diagnostic autour de certaines zones, par exemple à proximité de l'aéroport, des hôpitaux, des usines PSA... La plateforme de préinscription mise en place sur M2A permettra d'avoir une meilleure visibilité globale sur les besoins des familles à l'échelle de l'agglomération.

La situation de ces familles en demande évolue très rapidement, si bien qu'elles trouvent souvent des solutions avant que les structures n'en proposent. Pour les participants, les familles qui ont vraiment besoin d'une offre en horaires atypiques sont sans doute peu nombreuses.

L'enjeu est alors d'être en capacité d'orienter ces familles et de les accompagner. On constate aujourd'hui que ces familles utilisent souvent deux modes de garde, ou se regroupent afin de pouvoir prendre une garde à domicile (garde partagée), garde qui reste assez coûteuse pour une famille seule.

Selon les participants, il serait intéressant de se tourner vers les assistants maternels pour ce genre de besoins. En effet, certains assistants maternels offrent un accueil sur des horaires atypiques, ces derniers sont répertoriés au niveau des RAM. Il avait d'ailleurs été envisagé de transformer la crèche 24/24 en multi accueil familial avec des horaires élargis (ce projet n'a pas été retenu).

Cette problématique peut être mise en parallèle avec le développement et la mise en place de MAM. Actuellement, il y a un projet de MAM « Les mamounettes » en horaires atypiques, dans la cité de l'habitat à Lutterbach.

La CAF et le Conseil départemental proposent des aides financières pour les MAM (aide au démarrage de 3000€ pour la CAF, un prêt à taux 0% pour l'installation...).

Les participants constatent que certaines MAM ouvrent avec des assistants maternels nouvellement agréés. Ceux-ci ont demandé leur agrément spécifiquement pour exercer en MAM. La MAM constitue dans ce cas une offre nouvelle.

Plus globalement, selon les participants, il serait intéressant d'assurer un suivi des MAM au niveau départemental pour garantir un accueil de qualité et surveiller l'évolution des tarifs au sein des MAM.

Solutions / propositions :

Evaluer les besoins en horaires atypiques des familles : réaliser des diagnostics ciblés

Mieux communiquer autour des solutions pour les familles en besoin

- Orienter les familles vers les solutions existantes, en s'appuyant sur les RAM : accueil individuel, MAM...

L'offre d'accueil en milieu rural (Éléments ajoutés lors de la réunion n°2)

Constats

Pour les participants, les demandes des parents en milieu rural sont les mêmes qu'en milieu urbain ; c'est l'offre proposée qui est peut-être différente. Certaines zones du département sont moins pourvues, mais cela n'est pas toujours en lien avec les caractéristiques du territoire, urbain ou rural. Pour les participants, il est possible d'établir une typologie des secteurs ruraux. Certains sont attractifs, ils proposent des services (EAJE, périscolaires, cantine scolaire...) qui incitent les familles à venir s'y installer. En revanche, les territoires qui ne disposent que de peu d'équipements sont désertés par les familles.

De plus, en milieu rural, les difficultés liées au transport peuvent être plus importantes.

La question de la coordination entre les acteurs est d'autant plus importante en milieu rural.

Solutions / propositions :

Evaluer les besoins des territoires afin de proposer des solutions de coordination entre les acteurs adaptées

- Réaliser des diagnostics locaux



Accessibilité de l'offre et information des familles

Constats

Les participants soulignent la lourdeur administrative que peut représenter une inscription en structure pour les familles. Il serait intéressant de proposer une simplification administrative pour les familles, notamment pour celles avec des besoins spécifiques.

Sur Mulhouse (M2A) une plateforme centralise via les RAM toutes les demandes d'inscription en EAJE, depuis le 27 avril. Cette démarche de centralisation est encouragée par la CNAF. Le choix du RAM vient du fait que le relai est la porte d'entrée de la petite enfance (mission générale d'information des familles sur l'accueil de la petite enfance). La plateforme informatique dédiée à ce dispositif est prévue pour pouvoir évoluer et permettre également la centralisation des inscriptions en ALSH.

Néanmoins, les familles restent attachées à leur territoire selon certains participants. Envisager de regrouper des services dans un lieu unique doit rester dans une logique de proximité.

De manière générale, les participants mettent en avant l'importance de l'information aux parents et aux professionnels. Ils constatent des difficultés au niveau du partage et de la circulation de l'information. Pourtant sur le site du conseil départemental, se trouve une liste de tous les EAJE.

Solutions / propositions :

Simplifier pour les familles les démarches administratives pour accéder aux services et dispositifs

- Encourager le développement de guichets uniques pour les familles sur le modèle de la plateforme de M2A
- S'appuyer sur les RAM (Intérêts : faciliter l'articulation entre l'individuel et le collectif, très bonne couverture départementale)

Mieux communiquer sur les actions, dispositifs, expérimentations, acteurs existants

- Créer un répertoire départemental décliné par communes / EPCI
- Promouvoir le site MonEnfant.fr (action de communication à relayer au niveau national)

20.1.3.2 Comment mobiliser davantage les modes d'accueil de la petite enfance (notamment l'accueil individuel) pour accompagner les parents en situation de fragilité éducative ?

(Éléments ajoutés lors de la réunion n°2)

Constats

En premier lieu, les parents se tournent plus facilement vers les structures collectives. L'accueil individuel apparaît souvent en second choix. Il est important de promouvoir l'accueil individuel pour le faire connaître des parents.

D'autres part, certains participants mettent en avant qu'il est parfois délicat d'accorder des places à temps plein en accueil collectif à des familles dont les parents sont sans emploi. C'est pourquoi sur Colmar, des petits contrats à temps partiel sont proposés pour les familles en insertion professionnelle. Cela permet de faire évoluer l'accueil en fonction des besoins de la famille.

Les parents, notamment en situation de fragilité éducative, ont souvent des difficultés pour aller vers des structures. Les professionnels présents soulignent que lorsque les acteurs de l'action sociale accompagnent physiquement les parents dans les structures, les LAEP, les RAM, les résultats sont plus positifs que lorsque la seule information est donnée. Cela permet notamment à ces parents d'être accompagnés vers les modes d'accueil de la petite enfance.

Solutions / propositions :

Mieux faire connaître l'accueil individuel de la petite enfance

- S'appuyer sur les RAM



- Poursuivre et conforter la Journée départementale des assistants maternels (tous les 2 ans)

20.1.3.3 Comment développer la complémentarité des modes d'accueil et des dispositifs et faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire ?

(Éléments ajoutés lors de la réunion n°2)

La transition vers l'école maternelle et primaire

L'accueil des 2-3 ans

Constats

Les professionnels présents font état de besoins spécifiques des familles pour les enfants entre 2 et 3 ans. Il y a souvent très peu de places dans les structures existantes pour cette tranche d'âge si l'enfant n'était pas auparavant accueilli dans la structure. Les jardins d'éveils peuvent être une solution mais il n'en existe que très peu dans le département. Toutefois, les participants indiquent un point de vigilance concernant le taux d'encadrement des jardins d'éveil : 1 professionnel pour 12 enfants (contre 1 pour 8 enfants qui marchent en EAJE). Ce taux d'encadrement pour des enfants de moins de 3 ans pose la question de la qualité du service proposé.

Dans les petites structures et les micro-crèches, il y a souvent plus de possibilités d'accueil d'enfants entre 2 ans et 3 ans.

Sur territoire de Munster, une structure « La ritournelle » est réservée aux enfants de 2 à 3 ans. Auparavant ouverte uniquement le matin, elle propose désormais un accueil de journée et a une capacité de 8 places. Cette structure répond à de réels besoins des familles qui s'organisent très en amont pour la fin des congés parentaux notamment.

Selon les participants, la demande d'accueil des enfants de 2-3 ans va augmenter dans les années à venir. Cela se mesure également par le nombre de demandes en ALSH l'été précédent la scolarisation (souvent pour « préparer » les enfants à la scolarisation). Les ALSH n'accueillant que des enfants scolarisés, ils ne peuvent répondre à ces demandes positivement.

Les parents qui souhaitent donner la possibilité à leur enfant de fréquenter d'autres enfants de leur âge, d'offrir un espace de socialisation en dehors de la cellule familiale, et de se préparer à l'école maternelle, peuvent être orientés vers les LAEP. Au fil des temps d'accueil, parents et enfants, à leur rythme, peuvent expérimenter la vie dans un groupe, se réjouir ensemble de se retrouver parmi d'autres, peu à peu jouer à distance l'un de l'autre. Le parent peut observer son enfant jouer et s'exprimer avec des adultes et enfants, et peut ainsi prendre confiance dans ses ressources et compétences. Rassuré, le parent pourra ainsi accompagner son enfant avec plus de sérénité pour l'entrée à l'école maternelle.

Solutions / propositions :

Développer l'offre d'accueil pour les 2-3 ans

- Faciliter le développement des jardins d'éveils et de structures proposant un accueil spécifique pour les enfants de 2-3 ans
- Encourage les passerelles entre EAJE et LAEP



Les liens avec l'Education nationale

Constats

Il y a une forte demande autour des classes passerelles. Dans une école à Mulhouse, sur 20 places, on comptait pour la rentrée dernière 80 demandes.

Les classes passerelles sont réservées à un public spécifique : un des deux parents doit être sans activité et l'enfant ne doit pas avoir fréquenté un accueil collectif. Les classes passerelles proposent un projet particulier (l'enseignant est notamment accompagné d'un éducateur de jeunes enfants) et supposent une participation active des parents aux activités.

De manière générale, les participants soulignent un besoin de coordination avec l'Education nationale. La différence entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école est très grande pour les enfants comme pour les parents (taux d'encadrement, normes...). La continuité de la prise en charge pose question. Les passerelles sont aujourd'hui réalisées de manière informelle.

Solutions / propositions :

Travailler à la coordination entre l'Education nationale, les acteurs de la petite enfance et les collectivités

- Mettre en place des réseaux locaux avec des réunions trimestrielles entre les différents acteurs : s'appuyer sur les réseaux locaux de Parents 68
- Réfléchir de manière globale à la transition entre les modes d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle

20.1.3.4 Comment renforcer le pilotage partenarial de la politique départementale de la petite enfance ?

(Eléments ajoutés lors de la réunion n°2)

Constats

La coordination des acteurs de la petite enfance

Il serait intéressant de mettre en place une coordination de tous les EAJE pour échanger et partager des projets communs sur le même modèle que le réseau des RAM. C'est une volonté qui est également partagée par la CAF mais il est nécessaire d'avoir un portage départemental (cadre institutionnel) puis des réseaux locaux (besoin de proximité).

Dans cette idée, il existe aujourd'hui un collectif petite enfance au sein des centres sociaux, piloté par l'Union Départementale des Centres Sociaux du Haut-Rhin.

Les participants souhaitent aujourd'hui qu'une réflexion large ait lieu, rassemblant tous les acteurs dans un cadre défini. Cette réflexion doit avoir lieu indépendamment des financeurs. C'est ainsi que les LAEP ont deux réseaux, un avec les animateurs animé par un animateur externe (le CFEJE ou Furet Petite Enfance) et un second animé par la CAF (en tant que financeur) avec les gestionnaires.

Sur Mulhouse, il existe un collectif Petite Enfance qui traite principalement des relations (financières surtout) entre la M2A et les structures.

L'observation de l'offre et des besoins

Un observatoire existait il y a quelques années dans le département, l'ORAS, observatoire haut-rhinois de l'action sociale. Il réalisait des cartes sur l'action sociale dans le département qui permettait d'avoir une meilleure visibilité sur les services existants et sur les besoins. La CDAJE⁵⁶ produisait également des cartes sur l'offre d'accueil et la petite enfance et les besoins. Pour les participants il est nécessaire de remettre à jour régulièrement ce type d'outils et de disposer de cartes à une échelle fine. Sur Colmar par exemple, les réalités sont très différentes entre le centre-ville et les périphéries.

⁵⁶ Commission départementale de l'accueil du jeune enfant qui regroupait le Conseil départemental, la Caf et la MSA



Solutions / propositions :

Promouvoir des actions communes entre les acteurs de la petite enfance à l'échelle locale

- Encourager le développement d'actions communes entre les RAM, les EAJE et les ALSH à proximité les uns des autres
- Encourager l'installation des structures à proximité les unes des autres (mutualiser les locaux) : exemple à Colmar : un RAM et un EAJE seront dans les mêmes locaux (ouverture en septembre 2017)
 - o A valoriser dans la charte qualité (cf proposition partie 3.2.1)

Permettre la coordination des professionnels de la petite enfance et l'observation de l'offre et des besoins par la constitution d'un réseau petite enfance sur le département

- Mettre en place une instance départementale sur les problématiques de la petite enfance rassemblant des représentants de tous les types d'acteurs
- Intégrer le périmètre de la CDAJE comme cadre institutionnel
- Décliner ce cadre partenarial au niveau local

Rôle :

- Réaliser des études de besoin et des diagnostics
- Elaborer une boîte à outils départementale / des ressources pour les professionnels
- Mettre à jour les différentes publications en direction des familles (par exemple le Guide pour les parents après la naissance remis à tous les parents à la sortie de la maternité par le Conseil départemental)
- Communiquer auprès des élus
- Rédiger une charte de la petite enfance
- Développer des projets innovants (appel à projets...)
- Au niveau des réseaux locaux : favoriser l'interconnaissance et les échanges de pratiques entre les acteurs locaux
- Mettre en avant une communication dynamique autour des actions (films...)
- ...



20.2 « Agir pour l'enfance (7- 11 ans) »

Version amendée et validée par les participants

Les éléments du compte-rendu de la 1^{ère} réunion modifiés lors de la 2^{ème} réunion apparaissent *en bleu*.

20.2.1 Participants

NOM	Prénom	Structure	Réunion du 26/04/2017	Réunion du 5/05/2017
GARCIA	Marina	CSC Lavoisier Brustlein	Excusée	
MONGODIN	Audrey	CC Porte d'Alsace Lague	Excusée	
BARTHELEMY	Sylvie	UDAF	x	x
BRASSEUR	Gaétan	CSC Pays de Thann	x	
SIMON	Isabelle	Enfance Plurielle 68	x	x
MARCHAND	Céline	ALSH Pirouette Bollwiller	Excusée	
WERNER	Lucille	Association La récré	x	x
RUNSER	Virginie	Association Jeunesse et avenir	x	x
KOHLER	Heidi	Les Coccinelles Ungersheim	x	x
ZEN	Valérie	Usager	Excusée	
MASSON	Amandine	FDFC Alsace	x	
VURPILLAT	Geneviève	ESPACE SOLIDARITE 68	x	
HUIN	Sylvie	ESPACE SOLIDARITE 68	Excusée	
MARCHEGIANI	Laure	CTT CAF	x	x
MASSON	Amandine	Animation enfance du Haut Rhin	x	Excusée
MATEUS	Véronique	DDCSPP JSVAEI	x	
LOPEZ BURG	Magalie	CAF du Haut-Rhin	x	x
SABBOURI	Rachid	Association Caroline Binder	x	x
RUNSER	Virginie		x	

Programme de travail prévu pour les 2 réunions du groupe

L'état des lieux a montré que le département est bien couvert en ALSH (accueils de loisirs sans hébergement).

La moitié des parents ayant répondu au questionnaire utilise un ALSH pour leur(s) enfant(s).

Parmi eux, une grande majorité est satisfaite de la proximité de la structure, du professionnalisme des intervenants, ou encore des activités proposées.

Parmi ceux dont l'enfant ne fréquente pas un ALSH, les raisons sont :

- L'absence de besoin pour 50 % ;
- Des prix trop élevés pour 36 % ;
- L'éloignement des structures pour 8% ;
- Les activités proposées qui ne sont pas satisfaisantes pour 6%.

Ainsi, il est nécessaire de s'interroger sur l'accessibilité financière des dispositifs de loisirs et d'animation pour les enfants de 7 à 11 ans (ALSH, y compris périscolaire, séjour avec hébergement, autres activités de loisirs...) ainsi que sur la structuration de l'offre en réponse aux besoins et la qualité des activités et des services proposés.



- Existe-t-il des besoins spécifiques pour cette tranche d'âge ?
 - Le cas échéant, comment y répondre de manière adaptée ?
 - Quel niveau de qualité attendu dans les services et activités développés ?
 - Comment encourager la professionnalisation des animateurs en ALSH / périscolaire ?
- Comment renforcer l'accessibilité géographique et l'accessibilité financière (ALSH / périscolaire notamment) ?
- Comment faciliter les transitions entre les dispositifs organisés le plus souvent par âge ?
- Comment faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire et le travail en réseau ?
- Comment améliorer l'information des familles et des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les professionnels et porteurs de projet ?

20.2.2 Déroulement des réunions

20.2.2.1 Attentes des participants quant au groupe de travail (tour de table)

Les participants au groupe de travail ont fait part d'attentes fortes sur le développement de la politique jeunesse dans le département pour le futur schéma.

En effet, les professionnels partagent le constat que de nombreuses actions sont mises en place pour les enfants de moins de 6 ans, mais que les dispositifs sont moins nombreux après. Ce qui pose la question de la continuité de l'offre de service proposée aux familles.

Les attentes exprimées / thématiques de travail prioritaires selon les participants :

- Mise en place de dispositifs coordonnés pour permettre un parcours cohérent de l'enfant et de ses parents
- Faciliter les rencontres et les échanges entre les partenaires et les élus
- Améliorer la connaissance par les professionnels des partenaires et les relais mobilisables.
- Mieux répondre aux besoins des familles
- Réfléchir de manière transversale aux besoins des enfants
- Réfléchir à la formation des professionnels travaillant auprès de ce public (beaucoup de contrats précaires dans l'animation)
- Démarche qualité à conforter
- Périscolaire : évolution très forte ces dernières années (impact de la réforme des rythmes éducatifs) : quelle plus-value pour les familles, pour les enfants ?
- Lisibilité des dispositifs, informations, communication
- Accessibilité financière des ALSH
- Qualité des programmes et des activités en ALSH
- Niveau d'encadrement en ALSH
- Articulation entre les activités périscolaires / de loisirs et les actions du réseau Parents 68 (activités parents enfants, café des parents)

20.2.3 Réflexions et pistes d'action proposées

20.2.3.1 Existe-t-il des besoins spécifiques pour cette tranche d'âge ?

Constats

Sur cette tranche d'âge, il y a une offre qui est territorialement plus ou moins développée⁵⁷. Selon les participants, il y a des différences entre les territoires en fonction des compétences attribuées aux EPCI et des volontés politiques plus ou moins fortes de développer une offre de loisirs et de services pour cette tranche d'âge. Sur Mulhouse par exemple, il y a

⁵⁷ Comparé à la moyenne nationale, le taux d'équipement du Haut-Rhin en matière d'ALSH apparaît très bon selon les participants.



une volonté politique assez forte. Un travail est mené dans la construction de l'offre, avec les centres sociaux culturels notamment. Dans d'autres territoires, les services en direction des 7-11 ans, notamment le périscolaire, peuvent fonctionner « a minima » selon les participants, sans réflexion stratégique sur un développement de l'offre et le portage de projets spécifiques.

Il apparaît ainsi important, selon les participants, d'impliquer les élus pour une harmonisation de l'offre sur le territoire départemental.

Sur Colmar par exemple, il y a moins de coordination entre les acteurs et l'offre est moins portée politiquement selon les participants. La ville étant globalement riche, les publics fragiles sont moins visibles.

Le territoire frontalier est souvent vu comme plus aisé, mais il y a également des foyers modestes qui sont, de fait, moins visibles. Globalement, dans les territoires ruraux, l'offre de services est moins importante que sur le reste du territoire.

Les participants valorisent le fait d'associer les parents à la construction du projet pédagogique de l'ALSH. Le projet pédagogique, la manière de le construire et son contenu sont laissés à la libre appréciation de chaque structure. Certaines mettent en place un comité de parents pour son élaboration.

Il serait intéressant, selon les participants, de valoriser les bonnes pratiques pour donner des idées à l'ensemble des structures, en effet il semble essentiel pour les participants de ne pas perdre le lien avec le parent.

Certaines associations mettent en avant la co éducation. Par exemple, l'association La récré qui gère 5 structures de périscolaires et un multi accueil travaille dans le but de favoriser les actions vers les parents grâce à des activités le soir et des rencontres parents enfants (jeux de société, soirée crêpes...). Si les parents sont satisfaits et apprécient, ils ont parfois des difficultés à se rendre disponibles pour participer à ces activités. D'autres structures ont mis en place des CVS (conseils de la vie sociale) ou encore des délégués des parents par exemple.

Actuellement, les structures ne peuvent pas accepter toutes les demandes d'accueil périscolaire notamment le midi.

Cependant, il y a un gel des financements Caf pour le périscolaire du fait de la réforme des rythmes scolaires (budget de la branche famille)

Eléments ajoutés lors de la réunion n°2 :

En termes d'action de soutien à la parentalité, il y a un manque au niveau de cette tranche d'âge.

Enfin, il est important de faire connaître le centre de ressource Enfance Plurielle, que les familles connaissent très peu sur cette tranche d'âge. Sur les temps scolaires et de loisirs, les parents ayant un enfant en situation de handicap osent de plus en plus exprimer le besoin de voir leur enfant profiter de ces activités. Enfance Plurielle intervient en direction des EAJE et des ALSH. Le centre de ressource a également pour rôle d'orienter les familles vers des lieux d'accueil collectif adaptés. Un travail est actuellement mené pour créer un répertoire départemental des EAJE et ALSH pouvant accueillir des enfants en situation de handicap. Un questionnaire est ainsi diffusé à l'ensemble des structures.

Lorsqu'une famille est orientée vers une structure, Enfance Plurielle propose un accompagnement de la structure dans la prise en charge de l'enfant si les équipes sont en demande.

Solutions / propositions :

- Valoriser l'implication des parents dans les structures (coéducation, activités parents enfants...)
 - o Développer les conseils de la vie sociale, conseil des parents
- Valoriser les bonnes pratiques et projets innovants
- Développer des actions de soutien à la parentalité pour les parents d'enfants de 7 à 11 ans en lien avec Parents 68
 - o Portage par ALSH à développer / valoriser les actions existantes dans les ALSH (actions qui pourraient être financées par le réseau Parents 68)



- Mieux faire connaître les ressources sur la question du handicap, dont le centre de ressources Enfance Plurielle des familles et des professionnels, y compris dans sa mission d'information sur l'offre
 - o Elaboration en cours d'un répertoire départemental des EAJE et ALSH pouvant accueillir des enfants en situation de handicap

20.2.3.2 Quel niveau de qualité attendu dans les services et activités développés ?

Constats

La DDCSPP est l'interlocuteur dédié en matière de qualité des ALSH. Lorsque les services de la DDCSPP sont associés aux projets des structures, ils peuvent encourager les structures à développer la qualité de service et d'accueil des enfants, communiquer auprès des élus / gestionnaires sur ce qu'est l'animation, ce que ça peut apporter aux familles (au-delà de la garderie et de la cantine) ...

Le « Centre de ressources des accueils de loisirs 3-11 ans », porté par « Animation Enfance du Haut-Rhin » intervient également dans la diffusion des bonnes pratiques et l'accompagnement des structures (voir ci-après)

Solutions / propositions :

- Renforcer le positionnement de la DDCSPP comme acteur clé en matière de promotion de la qualité dans les ALSH
- Renforcer le rôle du centre de ressources dans le partage de bonnes pratiques (boîte à outils partagée, documents ressources en ligne...)

20.2.3.3 Comment encourager la professionnalisation des animateurs en ALSH / périscolaire ?

La question de la formation des professionnels est centrale dans l'accueil périscolaire / ALSH. Il y a plusieurs niveaux de formation, la formation qualifiante, et la formation plus « informative » afin de donner des explications spécifiques sur le fonctionnement d'un dispositif ou sur un point particulier.

Des fiches thématiques sont proposées par le « Centre de ressources des accueils de loisirs 3-11 ans », porté par « Animation Enfance du Haut-Rhin ». Un questionnaire est diffusé dans les structures pour récolter les besoins des professionnels en matière de formation.

Le centre de ressources propose également 10 fois par an des journées de formation thématiques. Ces formations sont gratuites pour les équipes. Cependant, selon les participants, il est difficile pour les équipes de se libérer pour participer aux formations (il n'y a souvent pas de marge au niveau des taux d'encadrement, la quasi-totalité du temps de travail des animateurs étant du « face-à-face pédagogique »).

Certains participants s'interrogent néanmoins sur la finalité de ce type d'actions de formation, il leur apparaît important de prendre de la hauteur sur ce qui est actuellement proposé pour mettre en place des actions allant au-delà du « simple accompagnement à la construction de projets pédagogiques », même si d'autres formations thématiques sont proposées.

Le centre de ressources peut intervenir à la demande d'une structure pour faire un diagnostic sur place et établir un plan d'action (et, pour la formation, orienter la structure vers les organismes de formation compétents).

Par ailleurs, les animateurs peuvent également être en difficulté dans leurs relations avec les parents. Il est alors essentiel de donner de la crédibilité et de la légitimité dans le positionnement des animateurs face aux familles, même si les animateurs sont souvent très jeunes. Cela passe notamment par la formation et la valorisation de leur métier.

En 2014, 26% des animateurs avaient un diplôme professionnel selon l'observatoire 2015 d'Animation Enfance du Haut-Rhin (questionnaire diffusé fin 2014 aux accueils de loisirs du département : 58 réponses).

Selon certains participants, l'existence du centre de ressources est un point fort dans le département qu'il convient de valoriser.

Par ailleurs, pour les participants, il faut réfléchir avec les élus à la question du recrutement, afin de pouvoir augmenter la taille des équipes et permettre les remplacements (pour participer à des formations par exemple). Il serait nécessaire de sensibiliser davantage les élus sur les plus-values que peuvent apporter des structures de loisirs adaptées dans une



commune. En effet, la politique de l'accueil de loisirs permet d'apporter une réponse aux besoins des habitants. L'ALSH et le périscolaire sont de véritables outils dans l'attractivité des communes pour les parents.

Enfin, le regroupement des structures entre elles peut permettre de faciliter l'accès aux formations, la mutualisation des ressources, de personnel. Selon les participants il faut néanmoins faire attention à garantir un niveau de qualité élevé en cas de regroupement.

Solutions / propositions :

- Renforcer la formation initiale des animateurs en ALSH / périscolaire
- Sensibiliser les élus à la problématique du recrutement d'animateurs formés et à l'importance de la formation des animateurs en poste
 - o Inciter les gestionnaires à prévoir des taux d'encadrement supérieurs au minimum réglementaire pour que les animateurs puissent suivre des formations, avoir des réunions d'équipes, construire des projets spécifiques (cf propositions du groupe 0-6ans sur la charte qualité)
- Encourager la mise en place d'une équipe de volants pour assurer les remplacements et permettre aux animateurs de partir en formation
- Promouvoir les diplômes spécifiques aux métiers de l'animation (BPJEPS⁵⁸ par exemple)
- Encourager les groupements d'employeurs pour financer et organiser les formations pour les animateurs
- Promouvoir et valoriser les métiers de l'animation
 - o Développer la communication sur les métiers de l'animation auprès des jeunes lors de leur scolarité
 - o Mener un travail avec Pôle Emploi pour éviter que les demandeurs d'emploi soient orientés vers les métiers de l'animation par défaut

20.2.3.4 Comment renforcer l'accessibilité géographique et l'accessibilité financière (ALSH / périscolaire notamment) ?

Constats

Malgré les bons taux d'équipement en comparaison des moyennes nationales, il y a dans le département un manque de places dans certains secteurs selon les participants. Certaines structures (ALSH / périscolaire) ont des listes d'attentes. C'est en ce sens que sur Mulhouse, une mutualisation des places est organisée entre les structures ayant des places vacantes et les structures avec des listes d'attentes.

Selon les participants il est important d'avoir une réflexion globale en termes d'offre. La CAF essaye de faire prendre des compétences jeunesse (via les contrats Enfance Jeunesse) à l'échelle des intercommunalités et non des communes pour encourager les élus à développer une politique globale et cohérente en direction de l'enfance et de la jeunesse.

En ce qui concerne l'accessibilité financière, les EAJE proposent une tarification adaptée aux revenus des familles (encadrement strict au travers de la PSU) ce qui n'est pas forcément le cas en accueil de loisirs (la réglementation prévoit 2 tarifs différents mais les seuils pour bénéficier de ces tarifs sont fixés librement par les gestionnaires). Selon les participants, les tarifs trop élevés constituent un frein l'accès à ces structures pour les familles. Il est important de mener une réflexion en ce sens avec les élus. Les contrats Enfance Jeunesse que la Caf signe avec les EPCI permettent de sensibiliser les acteurs locaux à ces problématiques.

Solutions / propositions :

- **Renforcer l'offre d'ALSH et de périscolaire notamment en zones rurales**
 - o Sensibiliser les élus à l'importance de ces structures, aux contraintes de fonctionnement, ... etc : via la diffusion d'un guide sur « comment construire un ALSH dans le respect du bien-être de l'enfant » coconstruit avec des architectes et des professionnels de l'enfance, la présentation de différents modèles de gestion et de financement...
 - o Informer les élus sur les modalités de délégations de service public et développer les formations des

⁵⁸ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport



techniciens des communes (conception du cahier des charges de la DSP par exemple) : Travailler avec le CNFPT

- Impliquer les associations sportives dans le développement d'une offre plus complète
- **Réfléchir à une tarification progressive comme dans les EAJE** : mener une réflexion départementale sur l'accessibilité financière des ALSH, les tarifs et les modalités de financement
 - Sensibiliser les élus sur les possibilités de réduction des coûts de fonctionnement des structures (et donc sur l'impact pour les familles au niveau des tarifs) : mise à disposition gratuite des locaux ou pour une somme modique par exemple

20.2.3.5 Comment améliorer l'information des familles et des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les professionnels et porteurs de projet ?

Constats

Selon les participants, la communication est à améliorer tant en direction des parents que des élus pour mieux faire connaître les accueils de loisirs (qui ne sont pas uniquement des garderies), leurs projets, leurs plus-values pour les enfants...

Il importe également que les professionnels aient une visibilité sur l'ensemble de l'offre de services existante au niveau local afin de pouvoir orienter des familles.

Solutions / propositions :

- Renforcer les actions de communication et d'information en direction des professionnels et des élus
 - Renforcer les missions du centre de ressource en matière de communication
 - Valoriser l'offre et les projets des ALSH
 - Valoriser les métiers de l'animation
 - Créer des supports de communication adaptés
- Renforcer le travail partenarial et l'interconnaissance entre les différents acteurs locaux
 - Développer les liens avec les Espaces Solidarité du Conseil départemental
 - Mettre en place un réseau de gestionnaires de différentes structures (interconnaissance, projets communs, mutualisations de ressources / de formations, facilitation des transitions entre les dispositifs organisés par âge...)
- Promouvoir le site MonEnfant.fr (action de communication à relayer au niveau national)
- Construire, dans le cadre d'un groupe de travail au niveau départemental, une boîte à outil pour les ALSH (outils et ressources pour développer des activités avec les parents, mieux communiquer avec les parents, mettre en place des projets spécifiques, renforcer le travail partenarial...)
- Elaborer un répertoire des différents acteurs et dispositifs avec un pilotage départemental et des informations disponibles au niveau local (zooms par territoire)
 - Mettre en place un groupe de travail départemental pour élaborer le cahier des charges de cet outil (contenu, support, modalités de mise jour...)

20.2.3.6 Comment faciliter les transitions entre les dispositifs organisés le plus souvent par âge ?

Éléments ajoutés lors de la réunion n°2 :

Constats :

Lorsque le gestionnaire est le même pour les structures de la petite enfance et celles du périscolaires, le lien est facilité et la transition se fait plus naturellement. Pour les participants, c'est surtout lorsque les gestionnaires sont différents que



les liens sont à travailler, notamment lorsque les périmètres de compétences des gestionnaires (communes, EPCI) sont différents.

Pour les participants, il est important de valoriser les actions sur cette tranche d'âge qui recouvre des problématiques différentes. Les besoins et les attentes des enfants de 10-12 ans sont en effet très différents de ceux des enfants de 7-9 ans.

Les professionnels présents soulignent qu'ils ont de plus en plus de demandes sur cette tranche d'âge pour des activités différentes.

Avant 10 ans, les enfants fréquentent les ALSH à l'initiative des parents le plus souvent. Après 10 ans, les jeunes fréquentent les structures le plus souvent de leur propre initiative et ont donc des attentes différentes.

Les structures ne répondent le plus souvent pas à des besoins spécifiques.

Par ailleurs, cela est plus compliqué lorsque la structure ne dispose pas d'offres pour les adolescents. Lorsqu'il y a une continuité possible avec un service jeunesse, des activités communes avec les préados et les adolescents peuvent être proposées (mini séjours rassemblant les 10-15 ans par exemple). Dans les centres sociaux qui proposent des offres de la petite enfance aux jeunes adultes, des réflexions sont en cours sur la création de pôles enfance jeunesse, afin de travailler de manière transversale sur les différentes tranches d'âges. Dans certaines structures la notion de transition est travaillée grâce à la mise en place d'un club « préados ».

Solutions / propositions :

- Rendre les enfants acteurs de leurs activités pour faciliter la transition vers l'adolescence
 - o Encourager les projets en commun avec les tranches d'âges supérieurs
- Travailler sur la formation des animateurs jeunes
 - o Mettre en place un groupe de travaux pour réfléchir aux outils qui peuvent être mis à disposition pour répondre aux besoins de cette tranche d'âges

20.2.3.7 Comment faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire et le travail en réseau ?

Éléments ajoutés lors de la réunion n°2 :

Pour les participants, il est important de développer des outils de réflexion larges en incluant les associations. Il est intéressant de faire des réunions de réseaux avec les différents acteurs et partenaires intervenant sur cette tranche d'âge en début d'année afin de faciliter une action coordonnée sur un territoire. Il est essentiel de créer des réseaux, en premier lieu par type de structures (ALSH, centres sociaux...) mais également transversaux.

Afin de mener une action coordonnée, il est important de recenser toutes les activités proposées pour cette tranche d'âge et notamment celles proposée via des associations familiales membres de l'UDAF et dont les activités sont autour du loisir, de l'aide au devoir et qui fonctionnent notamment avec des bénévoles. Ces associations n'ont pas accès à beaucoup d'outils et de moyens, elles se trouvent souvent à côté du périscolaire et n'ont pas connaissance des aides disponibles via la CAF par exemple.

Solutions / propositions :

- Envisager d'étendre les missions d'Animation Enfance du Haut Rhin à l'animation de réseaux locaux des acteurs de l'enfance (associations, gestionnaires de dispositifs)



20.3 « Agir pour l'adolescence (12 - 17 ans) »

Version amendée et validée par les participants

Les éléments du compte-rendu de la 1^{ère} réunion modifiés lors de la 2^{ème} réunion apparaissent en bleu.

20.3.1 Participants

Nom	Prénom	Organisme	Réunion du 24/04	Réunion du 03/05
SISSOKO	Amadou	CSC Lavoisier Brustlein	X	X
MONGODIN	Audrey	CC Porte d'Alsace Largue	X	ABS
FAUDOT	Guillaume	CC Porte d'Alsace Largue	ABS	X
FUNK	Edith	UDAF	X	X
NETZER	Sébastien	MJC Bollwiller	X	X
WIESER	Agathe	La Passerelle	X	Excusée
MAZZA	Céline	Les copains d'abord	X	X
KIPPELEN	Daniel	Les copains d'abord	X	ABS
CLERGUE	Antoine	Animateur Relais CSC Colmar	X	X
FRAGALE	Piero	APSM Educateur spécialisé	X	X
MEYER	Marie-Odile	Chef de service adjoint	X	X
RAUSCHER	Nadine	Chef de service	ABS	
MENENDEZ	José	FDFC Alsace	X	X
CARGEMEL	Véronique	Chef de service adjoint	ABS	ABS
ZEMB	Emmanuelle	Maison des Adolescents	X	X
LEITE	Sandra	CTT CAF	X	X
PASTEGER	Mathilde	Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin	X	X
WAGEMANN	Alain	CCAS de Saint-Louis	ABS	X
AMEUR	Kamel	DDCSPP	ABS	ABS
JEANJEAN	Anne	DDCSPP	X	X
BERNE	Samuel	CAF du Haut-Rhin	X	X



Programme de travail prévu pour les 2 réunions du groupe

L'état des lieux a mis en lumière le fait que les acteurs publics sont engagés en faveur des adolescents et des jeunes :

- Mise en place au niveau de la Branche Famille, en janvier 2016 d'orientations relatives à la jeunesse, et déploiement de nouvelles actions au niveau de la CAF du Haut-Rhin depuis 2016
- Mise en place par la DDCSPP d'une fiche action à destination des 16-25 ans dans le plan pauvreté
- Mise en place de la commission départementale du suivi de l'absentéisme scolaire

L'adolescence et la jeunesse constituent des priorités pour les différentes institutions.

Toutefois, à partir du collège, l'offre de dispositifs de loisirs et d'accompagnement des adolescents diminue et/ou ne semble plus adaptée à ce public. De plus, la visibilité des actions existantes pourrait être améliorée.

Enfin, la prévention des difficultés éducatives, sociales, scolaires... est indispensable à cet âge, afin de faciliter l'intégration à l'âge adulte.

Dans le cadre de ce groupe de travail, les thématiques qui ont été discutées :

- Comment garantir une offre de services accessible, équilibrée et de qualité sur les territoires ?
- Comment développer des réponses adaptées ?
 - Comment imaginer et développer des dispositifs et des modes d'actions spécifiques pour les adolescents (activités différentes en termes de loisirs, « portes d'entrée » différentes...) selon les types de besoins (loisirs, prévention, santé, études, orientation professionnelle) ?
 - Comment prévenir les situations de fragilité (échec scolaire...) ?
 - Comment encourager le développement des initiatives de projets par les jeunes ?
- Comment améliorer l'information et la lisibilité des dispositifs ?
- Comment renforcer le pilotage partenarial de la politique départementale en direction des adolescents ?
- Comment faciliter les transitions entre les dispositifs s'adressant aux enfants et ceux s'adressant aux ados puis aux jeunes adultes ?
- Comment développer les actions coordonnées et le travail en réseau ?
- Comment optimiser les interventions et les dispositifs ?

20.3.2 Déroulement des réunions

20.3.2.1 Attentes des participants quant au groupe de travail (tour de table)

Certains professionnels présents ont soulevé le fait que la politique en direction de la jeunesse est souvent le « parent pauvre » des politiques locales : les enfants, plus jeunes, bénéficient souvent de nombreux dispositifs d'accompagnement, mais dès qu'on entre dans l'adolescence, la demande évolue et les offres d'accompagnement proposées par les acteurs publics se dispersent.

Or, ce sont souvent des actions globales destinées à l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans qui sont proposées à ce public particulier, avec des attentes et des besoins spécifiques. Aussi, les participants ont identifié les enjeux suivants :

Connaissance des dispositifs et partenariats existants

- Réaliser un diagnostic des actions et des dispositifs existants sur le département à destination de ce public.
- Faire connaître les dispositifs présents et mobilisables sur le territoire.
- Identifier les porteurs des projets pour travailler plus facilement en partenariat.
- Faciliter les échanges entre les partenaires locaux.
- Améliorer le portage politique et institutionnel des politiques jeunesse.

Offre et modalités d'accompagnement

- Travailler des accompagnements coordonnés entre les acteurs.
- Faire évoluer l'offre pour s'adapter aux attentes des jeunes (fin du simple « local jeune »).
- Mobiliser et généraliser des dispositifs locaux à l'échelle départementale mais également expérimenter des dispositifs nationaux et créer de nouveaux dispositifs.
- Mettre en place des actions pérennes.
- Renforcer la place de la politique jeunesse parmi les politiques publiques mises en œuvre par les collectivités.



- Identifier et proposer une offre d'activité aussi dans le secteur rural.

Par ailleurs, de nombreux participants ont souligné le rôle et la place des familles de ces jeunes, avec lesquels il faut construire des relations de confiance et qu'il faut parfois aussi soutenir dans leurs relations avec leurs adolescents.

20.3.3 Réflexions et pistes d'action proposées

20.3.3.1 Adapter et développer l'offre à destination des adolescents.

L'importance des activités de loisirs en tant que clef d'entrée des dispositifs d'accompagnement.

Les participants ont fait part de plusieurs actions qui permettent d'initier les liens avec les adolescents. Ils relèvent notamment que le sport peut être une clef d'entrée intéressante.

En effet, l'accompagnement dans la pratique d'une activité sportive, initialement pour faciliter l'accès à un club par exemple avec une aide financière, peut permettre le repérage de problématiques.

Dans le cadre des activités périscolaires, le sport est un espace de rencontre qui est prétexte à l'échange avec les professionnels. Le lien que les animateurs vont créer va permettre d'entretenir un contact avec le jeune tout au long de son parcours.

Cependant, le sport peut également être pratiqué dans un cadre autonome par des jeunes habitués à la pratique sportive, il est alors plus difficile de les raccrocher à un dispositif.

D'une façon générale, l'offre d'animation à destination des jeunes (notamment l'offre de loisirs quelle qu'elle soit) est essentiellement un prétexte pour une rencontre éducative, la création de liens, etc.

Les professionnels identifient ainsi plusieurs catégories de jeunes :

- Des jeunes autonomes, qui sont motivés par la pratique d'une activité mais qui ont des problèmes de financement et qui souhaitent être accompagnés dans ce cadre.
- Des jeunes qui sont en mobilité sur le territoire, et qui n'ont pas de repères sur leur nouveau territoire d'arrivée, ces derniers sont alors en attente d'un service qui puisse leur permettre de recréer des liens.
- Des jeunes qui sont en marge des services, des dispositifs et qui ont besoin d'être guidés par les professionnels. Il s'agit du cœur de cible des acteurs sociaux au niveau local.

D'une façon générale, le public des adolescents qui a besoin de soutien est un public qui rencontre souvent des difficultés multiples dont des problèmes de confiance en soi, des liens avec les adultes à travailler, etc.

La pratique d'activités sportives, culturelles, adaptées permet « d'accrocher ces jeunes » pour les amener ensuite vers des dispositifs de droit commun. La création d'un lien solide va permettre d'initier un travail pérenne.

Les professionnels ont noté la nécessité d'organiser une continuité éducative dans l'accompagnement du jeune. Ceci est facilité quand les liens entre l'animateur et le jeune sont solides et traversent les périodes de transition, spécifiquement à 16 ans.

L'accueil périscolaire facilite cette continuité en favorisant la construction de lien à la préadolescence. Les adolescents connaissent alors déjà les animateurs et les structures qui vont pouvoir les accueillir puisqu'ils les côtoyaient déjà par le passé.

- Il est à ce titre important d'éviter le renouvellement fréquent des professionnels pour permettre la conservation d'un cadre fixe de référence. Les professionnels présents lors du groupe ont relevé que les animateurs jeunes, par leur constance et leurs qualités relationnelles, jouent un rôle très important dans l'instauration du lien avec le jeune.

Le lien avec la famille est également important et doit être travaillé.

- Exemple : La confiance que les parents vont accorder au professionnel. Pour permettre l'installation de cette confiance l'Association les Copains d'abord propose la réalisation de « mini-séjour » d'1 nuitée, pour encourager la participation des enfants et permettre aux parents, et aux jeunes de tester un séjour hors du milieu familial.

Plusieurs freins ont par ailleurs été identifiés par les participants au groupe :

- Les accueils périscolaires ne sont fréquentés que par quelques enfants et de nombreux jeunes ne viennent pas dans ces accueils.



- Les accompagnements doivent être personnalisés : si les activités proposées doivent être larges et variées pour s'adresser et intéresser le plus grand nombre, il faut aussi qu'elles permettent aux jeunes d'évoquer des sujets plus personnels, individuels. A cet âge, les adolescents ont de plus en plus besoin de relations individuelles directes et se retrouvent souvent moins dans les activités proposées en collectif.
- Il n'existe pas pour le moment de professionnels spécifiques dédiés au « raccrochage » de jeunes qui seraient plus difficilement mobilisables dans les dispositifs car culturellement éloignés ou avec des situations très complexes.

Solutions / propositions :

Développer la continuité éducative avec un parcours pour le jeune :

- Favoriser la création de liens avec les enfants accueillis dans le cadre des activités périscolaires pour permettre un accompagnement dans la durée, notamment à leur adolescence.
 - o Collaborer avec les parents pour faciliter la création des liens.
 - Exemple des mini-séjours portés par Copain d'Abord.
 - o Accompagner le jeune dans la pratique d'une activité de loisirs.
 - o Favoriser la présence d'animateurs référents, présents dans le long terme.

Une offre d'accompagnement qui doit évoluer avec le jeune

A la fin du collège, les jeunes sortent fréquemment des dispositifs car ils se dispersent sur le territoire, le plus souvent pour poursuivre leur scolarité dans un lycée professionnel ou général.

Les professionnels qui interviennent sur cette tranche d'âge spécifique sont moins nombreux, or l'accompagnement qui est nécessaire à partir de 16 ans est plus individualisé.

A partir de 16 ans, l'accompagnement se fait de manière plus ciblée. En ce sens par exemple les actions portées par les PIJ permettent des réponses à des questions précises en matière de formation et d'emploi. Les besoins identifiés portent notamment sur :

- L'emploi & la formation,
- La santé,
- La mobilité.

Il s'agit alors plus d'un accompagnement à la participation sociale et sociétale (montage de projets) que la seule mise en place d'animations et d'activités collectives. Néanmoins, la phase de création du lien avant 16 ans est importante car elle permet au jeune d'avoir des repères identifiés, des personnes ressources.

En milieu urbain, les partenaires avec des structures établies peuvent être force de propositions et accompagner les jeunes, les réorienter vers les acteurs du territoire, notamment les Centres Socio-culturels, les MJC.... Mais en milieu rural, les relais sont bien moins nombreux.

Les participants soulèvent l'importance des politiques locales et des partenariats pour venir répondre aux besoins de ce public en développant l'offre de service sur tout le territoire (y compris dans le milieu rural).

Par ailleurs, la politique éducative menée est souvent globale, pour tous les jeunes, alors qu'il y aurait besoin de cibler les actions de prévention sur certains jeunes qui passent à travers les mesures de prévention généralistes.

Solutions / propositions :

- Développer les actions et l'offre de service en milieu rural,
 - o Développer notamment la présence des centres socio-culturels, [des MJC](#), [des Foyers Clubs](#), etc.
 - o Développer la présence des animateurs jeunes qui peuvent éventuellement être mutualisés entre plusieurs communes.

Développer la continuité éducative avec un parcours pour le jeune :

- Eviter le phénomène des « perdus de vue » lors du passage au lycée
 - o Mettre en place des actions de prévention ciblées sur certains jeunes qui ne sont pas déjà connus des structures d'accompagnement
 - o Développer les actions d'accompagnement individuelles pour les publics de jeunes à partir de 16 ans sur la base de ces actions de prévention ciblées



20.3.3.2 Prévenir les situations de fragilité (échec scolaire...)

L'importance du travail partenarial dans le cadre de situations complexes

Les membres du groupe de travaillent notent l'importance d'un travail partenarial pour identifier les jeunes avec des forts risques de fragilité et mettre en place un accompagnement adapté.

A travers des regards et des modalités d'accompagnement et d'intervention différents, les professionnels vont pouvoir mettre en place des actions complémentaires.

A ce titre, la Maison des Adolescents est reconnue comme un acteur clé concernant la santé et particulièrement la santé mentale des adolescents. La MDA accompagne les jeunes et leurs familles mais soutient également les professionnels grâce à de la formation sur le processus et les thématiques adolescentes et/ou en apportant un éclairage pluri professionnel sur les situations complexes rencontrées.

Une Commission multipartite sur le décrochage scolaire et le suivi de l'absentéisme existe dans le département (CDAS). Au-delà d'un certain nombre de jours d'absence les familles sont convoquées et un suivi individuel est proposé. Cette commission permet de réaliser ce travail de repérage et de proposer un accompagnement.

Egalement, les professionnels de la protection de l'Enfance et les assistantes sociales scolaires peuvent servir de relais et réorienter les familles et les jeunes en fonction de leurs besoins vers des acteurs spécialisés.

Solutions / propositions :

- Formaliser le partenariat avec l'éducation nationale afin de développer les activités en dehors du cadre scolaire et de faire en sorte que les professionnels de l'éducation nationale orientent des jeunes vers les activités sociales proposées par les acteurs socio-culturels ou de l'éducation non formelle.
 - o Travailler des relations entre les animateurs et les personnels des collèges pour intervenir sur les groupes susceptibles ou en train de décrocher.
- Travailler avec les professionnels de la prévention spécialisée en dehors de l'institution collège, avec des sorties, des projets, en gardant pour but de faire revenir le jeune au collège / lycée.
- Développer les lieux d'échanges entre professionnels pour permettre des actions coordonnées en direction des jeunes avec des situations complexes.
 - o Organiser des temps d'échange pour faciliter la coopération des acteurs
 - o Améliorer la communication et la synergie entre les acteurs

Le degré de partenariat entre les acteurs locaux est variable d'un territoire à l'autre et à nouveau, la différence d'offre de service existant entre le milieu urbain et le milieu rural est notable.

Exemple : Dans le cadre de la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS, la Maison des Adolescents du Haut-Rhin a travaillé en partenariat avec le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent pour permettre l'ouverture d'une antenne de la MDA à Sainte Marie aux Mines. La présence de la MDA est en effet forte sur les territoires urbains (M2A ainsi qu'une antenne colmarienne) ; au sein des Communes rurales, à défaut d'une antenne MDA, ce sont les professionnels de l'Education Nationale (collèges et lycées) qui relaient les jeunes vers la MDA à Mulhouse ou à Colmar.

Enfin, les professionnels présents notent que les volontés politiques sont différentes selon les territoires. Les territoires ruraux ne sont pas encouragés à développer des politiques locales en direction de la jeunesse notamment. Selon les participants, il manque une définition claire de la politique jeunesse au niveau départemental pour qu'il y ait des référentiels communs aux différents acteurs.

L'action en direction de la jeunesse peut être portée selon plusieurs cadres déclaratifs, mais certains ne sont pas mobilisés dans le département :

- Exemple : La « convention d'accueil de jeunes » permettrait des taux d'encadrement spécifiques, natures de financements différentes, etc. et pourrait faciliter la mise en place des actions et projets



Solutions / propositions :

- Mettre en place une politique jeunesse départementale avec une base structurée, moderne
 - o Un cadre défini pour la politique jeunesse afin d'apporter de la lisibilité et de la clarté dans les moyens mobilisables (analyse des besoins et réponses à apporter).
 - o Expérimenter de nouveaux modèles d'action (convention d'accueil de jeunes).
 - o Assurer la communication entre tous les acteurs
 - Porteurs politiques,
 - Porteurs financiers,
 - Professionnels de terrain

20.3.3.3 Améliorer l'information et la lisibilité des dispositifs d'accompagnement

Les participants au groupe ont relevé l'importance de lieux de relais et d'échanges d'informations entre les professionnels.

Ils reviennent notamment sur le centre ressource des animateurs (porté par Anim 68) qui existait jusqu'en décembre 2016.

Le centre avait plusieurs objectifs :

- Réaliser des formations thématiques, des conférences,
- Accompagner des professionnels dans leurs pratiques : il pouvait notamment orienter les animateurs vers les autres acteurs du territoire,
- Apporter des outils pour les professionnels.

Le centre diffusait une newsletter qui informait les professionnels sur les évolutions réglementaires, des ressources mobilisables, etc. Il était également identifié comme un acteur facilitateur dans le montage de projets entre les différentes structures.

La DDCSPP et la CAF portent la volonté de relancer le dispositif, il y a eu un appel à projet mais à ce jour aucun porteur n'a été retenu.

Les professionnels du groupe de travail notent que dans le département la politique en direction des adolescents est assez peu coordonnée entre les acteurs avec un manque de visibilité sur les actions réalisées par les différents partenaires.

Des initiatives existent :

- Exemple : Expérience à la M2A avec un projet de sensibilisation des jeunes sur la consommation d'alcool : le projet a été porté sur plusieurs mois entre différents acteurs (dont des lycées)⁵⁹.
 - o Les résultats ont été positifs :
 - De nombreux jeunes ont été impliqués
 - Professionnels qui pouvaient échanger leurs expériences

Les professionnels du groupe ont repéré plusieurs freins à la mise en place d'un travail partenarial :

- La distinction entre les territoires urbains et ruraux, en effet, les initiatives portées dans les villes fonctionnent mieux :
 - o Il y a une « injonction » de travailler ensemble en raison d'une proximité des partenaires, d'acteurs politiques communs.
- Le travail inter-territoire n'est pas obligatoire, il n'y a donc pas forcément d'envie et de dynamique de porter des projets multi acteurs.

Les participants questionnent également les canaux de communication à utiliser. Ceux-ci doivent en effet être différenciés selon leurs cibles.

La communication ne peut pas se cantonner à un vecteur unique, puisqu'il s'agit de travailler sur :

- Une communication à destination des jeunes
- Une communication à destination des parents
- Une communication plus large pour les professionnels et les partenaires

⁵⁹ Etude HBSC Alsace 2014 relatif à la santé des collégiens alsaciens.



Le groupe soulève par ailleurs des points de vigilance quant à la diffusion de l'information

- L'utilisation des réseaux sociaux et des nouvelles technologies comme moyens de communication suppose un équipement de la part des familles, ainsi qu'une maîtrise des codes de communications utilisés, et une connaissance de la langue française.
- Les parents peuvent avoir recours à d'autres sources d'information, notamment les CRIJ, PIJ, etc. mais le maillage territorial est inégal et les ressources de ces lieux sont limitées.

Solutions / propositions :

Remettre en place un centre de ressources sur le territoire :

- Développer une structure ressource facilitatrice pour le montage de projet multi-acteurs, la recherche d'informations, etc.

Développer des projets multi acteurs

- Monter des projets en partenariat entre les acteurs de plusieurs territoires du département pour permettre des actions coordonnées et une meilleure connaissance des partenaires mobilisables.

Mettre en place une communication accrue et spécialisée

- Distinguer et adapter les communications en fonction des publics (familles, jeunes, professionnels)

20.3.3.4 Développer les actions coordonnées et le travail en réseau

Le travail avec l'Education nationale

Les participants relèvent la nécessité de travailler avec les collègues et les équipes pédagogiques pour faciliter les liens entre les professionnels, mais aussi l'identification par les jeunes des animateurs, et des services disponibles.

- Exemple : Dans le cadre de projets autour d'actions culturelles, faire intervenir les animateurs jeunes dans les collèges, pour porter des projets en commun.
 - o Structure La Passerelle :
 - relai culturel qui monte des projets avec les enseignants sur des spectacles
 - Web radio, au sein même d'un collège avec un travail sur la prise de parole, la confiance en soi, travail sur le harcèlement, etc.

Ce travail en partenariat entre les enseignants et les éducateurs peut permettre d'amener de nouveaux outils aux enseignants (théâtre forum).

Les membres du groupe de travail ont relevé que, fréquemment, les coopérations entre les collègues et les professionnels de l'accompagnement sont le résultat de la volonté d'un acteur particulièrement engagé dans cette thématique (proviseur, enseignant, etc.).

Les participants notent par ailleurs que la coopération qui peut se mettre en place avec l'éducation nationale doit se faire selon un partenariat institutionnel clair avec un cadre d'action défini, car les animateurs doivent conserver une place et fonction externe au fonctionnement classique de l'école.

Solutions / propositions :

Développer les partenariats institutionnels (cf. supra sur le partenariat spécifique avec l'éducation nationale)

- Faciliter la mise en place d'actions communes
- Installer une dynamique partenariale à toutes les strates hiérarchiques :
 - o Une coordination portée par les responsables institutionnels peut redescendre sur les équipes de terrain.
- Structurer les actions partenariales



20.3.3.5 Garantir une offre de services accessible, équilibrée et de qualité sur les territoires

La mise en place un cadre d'action commun

Les participants au groupe de travail ont fait part de la nécessité de cartographier les dispositifs déjà existants sur le territoire. Néanmoins, ceci est contraint par le manque de définitions communes des termes « politiques jeunesse, services jeunesse, etc. ». Ils ont noté une confusion fréquente entre politique jeunesse et problématique jeunesse.

Il n'existe pas de cadre formel pour toutes les activités réalisées à destination des jeunes. Aussi, certaines des actions réalisées peuvent ne pas être remontées ou communiquées car non identifiées comme étant des actions socio-éducatives (exemple : les actions des clubs sportifs).

A ce titre, les professionnels ont noté l'importance de comprendre les actions socio-éducatives dans une acception large et de tenir compte de l'offre éducative non formelle.

Par ailleurs, ils ont constaté que pour les activités ou accueils pour lesquels un cadre formel existe, il n'y a pas de véritable orientation sur le contenu pédagogique des accueils. Les membres du groupe ont cependant noté que certains outils ou références nationales pourraient être mobilisés à cette fin avec notamment un plan national Jeune qui porte des orientations stratégiques pour ce public.

Les professionnels ont également relevé la difficulté à recenser des événements ponctuels portés par des associations. De même, de nombreuses actions ont été soumises à la CAF lors de l'appel à projets Fonds publics et territoire dans le cadre de l'axe 3 relatifs aux jeunes, mais ces dernières ne font pas l'objet d'une catégorisation ou d'un classement par objet, thématiques, etc. ce qui rend difficile un référencement.

Egalement, les actions portées par des organismes culturels (scoutisme, jeunesse catholique, etc.) ne sont que peu visibles alors même que ces organisations sont reconnues.

Solutions / propositions :

Développer un référentiel d'action commun aux acteurs

- Poser le cadre partagé d'une politique jeunesse
- Définir des orientations départementales cadre pour les actions jeunesse

Favoriser la communication des actions réalisées

- Répertorier et classer les actions
 - Cartographier l'offre, les relais disponibles
- Evaluer les actions
 - Analyser les facteurs de succès ou d'échec

La connaissance du public et de ses attentes

Les participants ont noté un fort enjeu autour de la connaissance du public et de ses attentes. Ils relèvent que le public des adolescents n'est plus captif entre 12-17 ans et que l'offre de services à leur destination doit être une offre d'accompagnement plus qu'une offre « d'assistantat ». Il s'agit alors de créer une dynamique avec le jeune, pour l'accompagner dans la réalisation d'un projet.

Les professionnels ont fait part de l'intérêt à développer une offre qui sort de « l'offre catalogue » et propose des espaces d'engagement en fonction des capacités de chacun. Il s'agit alors de mettre en place des services pour accompagner les jeunes dans le portage d'action (cadre des « juniors associations », dispositif sac à dos, etc.).

- Exemple : La Maison des Adolescents propose des accompagnements dans la définition de projets de vie limités à 6 mois dans lesquels le jeune est acteur principal de son projet.

Les membres du groupe ont indiqué qu'un accompagnement au plus près du jeune et de ses besoins doit se faire sur tous les lieux de vie et de socialisation du jeune.

Ceci passe notamment par la mise en place « d'actions hors les murs ». Les professionnels ont relevé que le réinvestissement de l'espace public permet de travailler efficacement sur les représentations sociales du jeune en véhiculant une image positive de ce dernier et en favorisant l'inclusion sociale. Les jeunes peuvent alors être accompagnés dans un processus de socialisation.

- Exemples :
 - FDFC Alsace, pour les événements organisés sur le territoire, un animateur est présent pour accompagner un petit collectif de jeunes dans le portage d'une action.



- Pour les évènements organisés par les Conscrits (passage à la majorité), un animateur accompagne le groupe la 1^{ère} année.

Ces accompagnements sont cependant conditionnés par la mise en place d'une bonne coordination entre les différents acteurs pour permettre une continuité de l'action éducative. Les professionnels ont fait part de la nécessité de mettre en place des approches en équipe pluridisciplinaire qui comprennent à la fois le travail avec les animateurs, éducateurs, mais aussi avec les travailleurs sociaux, psychologues des différentes structures (MDA, Centres Hospitaliers, PJJ, etc.)

Solutions / propositions :

Améliorer la connaissance du public et de ses attentes

- Identifier les besoins et attentes des jeunes en fonction des territoires
 - Réaliser des diagnostics locaux
- Proposer une « offre d'accompagnement » et des espaces d'engagement

Développer l'accompagnement global du jeune

- Favoriser les accompagnements « hors les murs » (service civique, journées citoyennes, etc.)
- Développer la coordination entre les acteurs

L'adaptation et l'accès aux services

Les attentes des jeunes doivent être différenciées de celles des familles et des partenaires institutionnels. De même les actions proposées doivent être adaptées et personnalisées en fonction du territoire de réalisation. Les problématiques rurales et urbaines pouvant différer. En effet, en milieu rural les jeunes peuvent rencontrer des difficultés pour se rendre sur les lieux d'animation, de socialisation.

Néanmoins les professionnels relèvent que des initiatives existent pour faciliter la participation des jeunes confrontés à des problèmes de mobilité.

- Exemple : Possibilité pour la CAF de financer des véhicules 9 places qui permettent de créer des habitudes de déplacement en organisant des actions dans les différentes communes et non dans un lieu central.

Les membres du groupe ont noté par ailleurs que le frein à la mobilité peut également se rencontrer en zone urbaine avec des cloisonnements par quartier.

Solutions / propositions :

Adapter l'offre de services aux territoires (rural, urbain).

Développer et faciliter l'accès aux dispositifs dans les zones rurales.

- Soutenir les acteurs locaux (financement d'actions itinérantes, véhicules, etc.)

20.3.3.6 Renforcer le pilotage partenarial de la politique départementale en direction des adolescents

Les membres du groupe ont relevé la nécessité d'un portage institutionnel fort des politiques jeunesse, tant à l'échelle départementale qu'à l'échelle locale. Ceci, notamment par un accompagnement structurel et non plus ponctuel des collectivités territoriales.

Les professionnels ont soulevé l'intérêt que pourrait avoir un acteur qui coordonnerait spécifiquement les actions en direction de la jeunesse dans le département. A ce titre, la mise en place de la future COG prévoit la construction d'un réseau Acteur Jeunesse.

Ils ont ainsi interrogé la possibilité de créer, sur le modèle de la CDAJE, une commission spécifique à la jeunesse qui serait subdivisée en 2 organes destinés respectivement au 12-16 ans et 17-20 ans.

- Exemple : Le « Groupe Qualité », sur la petite enfance, qui est un organe de pilotage et de veille d'Animation Enfance du Haut Rhin, et qui réunit tous les acteurs locaux CD, MSA, CAF, etc.

Cette commission permettrait la coordination entre les acteurs, ainsi que la réflexion sur l'offre de service, les zones couvertes, etc.



Solutions / propositions :

Proposition de création d'une instance de pilotage dédiée à l'adolescence.

- Organiser la réflexion départementale entre les acteurs
- Favoriser la coordination des actions

20.3.3.7 Faciliter la transition entre les dispositifs et les âges

Les professionnels ont relevé que les jeunes bénéficient d'activités jusqu'à 18 ans, mais qu'ensuite celles-ci sont plus réduites. Ils ont fait part de la nécessité de renforcer les partenariats entre les acteurs locaux pour permettre des transitions facilitées.

- Exemple : Travail en partenariat avec les missions locales et avec Sémaphore qui peut orienter les jeunes vers les acteurs locaux.

Quelques initiatives existent, cependant elles ne répondent qu'à une demande ponctuelle et ne sont pas une solution sur le long terme :

- Exemple :
 - o Les Pratiques Sportives Ouvertes (PSO) mises en place à Mulhouse.
 - o Extension des activités d'un CSC jusqu'à 25 ans.

De plus, les attentes en offre d'activités varient rapidement entre les générations de jeunes et il y a un besoin permanent d'adaptation. Les participants ont également fait part de l'intérêt d'élargir des dispositifs du secteur adulte pour permettre l'accès des jeunes adultes de moins de 25 ans.

Les membres du groupe ont noté par ailleurs l'importance de faire le lien avec les familles pour proposer un accompagnement du jeune dans son environnement familial. L'accompagnement du jeune doit être global et se faire sur tous les lieux de vie, en développant les initiatives formelles et informelles (café parents, etc.).

- Exemple :
 - o FDFC :
 - Lors du passage de l'école élémentaire au collège : des temps d'échanges avec un animateur jeune et des journées d'intégration sont organisées.
 - Mise en place de permanences délocalisées pour accompagner les jeunes dans la recherche d'emploi.

Néanmoins, les acteurs ont noté que les jeunes touchés lors de ces actions sont essentiellement des jeunes assez autonomes qui ne rencontrent pas forcément des difficultés importantes.

Solutions / propositions :

Renforcer les partenariats entre les acteurs

- Développer la coordination entre les dispositifs,
- Faire le lien avec les dispositifs de soutien à la parentalité

20.3.3.8 Optimiser les interventions et les dispositifs

Les professionnels présents ont noté que la couverture territoriale en dispositif d'accompagnement est variable. La bande rhénane est très peu couverte notamment.

Le portage institutionnel est important pour optimiser les partenariats et la coordination des dispositifs.

- Exemple :
 - o L'APSM à Mulhouse travaille avec l'Education nationale et la Mairie
 - o La Maison des Adolescents conduit une action à Sainte Marie-aux-Mines en partenariat avec le CSC dans le cadre du CLS. Cette action rassemble à la fois, l'ARS, le CSC local, l'Education nationale et les acteurs de la jeunesse (mission locale, psychologue, centre hospitalier de Sélestat, etc.). Cette expérimentation a été pérennisée.
 - o Les Copains d'abord : Une coordination assez naturelle avec La Passerelle et l'Île aux copains. Un Partenariat avec un collège à Bourzwiller avec la mise en place de sortie neige. Action qui a été rendue possible en raison d'un investissement de l'éducateur sportif et de la principale du collège.

Cependant, les membres du groupe ont fait part d'existence de « partenariats de fait » entre les acteurs locaux qui interviennent sur les mêmes aires géographiques mais de peu de coordination institutionnelle ou de formalisation.



Ils relèvent l'intérêt de faire travailler les équipes de terrain entre-elles dans le cadre d'une coopération structurée et pas seulement en raison d'une proximité géographique ou d'un réseau de connaissances.

Solutions / propositions :

Développer la formalisation des partenariats entre les acteurs (conventionnement).

- Mettre en place des cadres structurés permettant de définir notamment
 - Rôle des acteurs
 - Domaine d'expertise



20.4 « Agir pour les jeunes (18-25 ans) »

Version amendée et validée par les participants

Les éléments du compte-rendu de la 1^{ère} réunion modifiés lors de la 2^{ème} réunion apparaissent *en bleu*.

20.4.1 Participants

Nom	Prénom	Organisme	Réunion du 25/04	Réunion du 4/05
HASLER	Yannick	CSC Lavoisier Brustlein	X	X
KOBEL	Christiane	UDAF	X	X
SLIMANI	Malik	CSC Pays de Thann	X	X
SCHWALM	Samuel	Relais CSC Florimont/Bel-Air	X	X
D'ALLESSIO	Sabrina	FDFC Alsacae	X	X
ROSSIGNOL	Sandra	Inspecteur - aide sociale à l'enfance	X	Excusée
CASTEX	Marlène	CTT CAF	X	X
FISCHER	Céline	Prévention spécialisée	X	X
GNAEDIG	Marie-Madeleine	MSA	X	X
AMEUR	Kamel	DDCSPP	ABS	ABS
PORTHAL	Edith	Délégué générale de la Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin	X	X
LUX	Brigitte	DDCSPP	X	X
GROSJEAN	Isabelle	CAF	X	ABS
DARGAUD	Vivien	Semaphore	ABS	X
HENGY	Stephane	Elan Sportif	ABS	X

Programme de travail prévu pour les 2 réunions du groupe

L'état des lieux a mis en lumière le fait que les acteurs publics sont engagés en faveur des jeunes

- Mise en place au niveau de la Branche Famille, en janvier 2016 d'orientations relatives à la jeunesse, et déploiement de nouvelles actions au niveau de la CAF du Haut-Rhin depuis 2016
- Mise en place par la DDCSPP d'une fiche action à destination des 16-25 ans dans le plan pauvreté
- Mise en place de la commission départementale du suivi de l'absentéisme scolaire

Les jeunes constituent une priorité pour les différentes institutions.



Toutefois, les dispositifs en faveur des jeunes adultes sont assez peu nombreux et relativement peu visibles. L'insertion sociale et professionnelle peut être compliquée. Les jeunes adultes ont besoin de relais aisément identifiables en cas de besoins.

Dans le cadre de ce groupe de travail, les thématiques qui ont été discutées :

- Comment renforcer le pilotage partenarial de la politique départementale en direction des jeunes ?
 - Comment renforcer la fonction d'observatoire de l'offre et des besoins ?
 - Comment développer les actions coordonnées – Optimiser les interventions et les dispositifs ?
 - Comment faciliter le travail en réseau ?
- Comment garantir une offre de services en direction des jeunes accessible, équilibrée et de qualité sur les territoires ?
 - Comment imaginer et développer des dispositifs et des modes d'actions spécifiques pour les jeunes (activités différentes en termes de loisirs, « portes d'entrée » différentes...) selon les types de besoins (loisirs, prévention, santé, études, orientation professionnelle) ?
 - Comment développer des réponses adaptées pour les jeunes les plus en difficulté (marginalisation, pauvreté, échec scolaire...) ?
 - ↳ Prévenir les situations de marginalisation des jeunes
 - Comment encourager le développement des initiatives de projets par les jeunes ?
- Comment faciliter les transitions avec les dispositifs s'adressant aux adolescents ?
- Comment améliorer l'information des familles et des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les professionnels et porteurs de projet : optimiser et rendre lisible l'existant ?

20.4.2 Déroulement de réunions

20.4.2.1 Attentes des participants quant au groupe de travail (tour de table)

Les participants au groupe de travail ont fait part d'attentes fortes sur le développement de la politique jeunesse dans le département.

En effet, les professionnels partagent le constat que de nombreuses actions sont mises en place pour les enfants de moins de 11 ans, mais que les dispositifs en direction des adolescents et des jeunes adultes sont peu nombreux et peu connus.

Travail partenarial afin de favoriser le parcours des jeunes

- Développer la mise en place de dispositifs coordonnés pour permettre un parcours du jeune.
- Faciliter les rencontres et les échanges entre les partenaires.
- Améliorer la connaissance des partenaires et les relais mobilisables.

Services et offres d'accompagnement

- Mettre en place des accompagnements spécifiques pour les jeunes avec des parcours complexes (notamment à la sortie des dispositifs ASE).
- Développer l'accompagnement des jeunes dans le montage de projet
- Faire évoluer les accueils à destination des jeunes et les modes de fonctionnement.
- Valoriser les actions et les offres existantes, telles que le service civique par ex.
- Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi, au logement et l'accès aux droits d'une façon plus générale.

20.4.3 Réflexions et pistes d'action proposées

20.4.3.1 Renforcer le pilotage partenarial de la politique départementale en direction des jeunes

Développer les partenariats, notamment entre les secteurs de l'éducation et du socio-culturel, pour faciliter la mise en place d'un parcours du jeune



Les professionnels ont indiqué la nécessité d'accompagner les jeunes dès 18 ans, alors que de nombreux dispositifs ne sont mobilisables qu'après 25 ans.

Or cette période transitoire est importante pour éviter l'aggravation des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes.

- Exemple :

- o Le contrat jeune majeur permet d'accompagner un jeune dans la recherche d'un logement, la mobilisation des aides, etc. Ce dernier est ouvert à tous les jeunes (pas uniquement les jeunes qui ont eu un parcours dans le cadre de l'ASE) qui ont un projet et qui ont besoin d'accompagnement mais est limité aux 18-21 ans.

Cet accompagnement continu des jeunes à tous les âges, nécessite une coordination et un lien important entre les professionnels pour unifier les dispositifs et proposer des parcours aux jeunes concernés.

Les membres du groupe ont fait part de la complémentarité que peuvent avoir les professionnels qui ont des regards et des modes d'actions différents. Ce travail en coopération permet un accompagnement coordonné et complet auprès des jeunes qui le souhaitent.

Les professionnels présents ont relevé l'intérêt des travaux actuellement menés par la CNAF sur la mise en place de réseaux acteurs jeunesse. Ces travaux devraient se concrétiser dans la futur COG et seront ensuite développés opérationnellement à l'échelle locale.

Ils ont noté également le rôle important que peuvent avoir les têtes de réseaux locaux qui peuvent impulser des initiatives et des pratiques partenariales auprès des acteurs institutionnels.

Bien que les participants relèvent une bonne connaissance globale des acteurs mobilisables sur le territoire, ils notent cependant une méconnaissance des dispositifs de l'Education nationale et un manque de coordination entre les milieux de l'éducation et du socio-culturel.

Ce manque de lien peut conduire à un accompagnement des jeunes par des dispositifs redondants ou à des ruptures d'accompagnement plus ou moins brutales en fonction de barrières d'âge ou de structures. De même, les acteurs universitaires (Crous, associations étudiantes, etc.) ne sont que peu informés des dispositifs mobilisables dans le département. *Or, les professionnels ont fait part de l'importance de la question de la précarité des étudiants qui rencontrent des difficultés financières importantes avec notamment une problématique à l'accès au logement.*

Solutions / propositions :

- *Développer et communiquer sur les dispositifs ouverts aux jeunes de moins de 25 ans.*
- Renforcer les actions coordonnées entre les professionnels pour favoriser les transitions entre les dispositifs, sans rupture d'accompagnement.
- Coordonner les dispositifs du secteur l'enseignement et ceux du domaine socio-culturel
 - o Travailler les liens entre l'Education nationale et les acteurs socio-culturels pour les jeunes avant 16 ans
 - o Travailler les liens entre les acteurs de l'enseignement supérieur et les acteurs socio-culturels pour les jeunes majeurs.
 - o Intégrer des acteurs étudiants (associations, CROUS, universités) dans les groupes de réflexion sur les politiques à destination de la jeunesse).

Le nécessaire portage local et une construction partenariale des politiques en direction de la jeunesse

Les professionnels du groupe ont fait part d'un manque de portage des politiques en direction de la jeunesse par les acteurs politiques locaux. En effet, ces derniers ne connaissent pas ou peu les dispositifs qui peuvent être complémentaires à leurs actions. Il y a peu de concertation avec les acteurs spécialisés dans le cadre de la construction des politiques jeunesse. Or, la mise en place de dispositifs coordonnés en vue d'offrir un parcours aux jeunes nécessite une coordination forte entre tous les acteurs.

Les membres présents ont noté que le recours à des professionnels formés est nécessaire pour conduire les politiques locales en direction des jeunes qui doivent être spécifiquement pensées en fonction des besoins recensés sur le territoire.

- Exemple : En zone rurale les jeunes sont fréquemment confrontés à des difficultés liées aux transports.

A ce titre, les participants ont rappelé les difficultés des communes, notamment rurales, à financer des postes d'animateurs qui viendraient accompagner la collectivité dans la définition de la politique jeunesse, puis dans son



animation sur le territoire. De même, les charges d'investissement et de fonctionnement d'un espace dédié aux jeunes sont parfois trop importantes pour les petites communes.

De même, l'animation des lieux d'expression de la citoyenneté (Conseils citoyens, Conseil des jeunes, etc.) est rarement réalisée par des professionnels formés à l'accompagnement des jeunes.

Solutions / propositions :

Professionaliser la construction et l'animation des politiques jeunesse au niveau local

- Développer les groupements d'employeurs pour permettre le financement d'emplois partagés d'animateurs socio-culturel.
- Soutenir les collectivités dans le financement des professionnels
- Intégrer les professionnels spécialisés lors de la construction des politiques locales.
- Favoriser le recours à des professionnels formés pour animer les instances représentatives des jeunes.

20.4.3.2 Garantir une offre de services en direction des jeunes accessible, équilibrée et de qualité sur les territoires

Développer l'offre de services en zone rurale et les accompagnements personnalisables selon l'âge et les besoins des jeunes

Les professionnels présents ont noté que les périodes de transition entre les classes d'âge, qui se caractérisent notamment par le passage du collège au lycée, sont des temps pendant lesquels il est difficile de maintenir un lien avec le jeune.

Cette perte de contact avec les jeunes peut-être accentuée par plusieurs facteurs :

- La ruralité de certains territoires :
 - o Des zones ne sont pas ou peu couvertes par des structures en capacité de proposer un accompagnement au jeune.
 - o Les structures peuvent être difficiles d'accès du fait de transports en communs peu développés et sont confrontés à des difficultés financières dans le financement des actions.
 - o Peu de professionnels ou bénévoles sont disponibles pour encadrer des projets.
- La mobilité des jeunes sur le territoire (changement d'établissement scolaire, etc.) qui génère une perte de liens avec les éducateurs ou professionnels de référence.

Les membres du groupe ont relevé l'intérêt d'une offre diversifiée d'activités en direction des jeunes de moins de 16 ans pour permettre de répondre aux intérêts de chacun et favoriser la création d'un lien précoce. Les professionnels ont fait part de difficultés importantes à « accrocher » des jeunes après 18 ans si un contact n'a pas été travaillé au préalable.

Les accompagnements proposés pour les jeunes majeurs se caractérisent par une nécessaire personnalisation selon le profil du jeune. En effet, les professionnels ont constaté la nécessité de travailler « au cas par cas » en fonction des parcours des jeunes. Il n'est pas possible de généraliser les approches, les réponses apportées doivent être adaptées en fonction du parcours de chacun.

Les professionnels ont indiqué l'importance de l'adhésion du jeune au dispositif. Or, par exemple, à la sortie des dispositifs de l'ASE certains jeunes ne souhaitent pas continuer à être accompagnés.

Les participants ont fait part de plusieurs actions réalisées dans le département qui fonctionnent bien auprès de ce public de jeune adultes.

- Exemple :
 - o La MSA propose plusieurs types d'actions
 - Accompagnement des jeunes dans le montage de projet.
 - Facilitation des départs en vacances (mais seulement jusqu'à 16 ans).
 - Animation d'ateliers thématiques (cuisine pédagogique) et travail du lien intergénérationnel.
 - o Le CSC de Thann a mis en place un lien d'accueil informel destiné à accueillir les jeunes majeurs qui ne sont plus éligibles aux dispositifs classiques. Les jeunes peuvent bénéficier de ce lieu en contrepartie d'un investissement dans la vie du centre socio-culturel.



- Les Foyers Clubs réalisent un travail partenarial avec les acteurs locaux pour rencontrer les jeunes sur leurs territoires, leurs lieux de vie, et venir les accompagner dans la réalisation de projets.
- Dispositif « sac'ados » (pilote par la Caf) :
 - Les jeunes sont accompagnés dans la formalisation d'un départ en vacances en autonomie. Des professionnels les accompagnent dans l'organisation du séjour, et un sac à dos (contenant des chèques services, une carte, etc.) est offert à chaque jeune. Ce dispositif est en phase de test en Alsace et concerne environ 90 jeunes.
 - Les professionnels notent comme limite que ce dispositif ne touche que les jeunes qui sont déjà connus des services, car les personnes accompagnées sont repérées dans le cadre des actions de droit commun.

Solutions / propositions :

- Travailler la création d'un lien avec les jeunes avant 16 ans (cf. travaux du groupe sur les 12-17 ans)
- Développer la couverture des zones rurales en offre de services pour les jeunes
- Proposer une offre diversifiée d'activités aux jeunes avant 16 ans et des accompagnements personnalisés pour les jeunes majeurs.
- Développer les actions de préparation à la majorité.

Le Service civique, le BAFA, des formes d'accompagnement à promouvoir

La mise en place d'un suivi personnalisé peut être réalisée dans le cadre d'un service civique, ou du passage du BAFA, qui permettra au jeune de construire un potentiel, d'approfondir un centre d'intérêt et d'avoir une première approche du monde professionnel.

Les participants ont fait part de retours positifs sur ces dispositifs qui permettent de valoriser l'action d'un jeune.

Ils ont noté cependant plusieurs difficultés :

- Le service civique est un dispositif qui est peu mobilisé dans le département, notamment sur les volets humanitaire et médico-social.
- La mise en relation entre les structures d'accueil et les jeunes est compliquée.
 - Le dispositif n'est pas connu et maîtrisé par tous les acteurs du territoire.
 - Les jeunes ne sont pas bien informés de ce qu'est le service civique (statut, missions, durée).
- Le temps de tutorat demande un investissement de la structure d'accueil.
- Les missions proposées peuvent être éloignées du lieu d'habitation du jeune. Celui-ci doit pouvoir se déplacer, or le réseau de transport en zone rurale est peu développé.
- L'accès au BAFA est conditionné par la possibilité du jeune à financer la formation initiale.
 - La CAF peut intervenir pour aider au financement mais le jeune doit pouvoir avancer les frais d'inscription.

Solutions / propositions :

Développer et faire connaître le service civique.

- Organiser des réunions d'informations avec les partenaires locaux pour faire connaître le dispositif.
 - Expliquer la procédure de demande d'agrément.
 - Informer sur les modalités de financement.
- Réaliser la promotion du dispositif auprès des jeunes et les accompagner dans la recherche de missions.
- Diffusion du site internet du Service civique.

Faciliter l'accès au BAFA.

- Mettre en place un financement des organismes de formation pour faciliter l'accessibilité financière.

La transmission et l'accès à l'information

Les professionnels du groupe de travail ont relevé que de nombreuses informations sont disponibles mais qu'il n'existe pas un outil qui centralise toutes les données.

Néanmoins des initiatives existent dans le département :

- Exemple :
 - Le CSC Lavoisier a développé une plateforme jeunesse qui recense les actions et les acteurs locaux qui interviennent dans le domaine de la jeunesse.



- Dans le cadre du Schéma de protection de l'Enfance, un répertoire des acteurs du territoire est en cours de réalisation. Il a pour but de renseigner les professionnels sur les ressources mobilisables et de permettre ainsi l'orientation du jeune vers le service d'accompagnement le plus pertinent.

Les participants ont noté par ailleurs certaines limites à la mise en place d'outils d'information en direction des jeunes, notamment d'outils numériques. En effet, la recherche sur internet nécessite des mots clefs que le jeune ne maîtrise pas nécessairement.

Les membres du groupes ont fait part à ce titre de la nécessité d'accompagner les jeunes dans l'usage du numérique.

- Exemple :
 - Une exposition est organisée par la MSA sur les dangers du web.
 - Le dispositif « Promeneurs du net » (développé par la Caf) est à l'étude dans le département.

Par ailleurs, certains jeunes avec des parcours compliqués, ne vont pas aller rechercher des informations sur les dispositifs existants et ne seront pas « raccrochés » par des dispositifs généraux. De même, une part importante de la transmission des informations chez les jeunes se fait de manière informelle à travers les réseaux de connaissances et de proches (« le bouche à oreille »).

La transmission de l'information en direction de ce public doit alors s'effectuer par d'autres canaux et être « apportée » au jeune par un professionnel.

- Exemple :
 - Dispositif des « perdus de vue » (16-25)
 - Les professionnels de ce dispositif, porté par les acteurs locaux à Mulhouse, interviennent auprès de jeunes en situation difficile et proposent des ateliers thématiques (cuisine, musique) avec la perspective de les informer et orienter par la suite vers un dispositif de droit commun. Ce service produit de bons résultats mais nécessite d'aller « chercher les jeunes » sur le terrain, dans le cadre de maraudes, par une communication avec les autres professionnels, etc.

Solutions / propositions :

Développer et faciliter la recherche d'informations

- Centraliser les informations en un lieu unique (exemple de monenfant.fr, mise en place d'un agrégateur)
- Recenser et faire connaître les dispositifs qui existent dans le département

Développer les dispositifs spécialisés à destination des jeunes

- Reproduire le dispositif « perdus de vue »
- Améliorer l'accompagnement des jeunes dans l'insertion sociale (recherche de logement, recherche d'emploi, etc.)
- Améliorer l'accompagnement des jeunes dans l'usage du numérique et la prévention des dangers du web.

20.4.3.3 Faciliter les transitions avec les dispositifs s'adressant aux adolescents

Les professionnels ont relevé que pour les jeunes scolarisés les activités sont multiples et sont bien identifiées par ces derniers. Les difficultés rencontrées concernent alors surtout les jeunes « décrocheurs » qui sortent des dispositifs de droit commun.

Les membres du groupe ont soulevé l'importance de faire du lien entre les dispositifs pour permettre de ramener ces jeunes, connus des institutions, vers le droit commun. En ce sens, le dispositif « Perdus de vue » permet la coopération entre les différents acteurs selon les domaines de compétence et d'expertise de chacun. Chaque professionnel apporte un élément dans le suivi qui est proposé pour permettre un accompagnement personnalisé du jeune.

Néanmoins les participants ont noté que le dispositif « Perdus de vue », est limité à la ville de Mulhouse et qu'il nécessite une implication du jeune (respect des rendez-vous, emploi du temps, etc.). Il n'est pas adapté à tous les publics de jeunes.

Par ailleurs, les professionnels présents ont soulevé la distinction entre le repérage en amont (prévention) et le raccrochement des jeunes en difficulté. Ils ont souligné l'importance d'intervenir précocement en prévention des situations de décrochage.



Ce repérage des jeunes en situation complexe peut se faire dans le cadre d'échange d'informations entre les acteurs locaux.

- Exemple :
 - o Semaphore :
 - Echanges d'informations sur les informations des jeunes NEET entre l'Armée (CSN) (JDC) et la Mission Locale.
 - o Action de l'Elan sportif qui est au contact des jeunes et peut repérer les situations à risque puis faire le lien avec Perdus de Vue. Le suivi engagé peut aller de la démarche d'insertion sociale jusqu'à l'insertion professionnelle.
 - Partenariat avec Volvo dans la mise en place d'actions pérennes et pas seulement ponctuelles

Les professionnels ont relevé que la mise en place d'outils coordonnés d'accompagnement des jeunes doit se faire de manière adaptée aux différents territoires et notamment aux communes rurales. Ils ont noté que des activités qui permettaient la création de liens entre jeunes puis entre adultes dans les zones rurales ont tendance à disparaître. Les membres du groupe ont alors soulevé l'importance que peut avoir le bénévolat dans le fonctionnement des communes rurales et l'offre de service à destination des jeunes

Ils ont fait part de certaines initiatives dans le département :

- Exemple :
 - o Commune de Munchouse
 - Organisation d'actions par les professionnels à destination des jeunes regroupés par classes d'âge
 - o Commune de Berrwiller
 - Mise en place d'une politique jeunesse avec des lieux dédiés aux 16-25 ans

Ils font part cependant que les activités réalisées dans le cadre des politiques jeunesse portées par les communes et les élus doivent être encadrées par des personnes formées à l'accompagnement des jeunes :

Solutions / propositions :

Travailler les partenariats entre tous les acteurs locaux (Education nationale, Mission locale, etc.)

- Développer les plateformes partenariales au niveau local
- Mettre en place des dispositifs souples adaptés aux communes rurales

Développer le repérage précoce des situations complexes

Promouvoir les actions citoyennes, le bénévolat des jeunes et le recours à la Réserve civique

Accompagner et former les animateurs et éducateurs

20.4.3.4 Améliorer l'information des familles et des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les professionnels et porteurs de projet

Rôle et place de la famille

Les professionnels ont relevé la nécessité de prendre en compte la sphère familiale, amicale, du jeune dans l'accompagnement qui lui est proposé. Les participants ont indiqué le besoin de soutenir les parents dans leur rôle quand ils sont confrontés à des problématiques avec leur enfant. Ceci notamment quand le jeune a entre 16 et 18 ans et que la place parentale est questionnée. Les parents sont des partenaires importants et les professionnels présents ont relevé l'intérêt de la co-éducation avec la mise en place d'une démarche participative.

Les membres du groupe ont noté que les parents sont nécessairement inclus dans le travail qui est mené avec le jeune jusqu'à l'adolescence, mais qu'à partir de 16 ans les liens avec les professionnels peuvent être plus compliqués. Ils ont noté par ailleurs les interventions qui peuvent être réalisées dans le cadre du Réseau Parents 68 qui viennent étayer les parents. Cependant ces actions ont du mal à toucher les familles avec des situations complexes.

Solutions / propositions :

Favoriser l'implication de la famille dans l'accompagnement du jeune

- Développer le principe de co-éducation
- Améliorer le repérage des parents en situation difficile avec un enfant
- Développer les actions de soutien à la parentalité



20.4.3.5 Comment renforcer le pilotage partenarial de la politique départementale en direction des jeunes ? Comment renforcer la fonction d'observatoire de l'offre et des besoins ?

La visibilité et la coordination des actions

Les professionnels ont fait part de l'absence d'une commission départementale qui aurait une connaissance globale des dispositifs avec un recensement actualisé des actions. Ils ont également constaté que différentes données et études sur les profils et attentes des jeunes existent dans le département mais que ces dernières ne sont pas croisées et qu'il y a peu de communication sur les travaux conduits.

De même, ils ont indiqué avoir peu de visibilité sur les dispositifs mobilisables et actions menées sur le territoire, ceci notamment en raison de référencements qui se font principalement par dispositif et non par classe d'âge avec des cadres définis (politique jeunesse).

Les membres du groupe ont également relevé l'intérêt de développer les évaluations intermédiaires pour avoir des retours et communiquer sur les actions menées ainsi que mettre en place des réajustements si nécessaire.

Les professionnels ont indiqué des exemples d'outils de recensement des actions qui pourraient servir comme modèles à un outil global :

- Exemple :
 - o « Guide de la Débrouille » à Mulhouse pour les personnes SDF
 - o Sémaphore : Guide des jeunes⁶⁰ à l'échelle de l'Alsace, sur les thématiques santé, logement, etc.
 - Outil « Guide Régional en faveur de l'initiative et de l'engagement des jeunes » à destination des professionnels et qui accompagnait une formation. (Projet arrêté)

Par ailleurs, les participants ont indiqué que les élus en charge de la jeunesse ne sont pas regroupés ou coordonnés dans une instance commune qui permettrait des échanges de bonnes pratiques. Aussi, les actions de coopération entre les communes sont dépendantes des démarches volontaires de la part des élus.

Les professionnels ont néanmoins fait part d'initiatives dans le département :

- Exemple :
 - o Coopération dans le cadre du travail réalisé sur le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Solutions / propositions :

Mettre en place un organe de pilotage départemental souple avec des déclinaisons locales

- Organiser le recensement des actions et la diffusion des informations
 - o Valoriser les actions et études réalisées
 - o Développer des clefs d'entrée par thématique
- Favoriser les échanges entre les élus locaux en charge de la jeunesse
 - o Mettre en place une boîte à outils pour les élus (valorisation des bonnes pratiques)
 - o Organiser un forum annuel

Développer les évaluations intermédiaires des projets

20.4.3.6 Développer la co-construction et valoriser l'apport des jeunes

Les professionnels ont fait part de l'intérêt de mettre en place des actions concertées et co-construites entre plusieurs partenaires ainsi qu'avec les jeunes.

Ils ont relevé que la co-construction avec des usagers dans le cadre de groupes de travail ou commissions permet d'impliquer ces derniers et de faciliter la mise en place des actions en valorisant le travail des jeunes. Cependant, l'animation de ces temps doit se faire par des professionnels formés.

Par ailleurs, les membres du groupe ont noté que le lien avec les jeunes par la diffusion de l'information et l'organisation des échanges doit se faire par des canaux spécifiques. A ce titre, l'usage des réseaux sociaux doit être différent selon la cible visée (partenaires ou jeunes).

- Exemple : Le CRIJ identifie 2 niveaux avec des temporalités et connections qui ne sont pas les mêmes et n'ont pas les mêmes buts pour les professionnels et les jeunes

⁶⁰Le Guide est disponible à cette adresse <https://lc.cx/w93s>



- La coordination des professionnels sur Facebook en mettant en place des groupes fermés qui permettent aux professionnels d'échanger entre eux.
- Le fait que les jeunes n'ont pas recours aux mêmes réseaux sociaux pour s'informer (Facebook) ou pour échanger (Snapchat, instagram, Messenger, Whatsapp).

Solutions / propositions :

Développer la place des jeunes dans les organes de réflexion

- Mettre en place des Ambassadeurs de jeunes au sein des Collectivités publiques

Adapter le format de l'information selon le destinataire (professionnel, famille, jeune).

20.4.3.7 Les attentes des participants vis à vis des institutions

Les membres du groupe ont soulevé le fait que le financement des actions se fait aujourd'hui sous le « prisme projet ». Aussi, les associations sont dans une recherche permanente de fonds. Ce fonctionnement peut entraîner une concurrence entre les associations qui interviennent sur la même thématique.

Les professionnels ont alors fait part de l'intérêt de mettre en place des financements qui permettraient de développer des politiques jeunesse transversales avec des actions pérennes et de rassurer les associations dans leur fonctionnement.

Ils ont également noté la nécessité de développer les évaluations des actions menées pour permettre d'affiner l'orientation des crédits vers les dispositifs efficaces.

Les participants ont par ailleurs rappelé le besoin de pilotage partenarial des actions et dispositifs, notamment au niveau politique, avec la possibilité de créer un comité de pilotage qui rassemblerait Techniciens, Elus, Jeunes.

Solutions / propositions :

Donner une impulsion financière aux politiques jeunesse

- Mettre en place des subventionnements transversaux.

Développer les évaluations des actions réalisées

Intégrer les élus dans les comités de pilotage

- Mettre en place un comité de pilotage souple multi acteurs (techniciens, élus, jeunes)



20.5 « Accompagner la parentalité, l'intégration et la participation à la vie sociale »

Version amendée et validée par les participants

Les éléments du compte-rendu de la 1^{ère} réunion modifiés lors de la 2^{ème} réunion apparaissent *en bleu*.

20.5.1 Participants

Nom	Prénom	Structure	Présence réunion 26 avril 2017	Présence réunion du 4 mai 2017
EECKMOUT	Flavie	CSC Lavoisier Brustlein	x	
WERMELINGER	Sandra	L'aire mômes	excusée	x
BORY	Marie Blanche	RAM Porte d'Alsace Largue	x	x
HERREN	Olivier	A dom'Aide 68	x	excusé
ANDRIAMASINDRAY	Olivia	A dom'Aide 68	excusée	x
LAB	Laurent	CSC Jean WAGNER		
STEINER	Céline	CSC Jean WAGNER		x
WALTHER	Marie	ASFMR	excusée	x
PELLEGRINI	Danièle	ASFMR	x	excusée
GUEHAMA	Zohir	SOS PAPA68	x	
BOTTEMER DUNEMANN	Danielle	UDAF	x	x
KOBEL	Christiane	UDAF	x	excusée
RICHERT BRAUMANN	Elsa	Com Com Guebwiller	x	x
BOULLY	Dorothee	CSC Pays de Thann	x	x
BINDNER	Martine	Association La récré	x	x
IVAIN	Francine	La Passerelle	x	
NAEGELEN	Pierre	CSC Illzach	excusé	x
RUBRECHT	Danielle	La Petite Ourse	x	
LOPEZ BURG	Magalie	CAF du Haut-Rhin	x	x
KNAFOU	David	FDFC Alsace	x	x
BATOULA	Jérôme	Educateur à la parentalité	x	x
MEYER	Corinne	Educateur à la parentalité	excusée	x
BRUERE	Catherine	MDPAAD	x	
DALENCON	Christine	CAF du Haut-Rhin	x	excusée
STUDER	Hélène	CSC Wagner	x	x
RASSER	Sandrine		x	
AMEUR	Kamel	DDCSPP	excusé	x
MULLER	Sophie	CAF du Haut Rhin	x	x

Programme de travail prévu pour les 2 réunions du groupe

Le schéma départemental de la parentalité 2013-2017 a permis la réalisation d'importants progrès en ce qui concerne l'offre de soutien à la parentalité et le pilotage de cette politique publique (animation de réseaux, communication...).



Le Reaap, devenu Reseau Parents 68, s'est structuré et s'est élargi grâce aux réseaux locaux. Le nombre d'actions portées a augmenté et notamment les actions en direction des parents d'adolescents, même si l'offre reste marginale pour ce public.

Le réseau est désormais bien identifié par les professionnels (grâce aux actions de communication) et le travail partenarial avec les associations locales fonctionne bien. Cependant, il existe encore peu d'actions Reaap à l'est et dans le sud du département.

L'Education nationale porte également différents dispositifs de soutien à la parentalité visant à faciliter le lien entre les familles et les établissements scolaires.

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Caf et du Conseil départemental accompagnent des familles en difficulté. Ces 2 institutions financent aussi des heures d'aide à domicile pour ces familles dans les moments de fragilité. Les différentes actions de soutien à la parentalité ont une grande importance en matière de prévention des difficultés éducatives. Or, certaines actions sont actuellement sous-utilisées dans le département, comme les services de médiation familiale par exemple. Cela s'explique notamment par une faible connaissance de ces dispositifs par les professionnels.

Au terme de la période couverte par le schéma départemental de la parentalité, il est nécessaire de poursuivre la dynamique partenariale engagée. Il est également nécessaire de continuer le développement de dispositifs et de services adaptés aux besoins des familles et de les faire largement connaître.

Par ailleurs, les acteurs de la vie sociale sont des acteurs clés dans la prévention de l'isolement et de la marginalisation des populations vulnérables. Les centres socioculturels sont très actifs et bien identifiés par les familles, mais ils sont principalement situés en milieu urbain.

Les espaces de vie sociale labellisés sont peu nombreux bien que le tissu associatif soit particulièrement dense et actif dans le Haut-Rhin.

Il est important d'avoir une visibilité sur les initiatives locales, notamment associatives, ou les initiatives citoyennes, pour pouvoir mieux les faire connaître et les promouvoir.

Dans le cadre de ce groupe de travail, les thématiques qui ont été discutées :

- Comment poursuivre le développement et la coordination des initiatives d'accompagnement de la parentalité sur les territoires notamment en direction des familles fragilisées ?
 - Médiation familiale et intergénérationnelle
 - Accompagnement à la parentalité pour les parents d'adolescents
 - Accompagnement à la parentalité des jeunes adultes devenant parents
- Comment mieux accompagner l'intégration dans la vie sociale locale des familles et des jeunes en situation de vulnérabilité, d'isolement ?
- Comment accompagner les jeunes et les familles à la citoyenneté et à l'engagement ?
- Comment promouvoir la participation des usagers et le développement du lien social ?
Exemple :
 - Démarche DSL
 - Développement durable
- Comment améliorer l'information des familles et des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les professionnels et porteurs de projet : optimiser et rendre lisible l'existant ?

20.5.2 Déroulement des réunions

20.5.2.1 Attentes des participants quant au groupe de travail (tour de table)

Les participants au groupe de travail ont fait part de plusieurs attentes sur le déroulé du groupe et sur le futur Schéma Départemental de Services aux Familles.

De manière globale, les professionnels présents ont mis en avant le caractère transversal de la question de la parentalité, qui fait le lien entre toutes les tranches d'âges. Si cette thématique a déjà été travaillée dans le cadre du schéma de la parentalité, il apparaît important pour les participants d'approfondir cette question, notamment en milieu rural.

Aussi, les participants ont identifié les enjeux suivants :

- Connaissance des dispositifs et partenariats
 - o Agir pour une meilleure visibilité des dispositifs présents et mobilisables sur le territoire afin d'avoir une vision quantitative et qualitative des actions existantes
 - o Identifier les porteurs des projets pour travailler plus facilement en partenariat.
 - o Faciliter les échanges entre les partenaires locaux.
- Offre et modalités d'accompagnement
 - o Faire évoluer l'offre pour s'adapter aux attentes des familles
 - o Faciliter l'implication des parents dans les différentes actions mises en place
 - o Interroger le rôle des Espaces de Vie Sociaux (EVS) dans le soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale locale, notamment en milieu rural
 - o Réfléchir au développement d'actions de soutien à la parentalité sur les territoires les plus dépourvus.

20.5.3 Réflexions et pistes d'action proposées

20.5.3.1 Comment poursuivre le développement et la coordination des initiatives d'accompagnement de la parentalité sur les territoires notamment en direction des familles fragilisées ?

- **Médiation familiale et intergénérationnelle**

Constats

Les participants font le constat que la médiation familiale est peu connue des parents. C'est pour promouvoir ce service que l'ASFMR anime actuellement deux groupes en partenariat avec l'association SOS Papa dans le but de faire connaître la médiation.

Le partenariat avec SOS Papa a permis de toucher d'autres publics et ainsi de promouvoir plus largement la médiation familiale. Dans la même optique, l'ASFMR mène actuellement des actions de communication dans les établissements scolaires du département, participe à des forums...

Il est important pour les participants de faire le lien avec les institutions afin d'asseoir la légitimité du dispositif. Par exemple, aujourd'hui la médiation familiale est de plus en plus connue des avocats (le dispositif est présenté dans le cadre de leurs études). Les avocats sont des acteurs importants de la médiation et de sa réussite, notamment lorsque cette dernière est imposée par une décision de justice.

A l'origine, la médiation familiale était majoritairement utilisée dans un cadre judiciaire. Actuellement, elle se développe dans un cadre conventionnel. Cette démarche volontaire vers la médiation familiale est soulignée comme un point positif par les participants car celle-ci a plus de chances de fonctionner si elle est mobilisée de manière précoce, avant que la situation familiale ne soit trop dégradée.

Il importe ainsi d'encourager et de soutenir le recours à la médiation familiale dans un cadre conventionnel. En ce sens, l'orientation par les professionnels qui sont amenés à rencontrer des parents pouvant être en difficulté est très importante et à valoriser.

En effet, la médiation familiale est encore peu connue par les professionnels intervenant auprès des familles. La Caf indique avoir des difficultés à mobiliser professionnels concernés dans le cadre du comité de pilotage départemental de la médiation familiale.

En direction des familles, la Caf va mettre en place une action collective autour de la séparation en septembre 2017 (avec le CIDFF, les services de médiation...). De plus, les travailleurs sociaux de la Caf sont mis à disposition des familles lors d'une déclaration de changement de situation familiale (séparation) transmise à la Caf (fait générateur).



Solutions / propositions :

Sensibiliser les professionnels à la médiation familiale :

- Renforcer l'information sur la médiation familiale en direction des professionnels en lien avec les familles

Communiquer de manière large sur la médiation familiale

- Recenser et mettre en avant les actions de communication existantes
- Travailler de manière transverse avec les différents acteurs présents autour des familles sur des campagnes de sensibilisation notamment :
 - Réseau des associations familiales
 - Centres de PMI
 - Pédiatres et professionnels de santé libéraux
 - LAEP
 - Municipalités
 - Ecoles
 - ALSH
 - Centres sociaux et Espaces de vie sociale (EVS)
 - Bailleurs sociaux
 - Relais d'assistants maternels
 - UDAF
 - [Acteurs de la protection de l'enfance et du handicap](#)
 - Toutes les structures qui portent des actions de parents ⁶⁸
 - ...etc.
- Par exemple, via des envois groupés d'affiches à mettre dans les lieux fréquentés par les familles⁶¹, réunions d'information en présence des services de médiation familiale (importance de pouvoir rencontrer les services)
- Promouvoir le site MonEnfant.fr (action de communication à relayer au niveau national)

Les participants identifient certains freins. La communication peut être difficile vers le grand public, car il est plus compliqué pour les parents d'être réceptif lorsqu'ils ne sont pas concernés par la question.

- **Accompagnement à la parentalité pour les parents d'adolescents**

Constats

Les dispositifs pour les adolescents ne sont pas assez nombreux selon les participants.

Les services de médiation familiale proposent également de la médiation entre les parents et leurs adolescents. Ce type de médiation n'est pas financé par la CAF.

Il existe une Maison des adolescents (MDA) dont le siège est localisé à Mulhouse. La MDA propose notamment un accompagnement pour les parents d'adolescents. Cependant les participants mettent en avant que la structure ne dispose pas d'assez de moyens pour satisfaire toutes les demandes (jusqu'à 6 mois d'attente). La structure, selon les participants a donc de nombreuses limites tant en termes de moyens qu'en termes de couverture départementale.

Selon certains participants, les parents ont besoin de lieux de parole libre, où ils peuvent parler de leur situation sans être stigmatisés. En ce sens, les actions mises en place par les relais culturels, les actions qui ont pour porte d'entrée un spectacle ou une activité culturelle fonctionnent très bien.

⁶¹ Cette action a déjà été faite par la Caf mais n'a pas eu beaucoup d'effets



En milieu rural, il y a très peu de dispositifs pour les adolescents. Néanmoins l'UDAF est en train de mettre en place le parrainage de proximité dont le but est de mettre en relation des parrains et des filleuls. [Ce dispositif sera développé sur l'ensemble du département et concernera l'ensemble des tranches d'âges.](#)

Certains participants insistent sur l'importance de la continuité des parcours entre les différentes tranches d'âge. Ils regrettent le peu d'actions spécifiques pour les 7-11 ans. Il est indispensable pour pouvoir mettre en place des passerelles entre les dispositifs.

Enfin, selon certains participants, la question de la parentalité est en lien avec les adolescents et l'information qui leur est donnée sur le fait de devenir jeunes parents. Il semble difficile de toucher les adolescents sur la question de la parentalité, peu sont intéressés et se sentent concernés sur le fait de devenir parents.

Solutions / propositions :

Travailler sur des actions communes entre adolescents et parents sur la parentalité

Encourager le développement d'actions de soutien à la parentalité construites autour d'activités culturelles

Renforcer et développer les passerelles entre les dispositifs organisés par tranches d'âge

- **Accompagnement à la parentalité des jeunes adultes devenant parents**

Constats

Les LAEP

Les participants soulignent le rôle crucial des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) qui sont une porte d'entrée pour l'accompagnement à la parentalité, notamment des jeunes adultes devenant parents. Ils facilitent également la connaissance des dispositifs existants sur le département. Ces espaces, où le parent vient avec son enfant de 0 à 6 ans, sont avant tout des lieux d'échanges et de partage autour du jeu et des activités parents-enfants. Cependant, les accueillants peuvent se faire le relai de certains dispositifs et orienter les parents qui ont des problématiques particulières.

Ces LAEP ne couvrent pas l'ensemble du territoire⁶², alors qu'ils seraient très utiles en milieu rural où les familles peuvent être isolées (notamment dans les secteurs frontaliers). En réponse à ce constat, un LAEP itinérant a été mis en place. La régularité de l'accueil est très importante dans les LAEP car la relation de confiance entre les parents et les accueillants met du temps à se construire.

La régularité et la fréquence des actions sont primordiales, selon les professionnels présents, pour toucher et accompagner au mieux les familles.

Le soutien à la parentalité doit faire partie intégrante des politiques enfance jeunesse et de cohésion sociale des communes, afin que les structures de type LAEP soient portées et développées par les différents gestionnaires et les élus. Le développement de ces structures est aujourd'hui facilité par un assouplissement de la législation, par exemple il n'est plus obligatoire d'avoir un local uniquement dédié à un LAEP, il peut s'agir d'un local mutualisé avec d'autres fonctions sur des temps d'ouverture différents.

Aujourd'hui, deux LAEP sont gérés par des associations de parents (par exemple association La Coccinelle qui a démarré ses actions en milieu rural). Les intervenants peuvent être des bénévoles, il est donc primordial que ces derniers soient informés et formés pour répondre aux besoins des familles (une formation à l'écoute et une analyse des pratiques sont obligatoires pour tous les accueillants de LAEP). La question du financement de la formation est

⁶² Les LAEP sont principalement situés sur le territoire de la M2A et dans le Nord du Département.



importante dans le développement de ces structures. Actuellement, il existe dans le département une journée de formation annuelle gratuite.

Certains LAEP ont aujourd'hui des partenariats avec les maternités afin de présenter ce dispositif aux familles.

Les initiatives locales, actions informelles

Il existe des associations comme l'association Vita'Rue à Mulhouse qui mettent en place des activités populaires en direction des familles et des habitants. Vita'Rue organise par exemple des cafés thématiques, des ateliers animés par des bénévoles, notamment le dimanche sur les berges de l'Ill. Des dizaines de familles avec enfants participent à ces activités.

Le constat est en effet que les jeunes parents font face à des contraintes et des préoccupations, et ne trouvent que très peu de lieux pour pouvoir en parler. Les lieux et les structures sont souvent centrés sur l'enfant et peu sur le parent ou alors abordent le soutien à la parentalité avec comme porte d'entrée une problématique spécifique. A cela s'ajoute la peur du jugement, la pudeur des jeunes parents. Les parents et plus particulièrement les jeunes parents ont besoin d'un lieu de parole où ils ne sont pas stigmatisés.

Il serait intéressant de parler de la parentalité autrement qu'avec le prisme de ce qui ne va pas, des difficultés. Selon certains participants, il est essentiel d'aborder la question de la parentalité positivement. C'est en ce sens que le réseau périnatalité de Thann propose des groupes de discussion avec des familles en difficultés et des familles sans difficultés, une équipe pluridisciplinaire est présente lors de ces échanges.

Par ailleurs, la parentalité doit être pensée de manière transversale, avec les questions de santé, de logement et des aspects financiers. Les jeunes parents peuvent être face à des situations complexes, il est donc important d'apporter des réponses transversales. C'est en ce sens que les actions de soutien à la parentalité doivent être pensée de manière partenariale avec différents acteurs.

L'aide à domicile

Aujourd'hui, le service d'aide à domicile A'DOM AIDE 68 propose en partenariat avec la CAF un intervenant à domicile lors de l'arrivée d'un enfant dans une famille. Cette association d'aide à domicile est la seule qui couvre l'ensemble. La naissance est en effet considérée comme un fait générateur qui peut justifier la présence d'une aide à domicile. Les techniciens des affaires sociales et familiales font un travail sur l'accompagnement et l'autonomie des parents. Sa présence permet une prise en charge des parents et la fratrie/ Son intervention peut provenir d'un travailleur social, ou des familles elles-mêmes. Un travail est actuellement en cours pour communiquer autour de ces faits générateurs qui peuvent conduire à l'intervention à domicile de professionnels. Une réflexion a actuellement lieu sur le droit au répit et sa prise en compte dans la définition des faits générateurs.

Les rencontres futurs parents

Il existe sur le département des rencontres des futurs parents organisées par le réseau Parents 68 afin d'informer les futurs parents sur les implications de l'arrivée d'un enfant (invitation à partir du fichier des déclarations de grossesse). Ces rencontres ont essentiellement lieux en milieu rural. Ces temps sont des temps d'information, ils rassemblent une puéricultrice de PMI, un travailleur social de la CAF, des professionnels de la petite enfance, une sagefemme et un représentant du LAEP s'il y a un LAEP à proximité, un intervenant anime également les débats. Les services d'aide à domicile ne sont pas représentés.

Pour les participants, il faut investir ces rencontres et les développer, elles apparaissent un lieu important pour la communication auprès des futurs parents qui sont plus à l'écoute que lors du séjour à la maternité par exemple.

Solutions / propositions :

Mieux informer les professionnels et les bénévoles sur l'ensemble des dispositifs existants afin qu'ils puissent orienter les familles selon leurs besoins

Communiquer de manière large sur la parentalité et les dispositifs en directions des parents et de leurs enfants

- Toucher les familles qui ne vont pas en structure



- Investir les espaces publics
 - Exemple des « Dimanches de Vita'Rue », où le public est non captif et profite de tapis de jeu avec du mobilier adapté et des structures motricités, cela permet de développer les connections informelles entre les parents.
- Toucher les financeurs, élus, gestionnaires privés sur le fonctionnement des LAEP et leurs avantages
 - Créer un clip vidéo avec des témoignages sur un modèle de questions – réponses⁶³
 - Exemple qui avait fonctionné pour les RAM (« qu'est-ce qu'un assistant maternel », « qu'est-ce qu'un RAM ? »)
 - Proposer des outils permettant d'ouvrir la discussion sur la parentalité dans le cadre de lieux culturels
 - Spectacles, expositions...
- Promouvoir le site MonEnfant.fr (action de communication à relayer au niveau national)

Travailler sur l'image du soutien à la parentalité

- Envisager la mise en place de « Maisons de la parentalité » pour apporter des réponses globales
 - Structure réunissant les différents services et acteurs en lien avec les familles
- Informer sur la possibilité de demander une aide à domicile lors des rencontres des futurs parents
 - Prévoir la présence de l'association A'DOM AIDE 68 lors de ces rencontres

Développer le droit au répit pour les parents d'enfant handicapé

- Faire évoluer l'aide à domicile / permettre le financement d'heures d'aide à domicile par la Caf dans le cadre du droit au répit (en lien avec les réflexions nationales dans le cadre de la prochaine COG sur l'intégration du droit au répit dans les faits générateurs Caf)

- **Les espaces rencontres**

Constats

Le département compte aujourd'hui deux « Espaces rencontres » sur Mulhouse et Colmar. Cela pose une nouvelle fois la question de la couverture territoriale. Il est difficile de développer des structures ambulantes car l'équipement de ces structures et les normes de sécurité sont importants (contrairement à la médiation familiale). Aujourd'hui, la structure de Mulhouse ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins.

Ces structures permettent de remplir deux fonctions : les rencontres médiatisées et le « passage de bras » (en cas de garde alternée / les droits de visite)

Les horaires d'ouverture de ces espaces sont en fonction des disponibilités des enfants (et donc des rythmes scolaires). Actuellement les structures ne fonctionnent pas le dimanche. Les Juges aux affaires familiales regrettent que les passages de bras le dimanche ne puissent pas être organisés.

Les « passages de bras » demandent moins d'équipements, une expérimentation pourrait alors être mise en place sur le département pour proposer cette fonction dans d'autres locaux, dans des locaux des espaces solidarités du Conseil départemental par exemple qui couvrent tout le territoire départemental.

Solutions / propositions :

Développer des lieux pour les passages de bras dans différents secteurs : mutualisation de locaux ([des espaces solidarités du Conseil départemental, des centres sociaux par exemple](#)).

Envisager de permettre des passages de bras le dimanche sur Mulhouse et Colmar.

⁶³ Les supports papier ne fonctionnent pas très bien en matière de communication selon certains participants



20.5.3.2 Comment accompagner les jeunes et les familles à la citoyenneté et à l'engagement ?

Constats

La jeunesse

Dans les représentants du conseil citoyen à Mulhouse, il n'y a pas de jeunes. La composition du conseil citoyen ne laisse que très peu de places aux jeunes, qui ne se retrouvent pas dans la dénomination « habitant ». Par ailleurs les thèmes abordés en conseil citoyen ne concernent pas beaucoup la question de la jeunesse. Le but du conseil est l'appropriation du quartier. L'inscription à ces conseils doit venir des jeunes ce qui ne favorise pas toujours leur implication.

Les services de prévention spécialisée interviennent dans certains quartiers, principalement à Mulhouse et Colmar.

Dans les milieux ruraux les espaces de socialisation des jeunes sont peu développés. C'est en ce sens que la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace a créé un service jeunesse pour assurer une continuité éducative, en moment de l'entrée au collège, pour aux enfants qui fréquentaient avant le périscolaire. Le but est d'accompagner les jeunes à monter des projets et créer un accompagnement à l'échelle intercommunale et de leur dédier des espaces au sein des EPCI afin qu'ils se sentent légitimes à répondre à des appels à projets.

Enfin, il existait dans le département un centre de ressources pour les animateurs jeunes. Ce service s'est arrêté le 31 décembre 2016, suite à la décision en 2015 du Conseil Départemental du Haut-Rhin d'arrêter son financement.

Les participants regrettent la disparition de ce service et souhaitent qu'il soit remplacé par une structure qui pourrait être un espace d'information pour accompagner les animateurs jeunes et de promotion des espaces jeunes.

Éléments ajoutés lors de la réunion n°2 :

Il semble important pour les participants de créer du réseau entre les animateurs jeunes. Un appel à projets avait été lancé sur le département pour répondre à cette problématique, mais il n'est pas allé jusqu'à son terme. La question de la jeunesse pose la question de la définition d'un accueil pour les jeunes et de la place des parents dans le fonctionnement de ces dispositifs.

Par ailleurs, les animateurs jeunesse, des centres sociaux par exemple, ne sont pas présents dans les structures pour une longue période (contrats courts). Il apparaît difficile pour les participants d'attendre de l'engagement de la part des jeunes quand les animateurs, eux, ne peuvent pas s'engager sur des projets pérennes. Cela est d'autant plus vrai qu'un des facteurs favorisant l'engagement et l'investissement des jeunes repose sur le lien créé avec l'animateur.

Solutions / propositions :

Mettre en place un centre de ressources pour les animateurs jeunes

Mettre en avant et développer les services jeunesse au sein des collectivités, des centres sociaux...

Les espaces de vie sociale (Éléments ajoutés lors de la réunion n°2)

Les participants font le constat que ce sont souvent des bénévoles qui sont à l'origine des projets au niveau local. Or ils n'ont souvent pas toutes les connaissances pour monter et mettre en place un espace de vie social. Ce dispositif n'est pas assez connu dans le département. Il faut donner des leviers à l'initiative des citoyens et à la formation des acteurs, il s'agit donc de deux mouvements simultanés, donner les capacités à la population et des moyens (ressources financières comme techniques). Les appels à projets permettent de créer des actions concrètes et ainsi de créer de l'engagement et de la proximité.

C'est en ce sens que les espaces de vie sociale peuvent être intéressants car ce sont des espaces d'implication et d'engagement dans la vie de la cité.



Solutions / propositions :

Mettre en valeur l'existant et faire connaître les ressources et les outils disponibles

- Mettre en avant le rôle du conseiller technique à la vie sociale de la CAF et le positionner comme ressource pour le développement des EVS
- Repérer les initiatives qui pourraient évoluer vers un EVS et les accompagner
- Développer la communication autour des EVS

Le bénévolat (Éléments ajoutés lors de la réunion n°2)

Dans les instances décisionnelles des associations, il est difficile de toucher les parents. De plus, il y a aujourd'hui peu de reconnaissance du bénévolat. Les attestations de bénévolat sont de plus en plus demandées aux structures pour valoriser l'engagement dans le cadre d'une recherche d'emploi par exemple.

La formation et l'accompagnement des bénévoles doivent être encouragés.

La Fabrique d'initiatives citoyennes qui a pour vocation l'accompagnement des bénévoles dans la réponse aux appels à projets est un dispositif national récent, il est relayé, dans le département, par la DDCSPP.

Solutions / propositions :

Développer la formation des bénévoles

- Faire connaître les dispositifs de formation existant en direction des bénévoles
- S'appuyer sur les structures existantes comme la CPCA Sara au niveau régional

Développer des actions de proximité en complément de la communication institutionnelle.

- Appui sur les têtes des grands réseaux (MJC, Centres sociaux, Mouvements d'éducation populaire...)
- Développer les actions de pédagogie active, la communication sur les réseaux sociaux...

Promouvoir le bénévolat

- Valoriser les initiatives comme le passeport bénévole pour faire reconnaître l'activité de bénévolat (porté par France bénévolat, en projet sur la ville de Mulhouse), les VAE, les congés d'engagement...
- Prendre appui sur le dispositif du service civique : travailler sur le contenu des missions : promouvoir les missions en lien avec les familles

20.5.3.3 Comment mieux accompagner l'intégration dans la vie sociale locale des familles et des jeunes en situation de vulnérabilité, d'isolement ?

(Éléments ajoutés lors de la réunion n°2)

Il y a aujourd'hui une reconnaissance de l'enjeu du lien social dans l'intégration dans la vie sociale locale. Pour les participants, la question de l'isolement pose la question du maillage de l'offre qui est faite en matière d'engagement et de citoyenneté. Un travail de repérage de l'existant est alors indispensable (associations, initiatives locales, EVS, dispositifs...). Par ailleurs, les participants mettent en avant la différence entre vulnérabilité et isolement qui n'impliquent pas les mêmes objectifs.

Selon les participants, la difficulté demeure dans le fait que les personnes en difficulté sociale, ne sont souvent pas connues des structures de l'enfance (petite enfance, jeunesse...), notamment par le fait qu'en multi accueil et en périscolaire, il y a très majoritairement des personnes qui travaillent, notamment en milieu rural.

L'UDAF porte le projet « Vivre ensemble et citoyenneté » avec une école afin de favoriser l'accès à la culture pour des enfants de milieux défavorisés (séances de cinéma, distribution de livres, création d'affiches).



Le réseau de parrainage mis en place par l'UDAF a aussi ce même objectif. L'UDAF souhaite se mettre en relation avec les centres sociaux afin de garantir l'accueil des parrains et des filleuls. Le but est de préserver une grande proximité entre le parrain et son filleul.

Il est souligné que certaines personnes en milieu rural préfèrent se déplacer en ville pour garder une certaine forme d'anonymat. Toutefois, cela pose la question de l'accessibilité des services en ville et de la problématique des transports à laquelle ces personnes peuvent être confrontées.

Solutions / propositions :

Mener un travail de repérage des dispositifs existants, au niveau local, pour accompagner les familles éloignées des structures de la vie sociale

20.5.3.4 Comment promouvoir la participation des usagers et le développement du lien social ?

(Éléments ajoutés lors de la réunion n°2)

Les participants soulignent le fait que la première étape pour toucher le plus grand nombre d'usagers est de les amener à consommer un service proposé par une structure, un centre social, une association...

Par ailleurs, les participants prennent l'exemple des journées citoyennes, qui permettent des rencontres entre les jeunes et les familles. Le but est d'investir l'espace public, souvent par la thématique de l'écologie. Cette action mise en place depuis quelques années dans une grande partie des communes du département commence à avoir un certain essor.

D'autre part, les professionnels présents mettent en avant le fait que le sport est un moyen pour travailler sur l'insertion et l'engagement. Il existe en ce sens l'Agence nationale pour l'éducation par le sport qui accompagne les collectivités. L'UDAF va d'ailleurs organiser l'année prochaine un « Famillathlon » sur une journée, afin de faire connaître des activités à pratiquer en famille et de rencontrer des sportifs du monde handisport.

Par ailleurs, les 7 Réseaux locaux Parents 68 permettent de proposer un grand nombre d'actions autour de la parentalité. Ces réseaux locaux sont soutenus par les collectivités et les centres sociaux et sont des interlocuteurs entre les parents et les acteurs du territoire. Ces réseaux ne proposent pas pour le moment de permanence physique ou téléphonique pour informer les parents.

Enfin, les participants soulignent le fait que sur le département, la mobilisation des bénévoles fonctionne bien, la vie associative est riche. Néanmoins, les participants mettent en avant le fait que les instances dirigeantes des associations sont peu renouvelées. Cela touche à la question de l'implication des jeunes dans les associations et de la formation des bénévoles ; d'autant plus qu'aujourd'hui, les formes de l'engagement évoluent, beaucoup d'actions collectives se font sans le cadre associatif.

Selon les participants un travail est à mener pour fédérer toutes ces formes d'engagement. En milieu urbain, il existe dans cette optique des espaces d'engagement comme les conseils citoyens. Il serait intéressant selon les professionnels présents de développer des espaces d'engagement en milieu rural afin de travailler en proximité.

Solutions / propositions :

Communiquer autour des actions existantes pour inciter à la participation aux actions

- Développer des actions de proximité

Créer du lien entre les familles et les professionnels

- S'appuyer sur les réseaux locaux Parents 68 : créer une permanence physique ou téléphonique pour recevoir les parents et les informer sur les actions existantes dans le département.

Soutenir les initiatives permettant de créer du lien social en milieu rural, les Journées citoyennes dans les communes,



les initiatives autour du sport...

20.5.3.5 Comment améliorer l'information des familles et des jeunes ainsi que la lisibilité des dispositifs pour les professionnels et porteurs de projet : optimiser et rendre lisible l'existant ?

(Éléments ajoutés lors de la réunion n°2)

Aujourd'hui, les participants font le constat qu'il existe de nombreuses initiatives que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Ces initiatives sont portées par des associations, des bénévoles, des structures. Cependant il est difficile d'avoir une vision globale de ce qui se fait sur le territoire. Par ailleurs, pour les bénévoles, toutes les possibilités d'actions ne sont pas connues.

Il existe par exemple un réseau national pour les associations étudiantes, « Animafac » qui accompagne les initiatives et les projets sur les campus universitaires (via des MOOC autour de l'engagement et la création d'associations notamment)

Dans les secteurs ruraux et semi ruraux, il y a des constats de la part des collectivités, des centres sociaux, des associations caritatives mais il n'y a que très peu de passerelles entre ces différents acteurs. Il semble important pour les participants de trouver des lieux ou des initiatives pour faciliter les échanges entre les différents acteurs. Il existe déjà le collectif Carrefour social qui regroupe différentes associations, acteurs sociaux et collectivités sur la base de réunions trimestrielles qui permettent d'échanger sur des actions mises en place, de découvrir l'existence de certaines associations. Ce carrefour est né sur l'initiative de l'association Réfi qui s'occupe actuellement de la Recyclerie.

Les participants sont unanimes sur le besoin de faire un état des lieux des territoires pour connaître les besoins de la population. En ce sens certains centres sociaux mobilisent des étudiants (université, ISSM, CFEJE...) pour conduire ce diagnostic. Ces étudiants vont vers les familles et les jeunes via des questionnaires et des rencontres dans les rues et les quartiers. Cela permet de toucher les personnes qui ne sont pas adhérentes du centre social. Le regard neutre des étudiants permet de dresser le tableau du territoire et ainsi de dégager les principaux besoins de ce dernier pour construire le projet de la structure.

Les associations locales familiales fonctionnent de la même façon pour établir leurs projets.

Solutions / propositions :

Organiser et mettre en valeur l'existant

- Inciter à l'élaboration d'un diagnostic de chaque territoire (échelle EPCI en milieu rural et échelle quartier en milieu urbain)
 - o Nouer des partenariats avec les écoles et universités pour accueillir des étudiants en charge de la réalisation de ces diagnostics locaux ou encourager le recours à au service civique pour ce type de mission
 - o Veiller à utiliser une méthodologie commune afin de pouvoir avoir une visibilité globale sur les différents territoires.
- Mettre en place un répertoire en ligne de l'existant pour les professionnels et les citoyens
 - o Présentation, par thématique, contact, carte de localisation des initiatives et des projets facilitant engagement et vie sociale
 - o Boîte à outils pour les professionnels (méthodologie de projet, diagnostic...)
 - o Prévoir un portage au niveau départemental et des déclinaisons locales

Mettre en réseau les différents acteurs et dispositifs d'un territoire (échelle de l'EPCI)

- Centres sociaux, MJC, Foyers Clubs, associations locales...



21. Contributions écrites des élus

21.1 Ville de Colmar

21.1.1 Présentation de votre territoire

Pour une contribution écrite :

- Ville de Colmar, Odile UHLRICH-MALLET, Adjointe au Maire en charge des services de l'enseignement primaire et de la petite enfance
- Pouvez-vous indiquer quelles sont les particularités de ce territoire (profil sociodémographique et caractéristiques socioéconomiques) en ce qui concerne les familles et les jeunes de moins de 25 ans ?

Voir éléments du diagnostic du CEJ 2016/2020

21.1.2 Les services et dispositifs en direction des familles

Pour chacune des thématiques suivantes, vous êtes invité à vous exprimer sur les points suivants :

- Niveau d'offre par rapport aux besoins identifiés
- Offre adaptée à la demande (conclusion du dernier Contrat Enfance Jeunesse)
- Caractéristique de l'offre et adéquation aux besoins des familles, des enfants et des jeunes
 - ⇒ *Focus sur les dispositifs innovants sur votre territoire (à décrire) ou qui vous semblent particulièrement pertinents*
- Répartition de l'offre sur le territoire / Différences entre les territoires
- Accessibilité de l'offre pour les publics cibles :
 - niveau d'information
 - accessibilité financière
 - accessibilité géographique
- Points forts
- Points faibles

21.1.3 L'accueil du jeune enfant

- Offre individuelle / collective (assistant maternelle, crèche, multi-accueil, MAM, RAM, ...)

Présence de 8 structures en régie directe (4 MAC, 2 halte-garderie, 2 mini-crèches) et d'un RAM (environ 300 assistants maternels privés)

Présence de 4 MAC associatifs et de 3 structures privées (2 micro-crèche + 1 crèche inter entreprises)

21.1.4 Les dispositifs et services « Enfance »

- Notamment les ALSH, accueils périscolaires, extrascolaire

En extrascolaire

Présence d'une offre en régie par le biais du Centre Socio-culturel (3 sites situés dans les quartiers prioritaires de la Ville) + 2 ALSH associatifs relevant des PEP Alsace et de l'Association Quartier Nord (au sein de 3 écoles municipales) + une offre privée MJC (maison des jeunes et de la culture)

En périscolaire

Présence du Centre Socio-culturel

Présence de l'association Préalais au sein des écoles élémentaires

- Focus sur la réforme des rythmes éducatifs et les conséquences en termes d'offre pour les familles



Modification des heures d'ouverture et création d'un système de garderie en régie le mercredi pour permettre aux parents de chercher leurs enfants jusqu'à 12h30 et faire le lien entre la fin des cours et les bus de ramassage vers les ALSH des PEP Alsace à l'école Serpentine et à l'école PFISTER pour les enfants inscrits.

Mise en place d'un PEDT au sein de 6 écoles. Initialement axé autour du sport, le PEDT a vocation à s'ouvrir vers les actions d'éveil à la citoyenneté.

21.1.5 Les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles

Notamment :

- Les actions des réseaux parents 68

Pilotage du réseau local par la référente famille du Centre Socioculturel,

- Les LAEP

Ouverture d'un LAEP depuis 2014 dans le cadre du CEJ et développement de 4 créneaux hebdomadaires

- Les CLAS

Inscrits dans le Contrat de Ville, le CLAS est présent dans les actions pilotées par les 3 sites du Centre Socio-culturel et par des associations complémentaires (ASTI : association de soutien au travailleur immigré)

- La médiation familiale et les espaces rencontre

Présence de l'ASFMR et d'actions complémentaires dans le cadre du projet social du CSC

- Les interventions des services d'aide à domicile
- Les actions du Conseil départemental, notamment via le service de PMI, l'action sociale

21.1.6 Les dispositifs et services en direction des jeunes (adolescents et jeunes adultes)

Focus sur l'existant dans votre secteur et les manques identifiés (à décrire)

Présence d'ALSH jusqu'à 18 ans au sein des CSC

Accueils informels en soirée pour les adolescents (sur les 3 sites des CSC)

Actions sportives dans le cadre des CAES (centre d'animation et d'éducation sportive), dans le cadre du CLAS

21.1.7 Les lieux d'animation de la vie sociale

Notamment :

- Centres sociaux
- Espaces de vie sociale
- MJC
- Foyers-Clubs

21.1.8 Synthèse

Quel est votre point de vue sur :

- Le fonctionnement actuel du travail en réseau des partenaires institutionnels et associatifs en direction des familles et des jeunes dans le département ?
- Concernant le fonctionnement du travail en réseau avec les partenaires institutionnels associatif, nous nous félicitons d'une excellente étroite collaboration avec la CAF. Les liens avec les services de PMI du conseil départemental sont moins réguliers.
- Pour le public des enfants de deux à trois ans nous cherchons à mettre en place un partenariat avec l'éducation nationale qui dispose à Colmar de trois écoles qui scolarisent les enfants à partir de deux ans. L'objectif est de maintenir une offre équilibrée sur le territoire et de répondre à la demande des parents pour cet âge charnière de pré scolarisation.
- Nous cherchons également un partenariat avec l'éducation nationale, quand à la prise en charge et au suivi de l'enfant en situation de handicap, pour une transition optimale des structures d'accueil petite enfance vers l'enseignement pour les enfants de plus de trois ans.
- Concernant le partenariat avec les Multi accueils associatifs nous souhaitons que l'accueil des familles socialement défavorisées soit plus ouvert et ne se limite pas à l'atteinte du seuil des 10% exigé par la



Prestation de service unique. Cela ne permet pas de favoriser la mixité sociale de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire.

- Le pilotage des politiques publiques en direction de ces publics ?
- Concernant le pilotage des politiques publiques, la ville de Colmar gère plusieurs services en régie, 8 Multi accueils, un RAM, et un centre socioculturel réparti sur trois sites. Cela donne de la cohérence dans les politiques publiques mise en œuvre, et permet de faciliter l'accès des familles à ces services.
- Concernant les offres pour le public des jeunes et adolescents la ville de Colmar est dotée d'un réseau structuré en matière d'associations sportives et culturelles. De plus la communauté d'agglomération pilote un dispositif d'animation sportive et culturelle pendant les vacances dénommé « animations été ».
- La réponse aux besoins des familles / les besoins non couverts

la Ville de Colmar continue à développer l'offre périscolaire notamment au sein du quartier Florimont / Bel Air situé en QPV, de manière à ce que l'intégralité du territoire soit couvert.

21.1.9 Les priorités à travailler selon vous

- Au niveau local dans votre territoire

La Ville poursuit en partenariat sa politique de rénovation urbaine qui doit nécessairement s'accompagner d'adaptations aux équipements publics présents sur zone. A cet effet, à compter de la rentrée de septembre 2017, une des halte-garderie sera transférée et transformée en multi-accueil, afin de pouvoir attirer un public mixte. De même, l'école maternelle Brant fera l'objet d'une extension et sera dotée d'un accueil du matin et d'une garderie du soir pour favoriser l'accès aux parents qui travaillent.

Il convient de rechercher des outils permettant de faciliter l'accès aux adolescentes des espaces informels. Ces derniers étant principalement fréquentés par les garçons.

- Au niveau départemental
- La Ville souhaiterait que son avis soit pris en compte dans les craintes émises face à l'ouverture de structures petite enfance privées ou associatives complémentaires.
- Selon vous, quelles seraient les principales difficultés à prendre en compte, les points de vigilance, les enjeux ?

Les points de vigilance en matière de petite enfance concernent la montée en puissance des projets de micro-crèches privées (PAJE) qui viennent désorganiser l'équilibre des territoires et accentuer un manque de mixité sociale dans les structures situées en quartiers prioritaires.

Le même constat peut être effectué pour les projets multiples de crèches inter-entreprises, même si leur implantation prend plus de temps. L'ouverture au secteur marchand entraîne un risque de fermeture à court terme des structures associatives, notamment à participation parentale et à moyen terme une paupérisation des équipements publics.

De même, il serait nécessaire d'uniformiser les objectifs entre les différents acteurs : réglementation CAF / orientation de l'éducation nationale face à la scolarisation des moins de trois ans / poids de la PMI sur l'ouverture de crèches privées.

Les objectifs donnés sur un plan national selon les ministères ne sont pas forcément la réalité du terrain au plan local (exemple : objectifs sur les créations de place en crèche). Les territoires ont des spécificités qui leur sont propres, en Alsace, la présence des assistants maternels est forte et constitue également de l'emploi pour tout un bassin de vie.

Enfin, on constate dans certains domaines une superposition des dispositifs, notamment en matière de soutien scolaire.

21.2 Communauté de communes de Rouffach

Les présents éléments résument les actions de la Communauté de communes, et des communes membres qui sont systématiquement associées. Les actions émanant d'organismes externes et non directement liés à notre politique enfance-jeunesse n'ont pas été inventoriées dans le présent document.

21.2.1 Présentation du territoire :

La variation de population sur le territoire intercommunal présente une nette tendance à la hausse, de l'ordre de 15% depuis 1999, passant de 12 000 à 13 700 habitants.

Cette tendance est régulière depuis ces dernières décennies. Le Piémont possède un véritable attrait, par la qualité des sites et sa proximité des centres d'activités économiques.



En outre, Rouffach, constitue un pôle d'emploi structurant, il compte 4147 emplois pour 1780 actifs. Les deux employeurs principaux sont le Centre Hospitalier et l'équipementier automobile Mahle-Behr France.

Eguisheim, quant à elle, ne se contente pas d'être une cité historique, mais s'est développée au cours des dernières années pour accueillir des nouveaux habitants.

La période examinée sur 20 ans, laisse apparaître une stabilité globale de la population depuis 2008, après une décennie de hausse supérieure à 1% par an. Toutefois, on note un rajeunissement avec le maintien d'un taux de natalité supérieur au taux de mortalité.

Deux communes ont été particulièrement dynamiques durant cette période, Eguisheim et Westhalten, qui ont accueilli des jeunes familles. Mais Rouffach, avec un parc locatif de 35% de logements, compte 40% de couples avec enfants ou de familles monoparentales.

Il peut être raisonnablement envisagé que la population du territoire sera en demande croissante, ou au moins stable, d'équipements d'accueil enfance-jeunesse.

Le taux de chômage est de 7,6% et près de la moitié des actifs quittent quotidiennement le territoire pour travailler dans les grands bassins d'emplois voisins, aussi les structures d'accueil enfance-jeunesse y voient-elles leur utilité confirmée.

La structure par âge est la suivante :

	2013	%
Ensemble	13 243	100,0
0 à 14 ans	2 257	17,0
15 à 29 ans	2 039	15,4
30 à 44 ans	2 597	19,6
45 à 59 ans	2 957	22,3
60 à 74 ans	2 135	16,1
75 ans ou plus	1 258	9,5

21.2.2 Les services et dispositifs en direction des familles

L'ensemble de la compétence enfance-jeunesse relève de la Communauté de communes, permettant ainsi une cohérence politique, malgré les modes de gestion : DSP ou gestion associative.

Nom de la structure	Implantation	Nbre de places
Les petits ceps Husseren	Husseren	40
Les P'tits Loups Eguisheim	Eguisheim	60
La Ruchette Pfaffenheim	Pfaffenheim	60
ALP Rouffach + Gundolsheim	Rouffach	140
ALP Gueberschwihr Hattstatt	Gueberschwihr	40
Périscolaire Osenbach	Osenbach	33
Périscolaire Westhalten	Westhalten	40
Multi-accueil Les Cigogneaux	Rouffach	66
Micro-crèche	Westhalten	10
Total places		489
Service Animation Jeunesse	Rouffach	Fréquenté par 200 jeunes
RAM	Rouffach	Potentiel de 250 places

La répartition des périscolaires sur l'ensemble du territoire a permis de préserver les écoles dans les villages, et maintenir ainsi l'attrait pour les familles avec enfants. Le niveau d'offre correspond à la demande des habitants, suite à



un engagement fort de la CC PAROVIC, le budget engagé chaque année étant de l'ordre de 1 M2 d'€, dont environ un tiers est couvert par le contrat enfance-jeunesse.

En ce qui concerne l'innovation ou/et la pertinence, les points suivants sont intéressants :

- Un partenariat de longue date avec le Centre hospitalier de Rouffach, le multi-accueil étant partagé entre les habitants et les salariés ;
- La répartition homogène des structures sur le territoire ;
- Une harmonisation des tarifs acceptée par les associations gestionnaires ;
- Une coordination entre établissements voisins pour les périodes d'ouverture afin d'offrir un accueil de proximité durant toute la période des vacances scolaires ;
- Un travail en réseau entre les équipes pédagogiques, organisé par le coordinateur jeunesse de la Communauté de communes, avec plusieurs événements (grand jeu) communs.
- Un accompagnement des structures associatives par les services communautaires.

Quatre structures sont gérées par des associations locales de parents, permettant ainsi une immersion totale dans la vie villageoise. Par contre, une certaine fragilité existe, en fonction de la composition des conseils d'administration. L'accompagnement, sans ingérence, par la communauté de communes y trouve alors tout son sens.

21.2.3 Accueil du jeune enfant :

L'offre en accueils individuels et collectifs est équilibrée, les ressources intercommunales permettant d'y faire face, avec le soutien des financeurs.

Par contre, il ne saurait être envisagé de créer de nouvelles structures d'accueil collectif.

Le RAM assure son rôle d'accueil et d'information des familles, en étroite collaboration avec les 2 structures collectives.

21.2.4 Les dispositifs et service enfance :

se reporter au tableau ci-dessus.

Les animations liées à la réforme des rythmes scolaires restent de la compétence communale. L'offre nouvelle se décline selon les possibilités de chaque commune. Rouffach, Ville-centre, a pu élaborer, au sein d'une forte mobilisation municipale, une offre complète et variée avec les associations locales et la Fédération des Foyers-Clubs, tandis qu'à l'inverse les communes d'Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen, regroupées en RPI, n'ont pas pu réunir les ressources humaines nécessaires. Aucune offre n'existe dans ces 3 communes au niveau des activités péri-éducatives, et les enfants vont au périscolaire normalement.

Les autres communes ont développé une offre intermédiaire qui fonctionne.

21.2.5 Parentalité

Le réseau Parents 68 est en cours de développement sur le territoire, animé par le coordinateur-jeunesse et le RAM, en collaboration avec la CAF. Des réunions d'information et des échanges sont organisés depuis 2015 à l'attention des parents.

21.2.6 Actions vers les jeunes

Le service-jeunesse est l'outil communautaire dans ce domaine. Basé à Rouffach, il est confié à la FDFC. Tout au long de l'année des actions sont organisées dans tous les villages, et un accueil provisoire est mis en place à Eguisheim durant les congés d'été. Un local est ouvert toute l'année à Rouffach.

200 jeunes, dont 1/4 venant de communes extérieures, sont accueillis, soit pour simplement passer un moment à la sortie du collège, ou à l'inverse, jusqu'à s'impliquer dans des projets coconstruits sur plusieurs mois. Le SAJ participe également à des grands événements locaux : fête de la sorcière, fête de la Grande Lune, animations d'été dans les villages, marché de Noël.

Un nouveau local est en projet, mais malheureusement le Département a donné une réponse négative à notre demande de financement.

Depuis 2015, piloté par le coordinateur-jeunesse, un réseau s'est mis en place avec les communes et le monde associatif pour détecter les jeunes « qui ne sont nulle part » et qui ne participent à aucune vie locale.



21.2.7 Synthèse

Le travail en réseau s'est essentiellement développé au niveau local, comme exposé ci-dessus.

Mais on peut noter des actions menées dans un cadre géographique plus large :

- réseau des RAM piloté par la CAF ;
- partenariat entre différents SAJ sous l'égide de la FDFC
- rôle de la PMI en matière de petite-enfance.
- réseau parents-68.

L'offre sur notre territoire est correcte, mais avec un engagement très fort de la CC et des communes. Si des impulsions sont affichées au niveau national, sans volonté locale, aucune véritable concrétisation ne peut se développer au niveau local, au contact des familles.

21.2.8 Les priorités

La question se pose sur la pérennité de l'offre de service au niveau local, que ferions-nous sans la CAF ? Quel effets des baisses de ressources si elles devaient se poursuivre ? Quel avenir alors pour nos villages ?

Un allègement responsable et raisonnable des normes donnerait aussi un peu d'air. Est-il nécessaire d'imposer les mêmes règles à une micro-crèche de village à 10 places que pour un grand multi-accueil ? La question mérite d'être ré-étudiée.

A notre sens, les enjeux sont :

- l'accompagnement de nos jeunes dans un environnement où les valeurs sociales se délitent, et où l'apprentissage de la citoyenneté n'est plus véritablement garanti.
- la pérennité de l'offre, avant même de parler élargissement.

21.3 Ville de Turckheim

21.3.1 Présentation du territoire

Il y a une augmentation importante des familles et des jeunes de moins de 25 ans depuis 4 ans suite à la mise en place de programmes de construction de logements individuels et collectifs.

21.3.2 Les services et dispositifs en direction des familles

Les crèches périscolaires sont situées à proximité des axes de communication pour faciliter leur accessibilité. De même, les tarifs pratiqués sont adaptés aux ressources des usagers. L'information sur les services disponibles est diffusée par les services de communication de la Mairie.

Les points forts soulignés sont la qualité des structures. Le point faible étant le manque de places en crèche.

21.3.3 L'accueil du jeune enfant

Accueil des ALSH qui est satisfaisant pendant et en dehors des périodes scolaires. Les habitants de Turckheim ont accès aux espaces rencontre situé à Colmar

21.3.4 Synthèse et priorités à travailler

Le réseau des partenaires institutionnels et associatifs est peu en lien avec les services de la Mairie et les acteurs de la petite enfance. Les besoins des familles ne sont pas tous couverts et en particuliers les besoins nouveaux (flexibilité des différents modes de garde, temps d'accueil, etc.). Les enjeux à venir sont de tenir compte des besoins des usagers dans

le développement de l'offre de services. Celle-ci devra être adaptée géographiquement et devra tenir compte des nouveaux modes de vie et temps d'activité des parents.

21.4 Ville de Wintzenheim

21.4.1 Présentation du territoire

Wintzenheim est une commune de 8022 habitants, comprenant majoritairement des familles avec enfants (4108 familles).

Les enfants se situent en majorité dans la tranche 6-17ans (1017 enfants) contre 350 enfants entre 3 et 6 ans et 171 enfants entre 0 et 3 ans. 246 enfants sont scolarisés en maternelle et 368 enfants sont actuellement en élémentaire.

La population de la commune est donc relativement jeune, ce qui suppose une offre adéquate pour les familles d'actifs qui représentent 72.80% de la population totale.

Une modification du Plan Local d'Urbanisme a été menée afin de prendre en compte les dernières évolutions législatives. Ainsi, la commune a lancé des programmes de production de logements sociaux afin de répondre à ses obligations relatives à la loi SRU.

D'un point de vue économique, la ville dispose :

- D'une zone commerciale à Logelbach,
 - D'une zone artisanale « Europe » également à Logelbach,
 - D'une zone commerciale mixte en centre-ville : le site Jaz,
 - D'une petite zone artisanale et commerciale à la Forge.

En terme de services et d'équipements, il existe deux groupes scolaires, un à Wintzenheim-centre (349 élèves) et un autre à Logelbach (200 élèves). La ville est en outre propriétaire de deux gymnases (gymnase Ungerer et gymnase scolaire) ainsi que d'un dojo et d'une salle polyvalente.

Un espace culturel permet, outre une programmation culturelle, de mettre à disposition des locaux pour la soixantaine d'associations locales qui sont très actives.

La Mairie est implantée à Wintzenheim-centre, mais une annexe est également ouverte à Logelbach. La ville dispose également d'un CCAS et d'une permanence sociale du Conseil Départemental.

Wintzenheim est un territoire voué à vivre des mutations ces prochaines années et la Municipalité essaie d'anticiper au maximum le phénomène.

21.4.2 L'accueil des jeunes enfants

Le multi-accueil a 43 places et vocation à accueillir les enfants de 0 à 4 ans dans la journée, en accueil régulier et occasionnel. Le taux d'occupation en heures réelles est actuellement de 79.87%.

Ce service a été organisé dans le cadre d'une délégation de service public qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

Ce multi-accueil est implanté à côté du groupe scolaire de Logelbach. Le service est assuré 229 jours par an de 7h30 à 18h30.

Cette structure emploie 17.38 équivalent temps plein composé d'une directrice puéricultrice, d'une infirmière, d'une éducatrice de jeunes enfants, de 5 auxiliaires de puériculture, de 8 animatrices, de 4 agents techniques et 1 secrétaire. Cela permet d'atteindre un taux d'encadrement de 1 pour 5 enfants non marchants et 1 pour 8 enfants ayant acquis la marche.

La participation des familles est entre 0.37€ et 2.89€ par heure.

En plus des réunions d'information ordinaires, le personnel propose des actions autour de la parentalité avec un café des parents, un groupe de paroles et des conférences. Un partenariat est également développé avec les associations locales.

Le SIVOM est également présent et organise le fonctionnement du relais assistantes maternelles.

21.4.3 L'accueil périscolaire et ALSH



Concernant l'accueil des 4 à 11-12 ans, la ville a délégué la gestion du service « la Récréation » aux PEP Alsace. Le contrat a été attribué en 2016 pour 5 ans.

Aujourd'hui, 90 enfants sont accueillis à Wintzenheim et 60 sont accueillis à Logelbach.

Les structures sont implantées à proximité des groupes scolaires. Les accueils se font de 11h30 à 13h30 et de 15h15 à 18h30. Les horaires ont été arrêtés de 11h à 18h30 pour les mercredis. Un accueil est également organisé pendant les vacances scolaires.

Sur le temps périscolaire, le taux d'encadrement est de 1 pour 10 pour les – de 6 ans et 1 pour 14 pour les + de 6 ans. Pour les vacances, le taux est ramené à respectivement 1 pour 8 et 1 pour 12. Le personnel est qualifié avec des diplômes adaptés à l'animation : BAFD, BPJEPS ou BAFA.

La moyenne des participations familiales est de 137.45€ par mois et la modulation tarifaire s'effectue sur la base de 3 quotients familiaux.

Avec cette organisation, l'offre proposée remporte un véritable succès (taux de satisfaction de 97%). Il est vrai que l'implantation de ces structures à proximité des groupes scolaires en a facilité l'accès pour les familles.

Un fort partenariat a été développé entre structures scolaires et accueil périscolaire lors du temps scolaire mais également lors du temps périscolaire (aide au devoir ou temps de sieste du début de journée pour les petits).

Dans cette optique de partenariat, les PEP Alsace gèrent également les Temps Aménagés Périscolaires (TAP) de la commune. Un PEdT a été conclu en juin 2016 pour permettre la mise en place d'activités dans les écoles dès la rentrée scolaire 2016-2017.

Il a été choisi d'organiser les TAP en deux sessions de 1h30 par semaine. Les activités sont organisées au sein des groupes scolaires : le lundi et jeudi de 15h15 à 16h45 à Logelbach et le mardi et jeudi de 15h15 à 16h45. Des activités sportives et artistiques sont proposées à partir de la deuxième année de maternelle. Les plus petits ont un temps de sieste prolongé et suivi d'un goûter.

52% des enfants scolarisés sur la commune participent aux activités. Les équipes ont un excellent retour des familles et des enfants.

21.4.4 Dispositifs de soutien à la parentalité et aides aux familles

Le Centre Communal d'Action Sociale travaille auprès des familles les plus démunies.

Un partenariat a récemment été mis en place avec la Manne pour délivrer aux familles dans le besoin des bons alimentaires qui leur permettront de faire leurs achats alimentaires à moindre coût dans une épicerie sociale tenue par la Manne.

Ces familles peuvent également bénéficier des autres services proposés par la Manne.

21.4.5 Dispositifs et services en direction des jeunes

Pour l'accueil des 12 à 17 ans, la Ville a mis en place depuis quelques années l'Espace Animation Arthuss. Ce service propose un accueil périscolaire et extrascolaire. La structure est agréée Jeunesse et Sport depuis le 1^{er} Janvier 2016 pour le temps extrascolaire (vacances scolaires et samedis).

L'équipe est composée d'un référent jeunesse, assurant les fonctions de direction, une adjointe qui est également coordinatrice des TAP, et une animatrice titulaire d'un BAFA.

La structure accueille de 30 à 36 jeunes selon les périodes. L'accueil est fermé 3 semaines en août et une semaine pendant les vacances de Noël ainsi que les jours fériés.

Grâce à des activités intéressantes et ludiques, l'Espace Animation Arthuss rencontre un vif succès auprès des jeunes de la commune.

Un partenariat a également été mis en place avec la Mission Locale pour permettre aux jeunes en difficulté de pouvoir renouer avec la société voire d'intégrer le monde professionnel.

21.4.6 Lieux d'animation de la vie sociale

Wintzenheim bénéficie d'un tissu associatif dense. Les habitants, même les plus jeunes, ont facilement accès à des activités sportives et culturelles.

La Ville a par ailleurs créé la salle de spectacle Arthuss qui propose des animations culturelles variées (expositions, concerts, conférences,...) et également des spectacles à destination du jeune public (pendant les »petites« vacances scolaires). Ayant pour objectif la promotion culturelle, ces animations sont souvent gratuites et, si non, accessibles pour un prix d'entrée modique.



21.4.7 Synthèse

La commune n'a pas de véritable vision à l'échelle du département sur le fonctionnement du réseau institutionnel. Néanmoins, à leur niveau, services administratifs et élus locaux tentent de travailler en lien avec tous les acteurs de la jeunesse. Le travail mené dans le cadre du PEdT a largement favorisé le renforcement des liens entre tous ces acteurs (CAF, Education Nationale, associations, habitants, services municipaux...)

La plus grande difficulté dans ce travail tient finalement au manque de perspectives que nous subissons à court terme sur les réformes à venir et les financements envisageables.

En effet, la CAF semble envisager de revoir sa politique en direction de l'Enfance, mais nous ignorons quelles en seront les conséquences. Suite aux élections présidentielles, une réforme des rythmes scolaires pourrait remettre en cause le travail réalisé ces trois dernières années. De plus, avec la baisse des dotations de l'Etat, les fonds disponibles pour financer les services publics sont très incertains.

Il a été constaté un besoin d'accompagnement grandissant des familles. Nos écoles accueillent de plus en plus d'enfants en difficulté et nous essayons de répondre au mieux à leurs attentes. Les services publics mis en place sont plébiscités.

Et malgré cela, force est de constater que c'est insuffisant car nous ne touchons pas les plus nécessiteux. Cela supposerait plus de moyens dont nous ne disposons pas ou que nous ne pouvons pas financer :

- Diminuer les tarifs pour toucher les familles les plus modestes,
- Plus d'ATSEM dans les écoles pour aider le personnel éducatif,
- Plus d'animateurs pour augmenter la capacité d'accueil,
- Plus de locaux adaptés.

21.4.8 Les priorités

Au niveau local, les priorités sont :

- De continuer à proposer une offre variée de services adaptés aux besoins,
- De conserver un niveau de tarification au plus bas pour permettre à toutes les familles de bénéficier de l'offre,
- De continuer à travailler en lien avec les associations locales pour assurer leur pérennité.

Au niveau départemental, il paraît primordial de veiller à ce que le Département ne se désengage pas de sa politique sociale. Les familles en difficulté sont de plus en plus nombreuses et les enfants sont les premiers à en subir les conséquences. La présence des services départementaux pour le suivi de ces familles paraît indispensable ainsi qu'une communication avec les services municipaux afin de tisser un véritable réseau de soutien de ces familles.

21.5 Canton de Wittenheim

21.5.1 Présentation de votre territoire

Le canton de Wittenheim est constitué de l'essentiel du Bassin potassique (9 communes) ayant connu une période faste avec l'exploitation de la potasse sur une grande partie du XXème siècle. Aujourd'hui il est essentiellement habité par une population ouvrière, une faible représentation des SP+ et un taux de chômage élevé. Le canton a connu différentes vagues migratoires : Italiens (bâtiment), Polonais (mines) et plus récemment avec l'implantation de l'usine Peugeot à Sausheim, les immigrés d'Afrique du Nord.

21.5.2 Les services et dispositifs en direction des familles

Le délai laissé pour la réponse ne m'a pas permis d'obtenir l'ensemble des informations demandées aux différentes communes du canton. Il ne m'est pas possible d'avoir une vision globale de l'existant et il serait certainement utile de pouvoir la constituer sur le territoire du canton (voire élargi parfois) qui est un bassin de vie vécu. Il serait très intéressant d'avoir ce diagnostic qui permettrait également :

- de fédérer le réseau des acteurs locaux de manière plus efficiente en fonction des thématiques (enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale),



- d'identifier le « chef de file »,
- de permettre une mutualisation des informations en direction des familles.

Les contacts avec les partenaires se limitent souvent à des demandes d'aides financières. Les besoins remontés par les familles sont souvent très partiels et il n'existe pas de lieu de synthèse de ces besoins.

Les dispositifs en direction des familles mis en place pendant la période de l'exploitation des mines ont été nombreux et certains perdurent encore aujourd'hui malgré les difficultés qui apparaissent. Il s'agit par exemple, des MJC qui restent très actives même si les difficultés budgétaires les conduisent à réduire leurs activités et à rechercher des marges de manœuvre. A côté des MJC, il est possible de trouver des centres socio-culturels et les centres médico-sociaux du département ; ces derniers sont relativement mal identifiés sur le territoire dans des bâtiments mal adaptés au service à rendre. Par ailleurs, les transports en commun ne permettent pas de rejoindre facilement les lieux existants.

L'accueil du jeune enfant est assuré au travers de différentes structures existant préalablement à la constitution de l'agglomération ou postérieure à elle dans la mesure où cette compétence fait partie de celles qui ont été largement développées dans le cadre de la politique de m2A. Des structures associatives fortes ont réussi à monter de véritables projets pédagogiques de grande qualité.

La question de la parentalité et des réunions est posée : organisation du mois de la parentalité à différents niveaux : m2A, département et Réseau des parents 68. Trouver un moyen de rendre les échanges plus fluides et cohérents (quid de l'organisation de 2 manifestations de même nature, par exemple).

Concernant la jeunesse, il ne semble pas qu'il y ait un réseau départemental actif (Anim 68 ayant été stoppé), celui-ci semblerait souhaitable. Les CSC disposent d'un réseau d'animateurs jeunes mais, faute de financement, il ne s'appuie que sur la disponibilité complémentaire que l'UD68 et 2 directeurs de centres peuvent trouver pour la piloter régulièrement.

L'accueil périscolaire, voire pendant les vacances scolaires, reste problématique pour de nombreuses familles. Les TAP et l'accueil assuré par les services de m2A ne semblent pas suffisants par rapport aux besoins. Le relais d'assistantes maternelles vient à la rescousse.

La communication entre l'agglomération et les communes devrait s'améliorer afin de répondre plus efficacement aux familles.

Un dispositif innovant qui mérite d'être mentionné a été créé à Wittenheim par la mise en place de la Maison de la Solidarité qui permet d'avoir un lieu unique dans lequel différents services sont regroupés : les associations caritatives (Caritas et Restos du cœur) mais également les réunions du CCAS. Par ailleurs, d'autres partenaires y tiennent des permanences hebdomadaires ou mensuelles (Association Insef-Inter, Association Sémaphore, Centre d'information pour le droit des femmes et des familles, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, Ecrivain public, Lieu d'écoute et d'orientation du centre hospitalier de Rouffach, Association France Alzheimer).

21.5.3 Les priorités à travailler

- **Au niveau local**
 - Une plus grande information et coordination entre partenaires : synchronisation des inscriptions – documents de communication communs – temps d'échanges pour préparer les inscriptions, échanger sur les difficultés, les contraintes, ... ;
 - Avoir une meilleure connaissance des partenaires et de leurs missions pour pouvoir mieux orienter les familles ;
 - Augmenter les places d'accueil et être en capacité d'accueillir également les familles qui arrivent en cours d'année scolaire ;
 - Trouver des lieux de parole, d'écoute et d'échange à propos de l'éducation des enfants/jeunes. La question des incivilités commises qui souvent restent sans réponses perturbe les parents qui sont désarmés et/ou accusés de démissionner de leur rôle ;
 - Permettre aux familles de trouver les informations sur des pratiques encore mal maîtrisées par les parents : réseaux sociaux, approche des media, ... ;



- Besoin d'accéder au droit (questions liées au logement, à la séparation des couples, à la consommation, à la santé, ...)
- **Au niveau départemental**
 - Organiser des groupes de travail pluridisciplinaire ;
 - Organiser des permanences d'assistantes sociales de proximité (problème de mobilité en raison de la desserte des transports en commun dans certaines zones du canton) ;
 - Améliorer la transversalité des informations dans un sens comme dans l'autre aussi bien sur la communication individuelle aux familles qu'entre les différents organismes eux-mêmes ;
 - Disposer d'un document complet permettant d'orienter les familles selon leurs besoins ;
 - Disposer d'interlocuteurs identifiés pour la collectivité ;
 - simplifier les dossiers de demande d'aide (ouverture de droits, APL, ...) qui représentent souvent un frein pour les ménages et améliorer les délais de traitement des dossiers en particulier en direction des familles ayant de faibles revenus ou des difficultés financières ;
- **Principales difficultés à prendre en compte, points de vigilance, enjeux**
 - Le nombre de places d'accueil insuffisant,
 - Des communications diverses et non harmonisées,
 - La multitude des interlocuteurs pour les familles,
 - Des partenaires qui interviennent sur des temps différents avec des objectifs et des missions différentes mais une nécessité de développer un travail coopératif et transversal,
 - Des dispositifs multiples et complexes parfois mal connus des familles mais aussi des agents des services.

22. Résultats des questionnaires diffusé en direction des familles

22.1 Présentation de la démarche et du questionnaire

Dans le cadre de la réalisation du Schéma Départemental de Services aux Familles, un questionnaire en ligne a été diffusé aux allocataires de la CAF par voie électronique. Les familles ont reçu un lien leur donnant accès à la page du questionnaire. Il est resté en ligne du 13 février au 27 février 2017 (période de réponse pour les familles).

Le questionnaire avait pour but de recueillir le point de vue des usagers concernant les différentes offres de services en place sur le territoire. Composé de questions fermées, ainsi que de questions ouvertes permettant aux participants d'exprimer des pistes d'amélioration, le questionnaire vient renseigner sur la connaissance par les usagers des dispositifs en place.

Lors du remplissage du questionnaire, les répondants étaient automatiquement dirigés, par un système de filtres, vers les questions qui les concernaient directement. Par exemple, un allocataire parent de jeunes enfants avait accès aux questions relatives aux modes d'accueil de la petite enfance alors qu'une personne parent d'enfant de plus de 3 ans était redirigée vers la suite du questionnaire.

Il est à noter que parallèlement à ce questionnaire, un autre questionnaire à destination des jeunes a également été diffusé.

Les réponses ont été traitées de manière totalement **anonyme** par le cabinet indépendant Cekoïa Conseil.

22.2 Participants

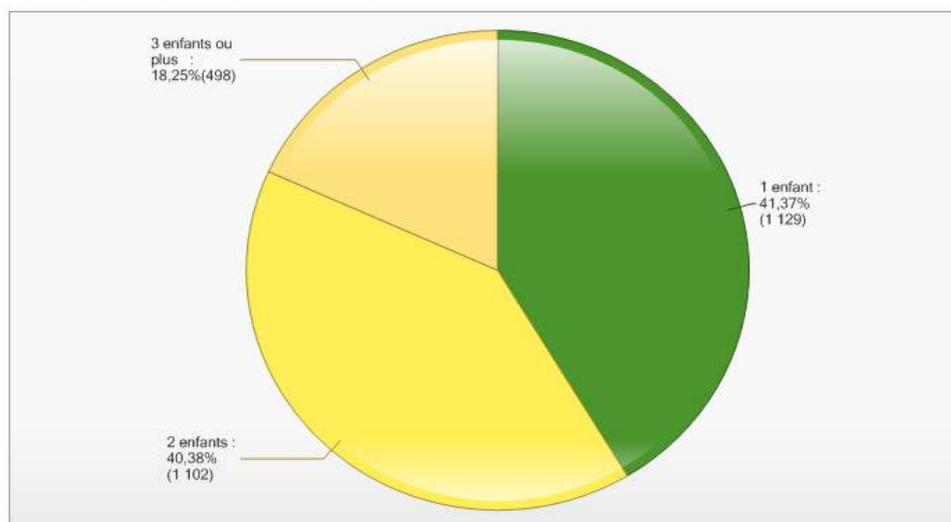
Le questionnaire a été diffusé à 70 811 familles allocataires de la Caf. Uniquement les familles avec enfants ont été ciblées. Suite à une diffusion initiale et une relance réalisée par la Caf, **2 757 allocataires ont répondu au questionnaire (partiellement ou totalement)**.

22.3 Profil des répondants et de leur famille

22.3.1 Une majorité de femmes, de familles avec des enfants en bas âge, et de personnes actives en situation d'emploi parmi les répondants

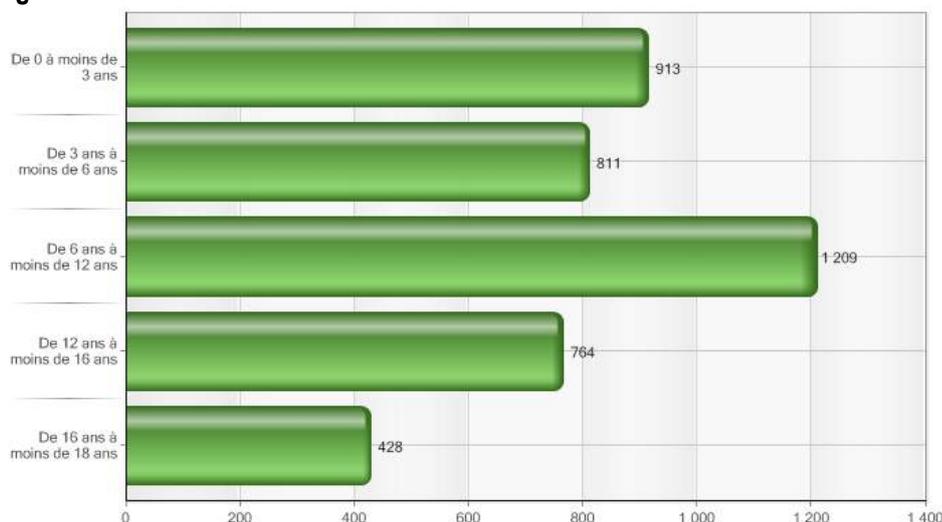
Les répondants au questionnaire ont déclaré à **87%**, soit 2 379 personnes, être **des femmes**. Les hommes n'ont été que 357 à participer à l'étude.

Nombre d'enfants dans la famille



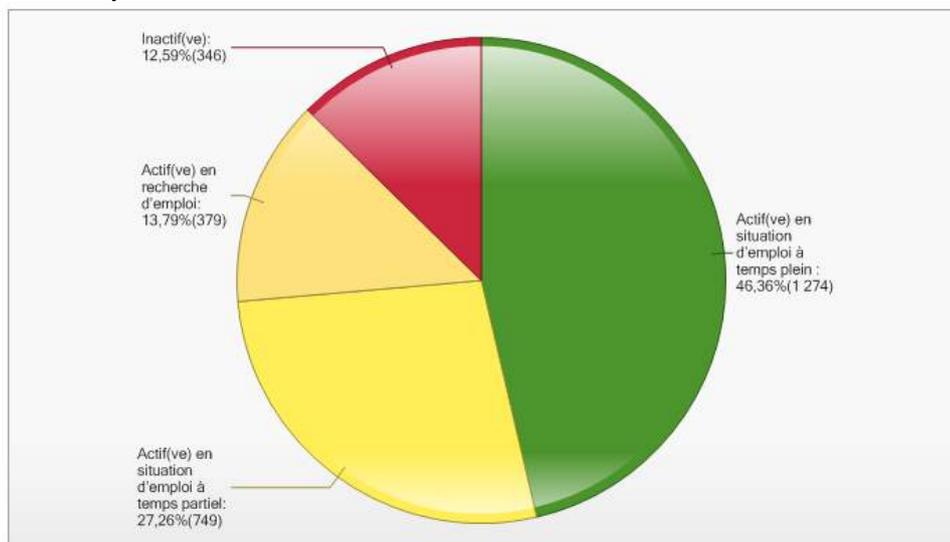
Parmi les répondants, **82% ont déclaré avoir 1 ou 2 enfant(s)** de moins de 18 ans au domicile, et **18% ont déclaré avoir 3 enfants ou plus.**

Age des enfants



71% des enfants des répondants au questionnaire sont **âgés de moins de 12 ans dont 29% ont entre 6 et 12 ans**. Les personnes ayant répondu à l'étude ont par ailleurs déclaré à 67 % être toujours en couple avec le père ou la mère de l'un de leurs enfants.

Situation professionnelle



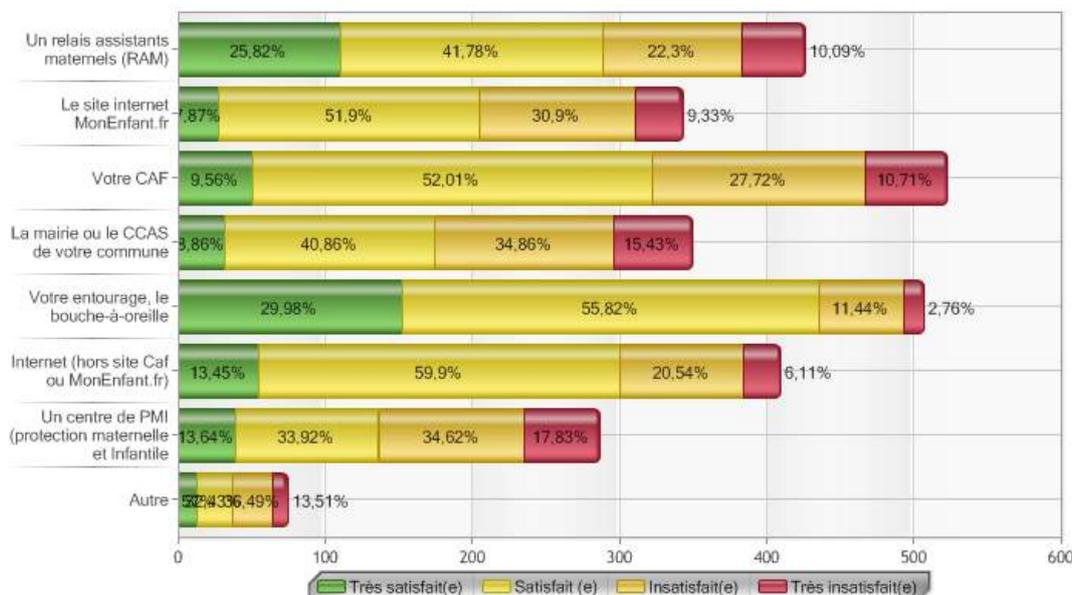
Les **répondants** sont majoritairement des **personnes actives en emploi 74%**, dont 46% sont en situation d'emploi à temps plein.

14% des répondants ont déclaré être **en recherche d'emploi**.

22.4 Les modes d'accueil de la petite enfance

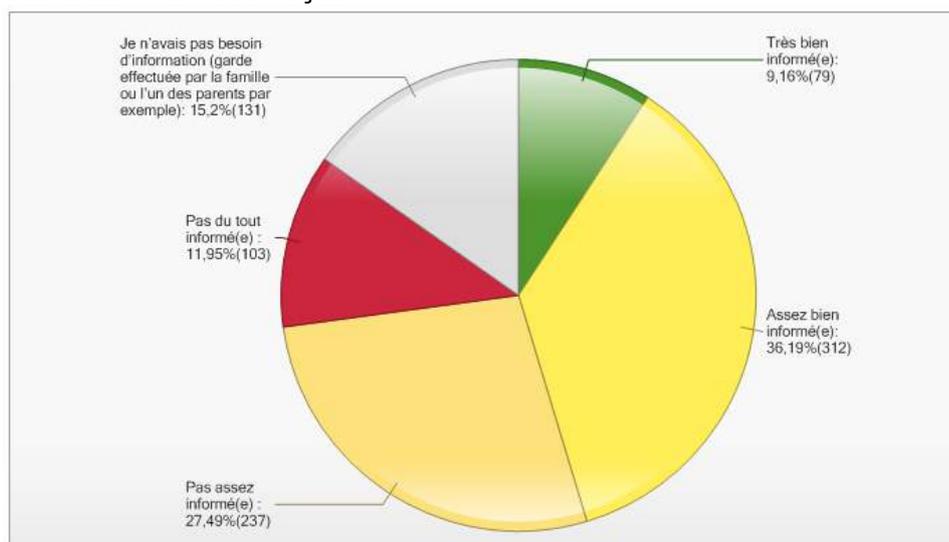
22.4.1 L'information des familles sur les modes d'accueil de la petite enfance

Des lieux de renseignement multiples et une bonne qualité de l'information Satisfaction selon le relais d'information sollicité



Les participants à l'étude ont recherché des informations prioritairement auprès de la CAF (18%), de leur entourage (17%) et 15% des répondants ont contacté un RAM dans leur démarche. 62% des personnes ayant contacté la CAF et 66% des répondants qui ont contacté un RAM ont déclaré être satisfaits par les renseignements obtenus.

Qualité de l'information reçue

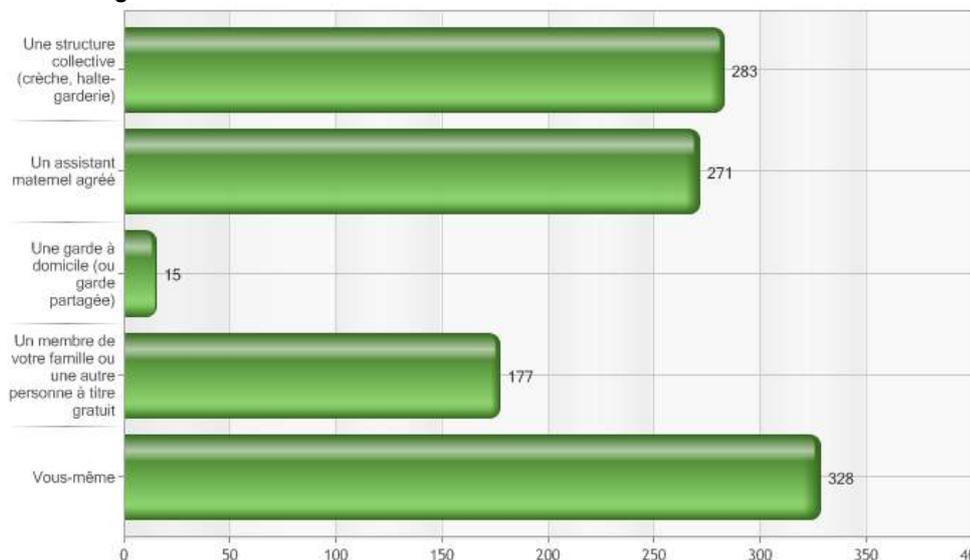


Parmi les répondants, 45% des usagers déclarent avoir été très bien ou assez bien informés lorsqu'ils ont recherché des renseignements sur les modes d'accueil de la petite enfance. Par ailleurs, pour 60% des répondants, l'information à destination des familles concernant l'accueil collectif est insuffisante.

22.4.2 Les besoins des familles en termes de modes de garde

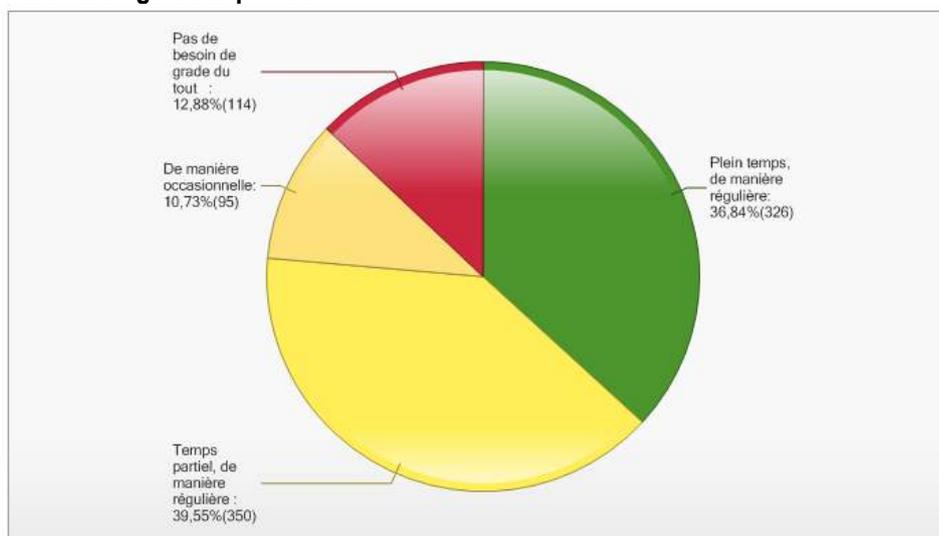
Des familles ayant surtout recours à une structure collective

Modes de gardes utilisés



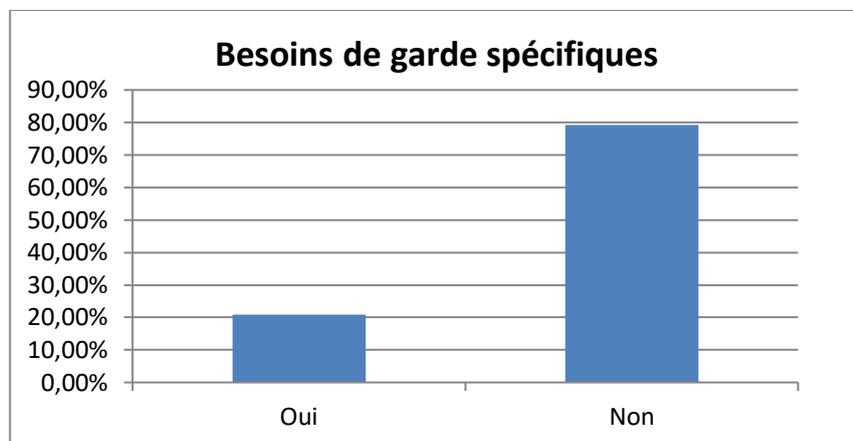
Les répondants au questionnaire ayant recours à un mode de garde extra familial déclarent pour **25% avoir recours à un assistant maternel agréé** et pour **26% à une structure collective**.

Besoins en garde exprimés



Les parents font, par ailleurs, part d'un **besoin de garde régulier à temps partiel pour 40%** d'entre eux et à **plein temps pour 37%**.

Des besoins de garde spécifiques peu marqués



Seul **20%**, des répondants ont déclaré avoir des **besoins de gardes spécifiques**.

Typologie des besoins de garde spécifiques



Parmi ces répondants, **34% ont fait part de la nécessité de faire garder leur(s) enfant(s) le matin très tôt** (36% ont une préférence pour l'accueil collectif), 26% ont fait part de la nécessité de faire garder leur(s) enfant(s) le soir très tard. **10% des répondants ont des besoins de garde pour un enfant avec des besoins spécifiques** (handicap, maladie, etc.).

22.4.3 Le point de vue et les attentes des familles sur les modes d'accueil de la petite enfance et dans le Haut-Rhin

Une forte satisfaction des parents concernant le mode d'accueil principal de leur(s) jeune(s) enfant(s)

87% des répondants ont déclaré que leur mode d'accueil principal actuel correspond à leurs besoins. Parmi les 13% qui ne sont pas satisfaits de leur mode de garde, 36% font par d'un choix par défaut notamment en raison d'un manque de places en structures d'accueil collectif.

36% des usagers déclarent avoir rencontré des difficultés pour obtenir une place d'accueil.

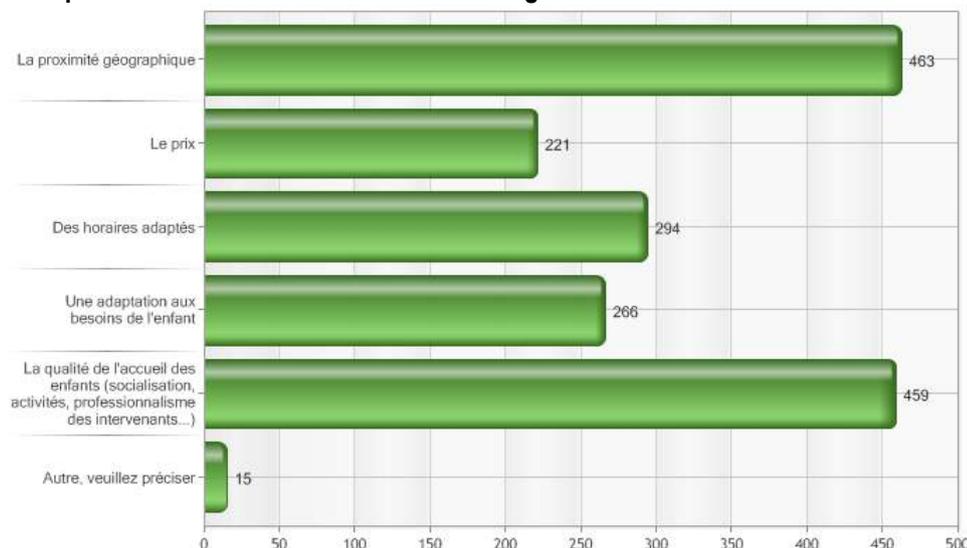
Niveau de satisfaction des usagers selon les modes de gardes



Les répondants ont déclaré à **91% être satisfaits** (dont 52% très satisfaits) **par l'accueil** dans les structures **collectives d'accueil des jeunes enfants** dans le département du Haut-Rhin.

De même, **92% des parents sont satisfaits** (dont 64% très satisfaits) par l'accueil réalisé **par les assistants maternels**.

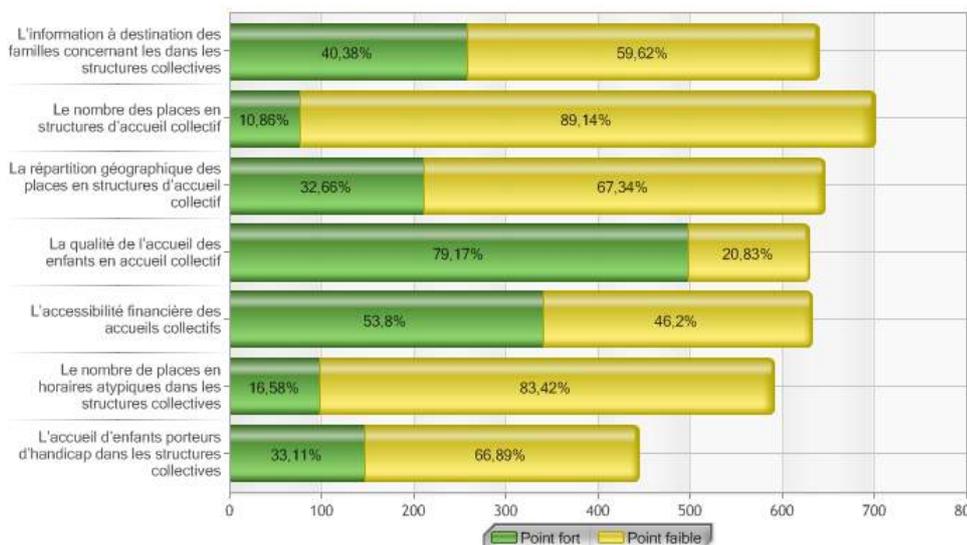
Principaux critères dans le choix du mode de garde



Pour les répondants, **les deux éléments les plus importants** pour le choix du mode de garde sont la **proximité géographique** avec 27% des choix exprimés **et la qualité de l'accueil** avec également 27% des choix exprimés

Une satisfaction de la qualité d'accueil collectif mais des attentes quant à la répartition géographique et au nombre de places d'accueil collectif

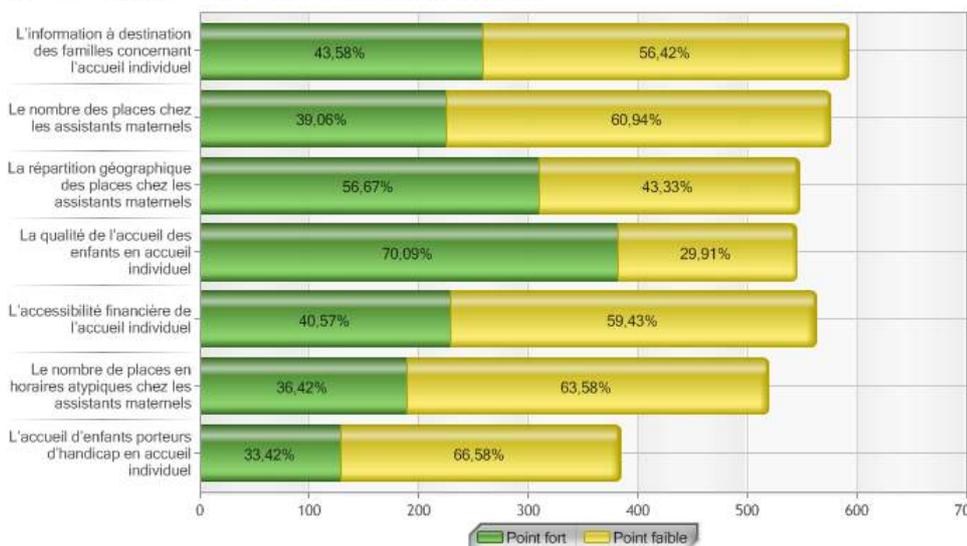
Avis des familles sur l'offre d'accueil collectif



Pour **90% des répondants** le nombre de places en structures d'accueil collectif est un **point faible**. De même, pour **67%** des familles, la répartition des structures sur le territoire départemental est insatisfaisante. A l'inverse, les **répondants mettent en avant, pour 79% d'entre eux** la qualité de l'accueil proposé et pour **53%** l'accessibilité financière des établissements.

Une bonne couverture du département en accueil individuel mais peu de souplesse dans ce mode de garde.

Avis des familles sur l'offre d'accueil individuel

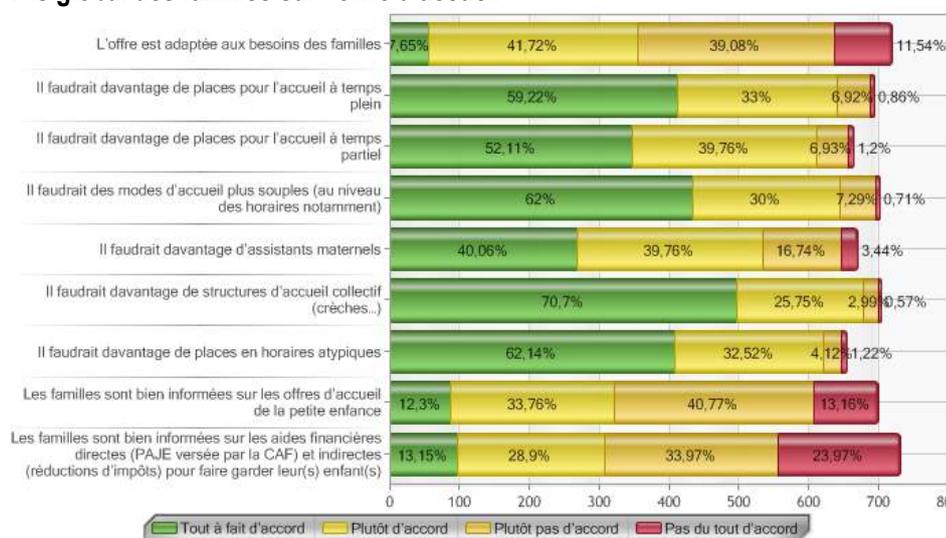


Les familles notent pour **57%** que la **répartition géographique** des places chez les assistants maternels est un **point fort** de cette offre d'accueil, de même que la qualité d'accueil (**70%**). Néanmoins, **64% des répondants expriment qu'il y a peu de places en horaires atypiques** chez les assistants maternels.



22.4.4 Des attentes quant au développement de l'offre de service et de l'information à destination des familles

Avis global des familles sur l'offre d'accueil



Les **répondants** au questionnaire ont répondu à **92%** qu'il faudrait **développer le nombre de places d'accueil à temps plein ainsi qu'à temps partiel**. Pour **96 % des répondants (dont 71% tout à fait d'accord)** il est notamment nécessaire de **développer les places de structures d'accueil collectif**.

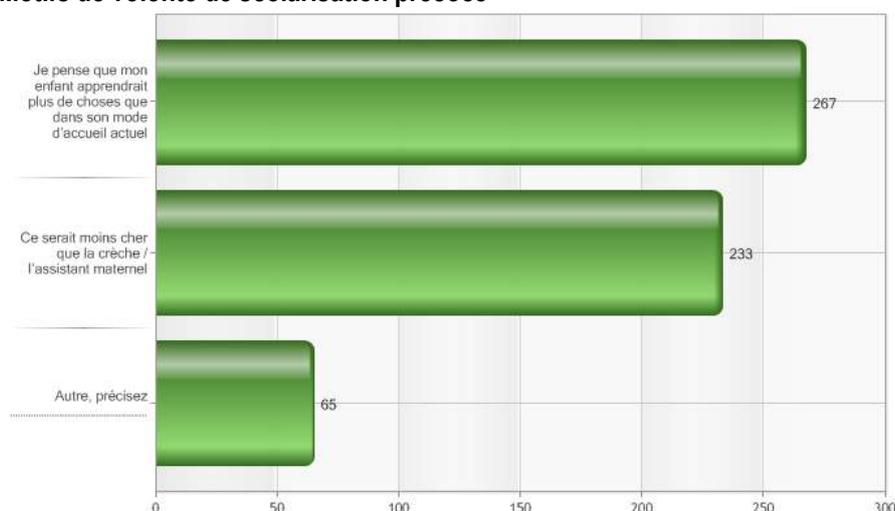
Les répondants ont également fait part à 92% du besoin d'organiser des modes d'accueil plus souples, notamment au niveau des horaires

Par ailleurs, dans le cadre du questionnaire, les **familles ont déclaré à 53% ne pas être suffisamment informées sur les offres d'accueil** de la petite enfance et à 58% sur les aides financières mobilisables pour faciliter la garde de leur(s) enfant(s).

Des attentes des parents quant à la scolarisation précoce des enfants

97% des parents d'enfants de moins de 3 ans ont déclaré que celui-ci n'est pas scolarisé. **55% des répondants se déclarent intéressés** par la possibilité de scolariser leur(s) enfant(s) dès 2 ans si une école maternelle publique ouvrait à proximité de leur domicile.

Motifs de volonté de scolarisation précoce

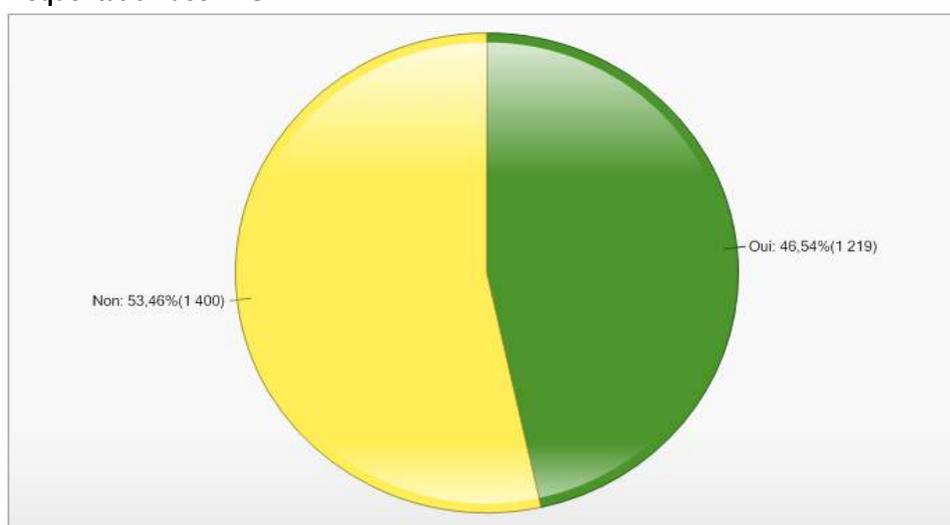


Parmi les personnes intéressées, 47% pensent que l'école serait plus enrichissante pour l'enfant que le mode de garde actuel et **41% se disent intéressées car le cout financier serait plus faible**. Les répondants mentionnent également que ceci pourrait faciliter les apprentissages et l'entrée en petite section de maternelle. 60% des personnes ayant déclaré ne pas être intéressées pensent que c'est trop tôt de vouloir scolariser des enfants avant 3 ans. Les répondants notent également le risque d'un accueil et d'un rythme non adaptés aux besoins de l'enfant.

22.5 Le temps libre et les loisirs des enfants et des jeunes

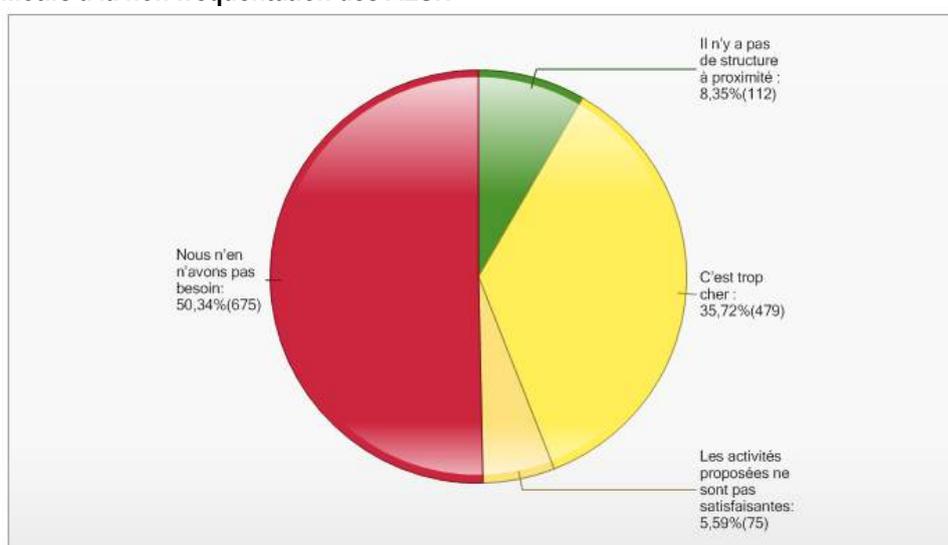
22.5.1 Les besoins des familles concernant le temps libre et les loisirs des enfants et des jeunes

Une fréquentation moyenne des ALSH du département, mais une satisfaction globale de l'offre de service
Fréquentation des ALSH



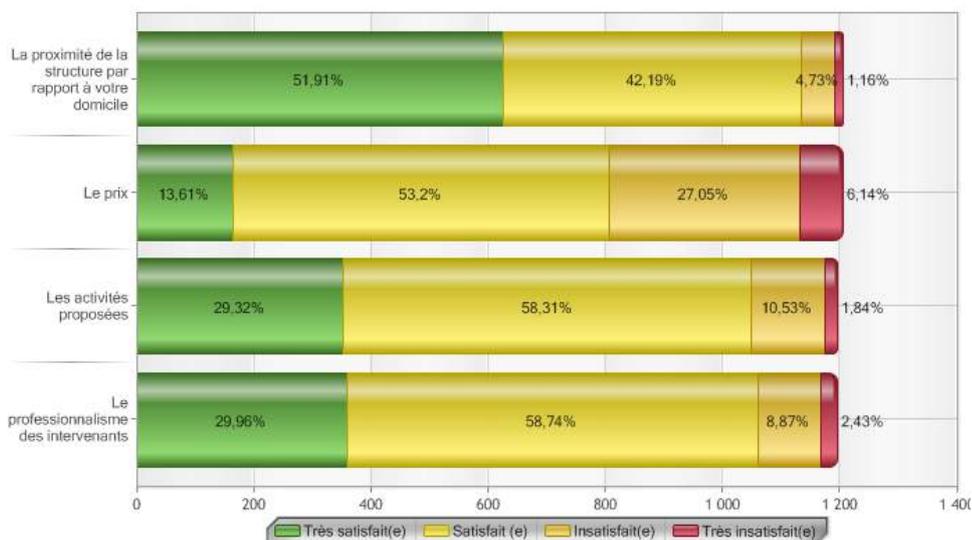
53% des répondants au questionnaire ont déclaré qu'aucun de leur(s) enfant(s) n'a fréquenté un accueil de loisirs sans hébergement (centre aéré – centre de loisirs).

Motifs à la non fréquentation des ALSH



36% des personnes ayant déclaré qu'aucun de leur(s) enfant(s) n'a fréquenté un accueil de loisirs sans hébergement indiquent que le motif est d'ordre financier et que le **prix des ALSH est trop élevé**.

Niveau de satisfaction concernant les ALSH



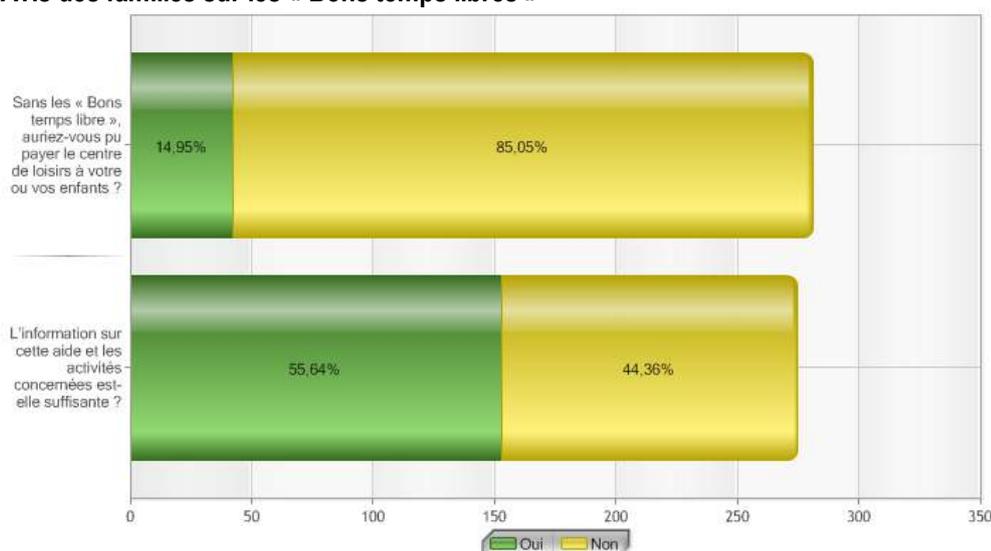
Parmi les 47% ayant répondu que leur(s) enfant(s) avait fréquenté un ALSH :

- **94% ont déclaré être satisfaits par la proximité de la structure** par rapport à leur domicile (dont 52% très satisfaits)
- 67% ont déclaré être satisfaits par le prix des ALSH
- 87% sont satisfaits par les activités proposées

Une identification par les familles de la possibilité d'aide financière, mais peu de connaissance des dispositifs de la CAF

51% des familles ont déclaré avoir connaissance de la possibilité d'aides financières pour faciliter l'accès de leur(s) enfant(s) à un ALSH. Mais seulement 28% des répondants connaissent l'existence des « Bons temps libre » de la CAF.

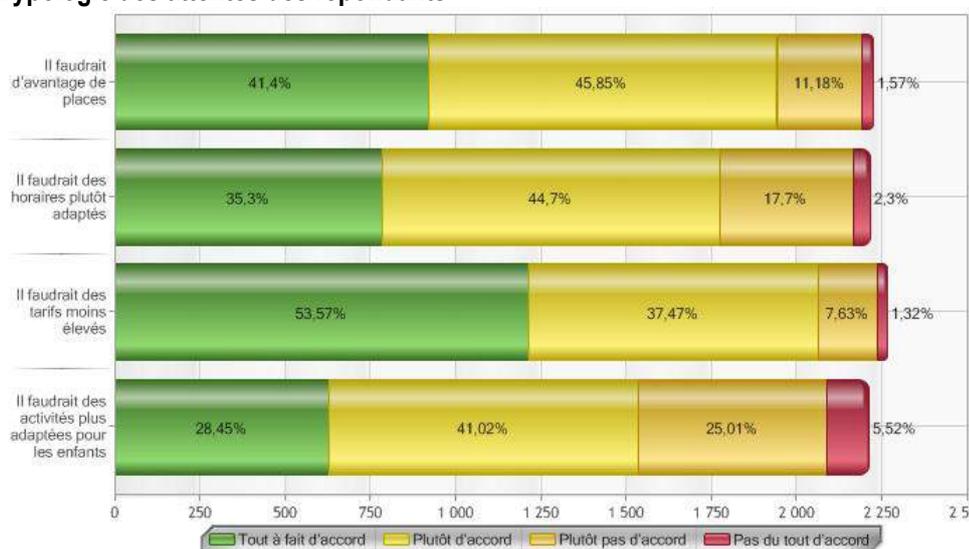
Avis des familles sur les « Bons temps libres »



Parmi les 45% de personnes ayant connaissance et ayant bénéficié des « Bons temps libre », **85% déclarent que sans cette aide elles n'auraient pas pu financer l'accès à l'ALSH**.

22.5.2 Les attentes des familles concernant le temps libre et les loisirs des enfants et des jeunes

Typologie des attentes des répondants



Les familles ayant répondu à l'étude ont déclaré à **87%** qu'il faudrait d'avantage de places en accueil de loisirs, et pour **91%** qu'il faudrait des tarifs moins élevés. 70% des répondants notent également le besoin de développer des activités adaptées pour les enfants.

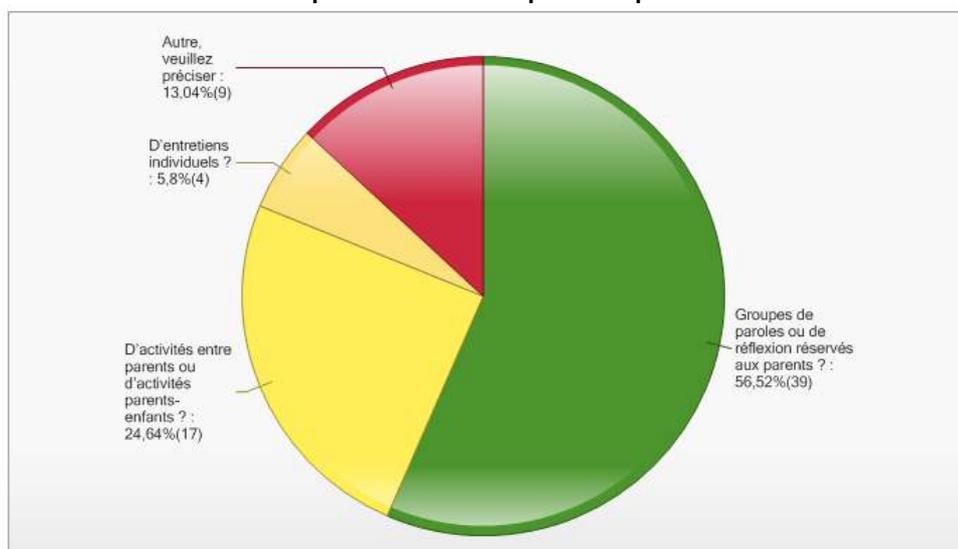
22.6 Les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles

22.6.1 Une identification limitée du réseau parents 68 et de ses actions par les familles

Les répondants à l'étude ont indiqué, à **88%**, **ne pas connaître le réseau parents 68**.

Parmi les **12%** d'usagers déclarant connaître le réseau, 79% savent que cet acteur propose des actions qui visent à écouter soutenir et/ou aider les parents. Mais si **48%** sont intéressés par ces actions, seulement **3%** ont déjà participé à une rencontre organisée par le réseau parents 68. A noter que 81 % des personnes n'ayant pas participé à une action font part d'une méconnaissance de ces activités.

Actions du réseau parents 68 suivies par les répondants



Les usagers qui ont suivi des actions animées par le réseau parents 68 ont principalement participé à des groupes de paroles ou de réflexion (57%) et à des activités entre parents ou parents-enfants (25%).

91% des participants ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits par ces actions.

22.6.2 La prévention de la rupture du lien familial

La médiation familiale est peu connue par les familles

Seulement **31%** des répondants ont déclaré connaître la médiation familiale, mais 23% des personnes qui ne connaissent pas ce service déclarent que celui-ci aurait pu les intéresser.

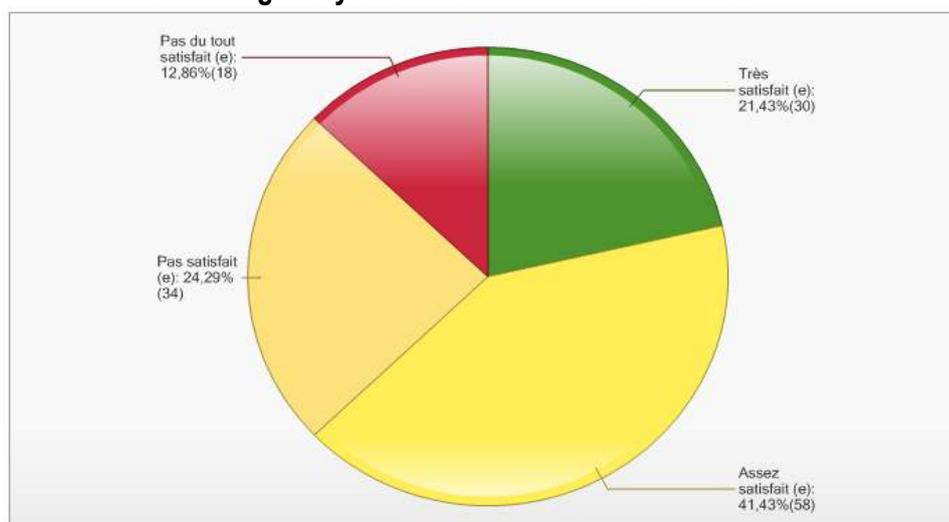
Parmi les familles ayant connaissance du dispositif, 66% savent que le médiateur familial facilite, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication et la gestion des conflits familiaux.

Pour les répondants, ce service est globalement accessible pour les familles

- 67% relèvent que le cout de la médiation familiale est adapté
- 86% relèvent que les modalités (entretiens individuels) sont adaptées aux familles

6% des usagers ayant répondu au questionnaire ont déjà été accompagné par un médiateur familial

Satisfaction des usagers ayant suivi une médiation familiale

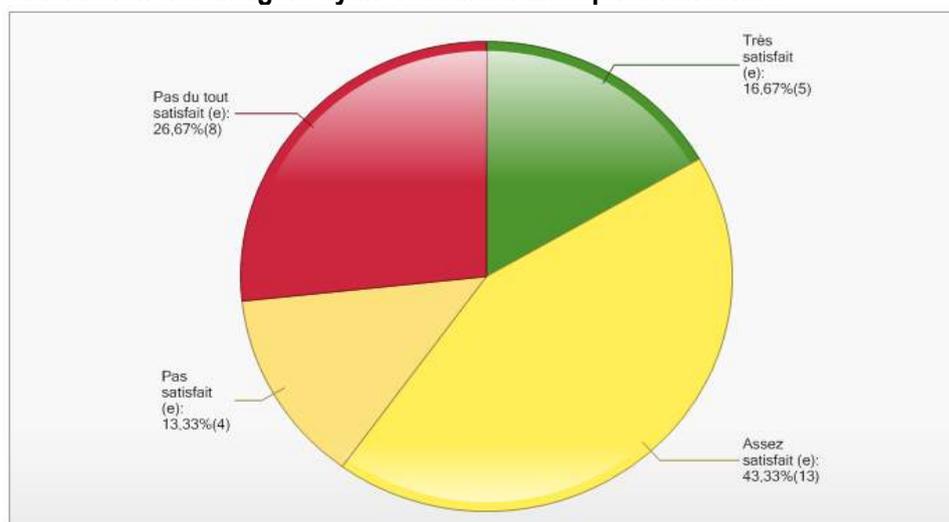


63% des personnes qui ont répondu avoir suivi une médiation familiale ont déclaré être satisfaites par l'accompagnement proposé.

Les espaces rencontre sont peu investis par les familles

4% des répondants concernés (parents séparés) indiquent avoir eu recours à un espace rencontre animé par l'association La petite ourse pour exercer un droit de visite. Mais **63%** des personnes n'ayant pas fréquenté ces lieux déclarent ne pas savoir que ces espaces sont des lieux permettant l'exercice d'un droit de visite ou les rencontres enfant-parent dans des situations difficiles. **8%** des usagers ayant répondu aux questionnaires ont indiqué qu'il serait intéressé par ce service.

Satisfaction des usagers ayant recouru à un espace rencontre



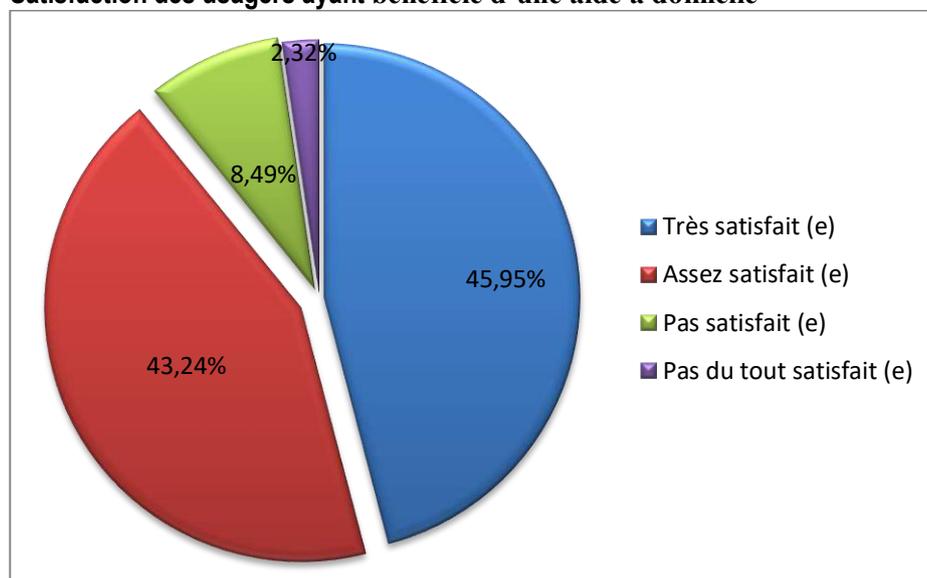
60% des familles qui ont fréquenté un espace rencontre déclarent être satisfaites par la qualité du service qui leur a été proposé



22.6.3 Un recours limités à l'aide à domicile

11% des répondants déclarent avoir **bénéficié d'une aide à domicile** dans le cadre d'une situation particulière (grossesse difficile, maladie, etc.).

Satisfaction des usagers ayant bénéficié d'une aide à domicile



89% des familles qui ont bénéficié d'une aide à domicile ont **déclaré être satisfaites ou très satisfaites** par ce service.

22.6.4 Peu de connaissance par les familles des dispositifs d'accompagnement aux vacances

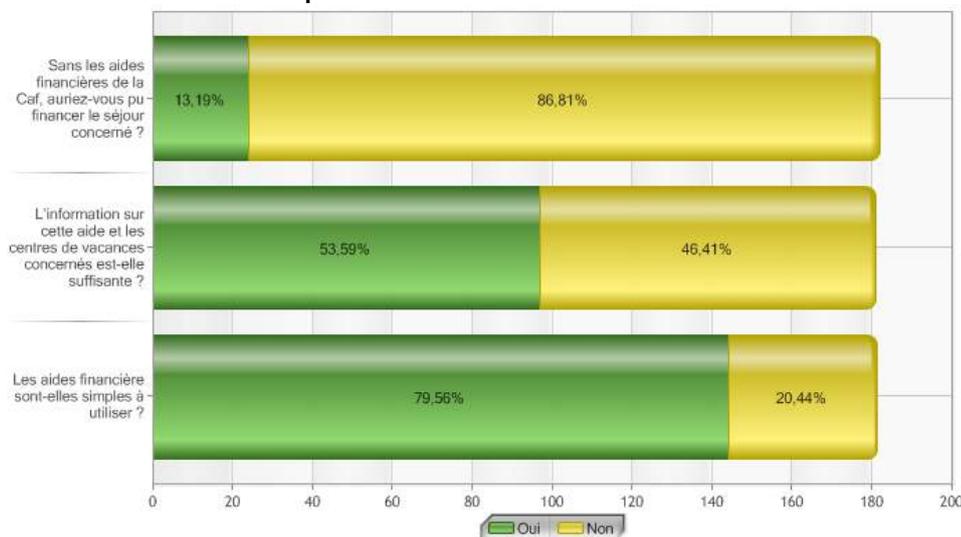
Parmi les répondants au questionnaire, **37% ont déclaré ne partir jamais ou qu'exceptionnellement en vacances**. Les personnes ayant déclaré ne pas partir en vacance soulèvent pour 73% le coût financier des vacances et 7% notent une situation familiale complexe (enfants en bas âge, handicap d'un parent, etc.).

Seulement, **39% des répondants déclarent savoir que des dispositifs d'aide financière** facilitant les départs en vacances **sont mobilisables**.

De même, **89% des usagers ne savent pas qu'ils peuvent bénéficier de conseils de professionnels** (au sein des centres sociaux par exemple) pour être accompagner dans un projet vacances, et 95% n'identifient pas d'association pouvant les accompagner dans un projet vacances.

Le dispositif VACAF est connu par 32% des répondants parmi lesquels 25% en ont déjà bénéficié.

Avis des familles sur le dispositif VACAF

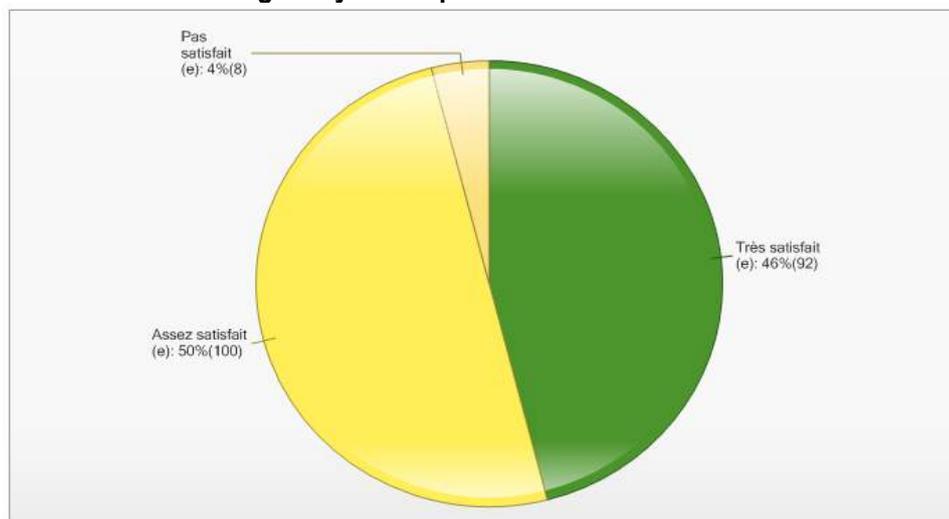


Les personnes ayant bénéficié de cette aide, soulignent à 80% la facilité de l'utilisation de cette aide financière et pour 87% d'entre-elles que sans cette aide elles n'auraient pas pu financer le séjour concerné.

22.6.5 Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont peu connus des familles

87% des répondants déclarent ne pas connaître les LAEP. 83% n'ont jamais fréquenté un lieu de ce type qui permet des échanges avec d'autres parents et des temps avec l'enfant, mais 52% déclarent être intéressé par ce service.

Satisfaction des usagers ayant fréquenté un LAEP



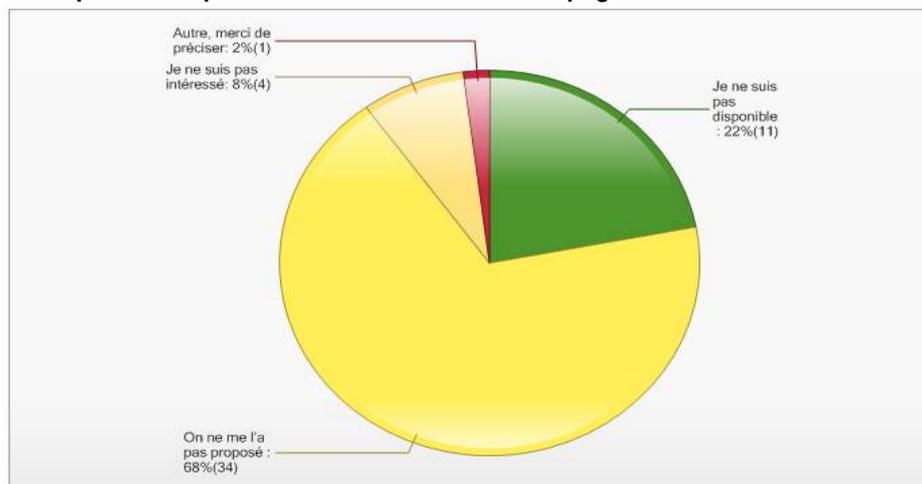
Parmi les personnes ayant fréquenté un LAEP, 96 % déclarent être assez satisfaites ou très satisfaites par ce service.

22.6.6 L'accompagnement scolaire est peu utilisé

3% des enfants des personnes ayant répondu au questionnaire bénéficient d'une aide aux devoirs personnalisée avec un accompagnateur et dans 80% des cas l'établissement scolaire est à l'origine de la mise en place de ce suivi.

Dans **18% des situations** cet accompagnement est réalisé dans le cadre d'un **CLAS**. Cependant 46% des répondants ne savent pas si ce suivi est, ou non, formalisé par un CLAS.

Participation des parents à des séances d'accompagnement scolaire

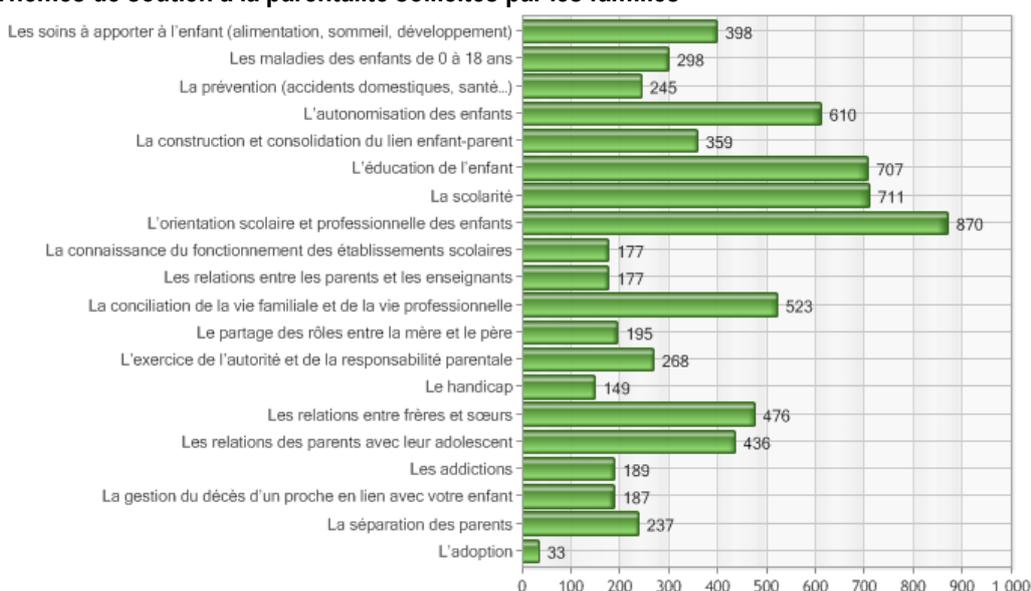


Seulement 11% des parents ont réalisé des séances d'accompagnement scolaire avec leur(s) enfant(s). Mais 68% des parents qui n'ont pas participé à ces séances déclarent que cette possibilité ne leur a pas été proposée.

La totalité des répondants se sont dit assez satisfaits (40%) ou très satisfaits (60%) par l'accompagnement scolaire proposé.

22.6.7 Les besoins des familles et leurs souhaits en matière de soutien à la parentalité

Thèmes de soutien à la parentalité sollicités par les familles



Les répondants au questionnaire ont indiqué être principalement intéressés par le soutien à la parentalité dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité de leur(s) enfant(s) :

- **L'orientation scolaire et professionnelle des enfants, 12% des choix exprimés**

- La scolarité, 10% des choix exprimés
- L'éducation de l'enfant, 10% des choix exprimés
- L'autonomisation des enfants, 8% des choix exprimés

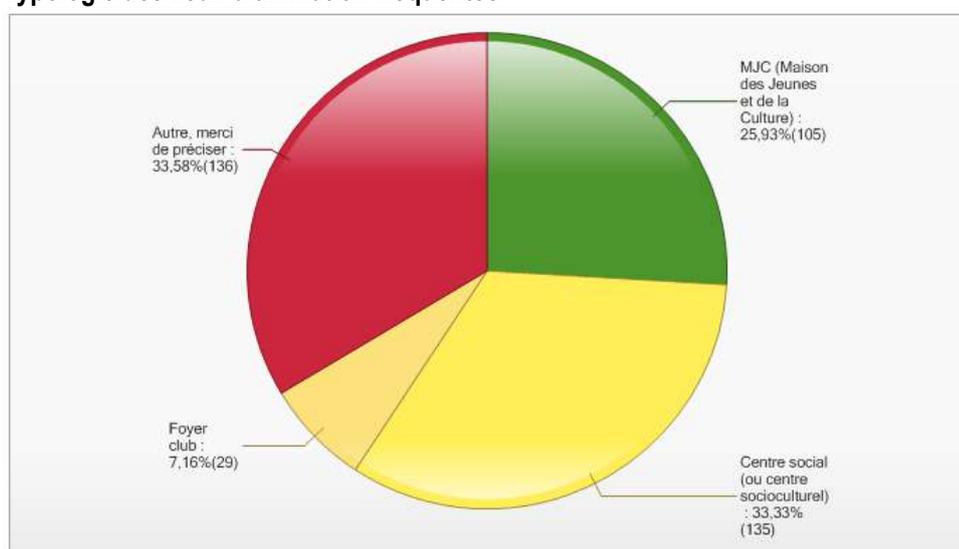
51% des répondants ont répondu que dans l'avenir ils pourraient être intéressés par du soutien parental relatif à la relation des parents avec leur adolescent.

A l'inverse, 65% des personnes ayant répondu au questionnaire ne sont pas intéressés par le thème « séparation des parents » et 64% ne sont pas intéressés par le thème « handicap ».

22.7 Les lieux d'animation de la vie sociale sont connus des familles

50% des répondants ont déclaré connaître l'existence d'activités socioculturelles à proximité de leur domicile, et parmi eux 37% fréquentent, personnellement ou leur(s) enfant(s), ces lieux.

Typologie des lieux d'animation fréquentés



33% des personnes ayant indiqué fréquenter un lieu d'animation de la vie sociale disent se rendre dans les **centres socioculturels**, **26% dans les MJC**.

33% des répondants identifient d'autres lieux dont notamment les médiathèques, les associations sportives, et les écoles de musiques.

La principale raison à la fréquentation de ces lieux est pour 50% des familles la recherche d'un loisir ou la pratique d'un sport.

97% des usagers déclarent être satisfaits ou très satisfaits par ces activités. Les principales causes d'insatisfaction étant :

- Des activités qui n'intéressent pas le répondant ou son enfant (29%)
- Des horaires inadaptés (29%)
- Des prix trop élevés (21%)

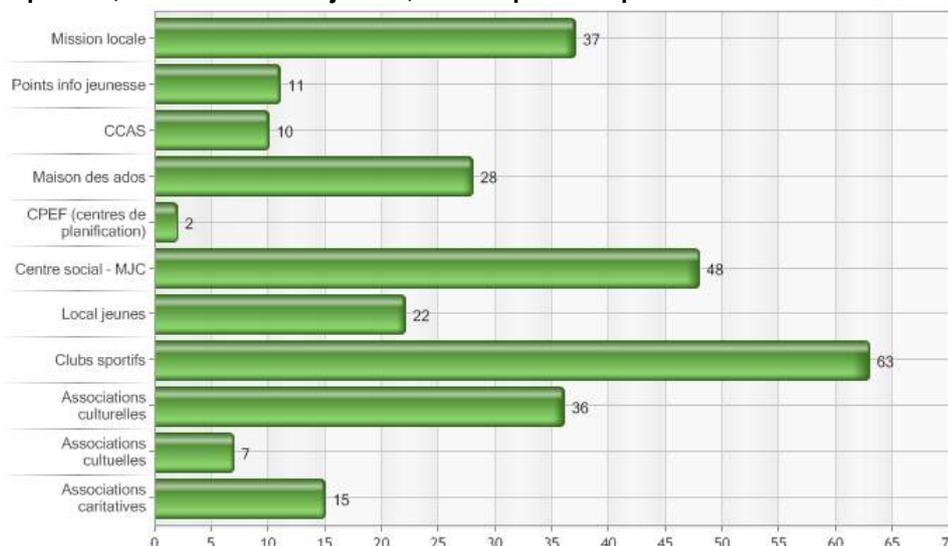
Les personnes ayant répondu au questionnaire indiquent, **pour 60% d'entre-elles, qu'il n'y pas suffisamment d'activité socioculturelles à proximité de leur domicile.**

Par ailleurs, seulement 30% des répondants se disent engagés dans la vie sociale ou associative de proximité. Mais 20% ont répondu être prêt à s'engager et 49% ne savent pas.

22.8 Peu d'identification des dispositifs en direction des jeunes

Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude ont répondu à **65% ne pas connaître les structures** qui peuvent accueillir les jeunes à proximité de leur foyer.

Dispositifs, à destination des jeunes, connus par les répondants



Les dispositifs les mieux repérés par les répondants sont les clubs sportifs (23%) et les Centres socioculturels-MJC (17%).

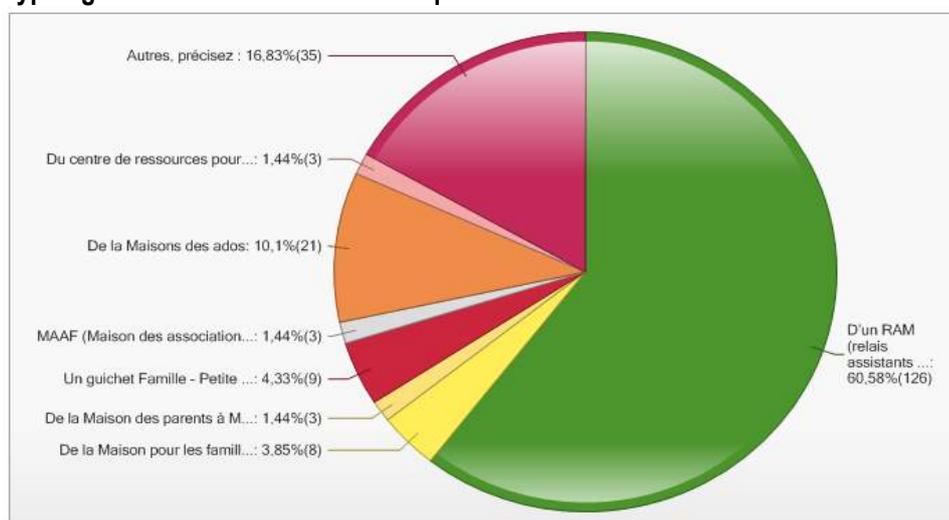
Il est à noter que **seulement 0.72% des répondants ont déclaré connaître les CPEF.**

Peu de familles connaissent les aides financières destinées aux jeunes (10%). Ces répondants identifient alors principalement les aides au logement (30%) et les bourses (27%).

22.9 Les dispositifs et services d'information des familles sont peu repérés par les usagers

Parmi les répondants, **9% ont déjà fréquenté un lieu réservé à l'information** sur les services dédiés aux familles.

Typologie des lieux d'information fréquentés



Les lieux fréquentés sont **principalement des RAM (61%) et la Maison des ados (10%)**. Les personnes ayant indiqué fréquenter d'autres lieux ont notamment mentionné la PMI et la participation à des conférences ponctuelles. Ces répondants sont très **majoritairement (89%) satisfaits ou très satisfaits** par les informations obtenues.



23. Réponses au questionnaire diffusé en direction des jeunes

23.1 Présentation de la démarche et du questionnaire

Dans le cadre de la réalisation du Schéma Départemental de Services aux Familles, un questionnaire en ligne a été diffusé aux jeunes du département par voie électronique. Un lien spécifique a été diffusé au cours des mois de février et de mars 2017 aux jeunes de 16 à 25 ans.

Le questionnaire avait pour but de recueillir le point de vue des jeunes sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien, sur leurs pratiques et leurs attentes en matière de loisirs, sur leur niveau de connaissance de leur environnement et sur leur état de santé.

Les réponses ont été traitées de manière totalement **anonyme** par le cabinet indépendant Cekoïa Conseil.

23.2 Participants

Le questionnaire a été diffusé de manière large en direction des jeunes du département âgés de 16 à 25 ans, par l'intermédiaire de plusieurs canaux de diffusion, notamment :

- via l'Education nationale dans les établissements scolaires (classes de 3^{ème} et lycées)
- via la MSA dans les lycées agricoles ainsi que les CFA agricoles
- via le CRIJ (Sémaphore) : sites internet, réseaux sociaux, conseillers des services CRIJ, plateforme d'accroche des Perdus de vues, jeunes en Garantie Jeune...
- via la Maison des ados
- via la Plateforme IDE de la Préfecture (mise en ligne sur la plateforme via la DDCSPP)
- via les Missions locales
- via les Locaux jeunes dans les communes

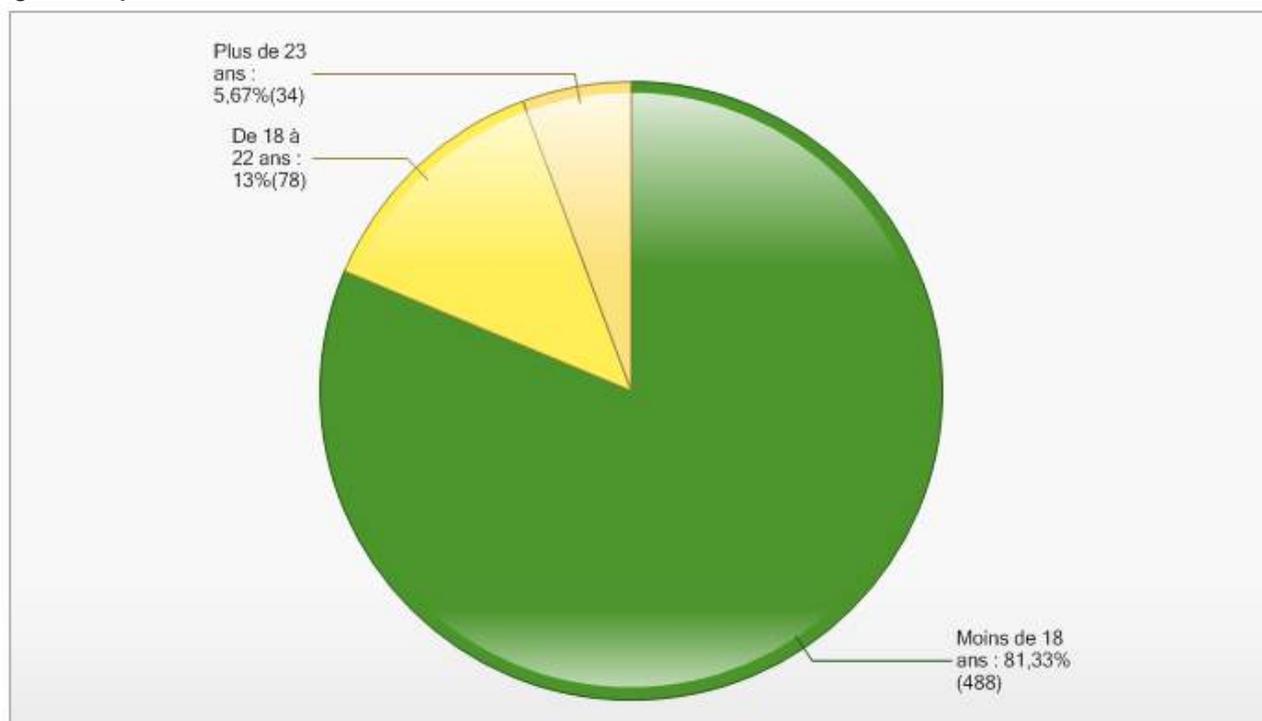
Au total, **604 jeunes ont répondu** en totalité (à l'ensemble des questions) ou en partie (à certaines questions).

23.3 Le profil des répondants

23.3.1 Une majorité de jeunes femmes, de mineurs, de célibataires et de personnes sans enfant parmi les répondants.

Les répondants au questionnaire ont déclaré à **65%**, soit 389 personnes, être **des femmes**. La part des hommes ayant participé à l'étude représente **212 personnes**.

Age des répondants



Plus de **80%** des répondants sont **mineurs**, les autres répondants se répartissent ensuite entre les deux autres catégories d'âge, « 18 à 22 ans » et « Plus de 23 ans » avec respectivement 13% et 6% des répondants.

Les répondants sont **92%** à être **étudiant ou lycéen** contre seulement 4% de salariés.

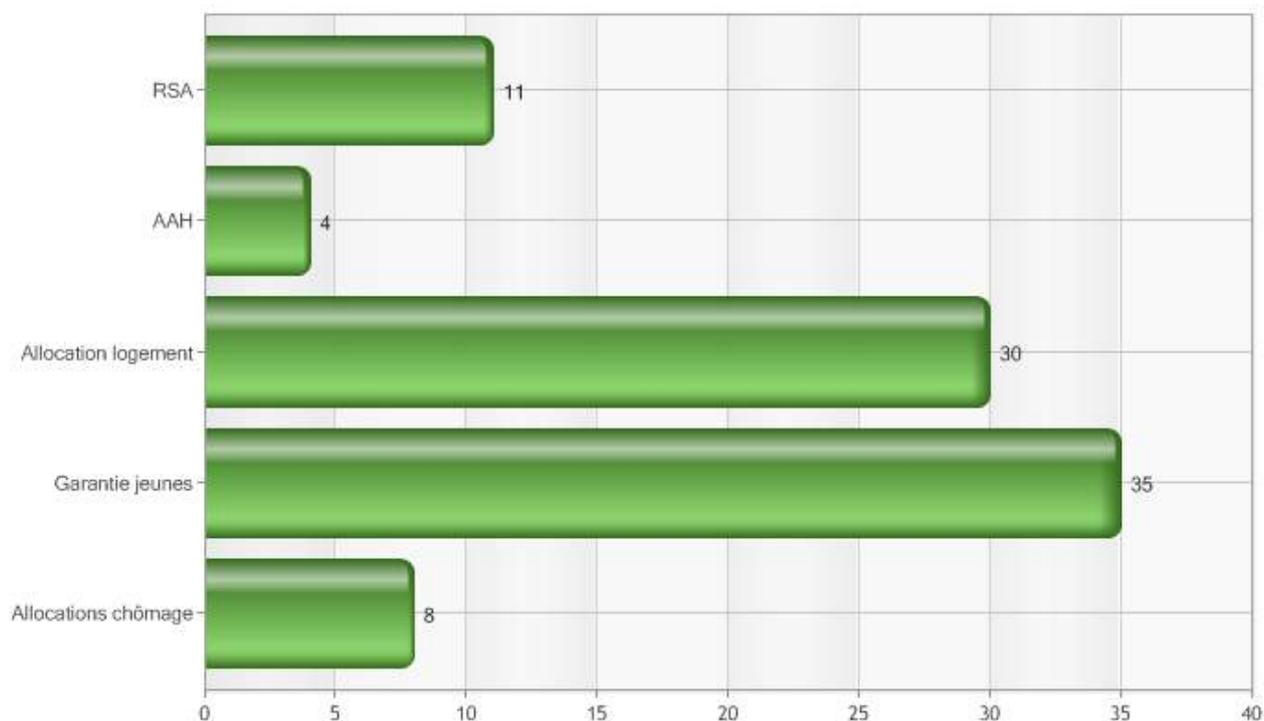
Les jeunes répondants logent chez leurs parents pour 560 d'entre eux (soit 93%). Les autres répondants sont ensuite 20 à être locataires (soit 3,32%) et 16 à être propriétaires (soit 2,66%).

Le pourcentage de personnes **célibataires** parmi le panel ayant répondu au questionnaire s'élève à **93%**, soit 540 personnes sur 582 au total, le **reste des répondants** vit ou a vécu avec quelqu'un, sous le régime du **mariage** ou du **PACS**. La proportion de répondants ayant **un ou plusieurs enfants** est faible et ne représente que **4%** des personnes questionnées (soit 24 personnes)

Les participants qui **bénéficient d'allocations** sont le plus souvent **concernés** par **une allocation au logement** (30 répondants). De plus, 35 répondants bénéficient du dispositif « **Garantie jeunes** ».

Viennent **ensuite le RSA** dont bénéficient 11 personnes, **les allocations chômage** pour 8 personnes et **l'AAH** avec 4 bénéficiaires parmi les répondants.

Bénéficiaires d'allocations



23.3.2 Des jeunes parents avec des enfants déjà âgés

Parmi les répondants ayant déclaré être des jeunes parents (pour mémoire, seules 24 personnes ont déclaré être parents, soit 4% de l'ensemble des répondants et ces répondants ont tous plus de 23 ans), **21%** d'entre eux ont déclaré avoir **1 enfant**, **58%** ont déclaré avoir **2 enfants** et **21%** ont déclaré avoir **3 enfants ou plus**.

Âge des enfants



Plus de **80%** des enfants des personnes questionnées ont **plus de 6 ans**, contre seulement **11%** d'enfants âgés de **3 à 6 ans** et **7%** d'enfants de **moins de 3 ans**.

Parmi les jeunes parents répondants **25%** sont **séparés** de la personne avec laquelle ils ont eu l'un de leurs enfants, les **75%** restants sont **toujours en couple** avec le père ou la mère de leurs enfants.

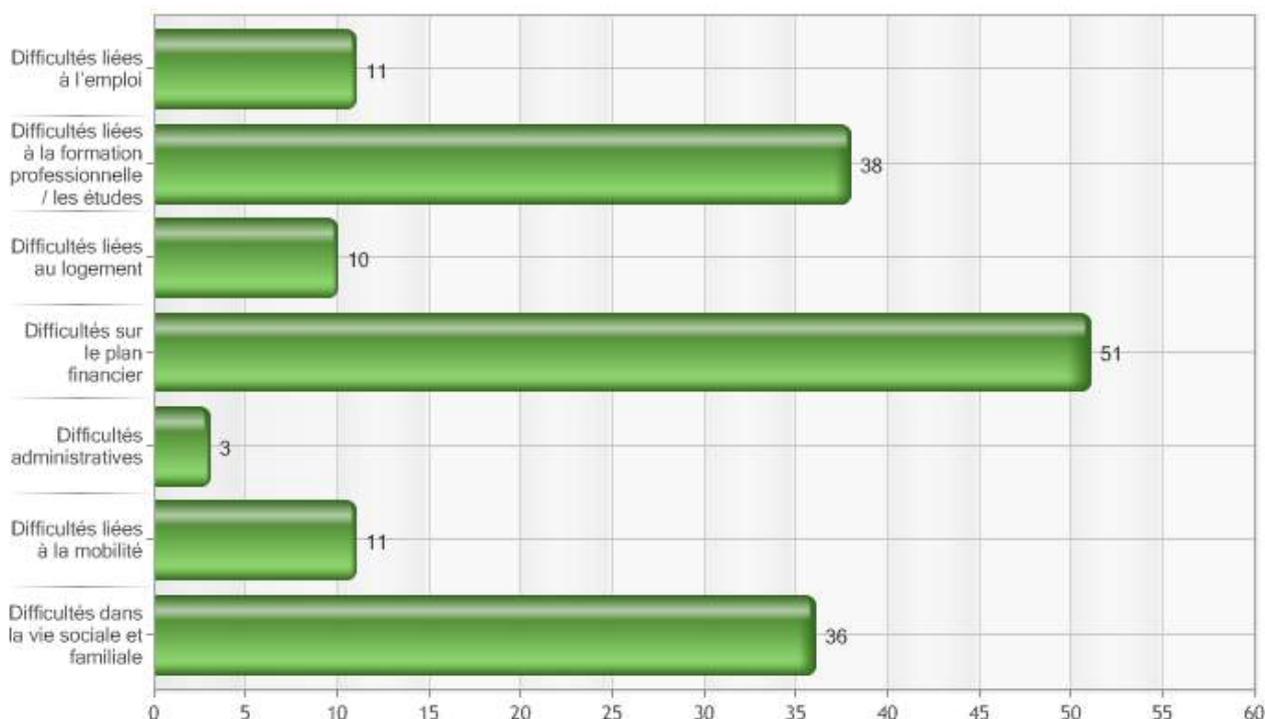
23.4 Les difficultés au quotidien exprimées par les jeunes

23.4.1 Peu de jeunes se sentent concernés par les difficultés du quotidien

Les répondants au questionnaire considèrent pour **18%** d'entre eux **rencontrer des difficultés** dans leur quotidien, soit **108 personnes**. **82%** ont déclaré **ne pas rencontrer globalement de difficultés**.

23.4.2 L'aspect financier comme principale difficulté au quotidien

Domaines de difficulté



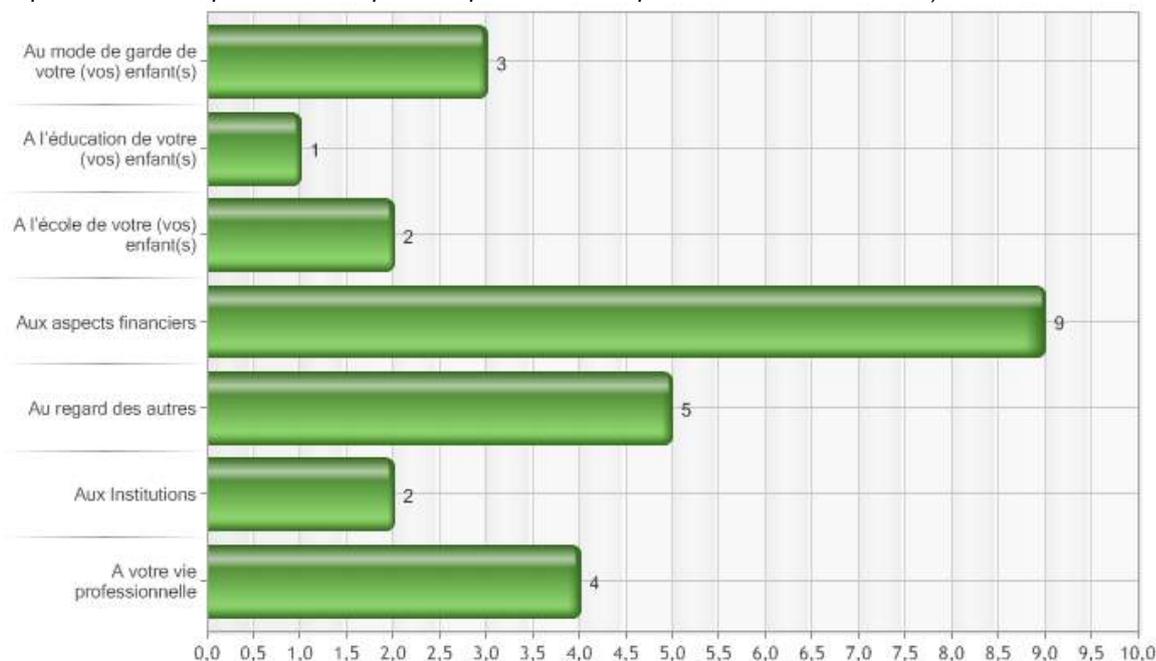
Trois grandes difficultés sont rencontrées par les répondants. Pour 51 d'entre eux, la difficulté est sur le **plan financier**, il s'agit pour **84%** de ces jeunes **d'une insuffisance de moyen** et pour **16%** d'une difficulté de **gestion du budget**. Pour 38 personnes, les difficultés concernent le **domaine des études et de la formation professionnelle** et enfin pour 36 jeunes répondants, les difficultés se situent au **niveau de la vie sociale et familiale**. Dans ce domaine, il s'agit de **difficultés avec la famille proche** pour plus de la **moitié** des répondants, **avec les amis** pour **30%** des jeunes et **avec l'environnement professionnel** pour **16%** des personnes.

23.5 Focus sur les difficultés au quotidien exprimées par les répondants ayant des enfants

23.5.1 Des jeunes parents qui rencontrent surtout des difficultés financières

Types de difficultés rencontrées par les jeunes parents

(13 personnes ont répondu à cette question, plusieurs items pouvaient être sélectionnés)



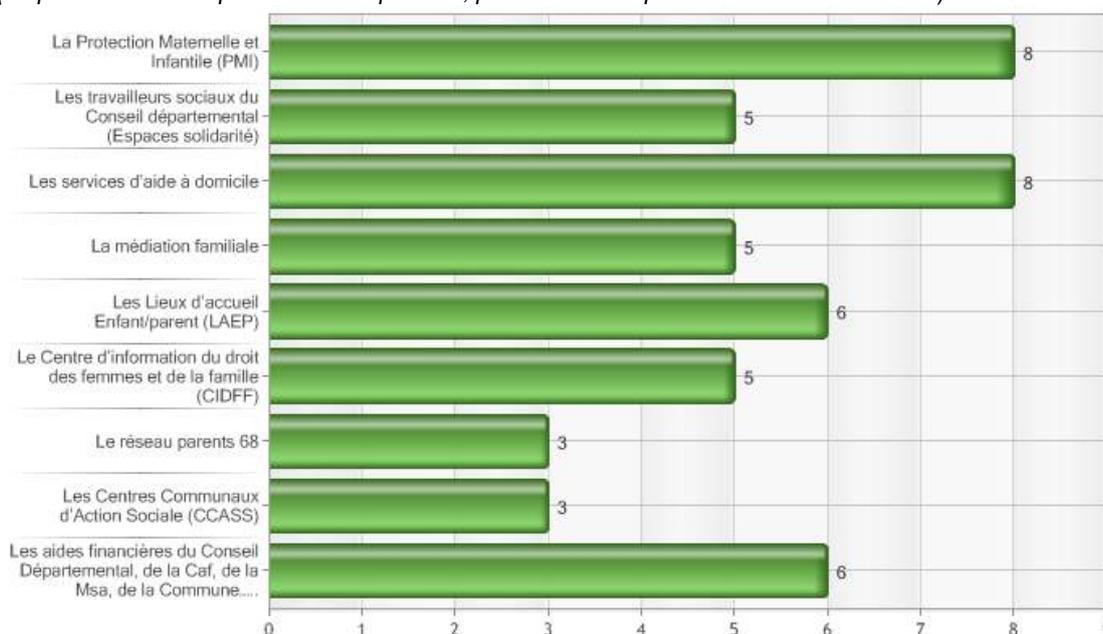
Parmi les différents **aspects de difficulté** possibles, l'aspect **financier** est celui qui émerge le plus, il est ainsi présent pour **9 jeunes parents**. Se retrouvent ensuite pour 4 et 5 parents, des difficultés quant à la vie professionnelle et au regard des autres.

23.5.2 Une bonne connaissance des structures d'aide et d'accompagnement par les jeunes parents

Les jeunes parents ayant répondu identifient les différentes aides et structures, en commençant par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les services d'aide à domicile, cités à chaque fois par 8 personnes. Les aides financières des institutions locales et Lieux d'accueil enfant/parent (LAEP) sont connus par 6 personnes. Viennent ensuite les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, la médiation familiale et le Centre d'information du droit des femmes et de la famille (CIDFF), désignées par 5 personnes.

Les différentes aides et structures d'accompagnement des jeunes parents

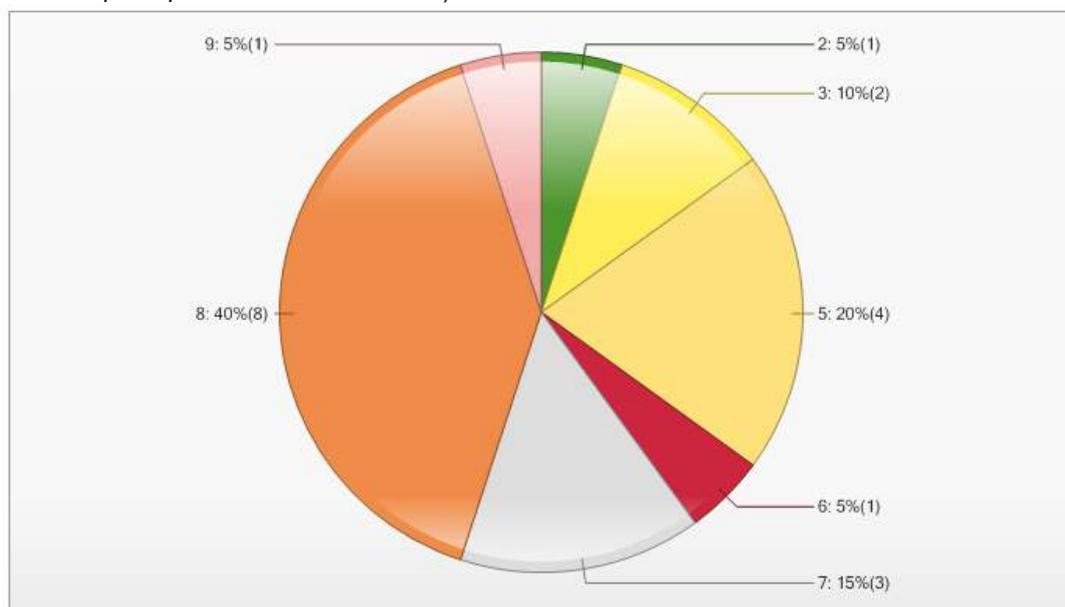
(13 personnes ont répondu à cette question, plusieurs items pouvaient être sélectionnés)



23.5.3 Une sensation de difficulté assez faible pour les jeunes parents

Echelle de la sensation de difficulté des jeunes parents

(Autoévaluation : de 1 pour une situation en tant que jeune parent considérée comme très difficile à 10 pour une situation qui ne présente aucune difficulté)



85% des jeunes parents répondants considèrent leur situation de jeune parent comme étant de moyennement difficile (cotation 5 sur 10) à peu difficile (cotation 9 sur 10). En revanche, 15% considèrent leur situation comme plutôt difficile (cotation 2/10 et 3/10).

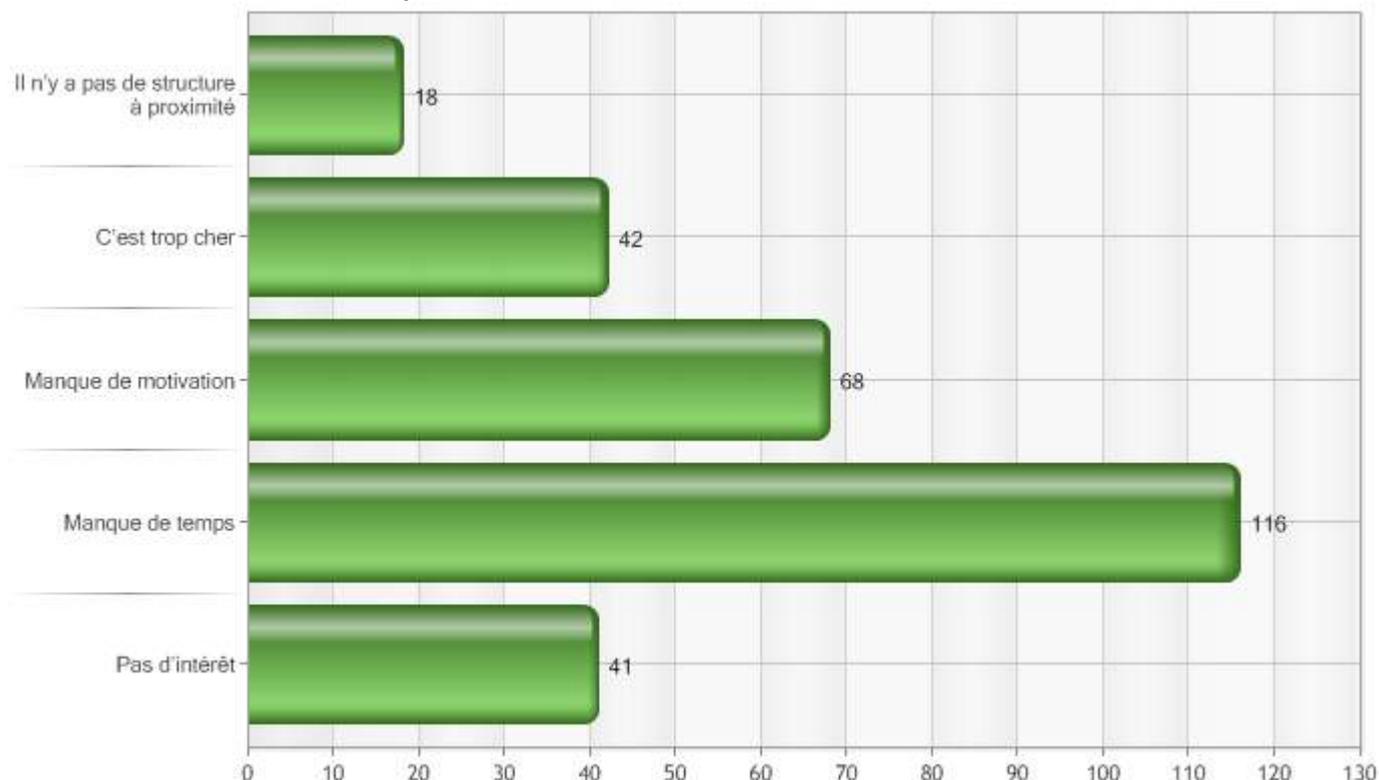
23.6 La vie sociale et les loisirs

23.6.1 Une implication importante dans les activités sportives ou culturelles

Les répondants au questionnaire ont déclaré à **64%**, soit 385 personnes, **exercer une activité sportive ou culturelle**. Tandis que **36%** des jeunes ayant participé à l'étude, représentant 212 personnes, déclarent **ne pas pratiquer d'activité**.

Le manque de temps comme obstacle majeur aux activités sportives ou culturelles :

Raisons du non exercice d'activité sportive ou culturelle



Cette **absence d'activité** s'explique, pour les répondants, soit par un **manque de temps pour 116 d'entre eux**, soit par un **manque de motivation**, pour 68 personnes. Viennent ensuite à quasi égalité, pour 42 personnes, le **prix trop élevé des activités** et pour 41 personnes, une **absence d'intérêt**. Pour 18 personnes le **manque de structure à proximité** constitue la raison qui les empêche de pratiquer une activité.

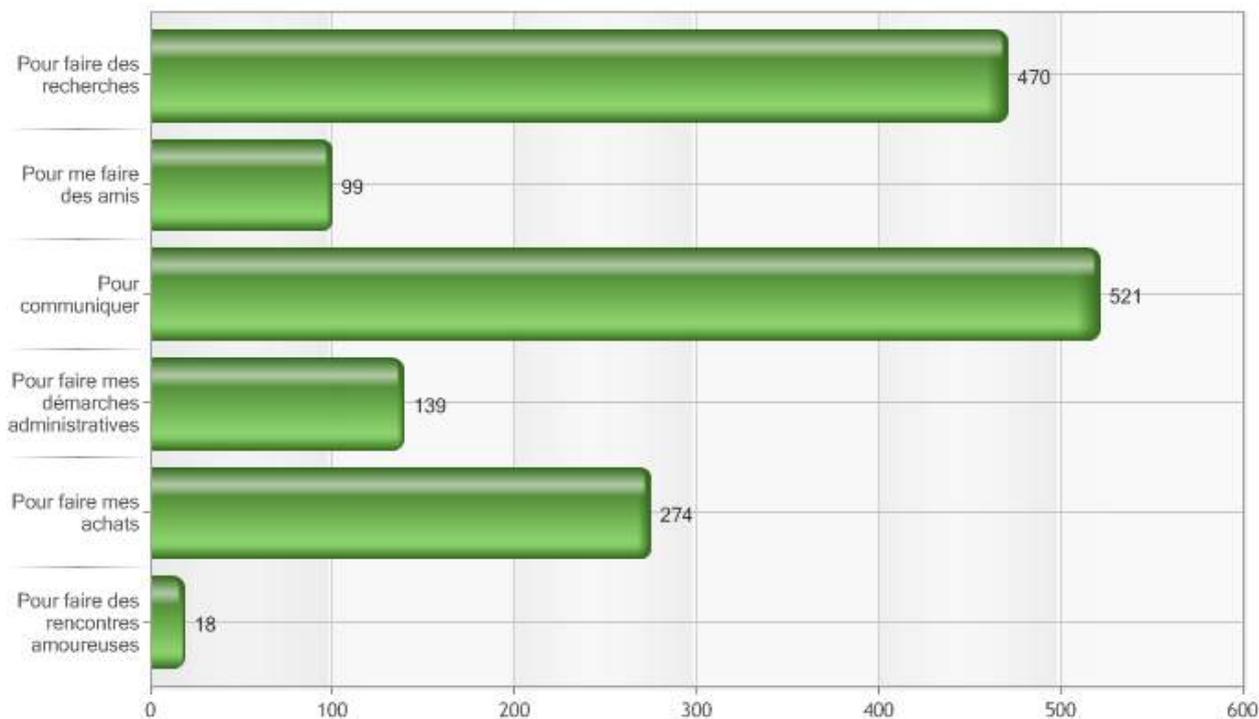
23.6.2 Une jeunesse fortement connectée

Un accès à Internet et aux réseaux sociaux pour quasiment tous les jeunes

Les jeunes ont déclaré, à 99%, utiliser Internet et les réseaux sociaux, soit 595 personnes sur les 603 répondants.

Internet comme moyen de communication important

Utilisation d'Internet et des réseaux sociaux

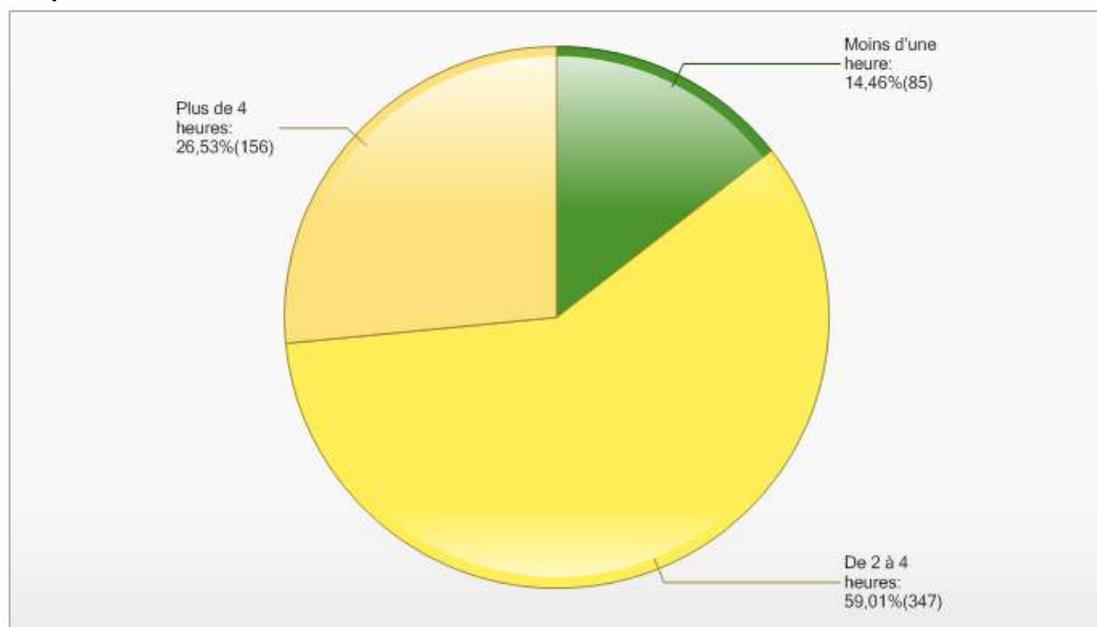


Dans leur utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, les deux éléments les plus importants sont la **possibilité de communiquer** pour 521 personnes et la **possibilité de faire des recherches** pour 470 personnes.

Pour les jeunes répondants, l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux se fait d'abord par le biais de leur smartphone pour 539 d'entre eux, grâce à l'ordinateur pour 483 personnes et enfin via une tablette pour 199 personnes.

Cette utilisation d'Internet et des réseaux sociaux représente un **temps d'utilisation** important pour **86%** des jeunes qui ont répondu passer **plus de 2 heures par jour sur Internet**(59% entre 2 et 4 heures, 27% plus de 4 heures).

Temps d'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux

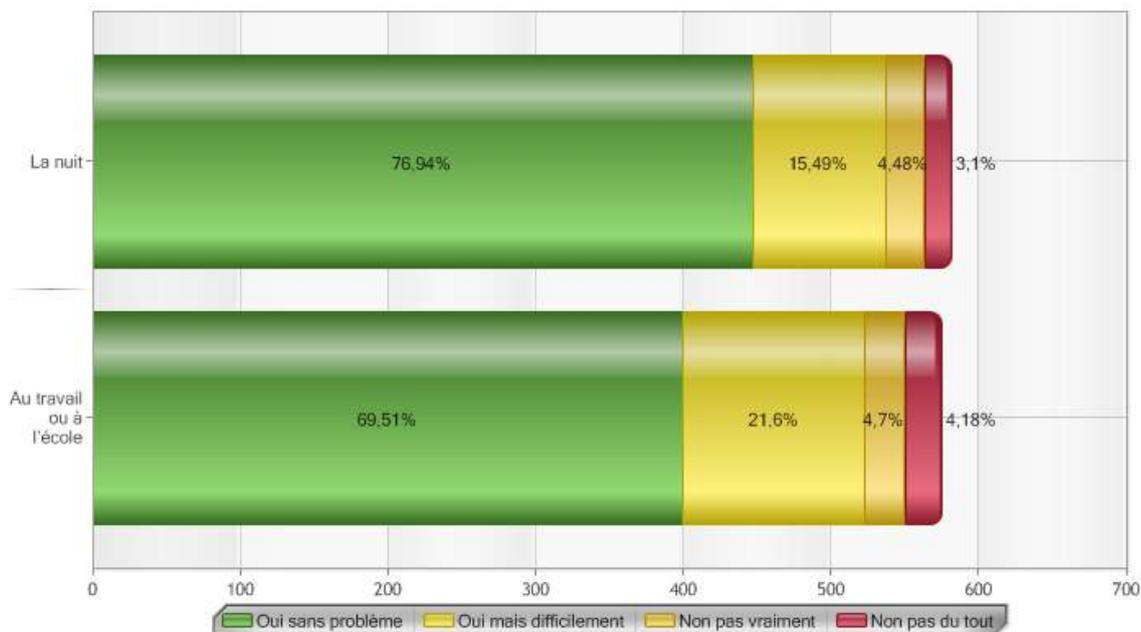


Une dépendance à Internet considérée comme faible

Une majorité de jeunes déclare pouvoir se déconnecter « **sans problème** » la nuit et au travail / à l'école (77% et 70%).

On remarque toutefois une différence selon la **période de la journée**. Les jeunes répondants sont ainsi **23% à ne pas pouvoir se déconnecter sans problème** durant la nuit mais **30% à ne pas pouvoir se déconnecter sans problème** au travail ou à l'école.

Pouvez-vous vous déconnecter ?



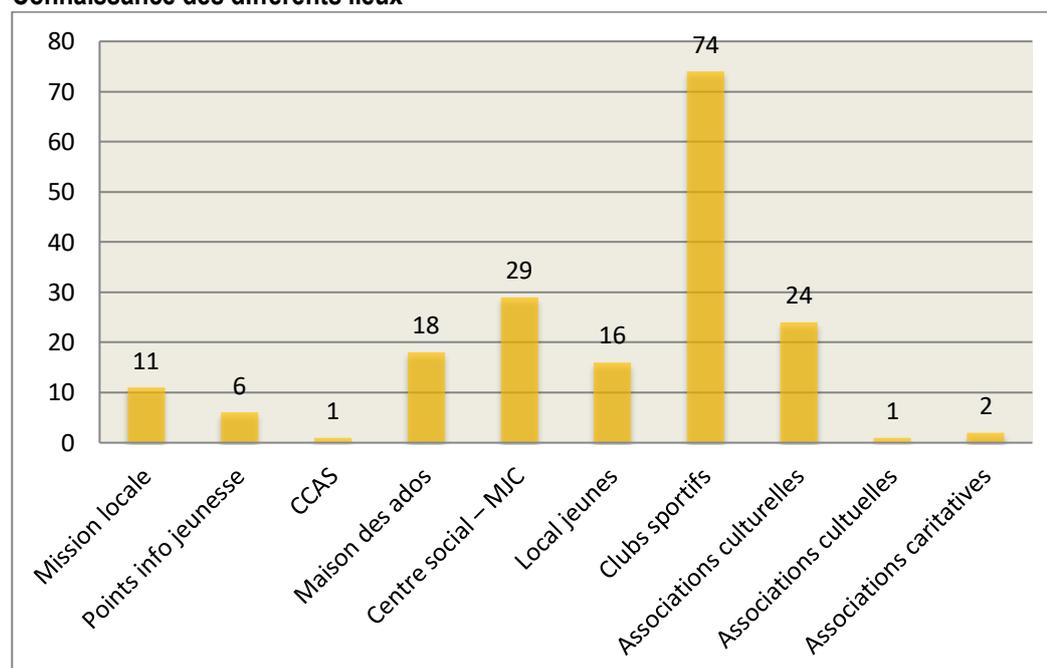
23.7 La connaissance de son environnement par le jeune

23.7.1 Une faible connaissance des structures destinées aux jeunes

Une identification très partielle des structures autres que sportives

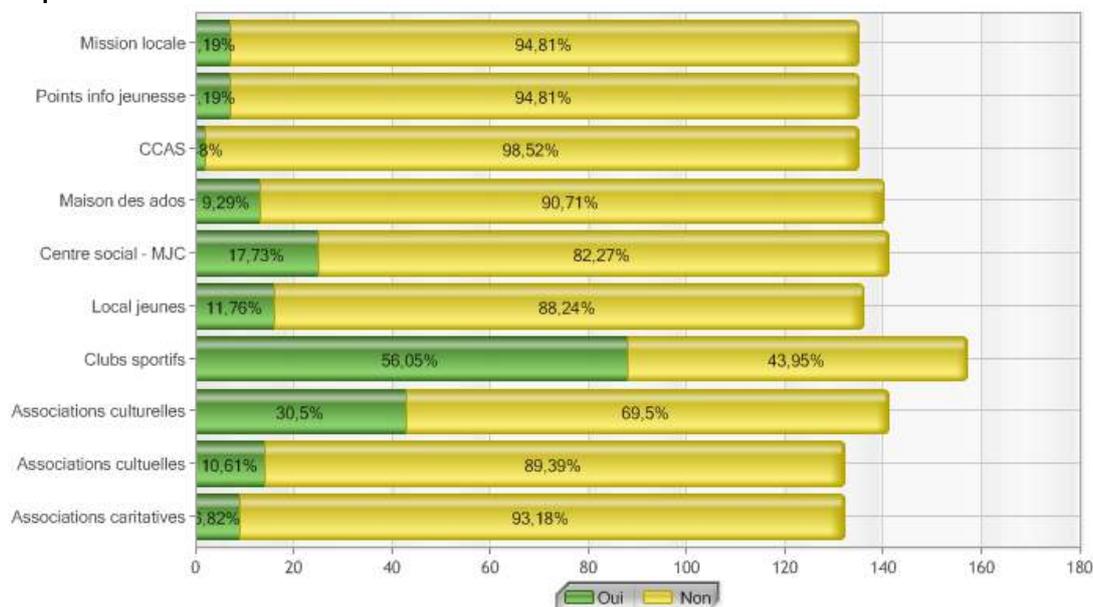
Les répondants ont déclaré à **63% ne pas connaître les structures qui accueillent les jeunes**, soit 320 personnes. Parmi les 185 répondants qui déclarent connaître les structures accueillant les jeunes, celle qui **apparaît le plus** pour les jeunes sondés est le **club sportif**, pour 74 personnes. Viennent ensuite le **Centre social – MJC** pour 29 personnes, et les **associations culturelles** pour 24 personnes.

Connaissance des différents lieux



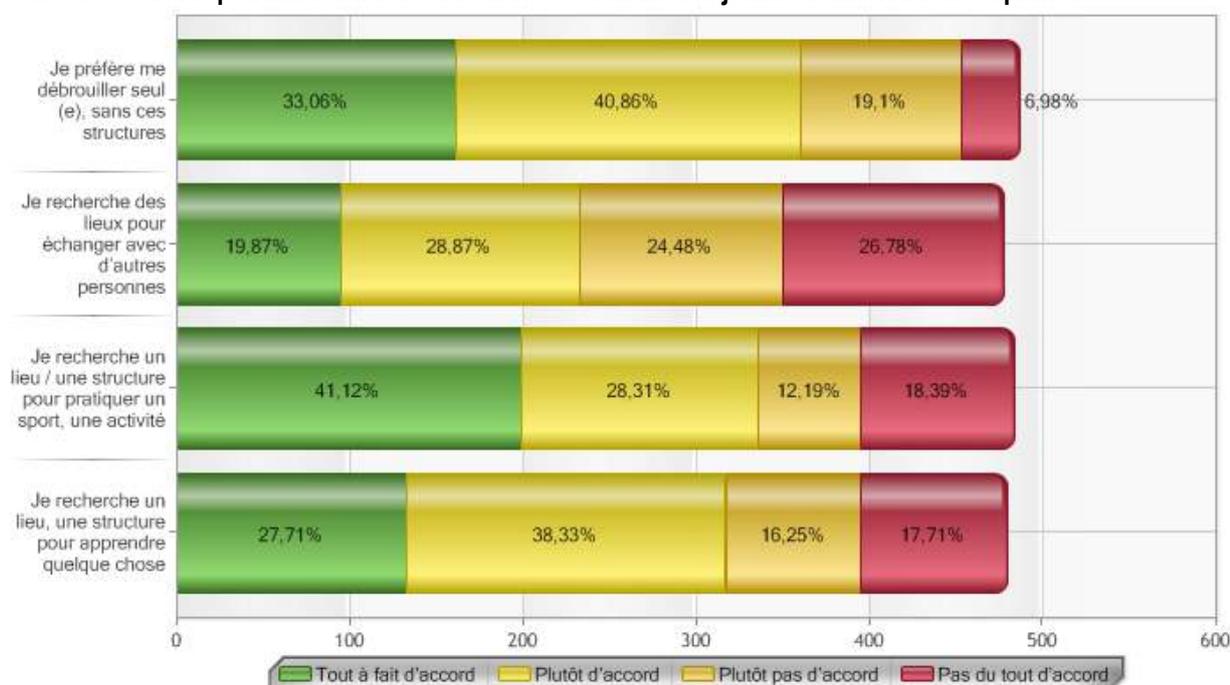
Dans les structures citées, la plus fréquentée par les répondants est le club sportif, où 56% des jeunes déclarent aller. 31% des répondants déclarent fréquenter les associations culturelles.

Fréquentation des structures



Une recherche de structures permettant de pratiquer un sport ou un loisir. Une majorité de répondants déclare préférer se débrouiller seul sans les structures citées précédemment (74% des jeunes sont tout à fait ou plutôt d'accord avec l'idée de se débrouiller seul). En revanche, 69% des jeunes recherchent un lieu ou une structure pour pratiquer un sport ou une activité.

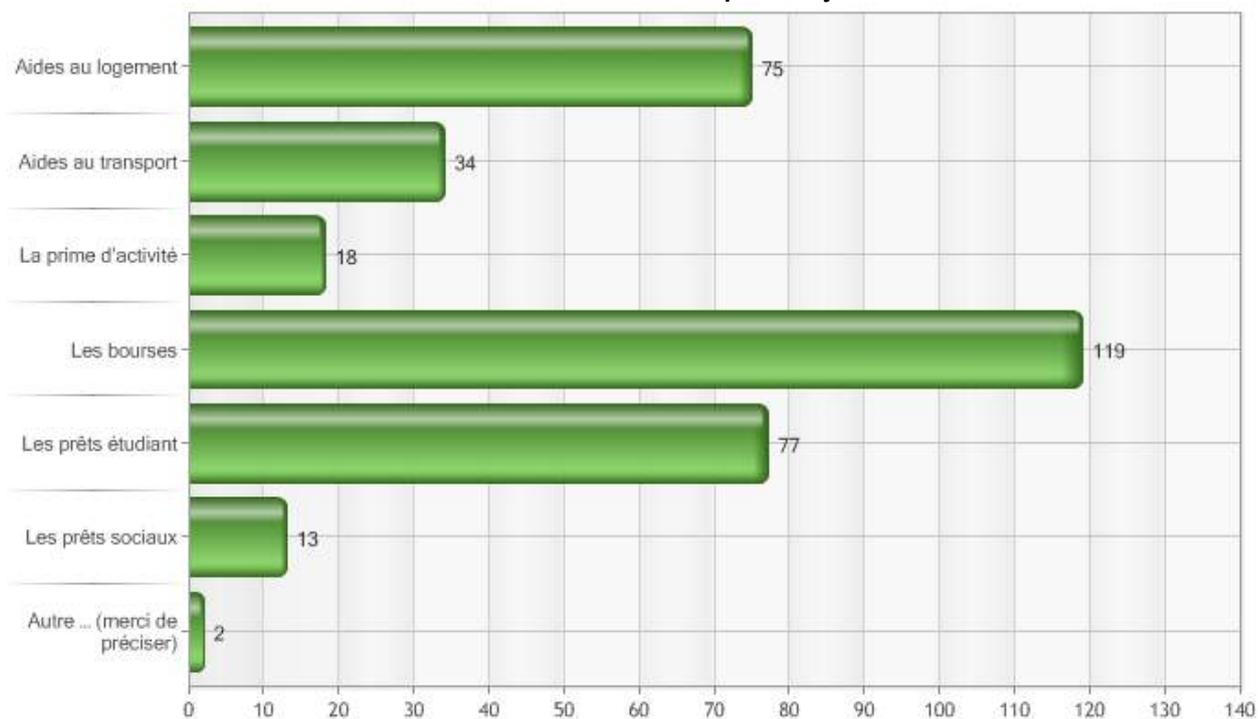
Point de vue des répondants sur les structures accueillant des jeunes et motivations exprimées



23.7.2 Une méconnaissance d'une partie des aides financières mobilisables pour les jeunes

Au niveau financier, seul un quart des répondants connaît les aides financières pour les jeunes, soit 127 personnes. Les plus connues sont les bourses (119 répondants), les prêts étudiants (77 répondants) et les aides au logement (75 répondants).

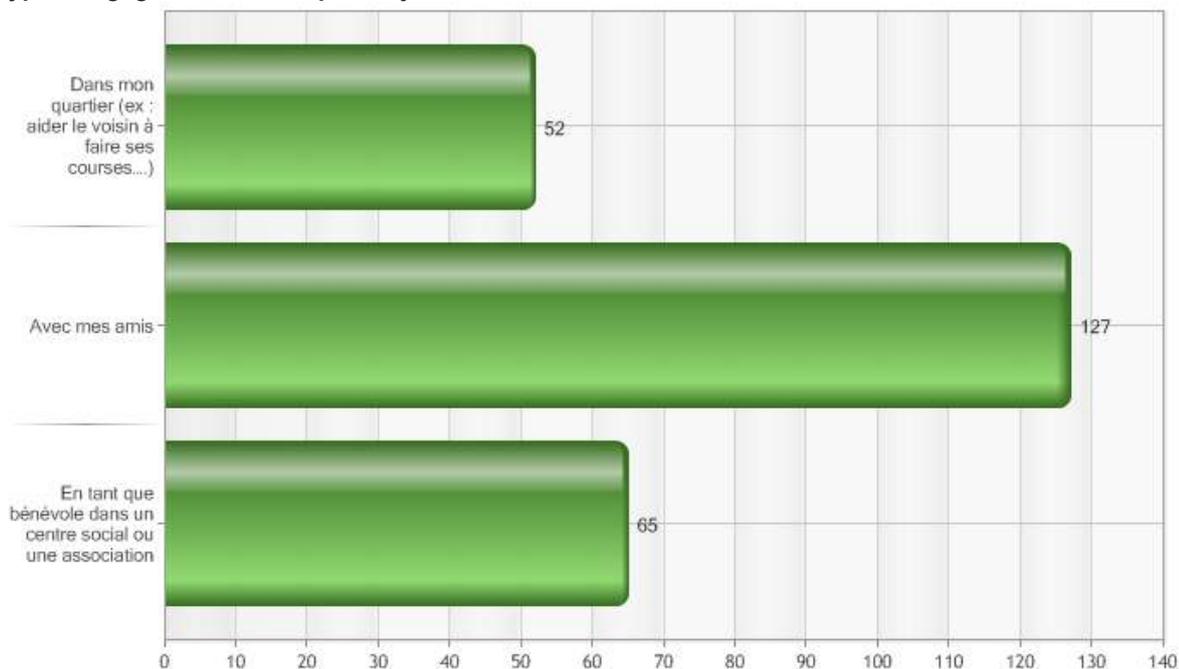
La connaissance des différentes aides financières mobilisables pour les jeunes



23.8 Un engagement des jeunes dans la vie sociale et la vie associative de proximité

Les répondants sont 34% à se déclarer engagé dans la vie sociale et la vie associative de proximité, soit 173 jeunes. Pour 127 répondants, il s'agit d'un engagement **dans leur cercle amical**. De plus, 65 répondants sont engagés comme **bénévole dans un centre social ou une association**.

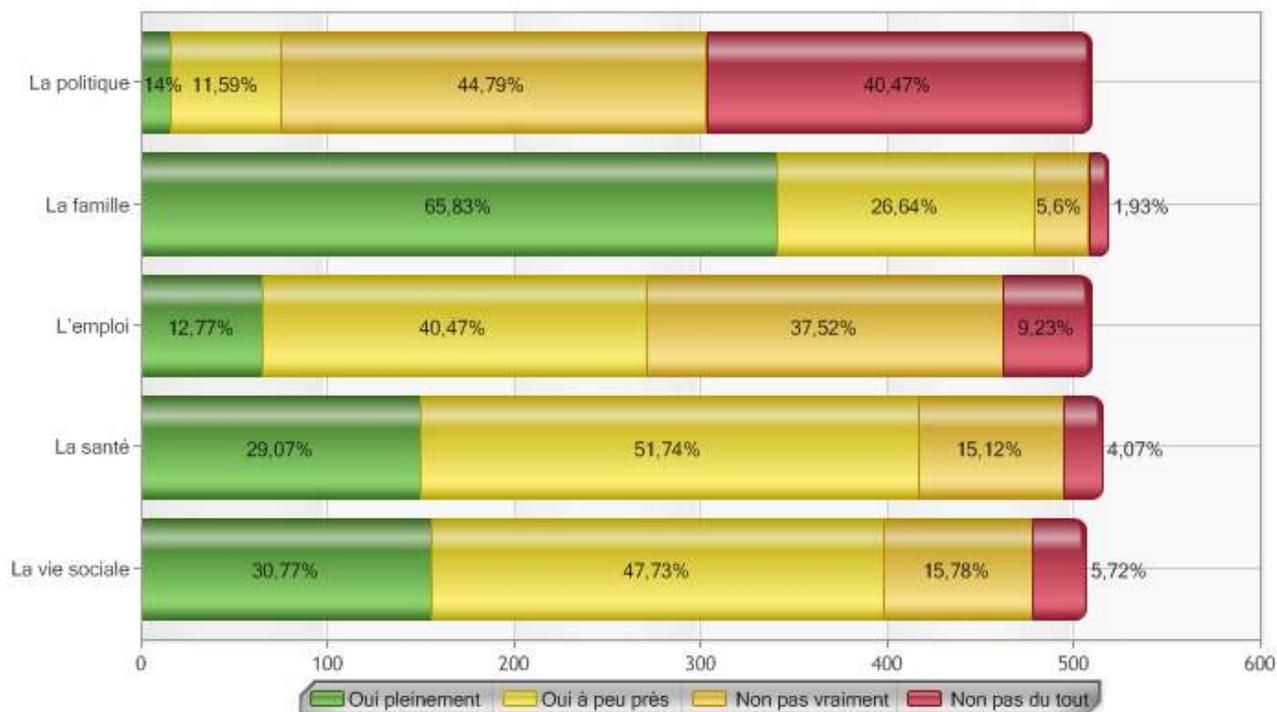
Type d'engagement déclaré par les jeunes



Enfin, si **29%** des répondants se déclarent **prêts à s'engager dans la vie sociale et la vie associative de proximité**, une majorité de **55%**, soit 182 personnes, **ne sait pas si elle serait prête à s'engager**.

23.9 Une confiance en l'avenir reposant principalement sur la famille, la santé et la vie sociale

Confiance en l'avenir



La confiance des jeunes en l'avenir est **forte** en ce qui concerne **leur famille**, avec **66%** des répondants exprimant un « **Oui pleinement** » sur la question.

En revanche, la confiance en l'avenir pour les jeunes est plus faible au niveau de **l'emploi** ; la majorité n'est que de **53%** pour le « **Oui** », avec seulement 13% de personnes ayant exprimé un « **Oui pleinement** ».

Enfin, **seulement 15%** des répondants expriment une confiance en l'avenir en ce qui concerne **la politique**. De plus, **40% des jeunes indiquent ne pas avoir du tout confiance dans l'avenir par rapport à la politique**.

23.10 Le point de vue des répondants sur leur santé

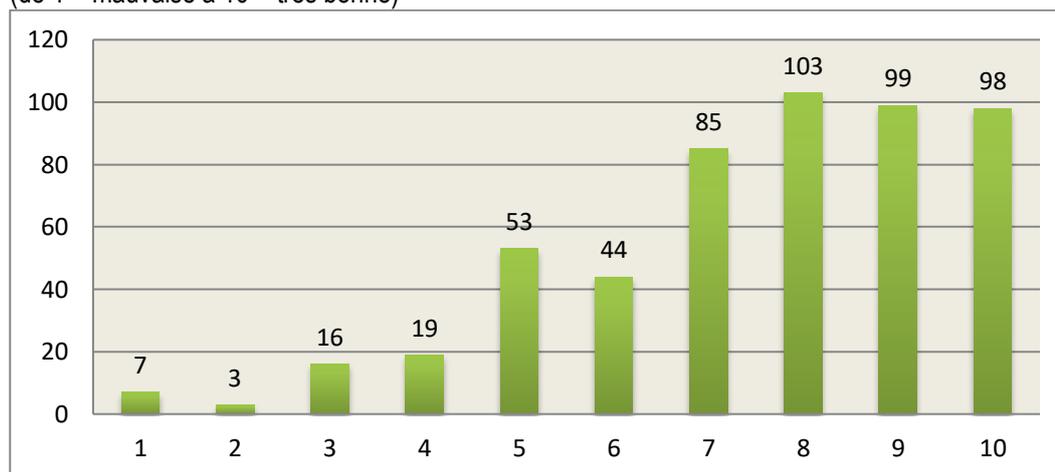
Les répondants considèrent que leur **santé physique et leur santé psychique** sont globalement **bonnes, ou très bonnes**.

Pour la santé physique, le nombre de jeune évaluant leur santé comme **supérieure à la moyenne** est de 491 (soit 91% des personnes ayant répondu).

Pour la santé psychique et mentale, 429 répondants considèrent **leur état moral comme supérieur à la moyenne**, soit **82% des personnes ayant répondu**.

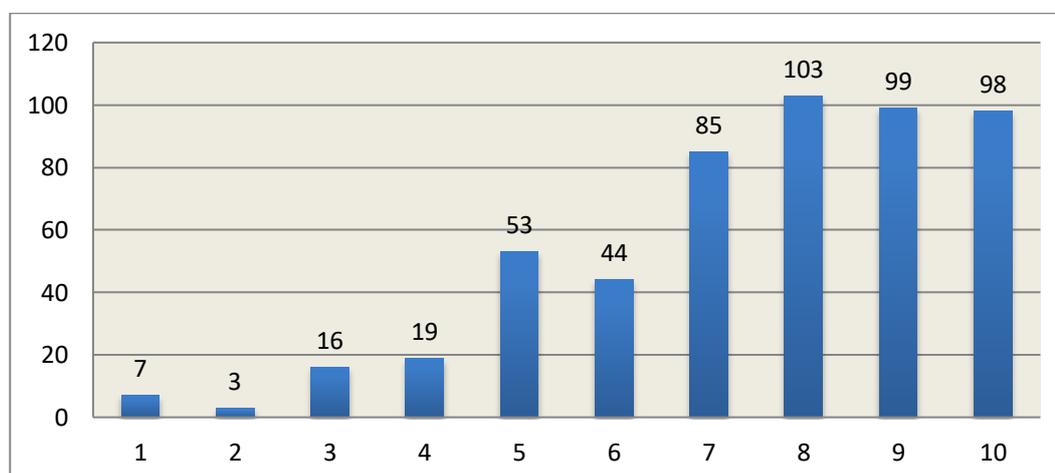
Evaluation de leur santé physique par les jeunes

(de 1 = mauvaise à 10 = très bonne)



Evaluation de leur santé moral/psychique par les jeunes

(de 1 = mauvaise à 10 = très bonne)



24. Détails sur quelques dispositifs d'information et d'accompagnement en direction des jeunes et de leur famille

Ces éléments sont des compléments de la partie 11

24.1 Des actions innovantes de planification et de prévention dans le domaine de la santé

Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), qui permettent l'accès aux moyens de contraception, à l'IVG et à un soutien psychosocial sont principalement à destination :

- D'un public en difficulté d'accès à la contraception (mineures, jeunes majeures, non assurées, personnes ayant une vulnérabilité particulière (psychique, sociale, environnementale).
- Toute femme enceinte qui souhaite interrompre sa grossesse, quel que soit son âge, et souhaitant bénéficier d'un entretien pour l'accompagnement psychosocial.

8 Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) couvrent le territoire ; 2 sont en gestion directe par la PMI et 6 sont confiés par convention à la gestion des centres hospitaliers.

De même, **4 antennes de planification** sont assurées par les Sages-femmes de PMI et la sage-femme de la MDA de Mulhouse.

En 2015, 17 000 Haut-Rhinois ont été concernés par des actions de planification et d'éducation familiale. Ces dernières sont menées par les centres de planification du Département de Colmar Messimy et de Mulhouse Fonderie, ainsi qu'avec les professionnels « réseau »⁶⁴ et les accueils sous gestion hospitalière.

Les motifs de recours aux centres de planification sont multiples :

- **1 786 personnes accueillies** dans un centre ou auprès d'un médecin du réseau pour l'accès à la contraception
- 13 407 jeunes rencontrés pour des séances de prévention « santé sexualité »
- **1 872 femmes accueillies pour une demande d'IVG** et dont plus d'une sur deux a pu bénéficier d'un ou plusieurs entretiens d'aide psychosociale

En complément des actions des CPEF, le **réseau Question d'Amour**, animé par la PMI à l'intention des jeunes de **13 à 20 ans** a pour but de mener des actions d'informations collectives sur la sexualité auprès des jeunes.

Le réseau Question d'Amour intervient principalement auprès des collégiens, lycéens et ponctuellement en direction des étudiants, personnes handicapées et jeunes hébergés en établissements de la Protection de l'enfance ou en établissement d'accueil pour personnes handicapées adultes.

Les interventions sont réalisées par les professionnels des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF). De même, le réseau **permet l'accès des jeunes à 28 médecins sur le territoire du département** qui peuvent recevoir en toute confidentialité et gratuitement les jeunes, notamment pour une contraception (réseau attaché au CPEF).

24.2 Un dispositif de prévention spécialisée permet des interventions auprès des jeunes dans des quartiers de l'agglomération de Mulhouse et de l'agglomération de Colmar

Le **dispositif de prévention spécialisée** a pour but de prévenir la marginalisation et l'inadaptation sociale des jeunes entre 12 et 25 ans. Ce dispositif est centré sur les zones urbaines sensibles et les lieux où se manifestent des risques d'inadaptations. **3 axes prioritaires** sont développés :

- Prévention précoce (tous lieux y compris dématérialisés, sur lesquels des jeunes sont présents)
- Accompagnements individuels des (pré)-adolescents et actions collectives

⁶⁴ Les actions portées par les CPEF, et notamment les consultations individuelles, peuvent être relayées et réalisées par des professionnels de santé, membres du réseau des CPEF, sur l'ensemble du territoire du Département. Il s'agit par exemple pour un médecin de recevoir gratuitement et de manière anonyme une personne qui n'a pas accès à un CPEF.



- Développement du partenariat avec les Espaces et présence dans les instances territoriales (Clés dans les Espaces solidarité du Département, CLSPD, CDSA, Garantie Jeunes...)

Les jeunes suivis par la prévention spécialisée peuvent être orientés par ou vers les partenaires concourant à la prise en charge des jeunes en difficultés (missions locales, Espaces solidarité, etc.).

Ce dispositif de prévention s'articule avec les contrats jeunes majeurs de l'ASE et les accompagnements individuels réalisés par les Espaces solidarité.

En 2017, il est prévu la mise en place de Comités de pilotage distinct pour les territoires Nord et Sud.

Les actions sont menées par :

- L'association de prévention spécialisée **Mulhousienne**
 - o Composée de **24 postes éducatifs**, elle anime **5 antennes** réparties dans les quartiers de :
 - Bourtzwiller
 - Coteaux, (Coteaux, Bel Air & Dornach)
 - Wagner, (Wolf, Vauban, Neppert, Sellier & Waldner)
 - Drouot (Drouot, Barbanègre, Europe, Bassin & Nordfeld)
 - Briand (Briand, Brustlein, Cité et Daguerre).
- L'association de prévention spécialisée de **Colmar**
 - o Composée de **8 postes éducatifs**, elle anime **2 antennes** réparties entre les quartiers de :
 - Saint Vincent de Paul (Florimont, rue de Silgolsheim, Bel Air & Abbé Lemire)
 - Europe Schweitzer (Palais Royal, Amsterdam, Belgrade & Schweitzer)

24.3 Une offre modeste en termes d'hébergement exclusivement à destination des jeunes en situation de précarité bien que les besoins soient importants

Dans le département du Haut-Rhin, l'**hébergement d'urgence** est assuré par les associations ACCES, Armée du Salut, ESPOIR et ADOMA.

Ces associations permettent un accueil temporaire de personnes isolées sans-abri orientées par le 115 et le SIAO. Bien que les jeunes n'aient pas de places dédiées, ce public représente **30 à 40% des personnes accueillies**.

Les jeunes de 18 à 25 ans en situation de rupture familiale et sans ressources peuvent également avoir accès à un **hébergement de stabilisation**. Ces structures, portées par les associations ALSA, ALEOS, SURSO, permettent un accueil des personnes désocialisées en rupture avec les structures classiques avec un hébergement ouvert 24h/24 et la mise en place d'un accompagnement social.

50 places sont dédiées au public jeunes soit en petits logements en diffus soit en résidences sociales :

- 22 places à Mulhouse
- 13 places à Cernay-Thann
- 15 places à Sundgau

Les jeunes peuvent également avoir accès à des **hébergements en CHRS** qui accueillent et prennent en charge de manière individualisée et globale avec la mise en place d'un projet d'insertion. Sur le territoire départemental, **8 places de CHRS sont spécifiquement dédiées aux jeunes**.

En 2017, **25 places supplémentaires** vont être ouvertes pour les jeunes de 16 à 25 ans dans le département.

Les jeunes de 18 à 25 ans en forte vulnérabilité avec reconnaissance d'un statut de réfugié ou de protection subsidiaire de l'OFPPA peuvent être accueillis dans un **centre provisoire d'hébergement** géré par l'association ALEOS. Ce centre de 20 places compte **5 places réservées pour les jeunes de 18 à 25 ans**.

Par ailleurs, le département ne compte qu'un seul Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), de 10 lits, à Mulhouse.

Enfin, dans le cadre d'un parcours d'apprentissage accompagné vers l'accès au logement autonome, les jeunes peuvent se faire accompagner par l'association SURSO, qui permet une **intermédiation locative** par la sous-location de logements dans le parc privé. Cette association accompagne, pendant 6 mois à 1 an, des jeunes âgés de 18 à 25 ans en rupture sociale avec un minimum de ressources ou dépourvus de ressources stables. Le suivi réalisé comprend notamment un accompagnement social et psychologique pour faciliter l'insertion professionnelle.



40 logements sont localisés sur le territoire départemental dont 35 sur Mulhouse et l'agglomération mulhousienne et 5 sur le territoire de Thann-Cernay.

24.4 Plusieurs dispositifs complémentaires du Conseil Départemental peuvent être mobilisés pour l'accompagnement de jeunes en difficultés

24.4.1 Dispositifs qui viennent faciliter et accompagner l'insertion sociale des jeunes

- Le Fonds d'aide aux jeunes

Ce fonds a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Il peut également être activé comme mesure temporaire pour répondre à une urgence. Il est **destiné aux jeunes de 18 à 26 ans**. En vertu du principe de subsidiarité, le public tel que les étudiants, les jeunes femmes seules avec enfant(s), n'ont pas accès au Fonds dans la mesure où ils peuvent bénéficier, par ailleurs, d'aides spécifiques et plus importantes, et du relais d'autres prestations, secours et mesures d'actions sociales.

Les critères d'éligibilité retenus sont :

- Etre en grande difficulté sociale et / ou professionnelle
- Etre français ou étranger en situation régulière
- Résider dans le département
- Ne bénéficier ni du RSA, ni de l'AAH, ni de l'API
- De disposer de revenus inférieurs à 600€

Les demandes sont instruites par SEMAPHORE Mulhouse, les Missions locales du Haut-Rhin et les Espaces solidarité. Trois Commissions Consultatives d'Attribution se tiennent chaque mois. Pilotées par le Conseil départemental (SIDL), elles réunissent les différents partenaires (Villes, CHRS, Prévention Spécialisée, Education Nationale, Mission Locale, Direccte, associations...).

Le **budget du Fonds d'Aide à la Jeunesse (FAJ)** alloué par le Département du **Haut-Rhin en 2013 était de 380 000€**. 304 706€ ont été attribués aux **668 bénéficiaires** dans le cadre du financement de 1 092 aides individuelles⁶⁵ pour un montant moyen de 279€.

- Le Contrat Jeunes majeurs

Le contrat jeunes majeurs permet, sous la forme d'une allocation et d'un accompagnement socio-éducatif, de venir soutenir les **jeunes entre 18 et 21 ans**, dans un projet d'autonomie sociale et financière, scolaire ou de formation professionnelle.

Il s'adresse à des personnes qui ne vivent plus au domicile parental et qui n'ont pas d'enfant.

Ce contrat est instruit par un Inspecteur de l'ASE et conduit à la contractualisation d'engagement de la part du jeune qui peut bénéficier d'une **allocation mensuelle de 458€ au maximum**. L'accompagnement du jeune est effectué par des éducateurs spécialisés de l'Association de Prévention Spécialisée de Mulhouse (APSM).

- Le dispositif CESA (Croire en son avenir) – APPUI

Accompagnement de 5 bénéficiaires dans le cadre du dispositif « jeunes majeurs ».

Ce dispositif est à destination de jeunes âgés de **18 à 21 ans** qui sortent de structures de l'ASE et qui sont sans solution d'hébergement, d'insertion sociale ou professionnelle. L'accompagnement proposé doit leur permettre d'acquérir les bases nécessaires pour une vie en autonomie, de développer des compétences psychosociales, etc.

L'entrée dans le programme se fait suite à une décision du Président du Conseil Départemental et une instruction du dossier par l'ASE.

- Le dispositif d'orientation vers le droit commun

Ce dispositif prépare à l'insertion des jeunes de **16 à 18 ans qui sont dans les Foyers** Les Hirondelles (Brunstatt), La Ferme (Riedisheim) et René Cayet (Mulhouse).

⁶⁵ Le nombre d'aides attribuées dans l'année est différent du nombre de jeunes aidés ; un jeune peut avoir bénéficié de plusieurs aides au cours de la même année.



Cet accompagnement, porté par un référent insertion de l'association ARSEA, s'adresse particulièrement aux jeunes déscolarisés sans projet précis.

Il s'agit d'un dispositif expérimental (statut expérimental jusqu'au 31/12/2017) mis en place en partenariat entre le Conseil départemental et la Direction générale d'ARSEA.

- Le dispositif Conduite Accompagnée 68

Dispositif mis en place par la Direction de la jeunesse, de la culture et du sport du Conseil départemental du Haut-Rhin qui favorise l'accès au permis de conduire pour faciliter l'insertion sociale et la réussite du projet professionnel du jeune.

24.4.2 Dispositifs qui peuvent proposer un accompagnement social et éducatif aux jeunes

- Les actions de prévention des Espaces solidarité

Les Espaces solidarité s'adressent à toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés sociales. Les Espaces solidarité peuvent mettre en place une intervention large dans plusieurs champs (RSA, PMI Protection de l'enfance, logement, conseil technique, etc.) réalisées par des éducateurs, des éducateurs parentalité, des travailleurs sociaux, des professionnels de la PMI, etc.

- Le dispositif MASP2

Ce dispositif est à destination des personnes de plus de 18 en situation de vulnérabilité qui bénéficient d'une prestation sociale (RSA, AAH, etc.). L'accompagnement est réalisé par l'UDAF 68 et le SSR.

- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Co-élaboré et co-piloté avec l'Etat, il définit des actions visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes les plus défavorisées.

Il est à destination de tout jeune, toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources.

Les actions du Plan sont financées par les budgets d'aide à la pierre et le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le FSL favorise l'accès ou le maintien dans un logement locatif, la lutte contre la précarité énergétique (factures d'énergie, d'eau et de téléphone) et accompagne les ménages de manière individuelle ou collective. Il est mobilisable par les services sociaux du Département, des communes, associations, services sociaux spécialisés, et par les bailleurs sociaux dans le cadre d'une expérimentation.

Le PDALHPD du Haut-Rhin est arrivé à échéance fin 2016. Il est actuellement en cours de réécriture 2017-2020.

24.5 L'intervention de la Caf en direction des jeunes

La Caf propose également des **aides financières individuelles pour les jeunes qui souhaitent passer le BAFA⁶⁶**, ainsi qu'un **pack première installation** et le **financement des projets « temps libre »** montés par et pour des jeunes.

En 2016, 249 jeunes ont bénéficié d'une aide individuelle BAFA de 200€ pour un montant total de 49 800€ et 30 projets « temps libre » ont été financés pour un montant de 56 246€.

Enfin, les **orientations jeunesses adoptées par la CNAF** en 2016 sont en cours de déploiement dans le département.

Il s'agit à la fois de valoriser les compétences des jeunes et de situer l'intervention sociale le plus en amont possible afin de minimiser les risques sociaux.

Ainsi, 3 axes doivent être développés :

- Etre un citoyen engagé : accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

L'ambition de la branche Famille est de favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes, en privilégiant un accompagnement éducatif (transmission des valeurs de la République, développement de l'esprit critique, ouverture culturelle et sociale et participation à la vie démocratique...) et l'encouragement de la capacité à agir et à entreprendre des jeunes.

- Etre autonome : soutenir les processus d'autonomisation des jeunes
- Vivre ensemble : favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions

⁶⁶ Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur



Il s'agit d'être présents aux côtés des jeunes, en les accompagnants dans les différentes étapes de leur socialisation et en les soutenant dans les relations aux autres jeunes, à leurs parents, aux institutions (Caf, école, etc.), aux professionnels de la jeunesse etc.

Par exemple, les démarches « proactives » des Caf et de leurs partenaires sont encouragées. Ainsi, la Cnaf s'est engagée dans le déploiement des "Promeneurs du Net" à l'échelle du territoire national.

24.6 La Commission Départementale du Suivi de l'Absentéisme Scolaire (CDSAS) a pour but de prévenir les situations de décrochage scolaire

Dispositif légal porté par l'Education Nationale, la Commission départementale du suivi de l'absentéisme scolaire permet de croiser les approches sur certaines situations et de décider le renouvellement de l'aide mise en place ou le signalement de l'absentéisme au procureur.

La réunion permet d'informer les partenaires sur le rôle des différents professionnels du Département.

Certaines situations non-connues par les Espaces Solidarité sont identifiées et permettent de prévenir la dégradation de la situation.

24.7 La Garantie jeune

La garantie jeune est un dispositif qui s'inscrit dans les recommandations de l'Union Européenne sur l'accompagnement des jeunes sans emplois et en dehors d'un processus de formation.

Son opérationnalité est assurée par les Missions locales, en lien étroit avec les partenaires locaux, qui mettent en place un suivi social et professionnel du jeune sur une période d'1 an avec pour objectif de l'accompagner vers la formation ou l'emploi. L'engagement du jeune dans le programme est concrétisé par la signature d'un contrat d'engagement. Par ce contrat, le jeune s'engage à s'impliquer dans une démarche active de mise à l'emploi, être assidu dans une démarche à temps plein, participer à l'ensemble des actions planifiées, etc.

Pour l'année 2015⁶⁷, **353 jeunes ont bénéficié de ce dispositif** (objectif initial de 375). Il s'agissait en majorité de personnes âgées de 18 à 21 ans (63%) et d'hommes (59%).

Les accompagnements proposés ont abouti à :

- 102 actions de formation
- 196 périodes de mise en situation en milieu professionnel
- 113 CDD dont intérim
- 8 CDI
- 6 CUI et 14 EAV

24.8 Le dispositif Sésame

Le dispositif Sésame est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui habitent dans un quartier Politique de la Ville ou dans une Zone de Revitalisation Rurale et qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Le programme a pour objectif d'accompagner ce public dans l'obtention d'une qualification professionnelle et d'un emploi dans les domaines du sport ou de l'animation.

Localement, le dispositif est coordonné par l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation en Alsace (APMSAA) en partenariat avec la DDCS 67 et la DDCSPP 68.

Pour l'année 2015-2016⁶⁸, **11 jeunes** ont été accompagnés dans le département du Haut-Rhin.

24.9 Les actions portées par la DDCSPP

En 2015, 95 031 € ont été mobilisés pour permettre de soutenir la mise en place de 25 contrats « Graine » dans 17 communes du département, et de 265 520€ pour la mise en place de 14 ateliers sociolinguistiques.

⁶⁷ Source : DDCSPP, Unité Départementale DIRECCTE du Haut-Rhin, 2015

⁶⁸ Source : APMSAA, Bilan Sésame Alsace 2015-2016



Le service accompagne les structures tout au long de l'année (aide au montage de projets, valorisation des pratiques, création d'outils pédagogiques). Ainsi, deux centres de ressources et d'information des bénévoles (ARCHIMENE et UDBA), bénéficient d'un poste FONJEP financé par l'Etat, pour conseiller et accompagner les associations.

24.10 Des acteurs associatifs interviennent en coopération avec les acteurs institutionnels

24.10.1 L'association Themis

Themis est une association d'accès au droit pour les enfants et les jeunes. Elle assure 3 missions principales :

- L'accueil individuel d'utilisateur :

Les thèmes abordés sont : le droit de la famille, le droit pénal, le droit des étrangers, les discriminations, etc.

- Les actions d'éducation à la citoyenneté et la formation :

Themis intervient dans des établissements scolaires, des centres socioculturels, etc. pour sensibiliser et informer sur des questions de droit et de citoyenneté.

- La promotion des droits de l'enfant

Themis mène une réflexion sur la promotion des droits de l'enfant, en développant l'idée de l'utilisation du droit comme outil de socialisation des enfants et des jeunes.

Le siège de l'association est à Mulhouse.

24.10.2 L'association SEPIA

L'association SEPIA, implantée à Mulhouse et à Colmar, intervient auprès des jeunes (11-24 ans) en situation de mal être ou de souffrance psychique. Des permanences sont organisées à Saint-Louis.

24.10.3 L'association Le Cap

Cette association intervient d'une manière générale dans les domaines de la prévention des conduites à risques et des soins en lien avec les addictions.

Son service de prévention est basé à Mulhouse et met en place **toute action visant à prévenir les comportements à risque** (alcool, drogues, médicaments, etc...). Les professionnels sont amenés à intervenir sur différents lieux (écoles primaires, collèges, lycées, université, entreprises, ...) et ce sur l'ensemble du département du Haut-Rhin.

24.10.4 Dispositifs jeunesse et insertion

24.10.4.1 Recueil des dispositifs destinés aux 18-25 ans dans les domaines de l'insertion, du logement, de la santé et de l'accompagnement social et éducatif

<u>Nom du dispositif</u>	<u>Public(s) concerné(s)</u>	<u>Critères d'éligibilité</u>	<u>Service(s) instructeur(s)</u>	<u>Remarques</u>
Service civique	16-25 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement volontaire pour une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois - dossier de demande d'agrément pour une durée de 3 ans. 	DDCSPP	<ul style="list-style-type: none"> - indemnité mensuelle versée par l'Etat de 467 euros - indemnité complémentaire versée par la structure de 107 euros - tutorat - formation civique et citoyenne - accompagnement au projet d'avenir - associations, collectivités, établissements publics, services de l'Etat.
Centre de ressources des animateurs jeunes	Tout animateur social, socio-culturel en charge des questions de jeunesse dans une association ou dans une collectivité	pas de critères restrictifs	DDCSPP / CAF	/
Information jeunesse	les jeunes de 12 à 30 ans / aide à l'emploi, orientation et information sur les questions de santé, de logement, de droits. Les lieux d'information jeunesse favorisent aussi la mobilité des jeunes (programme Erasmus...)	pas de critères restrictifs	DRDJSCS / DDCSPP	/
Sésame	16 – 25 ans	résidant en QPV et rencontrant des diff d'insertion sociale et/ou professionnelle.	APMSAA	Accompagnement vers la formation professionnelle dans le secteur du sport et de l'animation.
ERASMUS SPORT	13 – 30 ans		Union Européenne	Partenariat collaboratif



				entre plusieurs pays pour promouvoir les activités de volontariat dans le sport ainsi que d'insertion sociale.
CNDS emploi	Tous publics	Le salarié doit être déjà qualifié et l'association contracte un CDI	DDCSPP	Aide aux porteurs de projets que sont les clubs et les comités.
CNDS emploi citoyen du sport	Public en QPV	Le salarié doit être déjà qualifié et l'association contracte un CDI. Les actions s'exercent en territoire QPV	DDCSPP	Aide aux porteurs de projets que sont les clubs et les comités.
CNDS (actions)	Prioritairement les femmes, les habitants en QPV et le public handicapé.	Envers les licenciés comme les non licenciés	DDCSPP	Aide aux porteurs de projets que sont les clubs et les comités.

<u>Nom du dispositif</u>	<u>Public(s) concerné(s)</u>	<u>Critères d'éligibilité</u>	<u>Service(s) instructeur(s)</u>	<u>Remarques</u>
Point Accueil Ecoute Jeunes Association SEPIA	Tout jeune de 11 à 24 ans en situation de détresse psychique, avec des trajectoires de vie complexes émaillées de difficultés individuelles, familiales	-Accueil inconditionnel pour tout jeune ou parent qui en exprime le besoin - 3 PAEJ sur les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis ; - Un n° vert et une équipe mobile en complément permettant de rencontrer des jeunes sur tout le territoire du Haut-Rhin et le sud du Bas-Rhin	DDCSPP du Haut-Rhin Service I.S.S.L.	- 400 à 500 jeunes accueillis/an ; - Cofinancement du dispositif par l'ARS et les collectivités locales - Partenariat : services Education Nationale, hôpitaux, Unité pour adolescents du CH Rouffach et CH Mulhouse, services protection de l'enfance...
Hébergement d'urgence Associations ACCES, ARMEE DU SALUT, ESPOIR, ADOMA	Accueil temporaire de personnes isolées sans-abri dont Jeunes 18-25 ans	Accueil inconditionnel sans conditions de ressources ou de régularité de séjour	Orientation par le dispositif « 115 » et le SIAO (examen des situations en commission de veille sociale)	Pas de places dédiées au public jeunes mais les jeunes représentant 30 à 40 % des personnes accueillis dans les structures d'urgence : Maison du Pont, Armée du Salut, Espace Provence Adoma, Foyer Schoelcher...

Hébergement de Stabilisation Associations ALSA , ALEOS , SURSO	Accueil temporaire de jeunes 18-25 ans sans ressources et en rupture familiale	-Accueil inconditionnel sans conditions de ressources ; personnes désocialisées en rupture avec les structures classiques ; - Hébergement ouvert 24h/24 avec accompagnement social ; - Durée de séjour non limitée	Orientation par le SIAO (commission d'insertion)- et/ou les référents territoriaux SAO	50 places dédiées au public jeunes soit en petits logements en diffus soit en résidences sociales : 22 places Mulhouse, 13 Cernay-Thann, 15 Sundgau
Hébergement en CHRS	Personnes isolées ou familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social dont jeunes 18-25 ans	- Prise en charge individualisée et globale par le biais d'un projet d'insertion -Admission faite pour une durée déterminée, renouvelable, bilan tous les 6 mois	Orientation SIAO (commission d'insertion)	-1/3des publics accueillis en structures pour personnes isolées sont des jeunes 18/25 ans - 8 places CHRS dédiées spécifiquement aux jeunes (Aleos, Appuis)
Intermédiation locative Association SURSO	Parcours d'apprentissage accompagné vers l'accès au logement autonome par la sous-location de logements dans le parc privé Location et gestion locative adaptée Accompagnement social, psychologique et vers l'insertion professionnelle Accompagnement de 6 mois à 1 an.	- Jeunes âgés de 18 à 25 ans, en rupture sociale, avec un minimum de ressources ou dépourvus de ressources stables	Orientation SIAO et SAO SURSO	40 logements dont 35 sur Mulhouse et l'agglomération mulhousienne et 5 sur le territoire Thann-Cernay
Centre Provisoire d'Hébergement Association ALEOS	Jeunes 18-25 ans réfugiés	-Reconnaissance statut réfugié ou protection subsidiaire par l' OFPRA - Forte vulnérabilité	Orientation par l'OFII	La capacité du centre est de 20 places dont 5 réservées à des jeunes de 18-25 ans

24.10.4.2 Recueil des dispositifs départementaux destinés aux 18-25 ans dans les domaines de l'insertion, du logement, de la santé et de l'accompagnement social et éducatif (ex : FSL, FAJ, Maison des ados, CJM)

INSERTION				
Nom du dispositif	Public concerné	Critères d'éligibilité	Services instructeur	Remarques
Fonds d'aide aux jeunes Favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Secours temporaires pour faire face à l'urgence. Mesure d'accompagnement social.	<ul style="list-style-type: none"> · 18 à moins de 26 ans. · En vertu du principe de subsidiarité, le public tel que les étudiants, les jeunes femmes seules avec enfant(s), n'ont pas accès au Fonds dans la mesure où ils peuvent bénéficier, par ailleurs, d'aides spécifiques et plus importantes, et du relais d'autres prestations, secours et mesures d'actions sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> · En grande difficulté sociale et / ou professionnelle, · Français ou étranger en situation régulière. · Résider dans le Département · Ne bénéficier ni du RSA, ni de l'AAH, ni de l'API · Revenus inférieurs à 600€. 	<ul style="list-style-type: none"> · SEMAPHORE Mulhouse & Mission locale Haut-Rhin Nord, Espace Solidarité. · Trois Commission Consultative d'Attribution par mois, pilotées par le Conseil départemental (SIDL), réunissant différents partenaires (Villes, CHRS, Prévention Spécialisée, Education Nationale, Mission Locale, Direccte, associations...). · Toute demande d'aide au titre du FAJ doit être instruite par un référent professionnel. Les partenaires prescripteurs internes et externes au Conseil départemental sont multiples 	<ul style="list-style-type: none"> · Le dispositif ne peut se substituer aux dispositifs de droit commun Logement, Santé, Formation, Scolarité, CIVIS et Garantie Jeunes. · Secours d'urgences ou aides ponctuelles, mensuelles ou prêts (180 € mensuels maximum). · La gestion administrative, comptable et financière du FAJ est assumée par les Missions Locales de Mulhouse & de Colmar
Contrat Jeunes majeurs Projet d'autonomie sociale et financière, à visée sociale, scolaire, de formation ou professionnelle. Allocation et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> · 18-21 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> · Ne pas résider au domicile parental. Ne pas avoir d'enfant à charge, ni être marié. 	<ul style="list-style-type: none"> · Inspecteur Jeune Majeur de l'ASE. 	<ul style="list-style-type: none"> · Contractualisation d'engagements réciproques. · 458 € mensuels au maximum. · Orientation des jeunes également par les services du Département. · Accompagnement effectué par délégation, par 4 ES de l'association de prévention spécialisée de Mulhouse (APSM)



socio-éducatif.				
INSERTION				
Nom du dispositif	Public concerné	Critères d'éligibilité	Service instructeur	Remarques
Dispositif CESA Croire en son avenir - APPUI Capacité de 5 places dans le cadre du dispositif « Jeunes majeurs ». Promotion de l'autonomie psychologique et sociale.	· 18-21 ans. Jeunes sortants des structures ASE, sans solution d'hébergement, d'insertion sociale et professionnelle.	· Difficulté d'insertion sociale et professionnelle. · Ne possédant pas des bases nécessaires à l'accès à l'autonomie pour leur vie quotidienne (repas, entretien du logement, gestion du budget).	· Décision PCD & instruction par Ase.	· 2 places (18-25 ans) supplémentaires pour des jeunes orientés par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). · Développer l'autonomie, devenir acteur de sa santé physique, psychique en développant des compétences psychosociales et prévention des conduites à risques.
Dispositif d'orientation vers le droit commun Préparation à l'insertion des jeunes. Pas de limitation numérique.	· 16-18 ans des foyers Les Hirondelles (Brunstatt), La Ferme (Riedisheim) et René Cayet (Mulhouse).	· Déscolarisés et sans projet précis.	· Référent Insertion ARSEA. · Commission mensuelle d'examen et de suivi des situations.	· Dispositif expérimental jusqu'au 31-12-2017. Mise en place par volonté commune Desi-Solidarité et Direction générale ARSEA.
Conduite accompagnée 68	· 16-25 ans.	· Validation par l'auto-école du tuteur du jeune dans sa formation complémentaire à l'apprentissage de sa conduite.	· Direction de la jeunesse, de la culture et du sport du CD68.	· Le permis de conduire favorise l'insertion sociale et facilite la réussite du projet professionnel.
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF				
Nom du dispositif	Public concerné	Critères d'éligibilité	Service instructeur	Remarques
Prévention spécialisée Prévention de la marginalisation et de l'inadaptation sociale.	· 12-25 ans (21 pour la compétence départementale). Spécificité territoriale (zones urbaines sensibles et lieux où se manifestent des	· 3 axes prioritaires ● Prévention précoce (tous lieux y compris dématérialisé, avec présence des jeunes)	· ASE pour les contrats jeunes majeurs et Espaces Solidarité pour les accompagnements individuels et	· Un audit, réalisé en 2015/2016 a mis en exergue le rôle de la prévention spécialisée en matière de



	risques d'inadaptations) et d'intervention (situations dégradées,).	<p>② Accompagnements individuels des (pré) et adolescents et actions collectives</p> <p>③ Développement du partenariat avec les Espaces et présence dans les instances territoriales (Clés, CLSPD, CDSA, Garantie Jeunes...)</p>	<p>familiaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les jeunes suivis par la prévention spécialisée peuvent être orientés par ou vers les partenaires concourant à la prise en charge des jeunes en difficultés (ex : missions locales, espaces solidarité, Education Nationale, CSC, foyers d'hébergement, MDA, PJJ, parents, etc...), ou rencontrés à l'occasion du travail de rue effectué par les éducateurs de prévention spécialisée. 	<p>protection de l'enfance.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Installation en 2017 de Comités de pilotage (Sud et Nord) s'appuyant sur les orientations retenues par l'Assemblée départementale.
Commission Adolescents en grande difficultés	· Mineurs confiés à l'ASE.	· Mineurs dont la prise en charge est complexe ou mise en échec.	<ul style="list-style-type: none"> · ASE en lien avec la PJJ · La commission est co-animée par l'ASE et la PJJ et est composée de pédopsychiatres, l'Education Nationale, les magistrats et l'AEMO. 	· La commission permet un regard croisé sur des situations complexes afin de proposer un mode d'accueil alternatif ou un autre mode de soutien efficient.
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF				
Nom du dispositif	Public concerné	Critères d'éligibilité	Service instructeur	Remarques
Interventions des ESPACES SOLIDARITE	· Tout public dont jeunes.	· Toute personne ou famille en difficultés sociales.	<ul style="list-style-type: none"> · Accompagnement social contractualisé ou non dans le cadre de la polyvalence de secteur. · Interventions dans les champs du RSA, PMI Protection 	



			enfance, logement, conseil technique, MASP1 action sociale généraliste, par les AS des ES, éducateurs parentalité, CESF, personnels PMI	
SSR dispositif MASP2	· Tout public en état de vulnérabilité, dont jeunes à partir de 18 ans,	· Bénéficiaires d'une prestation sociale (RSA, AAH..)	· Pilotage SSR Instructeurs : tout service social, dont ES.	· Accompagnements effectués par le SSR et par l'UDAF68, opérateur pour MASP2.
SANTE				
Nom du dispositif	Public concerné	Critères d'éligibilité	Service instructeur	Remarques
Question d'Amour/ PMI Actions d'informations collectives sur la sexualité auprès des jeunes	· 13-20 ans.	· Publics cibles : collégiens, lycéens et ponctuellement étudiants, handicapés et jeunes hébergés en établissements Protection de l'enfance ou établissement d'accueil handicapés adultes.	· Interventions des professionnels des CPEF PMI et des CPEF confiés à la gestion des centres hospitaliers (conseillère conjugale, sages-femmes, médecins, AS, psychologues)	· Reconnaissance du dispositif innovant au niveau national. · Collaboration avec l'association du Planning familial (convention et financement)
Centres de planification/PMI Accès aux moyens contraceptifs et au soutien psychosocial Prévention des grossesses non désirées et accompagnement de l'IVG.	· Mineures et non assurés sociaux, public en difficulté d'accès à l'information et à la consultation · Tout public en demande d'IVG	· Public en difficulté d'accès à la contraception (mineures, jeunes majeures, non assurées, vulnérabilité particulière (psychique, sociale, environnementale). · Toute femme enceinte qui souhaite interrompre sa grossesse, quel que soit son âge, et souhaitant bénéficier d'un entretien pour l'accompagnement psychosocial.	· 8 Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) de PMI(2) et confiés par convention à la gestion des centres hospitaliers (6). · 28 médecins réseaux attachés au CPEF · 4 antennes de planification assurées par les Sages femmes en PMI et la sage femme de la MDA de Mulhouse.	· Dispositif original : la participation de médecins généralistes et sages femmes à l'accès à la contraception. · Importance accordée à l'entretien d'aide aux femmes en demande d'IVG. · Collaboration régionale pour les échanges de pratiques au sein du Réseau Naitre en Alsace · Commission IVG et prévention (pilotage Dr Warynski)

Maison des adolescents (MDA) Référent Département (DESI)	· 12-25 ans.	· Se situer dans la tranche d'âge.	<ul style="list-style-type: none"> · Consultations individuelles et prises en charge collective. · Soutien à la parentalité des familles en difficulté avec un adolescent. 	GIP <ul style="list-style-type: none"> · Le Département finance 3 postes : Directeur, secrétaire de direction, et travailleur social. · Par ailleurs le Département verse une subvention de fonctionnement.
MDPH Orientation scolaire, professionnelle ou vers un établissement ou un service		<ul style="list-style-type: none"> · Toute personne handicapée (handicap moteur, sensoriel, mental, psychique, le polyhandicap, les troubles de santé invalidants) résidant dans le département du Haut-Rhin. 	· MDPH	<ul style="list-style-type: none"> · GIP avec l'Etat mais intégré dans le périmètre de la Direction de la solidarité. Accompagnent chacun tout au long de son parcours scolaire et professionnel et ce en fonction du projet de vie de la personne.

LOGEMENT				
Nom du dispositif	Public concerné	Critères d'éligibilité	Service instructeur	Remarques
FSL Favoriser l'accès ou le maintien dans un logement locatif, lutter contre la précarité énergétique (factures d'énergie, d'eau et de téléphone) et accompagner les ménages de manière individuelle ou collective	<ul style="list-style-type: none"> · Majeurs ou mineurs émancipés qui relèvent du PDALHPD en situation régulière de séjour. 	<ul style="list-style-type: none"> · Personnes dont la situation relève du règlement intérieur du FSL, tant du point de vue budgétaire que des problématiques liées au logement. 	<ul style="list-style-type: none"> · Les services sociaux du Département, des communes, associations, services sociaux spécialisés, bailleurs sociaux dans le cadre d'une expérimentation. 	<ul style="list-style-type: none"> · Dispositif à caractère subsidiaire, financé par le CD, la CAF, les bailleurs sociaux, énergéticiens, des communes. · Une aide à l'accès permet de mobiliser le Pack 1^{ère} installation de la CAF.
PDALHPD Document cadre co-élaboré et co-piloté l'Etat-CD, qui définit des actions visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes les plus défavorisées. Il réunit tous les acteurs du logement.	<ul style="list-style-type: none"> · Tout jeune, toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence. 	<ul style="list-style-type: none"> · Aucune action du Plan ne concerne les jeunes à proprement parler ; chaque action prend en compte chacun des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées). 	<ul style="list-style-type: none"> · Aucun budget n'est attribué au Plan. Les actions qui découlent du Plan sont financées par le biais des budgets aide à la pierre, FSL (accès, maintien, intermédiation locative, accompagnement par le biais des ASLL...) ou des budgets propres aux éventuelles 	Le PDALPD du Haut-Rhin est arrivé à échéance fin 2016. Il est actuellement en réécriture. Un nouveau plan intégrera tous les dispositifs hébergement, en application de la loi ALUR. Il permettra la prise en compte de tout le parcours locatif.



			autres actions. Le Plan regroupe et coordonne sous son timbre les différentes actions et politiques.	
--	--	--	--	--

